



Christophe SOTTEAU
AGRO-ECO Expert

Evaluation du plan de développement de l'agroforesterie 2015-2020

Rapport final

Étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et financée par le programme 215 (Marché n° SSP-DGPE-2019-044).

Ce document n'engage que ses auteurs et ne constitue pas nécessairement le point de vue du MAA.

Juin 2021

Evaluation du plan de développement de l'agroforesterie

REDACTION	Maëlle Drouillat (ACTeon) Christophe Sotteau (AGRO-ECO EXPERT) Pierre Strosser (ACTeon)
NOMBRE DE PAGES	184
NOMBRE D'ANNEXES	8

Table des matières

1. RESUME.....	5
2. INTRODUCTION	6
2.1. L'agroforesterie, un concept ancien, récemment pris en compte dans les politiques publiques françaises	6
2.2. Un plan pour le développement de l'agroforesterie à l'échelle nationale	7
2.3. L'évaluation du plan	8
3. - L'AGROFORESTERIE EN FRANCE : EMERGENCE D'UN CONCEPT PUIS D'UNE AMBITION, TRADUITE SOUS FORME D'UN PLAN.....	9
3.1. Contexte national en amont de l'émergence du plan de développement de l'agroforesterie	9
3.2. Emergence d'un plan de développement de l'agroforesterie à l'échelle nationale	18
4. EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE ET METHODOLOGIE	21
4.1. Objectifs de l'évaluation	21
4.2. Présentation du diagramme logique d'impact	22
4.3. Recueil de l'information dans le cadre de l'évaluation	24
5. ANALYSES LIEES A CHAQUE QUESTION EVALUATIVE	28
5.1. Element de lecture pour les analyses liées à chaquequestion évaluative	28
5.2. Pertinence des objectifs et de la logique	29
5.3. Avancée des réalisations	32
5.4. Atteinte des résultats	35
5.5. Résultats liés à l'axe 1 du plan	44
5.6. Résultats liés à l'axe 2 du plan	49
5.7. Résultats liés à l'axe 3 du plan	52
5.8. Résultats liés à l'axe 4 du plan	56
5.9. Résultats liés à l'axe 5 du plan	59
5.10. Impacts du plan	62
5.11. Efficience du plan	69
5.12. Cohérence interne et externe du plan	76
5.13. Choix du MAA en tant que structure porteuse	84
6. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	89
6.1. Pertinence des objectifs et de la logique	89
6.2. Avancée des réalisations	90
6.3. Résultats liés à l'axe 1 du plan	91
6.4. Résultats liés à l'axe 2 du plan	93
6.5. Résultats liés à l'axe 3 du plan	94

6.6. Résultats liés à l'axe 4 du plan	97
6.7. Résultats liés à l'axe 5 du plan	99
6.8. Impacts du plan	100
6.9. Efficience du plan	101
6.10. Cohérence interne et externe du plan	102
6.11. Choix du MAA en tant que structure porteuse	104
6.12. Reconduction du plan	105
7. CONCLUSIONS ET LIMITES DE L'EXERCICE D'ÉVALUATION	114
7.1. Conclusion de l'évaluation	114
7.2. Les limites de l'évaluation	117
8. ANNEXES	120

1. RESUME

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a souhaité réaliser une évaluation du plan de développement de l'agroforesterie. Celui-ci a été rédigé en 2015 pour une application sur la période 2015-2020. Son objectif général est le développement et la gestion durable de l'agroforesterie, sous toutes ses formes et sur tout le territoire français.

Les réponses aux 13 questions évaluatives sont conçues pour apporter des éléments factuels visant à mesurer ses impacts et sa mise en œuvre, et à fournir des recommandations pour sa poursuite éventuelle sur la période 2020-2025.

Dans le cadre de cette évaluation, au-delà des analyses bibliographiques, plus de 50 entretiens ont été réalisés avec les parties prenantes du plan, 2 enquêtes internet ont été lancées (une première à destination des conseillers/ animateurs agricoles, ayant recueilli 275 retours, une seconde à destination des agriculteurs impliqués dans des GIEE agroforestiers ayant recueilli 21 retours) et trois focus group ont été organisés (aux échelles de la Lorraine, Centre-Val de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur) afin de recueillir l'avis de différents types d'acteur sur cette mise en œuvre.

Globalement, l'évaluation a montré que :

- Le plan de développement de l'agroforesterie a apporté une réponse forte du ministère et de ses partenaires à des enjeux environnementaux et sociétaux prégnants en 2015. Les besoins des acteurs ont été correctement recensés et des actions ont été déclinées pour répondre à ces besoins.
- Globalement, les actions prévues dans le cadre du plan seront menées pour la fin de l'année 2020. Environ ¼ des actions n'avançaient pas selon les ambitions lors de l'évaluation. Ces actions sont majoritairement des actions représentant de nouveaux types d'activité, des ruptures avec le fonctionnement « avant-plan ».
- Si le plan n'a pas fait l'objet de financements dédiés, les porteurs d'actions ont su, pour la plupart, mobiliser des financements pour mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du plan : que ce soit sur leur budget propre (certaines actions visaient à poursuivre des activités déjà prises en charge comme les événements de sensibilisation par exemple), en s'impliquant sur des appels à projet (fonds CASDAR), ou bien en contractualisant directement avec le ministère (convention, action thématique transversale).
- Dans le même temps que l'agroforesterie se développait fortement sur le terrain (par un intérêt croissant des agriculteurs), le plan a apporté une nouvelle visibilité au système : intégré dans le cadre de nombreuses politiques « post-plan » (biomasse, inondation, etc.), et plébiscité par des députés et journalistes, ce système consensuel est de plus en plus reconnu au-delà du monde agricole.
- Les attentes sont encore fortes, notamment pour un second plan : assurer une poursuite des efforts sur la promotion et la formation, travaux à mener sur la simplification et l'harmonisation des différents dispositifs de financement, attentes sur l'appui à la valorisation économique des produits issus de l'agroforesterie.

2. INTRODUCTION

2.1. L'AGROFORESTERIE, UN CONCEPT ANCIEN, RECEMMENT PRIS EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES FRANÇAISES

L'agroforesterie est une technique qui associe les arbres à la production agricole (culture et élevage) au sein d'une parcelle agricole. Cette technique ancestrale se pratique par la plantation de haies autour de la parcelle, ou de manière intraparcellaire, c'est-à-dire la plantation d'arbres en alignement. **L'objectif est à la fois économique et écologique.** Alors que l'association arbre-production agricole est un système ancestral, sa conceptualisation par le monde de la recherche a émergé en milieu tropical.

C'est à partir de 2005 que la conceptualisation de l'agroforesterie en tant que pratique agro-écologique s'est consolidée en France.

La valorisation et l'appui au développement de ces systèmes a véritablement commencé lorsque la **rentabilité économique** de ces systèmes pour les agriculteurs a été démontrée, notamment par le projet européen SAFE (2001-2005), porté par l'INRA en partenariat avec l'APCA. Ainsi sur la fin des années 2000, les têtes de réseau agricoles ainsi que les politiques s'emparent progressivement de la thématique et l'on observe une multiplication du nombre de rapports et de guides sur le sujet.

Au début des années 2010, les pouvoirs publics s'approprient le concept d'agroforesterie, au-delà du ministère de l'Agriculture : dans le cadre du Grenelle de l'environnement et plus particulièrement à ses lois Grenelle 1 d'août 2009 et Grenelle 2 de juillet 2010, puis du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2011-2015), l'agroforesterie est mise en avant comme une solution pour ses effets bénéfiques sur les **bilans de gaz à effet de serre**¹. Par la suite, la communication nationale présente toutes les **externalités positives** de l'agroforesterie : la biodiversité, la qualité de l'eau, la conservation des sols sont également mises en avant.

L'année 2012 est une année charnière pour l'agroforesterie. Tout d'abord le nouveau ministre de l'Agriculture, M Stéphane Le Foll propose le **projet agro-écologique pour la France (2012)**. Ce projet prévoit des politiques et des financements dirigés de manière plus marquée vers des systèmes d'agriculture alternatifs. Cette même année, le **Centre d'étude et de prospective (CEP)** du ministère de l'Agriculture produit une note d'analyse « L'agroforesterie en France : intérêts et enjeux » qui préconise une meilleure prise en compte de ce système par les instances et les politiques agricoles, la reconnaissance des agriculteurs qui s'y engagent et le soutien aux travaux de recherche et développement.

Alors que les services internes du Ministère de l'agriculture souhaitent accentuer les initiatives pour le développement des systèmes agroforestiers, l'intérêt de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, s'accroît d'autant que les principes de l'agroforesterie entrent parfaitement dans les objectifs du projet agro-écologique. Le ministre saisit alors le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (**CGAAER**) afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour encourager le maintien des systèmes agroforestiers en place et en développer de nouveaux. En février **2015**,

¹ https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_PNACC_1_complet.pdf

messieurs Balny, Domallain et De Galbert publient le rapport proposant **un état des lieux des systèmes agroforestiers en France ainsi que des propositions pour un plan d'actions**.

La décision est alors prise de co-construire puis mettre en œuvre un plan de développement de l'agroforesterie. Après une phase de concertation des acteurs, le plan paraît le 17 décembre 2015. Il est présenté à la 2^{ème} journée nationale de l'agroforesterie en présence du Ministre de l'Agriculture pour un démarrage effectif en fin d'année 2015.

LAGROFORESTERIE : UNE DIVERSITÉ DE SYSTÈMES

Le système agroforestier le plus représenté est constitué par le bocage, formation linéaire de haies. Selon l'enquête d'utilisation du territoire TERUTI-LUCAS, la surface totale de haies et d'alignements d'arbres serait de 944 546 ha en 2014 (hors outre-mer), en baisse de 6% en huit ans (1 003 027 ha en 2006).

Les systèmes agroforestiers sont très divers et non suivis en tant que tels par la statistique agricole. Aussi, il est difficile de dire avec précision si, au niveau national, le solde entre arrachages de haies et replantations est aujourd'hui positif ou négatif, et plus encore au niveau régional.

Les surfaces en prés vergers (pommiers, poiriers, noyers) sont quant à elles estimées à 165 000 hectares. Les pré-vergers et les bosquets (bois de surface inférieure à 0,5 ha) seraient également en recul de 21 000 ha par an entre 2012 et 2014.

(source : SOLAGRO)

- ▶ **Figure 1 : Etat des lieux chiffré sur les surfaces en agroforesterie en 2015 et ayant motivé entre autres le lancement d'un plan de développement de l'agroforesterie (source SOLAGRO)**

2.2. UN PLAN POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE A L'ECHELLE NATIONALE

Alors que les préoccupations sociétales et environnementales étaient de plus en plus prégnantes dans les sphères agricoles, le Ministère de l'agriculture a affirmé à travers le plan son soutien aux systèmes agroforestiers avec une logique claire et partagée : l'augmentation du nombre d'agriculteurs engagés dans l'agroforesterie et des surfaces. Il faut également entendre le concept d'agroforesterie dans toute sa diversité.

Au-delà de cette philosophie, le plan ne propose aucun objectif chiffré sur le développement de l'agroforesterie à l'échelle temporelle du plan, c'est-à-dire 2020. En revanche quelques objectifs avec des perspectives plus long terme, sont proposés :

- Une redensification du bocage : de 500 000 ha en 2015 à 700 000 ha en 2035 (sachant qu'à l'époque des estimations (SOLAGRO, AGROOF) estimaient déjà la surface en haie à 700 000 ha, ce qui démontre une certaine méconnaissance de l'état des lieux initial) ;
- Un développement de l'agroforesterie intra-parcellaire : l'estimation en début de plan est de 15 000 à 20 000 ha d'agroforesterie intra-parcellaire et 100 000 ha de prés-vergers pour ambitionner 122 000 ha en 2035.

Le plan de développement de l'agroforesterie a été structuré en cinq axes auxquels sont affiliés 23 actions :

- Axe 1 : Mieux connaître la **diversité des systèmes agroforestiers** et leur fonctionnement ;
- Axe 2 : Améliorer le **cadre réglementaire et juridique** puis renforcer les appuis financiers ;
- Axe 3 : Développer le **conseil, la formation et la promotion** de l'agroforesterie ;
- Axe 4 : Améliorer la **valorisation économique** des productions de l'agroforesterie de manière durable ;

- **Axe 5 : Promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international.**

Ces axes ne présentent aucun ordre hiérarchique ; il n'y a pas un axe qui est considéré comme plus important qu'un autre.

Le ministère de l'Agriculture porte ce plan et plus de 50 partenaires sont mentionnés pour la mise en œuvre de ce plan. Les partenaires qui se sont engagés à fortement s'impliquer en 2015 pour la déclinaison des actions sont l'Afac-Agroforesteries (AFAC-A), l'association française d'Agroforesterie (AFAF), l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), l'Association de coordination technique agricole (ACTA), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. INRAE (INRA en 2015).

2.3. L'ÉVALUATION DU PLAN

Le plan arrivant à son terme, le ministère de l'Agriculture a jugé nécessaire d'évaluer sa mise en œuvre, ses résultats et impacts, en prévision de la constitution d'un nouveau plan en particulier. Cette mission a été confiée à des consultants indépendant.

Après avoir reconstitué la logique d'action du PDAF, les consultants indépendants chargés de l'évaluation ont proposé un référentiel d'évaluation, structuré autour de treize questions, et listant pour chacune, les critères de jugement permettant d'y répondre ainsi que les indicateurs à mobiliser.

En s'appuyant sur l'analyse approfondie de la mise en œuvre des 23 actions du plan, ils ont mesuré leur degré de réalisation en 2020 au regard des objectifs initiaux. Ils ont enrichi leurs constats en s'appuyant sur plus d'une cinquantaine d'entretiens menés auprès d'acteurs partie prenante du plan, ou intervenant en agroforesterie. Par ailleurs, ils ont conduit une enquête internet auprès des conseillers agricoles (plus de 270 réponses) afin de mesurer les apports du plan dans ce domaine et évaluer certains impacts. Enfin, de façon à recueillir les avis d'acteurs au plus près du terrain, ils ont animé trois groupes de travail, dans trois territoires disposant de trois contextes bien différents en matière d'agroforesterie : Centre val-de-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est mais avec un périmètre d'acteurs provenant majoritairement de l'ancienne région Lorraine.

Enfin, les premiers résultats de l'évaluation ont été présentés lors d'un séminaire de réflexion largement ouvert afin de faire émerger les demandes d'évolution pour l'élaboration d'un éventuel second plan.

Ce rapport propose l'essentiel des analyses et résultats issus de l'évaluation. Il se structure de la façon suivante :

- Approfondissement du contexte de l'évaluation : L'agroforesterie en France : émergence d'un concept puis d'une ambition, traduite sous forme d'un plan ;
- Présentation de la méthodologie d'évaluation du plan de développement ;
- Présentation des analyses puis des résultats de l'évaluation ;
- Conclusion ;
- Annexes

3. L'AGROFORESTERIE EN FRANCE : EMERGENCE D'UN CONCEPT PUIS D'UNE AMBITION, TRADUITE SOUS FORME D'UN PLAN

3.1. CONTEXTE NATIONAL EN AMONT DE L'EMERGENCE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

3.1.1. Apparition du « concept agroforestier »

POURQUOI SOMMES-NOUS ARRIVES A L'AGROFORESTERIE ? DE L'EVOLUTION DES PAYSAGES ET DES PRATIQUES AGRICOLES D'HIER A L'ENJEU D'UNE AGRICULTURE DURABLE D'AUJOURD'HUI

Le **monde agricole** vit aujourd'hui de profonds changements, ce qui l'oblige à **repenser ses modèles de production**, en **intégrant le principe de durabilité des systèmes** (VIAUX, 1999; VIVIEN, 2002). Le besoin de nourrir les populations dans les années 1950-1960 et l'accès à une énergie fossile abondante et peu chère a entraîné la modernisation de l'agriculture, ce qui a augmenté la productivité. Ce gain de productivité a été possible grâce à :

- ▶ la mécanisation et à l'utilisation d'engrais et de produits chimiques de synthèse,
- ▶ la spécialisation des exploitations (culture vs élevage),
- ▶ un raccourcissement des rotations et une extension de la monoculture, sans oublier l'abandon des zones les moins productives,
- ▶ le remembrement (depuis 1945, quinze millions d'hectares ont été remembrés) et à l'amélioration des terres, notamment par le drainage (de 1970 à 2000, les surfaces drainées ont été multipliées plus de trois fois).

Cette augmentation de la taille du parcellaire s'est accompagnée d'une suppression des arbres isolés, des haies (au cours du XX^{ème} siècle, le linéaire de haies a été divisé par trois), des boqueteaux et bosquets dans et autour des parcelles cultivées. Cela a ainsi renforcé l'éloignement et l'isolement des habitats semi-naturels puis l'érosion de surface des sols (LE ROUX X., 2008).

L'évolution conjointe des **pratiques** agraires et des paysages au cours du XIX^{ème} siècle et notamment durant la période de modernisation de l'agriculture, ne s'est pas faite sans conséquence. La **dégradation**, d'origine agricole, de la **qualité de l'eau**, est notamment due à l'usage des produits phytosanitaires ainsi que des engrais à partir des années 1950. Ces pollutions ponctuelles et diffuses entraînent essentiellement des problèmes de potabilité de l'eau et des problèmes d'eutrophisation² dans les milieux naturels (AUBERTOT, et al., 2005; CNRS, 2016).

Concernant la biodiversité, la diminution de cette dernière est largement attribuable aux activités humaines selon le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM, 2016). Cette diminution a différentes causes :

- La destruction, la réduction et la fragmentation des habitats naturels,
- La surexploitation de certaines espèces,
- Les pollutions de l'eau, des sols et de l'air,

² Déséquilibre d'un écosystème dû à un excès de nutriments, qui se traduit par une croissance excessive des algues et une diminution de l'oxygène dissous. (CNRS, 2016 b)

- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes,
- Le changement climatique.

Cette **érosion** de la **biodiversité** liée à la disparition d'une espèce ou d'un écosystème a des conséquences sur la survie et le fonctionnement d'autres espèces et écosystèmes, et donc sur les services rendus par ces derniers. Ces disparitions ont des impacts importants, imprévisibles et surtout irréversibles, accélérés par un effet « cascade ». Ceci se traduit par un déséquilibre des écosystèmes, modifiant finalement les différentes interactions entre espèces et individus : chaîne alimentaire, parasitisme, prédation, compétition, coopération... (ROVILLE, et al., 2016; MEEM, 2016).

Dans ce contexte, le **développement durable** prend tout son sens et a été affirmé lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992 (KISS, et al., 1992). Cette notion est apparue en 1987 dans le rapport Brundtland (LANDAIS, 1998), elle se définit comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans le domaine agricole, l'enjeu depuis les années 2010 est de promouvoir une agriculture durable en développant une **agriculture écologique et productive**, en favorisant des **modes de production respectueux de l'environnement** pour **protéger les ressources naturelles** (MAAF, 2012). La réintroduction d'arbres dans les systèmes agraires, *via* l'agroforesterie, peut contribuer à répondre à ces besoins de développement de modes de production plus durables, concourant par ailleurs au projet agro-écologique pour la France (MAAF, 2012; MAAF, 2015).

ÉTUDES SUR LES PRATIQUES AGROFORESTIÈRE PAR LES AGRONOMES ET LES CHERCHEURS

Ce qui est aujourd'hui qualifié d'agroforesterie intra-parcellaire a été étudié depuis le XVII^{ème} siècle. Ainsi Olivier de Serres étudiait les avantages et inconvénients des associations vigne-arbres fruitiers (Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs, 1600). L'Abbé Rozier (1772) près de deux siècles plus tard avait fixé son avis, il dénonçait une concurrence entre l'arbre et la vigne. Avec l'apparition du machinisme, les pratiques ancestrales d'association arbre-culture restées néanmoins confidentielles disparurent progressivement du paysage agricole.

Dans les années 1950, la communauté des agronomes exprime un intérêt pour les haies. Ainsi, la première édition de l'arbre et la haie de D. Soltner paraît en 1973. Cet ouvrage constitue un véritable plaidoyer pour le maintien d'arbres et de haies au sein des systèmes agricoles, et même leur réimplantation.

A la Réunion, l'Office national des forêts et le CIRAD-Forêt assurent depuis 1989 le suivi d'un dispositif expérimental de parcelles en agroforesterie intra-parcellaire. Dans les années 90 l'agroforesterie intra-parcellaire fait l'objet d'expérimentations en métropole. Depuis les années 2000, le CIRAD notamment, travaille sur les systèmes agroforestiers dans les DROM-COM. Les études dans ces régions portent sur différents systèmes : par exemple les cultures de sous-bois comme la vanille, le cacao ou le café, ou encore les abattis-brûlis en Guyane et les jardins créoles et mahorais à Mayotte qui est une forme d'agro-forêt.

Le sylvopastoralisme et le système de pré-verger sont deux systèmes agroforestiers peu étudiés, même s'ils font probablement partie des plus anciens (deuxième moitié du XIX^{ème} pour le sylvopastoralisme). Le pré-verger constitue un système agricole productif unique qui associe pâturage et production de fruits, mis en place dès le XVII^{ème} siècle dans la campagne française, mais délaissé par la recherche agricole.

L'EVOLUTION DU CONCEPT D'AGROFORESTERIE

La notion d'agroforesterie a évolué au cours du temps. Traditionnellement, les systèmes de haies et bocage, mais aussi de pré-verger, ou encore le sylvopastoralisme et les cultures de sous-bois dans les DROM-COM sont des systèmes agroforestiers historiques, même si ces systèmes n'étaient pas dénommés de la sorte. Selon Christian DUPRAZ, le terme agroforesterie a été utilisé pour la première fois en France en 1995.

Ce concept, plus documenté, dont l'objectif est d'optimiser l'usage des terres, a émergé à la fin des années 1970 sous les tropiques. Cette agroforesterie tropicale, association de plusieurs cultures sur une même surface, est dite de première génération. Le concept est ensuite arrivé en France dans les années 1990, où l'agroforesterie de deuxième génération consistait à introduire des arbres en alignement, adaptés à la mécanisation, destinés à la production de bois d'œuvre au sein des parcelles agricoles. Les travaux de l'INRA entre 1990 et 2005 ont justement concouru à prouver que la réintroduction d'arbres dans les **systèmes** de cultures est **techniquement réalisable et économiquement viable** (DUPRAZ, et al., 2005 ; DUPRAZ, et al., 2006).

Compte tenu des objectifs des parcelles agroforestières mises en place, il est apparu que la présence de **l'arbre au sens large** a un **impact bénéfique** sur le fonctionnement de la parcelle. Son impact est bénéfique dès l'instant où il est intégré au système de production agricole et ceci, quelle que soit sa forme et sa répartition à l'échelle de la parcelle ou du territoire : arbre isolé, arbre dispersé plus ou moins densément (sylvopastoralisme par exemple), arbre aligné (pré-verger par exemple), haie, en bordure (extra-parcellaire) ou dans des parcelles (intra-parcellaire), ou encore les boisements ouverts (cas du sylvopastoralisme).

Les travaux plus récents sur l'association des arbres d'alignement installés en intra-parcellaire a conduit à la définition d'agroforesterie de troisième génération dans les années 2005. La densité a été considérablement réduite passant de près de 200 arbres/hectare à une implantation de 50 arbres/hectare environ, afin de limiter la concurrence vis-à-vis de la lumière pour les cultures intercalaires. Aujourd'hui, l'agroforesterie peut être perçue comme une pratique innovante proche d'une agriculture de conservation, associant une production de produits dérivés tels que fruits, bois raméal fragmenté (BRF³), bois-énergie... intégrant la notion d'agro-écologie (réservoir d'auxiliaires de cultures, préservation des ressources naturelles...) (VAN LERBERGHE, 2012).

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il existe également des systèmes agroforestiers avec des haies internes à la parcelle, au lieu des alignements d'arbres, et nous parlons aussi dans ce cas d'agroforesterie intra-parcellaire.

Aujourd'hui, l'agroforesterie regroupe toute **pratique agro-écologique** où l'arbre sous toutes ses formes (isolé, aligné, haie...) est utilisé comme un support de production agricole durable.

Face à tous ces termes, plus ou moins explicites, cette notion a été élargie dans les années 2010 avec une approche différente, et VAN DAM *et al.* (2012) parlent aussi de pratiques agroforestières comprenant : (i) la plantation d'arbres ou d'arbustes intercalaires au sein de culture annuelle ou pérenne ; (ii) la plantation d'espèces ligneuses à croissance rapide pour fournir du bois ou de la biomasse ; (iii) les bandes de végétation pérenne en bordure de cours d'eau pour protéger la qualité de l'eau (ripisylve).

³ Le BRF est résultat du broyage de rameaux et petites branches vertes d'un diamètre inférieur à 7 cm (avec ou sans feuilles).

3.1.2. *Prise en compte de l'agroforesterie dans la politique agricole nationale*

LES ANNEES 90-2000, UN SYSTEME ENCORE PEU CONNU ET RECONNU

Historiquement, les recherches scientifiques et techniques sur les intérêts de l'agroforesterie ont démarré en outre-mer notamment sous l'impulsion du CIRAD. En métropole, c'est véritablement à partir des années 90, qu'instituts de recherche, instituts techniques et associations mettent en place quelques expérimentations, études et autres suivis, plus particulièrement sur les **bénéfices agronomiques, économiques et environnementaux** des systèmes agroforestiers : l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), le Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), l'Institut pour le développement forestier (IDF), l'Association forêt-cellulose (AFOCEL). A cette époque, les publications sont peu nombreuses, restent relativement confidentielles et reposent sur un faible nombre de chercheurs (C. DUPRAZ, F. LIAGRE). Néanmoins un noyau dur et expert commence à se former sur le sujet.

La valorisation et l'appui au développement de ces systèmes a véritablement commencé lorsque la **rentabilité économique** de ces systèmes pour les agriculteurs et agricultrices a été démontrée, notamment par le projet européen SAFE (2001-2005), porté par l'INRA en partenariat avec l'APCA. Ce projet a validé la compatibilité agroforesterie-grandes cultures sur les aspects techniques mais aussi économiques avec la démonstration de l'accroissement de la productivité.

Le premier **CASDAR financé sur ce sujet « Agroforesterie » date de 2006-2008**. Ce projet CASDAR prend la forme d'un '**plan de développement de l'agroforesterie**' : le projet s'organise en axes de suivi, connaissance, gouvernance, etc. Les principales structures travaillant à l'échelle nationale sur l'agroforesterie sont partenaires de ce CASDAR.

En 2008, Michel Barnier, alors ministre de l'Agriculture, demande un rapport sur l'état de la diversification agricole en France. Frédéric Nihous, auteur de ce rapport, propose 15 mesures phares pour soutenir la diversification agricole, dont le développement de la diversification « environnementale-biodiversité », comprenant l'agroforesterie. Des propositions concrètes sont réalisées sur les volets juridiques et fiscaux⁴.

Alertés par les associations sur les freins juridiques au développement de l'agroforesterie, le ministère de l'Agriculture et l'APCA approfondissent ces questions et aboutissent à la parution d'un guide en décembre 2008 « L'agroforesterie dans les réglementations agricoles »⁵. Et 2009, le ministère de l'Agriculture en lien avec l'AFAHC, publie un guide plus technique, PAGESA, « Principes d'aménagement et de gestion des systèmes agroforestiers » à destination des conseillers accompagnant les agriculteurs. Le ministre de l'époque, Bruno Lemaire, préface ce guide encourageant le développement de **l'agroforesterie qui, selon lui, « concilie performances économiques et écologiques »**⁶.

LES ANNEES 2010, L'AGROFORESTERIE SUR LE DEVANT DE LA SCENE

Au début des années 2010, les pouvoirs publics s'approprient le concept d'agroforesterie, au-delà du ministère de l'Agriculture : dans le cadre du Grenelle de l'environnement et plus particulièrement ses lois Grenelle 1 d'août 2009 et Grenelle 2 de juillet 2010, puis du Plan national d'adaptation au changement climatique (2011-2015), l'agroforesterie est mise en avant comme une solution pour ses

⁴ http://www.lafranceagricole.fr/r/Publie/FA/p1/Infographies/Web/2008-07-10/02508_1.pdf

⁵ https://www.agroforesterie.fr/documents/guide_apca.pdf

⁶ <https://www.agroforesterie.fr/PAGESA.pdf>

effets bénéfiques sur les **bilans de gaz à effet de serre**⁷. Par la suite, la communication nationale présente toutes les **externalités positives** de l'agroforesterie : la biodiversité, la qualité de l'eau, la conservation des sols sont également mises en avant.

L'année 2012 est une année charnière pour l'agroforesterie. Tout d'abord le nouveau ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll propose dès sa nomination le **projet agro-écologique pour la France (2012)**. Ce projet prévoit des politiques et des financements dirigés de manière plus marquée vers des systèmes d'agriculture alternatifs. Si ce projet promet des outils autour de la combinaison des productions (agro-sylvo-pastoralisme), il n'est pas fait mention de l'émergence d'un plan national pour l'agroforesterie (à la différence du nouveau plan Ecophyto, plan Ecoantibio, plan azote/méthanisation, plan apiculture durable, plan protéine végétal et plan ambition bio 2017). Le terme même « d'agroforesterie » n'est pas cité dans le projet. Cependant cette même année, le **Centre d'études et de prospective (CEP)** du ministère de l'Agriculture produit une note d'analyse « L'agroforesterie en France : intérêts et enjeux » qui préconise une meilleure prise en compte de ce système par les instances et les politiques agricoles, la reconnaissance des agriculteurs qui s'y engagent et le soutien aux travaux de recherche et développement⁸.

En **2013**, l'**INRA** réalise une étude à la demande conjointe des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement sur la contribution de l'agriculture française à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**. Parmi 10 actions, il est proposé de développer l'agroforesterie et les haies qui favorisent le stockage de carbone dans le sol, augmentent la biomasse végétale et donc participent à l'amélioration du bilan GES de l'agriculture. Cette même année, le ministère de l'Agriculture labellise le réseau mixte technologique (RMT) « Agroforesteries ». De leur côté, les associations (Association française d'agroforesterie, Association française des arbres et haies champêtres, etc.) produisent de nombreux guides techniques et autres documentations.

Alors que les services du ministère de l'agriculture souhaitent accentuer les initiatives pour le développement des systèmes agroforestiers, l'intérêt de Stéphane Le Foll s'accroît d'autant plus que les principes de l'agroforesterie entrent parfaitement dans les objectifs du projet agro-écologique. Le ministre sollicite alors le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour encourager le maintien des systèmes agroforestiers en place et en développer de nouveaux. En février 2015, messieurs Balny, Domallain et De Galbert publient un rapport réalisant un état des lieux des systèmes agroforestiers en France, et avançant des propositions pour un plan d'actions.

Après une phase de concertation des acteurs, le plan de développement de l'agroforesterie paraît le 17 décembre 2015 et il est présenté à la 2^{ème} journée nationale de l'agroforesterie. Il est mis en place au début de l'année 2016.

3.1.3. *Prise en compte de l'agroforesterie par la politique agricole européenne avant 2015*

Les notions de sauvegarde des paysages et de leurs caractéristiques traditionnelles pour les haies et les bois ont été intégrées dès la réforme PAC dite « Mac Sharry » de mai 1992. Depuis cette réforme, les Mesures agro-environnementales (MAE) sont devenues obligatoires pour les États membres dans le cadre de leurs plans de développement rural, mais restent facultatives pour les exploitants.

⁷ https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_PNACC_1_complet.pdf

⁸ https://www.agroforesterie.fr/documents/analyse_agroforesterie_CEP_Mapraat.pdf

La réforme de la PAC de 2000 met en place le principe du 2^{ème} pilier et l'éco-conditionnalité des aides en vue de renforcer la prise en compte environnementale. C'est notamment dans ce cadre que sont apparus en France des éléments visant les haies et les arbres dans les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) de 1999 à 2002 (loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999), puis les Contrats d'agriculture durable (CAD) de 2003 à 2007, et enfin dans les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) et Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

En 2001, la France a mis en œuvre dans son Programme de développement rural hexagonal (PDRH) une mesure de soutien à l'investissement agroforestier intra-parcellaire. A partir de 2006, les pratiques agroforestières intra-parcellaire donnent lieu à la reconnaissance des parcelles comme agricoles. Ces dernières peuvent dès lors bénéficier des aides directes du 1^{er} pilier de la PAC (haie de moins de 10 mètres de large - selon les normes locales - et plafond de 50 arbres/ha passant à 200 arbres/ha en 2010).

Le Règlement de développement rural (RDR) européen pour la période 2007 à 2013, inclut à son tour des mesures de soutien pour le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire.

Celles-ci ont été reprises par la France pour le PDRH 2007-2013 avec quatre mesures de soutien :

- ▶ mesure 121-B "Plan Végétal Environnement, installation de haies et d'éléments arborés". Cette mesure soutient l'acquisition du matériel végétal, le paillage, la protection des plants et la main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés ;
- ▶ mesure 216 "Investissement non-productif" ;
- ▶ MAET 214-I "Entretien de haies localisées de manière pertinente" ;
- ▶ mesure 222 "Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles" (depuis 2009). Cette mesure permet le soutien financier à des créations de parcelles agroforestières (orientées intra-parcellaire).

Cette mesure 222, cofinancée par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et les collectivités territoriales qui le souhaitent, ne couvre que les coûts d'installation des arbres et l'entretien de la plantation les premières années. Le taux de subvention peut atteindre 70%, voire 80% dans les zones défavorisées. Le cahier des charges précis de la mesure est défini au niveau régional. Dans un premier temps et de manière très surprenante, la France n'a pas adopté dès 2007 cette mesure dans le cadre du Plan national pour le développement rural (PNDR), déclinaison nationale du RDR. Le travail de démonstration et de concertation des acteurs du développement agroforestier français a finalement abouti en 2010 à l'ouverture de cette mesure dans le PNDR, mises en œuvre et financements laissés à l'initiative des régions (fonds FEADER) ⁹.

En 2012, un groupe « Agriculture et PAC » est créé au ministère de l'Agriculture pour appuyer des propositions quant à une meilleure intégration de l'agroforesterie dans la PAC 2014-2020. Ce groupe, constitué de représentants du ministère de l'Agriculture, l'APCA, l'AFAC, l'AFAF et Agroof, a rédigé une nouvelle version de la Bonne condition agricole et environnementale (BCAE7), exigence de base de la conditionnalité des aides, qui préconise une protection des haies et bosquets de 10 à 50 ares. De plus, les arbres et les haies sont inclus dans les éléments constitutifs des Surfaces d'intérêt écologique (SIE), et sont donc comptabilisés dans le pourcentage de SIE donnant droit au paiement vert. Enfin, les régions, dans le cadre de la gestion du FEADER ont développé des mécanismes de soutien à l'investissement pour des projets agroforestiers.

Les décisions prises sur le renforcement des mesures pour l'agroforesterie dans cette nouvelle PAC ont été prises en amont du plan de développement de l'agroforesterie.

⁹ https://agroof.net/old/agroof_ressources/documents/Tartera_et_al_2012.pdf

3.1.4. *Prise en compte de l'agroforesterie par des politiques nationales hors agricoles avant 2015*

Le développement de l'agroforesterie a été favorisé par la constitution accélérée des **trames vertes et bleues**, initiées lors du Grenelle de l'Environnement de 2007 afin de maintenir et de restaurer les continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent s'adapter face au changement climatique. Entre 2011 et 2015, les Régions se sont dotées de Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), déclinés à des échelles plus locales par des communautés de communes, syndicats mixtes, *via* les SCoT, PLU, PLUi, etc. C'est majoritairement à ces échelles locales que des actions sont alors menées pour préserver des haies dans un premier temps. En 2011, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologie publient un recueil d'expériences sur la prise en compte de la trame verte et bleue en milieu agricole. Les infrastructures agro-écologiques sont mentionnées comme éléments de la trame verte et bleue et parmi elles, les formations arborées linéaires ou surfaciques (haies, bosquets, verger0s, agroforesterie)¹⁰.

La loi Grenelle 2 a également obligé les 440 plus grandes collectivités à réaliser un **Plan climat énergie de territoire (PCET)** avant 2012. Les actions devaient permettre d'atténuer les émissions de GES et accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique. L'agroforesterie fait partie des leviers mobilisés par certaines collectivités (ex : Région Centre, Département Allier, etc.)

Enfin, dans le cadre de la loi Grenelle 1, et particulièrement de la protection des captages d'eau, les programmes d'action ont dès les années 2013-2014 identifié l'agroforesterie comme l'un des leviers possibles. Il est resté peu activé, et surtout sous l'impulsion de collectivités volontaristes.

3.1.5. *Financements nationaux dirigés vers l'agroforesterie avant 2015*

FINANCEMENTS DIRIGES VERS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE AVANT 2015

C'est véritablement à partir de 2005 que des financements publics de type « fonctionnement » ont été dirigés vers des structures pour développer spécifiquement l'agroforesterie. Le projet de recherche et développement « agroforesterie » (2005-2008), financé par le fond CASDAR, a constitué un prétexte pour une organisation nationale autour de cette thématique. En effet, les principales structures travaillant sur le sujet de l'agroforesterie faisaient partie des 24 partenaires du projet (Agrooif, Inra, APCA, Supagro, diverses CA, etc.). Le financement du CASDAR a permis à ces structures de s'organiser, se rencontrer régulièrement afin d'échanger et développer des actions dédiées à la connaissance, la diffusion / sensibilisation mais aussi à organiser la gouvernance pour les années post-CASDAR. Le projet a abouti à la création de l'Association française d'agroforesterie (AFAF), comme plateforme d'échanges et de partenariat entre agriculteurs, opérateurs, recherche, décideurs politiques, collectivités, etc. Les premières années, cette association a cependant dû trouver des financements à travers des projets de recherche.

En **2013, le RMT AgroforesterieS** a été labellisé par le ministère de l'Agriculture. Réseau national de plus d'une cinquantaine de partenaires professionnels, il vise à créer des liens durables entre les acteurs du réseau (recherche, développement et formation), pour le développement des agroforesteries. Ce RMT a pour objectif la création d'un observatoire national de l'agroforesterie, la capitalisation et la mutualisation des savoir-faire, le développement de la recherche et du développement en agroforesterie, le développement des outils d'aide à la décision spécifiques en

¹⁰ http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/Journee_echange/fiche_synthese_tvb_et_agriculture.pdf

fonction des utilisateurs puis de mener une réflexion sur l'intégration de l'agroforesterie dans les formations initiales et continues (RMT Agroforesteries). L'animation du RMT est financée par le MAA par le biais des contrats d'objectifs signés entre le ministère et la ou les structures animatrice, en l'occurrence l'APCA et l'INRA¹¹. A travers ses groupes de travail, le RMT est une instance de premier plan dans la gouvernance.

Une nouvelle étape est franchie en **2014** avec la labellisation de l'association française d'agroforesterie (**AFAF**) en Organisme national à vocation agricole et rurale (**ONVAR**). Cette labellisation assure à l'AFAF un financement pluriannuel de ses frais de fonctionnement. Ce financement est conditionné à la déclinaison d'un programme d'actions pluriannuel convenu avec le ministère de l'Agriculture. Le programme de l'AFAF contient ainsi 3 axes : structuration et promotion de l'agroforesterie en France et dans les régions, meilleure compréhension de l'agroforesterie à l'échelle de la ferme (création et suivi d'un réseau de fermes-pilotes), accompagnement à la mise en place de filières de valorisation de produits alimentaires et non alimentaires issus des systèmes agroforestiers.

Plus anecdotique mais à citer néanmoins, l'association inter-AFOCG (Associations de formation collective à la gestion), ayant pour mission la mutualisation de compétences, savoir-faire, la capitalisation et la formation et reconduite comme ONVAR en 2014, mentionne, dans le cadre de son programme pluriannuel 2015-2020, l'accent mis sur l'agroforesterie.

FINANCEMENTS DIRIGES VERS DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE AVANT 2015

De nombreux appels à projets soutenus par des fonds publics permettent à des projets sur l'agroforesterie de se développer.

Avant 2015, des appels à projets R&D du ministère de l'Agriculture ont permis la mise en œuvre de 7 projets essentiellement dans le cadre de l'appel à projets « Partenariat et Innovation » portés principalement par des chambres d'agriculture et des instituts techniques agricoles. Excepté le projet « agroforesterie » qui comme expliqué plus haut est davantage centré sur l'organisation de gouvernance, les 6 autres ont permis d'étudier des aspects plus technico-économiques de l'agroforesterie en lien avec les grandes cultures, les élevages de volailles, les élevages herbagers, la viticulture. A noter également avant la mise en œuvre du plan en 2015, 2 projets sur l'agroforesterie ont été portés par des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) en 2014.

Le FEADER participe également au financement de projets dédiés à l'agroforesterie. Avant 2015, l'Etat en était autorité de gestion, à partir de 2015, ce sont les Régions.

L'ADEME finance des appels à projets nationaux : 2 sur l'agroforesterie sont dénombrés avant 2015. L'ADEME peut également financer des projets plus locaux notamment dans le cadre de la mise en œuvre des PCET (Plan Climat Energie Territorial).

Depuis 2011, la Fondation de France met en œuvre un programme « agroforesterie » visant à soutenir des projets (thèses essentiellement avant 2015).

Enfin, des structures privées comme Yves Rocher ou Accord Hôtel soutiennent le développement de projets agroforestiers.

¹¹ Versement de 180 000€ CASDAR en 2014 à la CA Loir-et-Cher sur l'exercice budgétaire 2015 et pour une durée de 3 ans et versement en 2018 de 120 000 € à l'APCA pour la période 2018-2019

Recherche et expérimentations sur l'AF en France

- > Agroforesterie intra-parcellaire sujet d'étude pour les agronomes depuis le XVII^{ème} siècle (O. de Serres). Avis mitigés sur intérêt agronomique.
- > 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle, regain d'intérêt, plus particulièrement sur les haies (D. Soltner, ingénieur agricole, 1^{ère} édition l'arbre et la haie, 1973).
- > Fin années 80 : expérimentations parcelles agroforestières intraparcellaire dans les DOM-TOM (Roederer : la Réunion, CIRAD).
- > Années 90 : expérimentations agroforesterie intra-parcellaire en France (Liagre, Dupraz). Noyau dur de chercheurs : INRA, CEMAGREF, IDF, AFOCEL.
- > Projets CASDAR « techniques » à partir de 1999.

- > projet européen SAFE (2001-2005) : Systèmes Agroforestiers pour les Fermes Européennes, 7 pays, partenaires français INRA et APCA.
- > ...

Prise en compte de l'AF par les politiques françaises (hors PAC)

- > Projet CASDAR Agroforesterie 2006-2008 pour une organisation de la gouvernance.
- > 2009 : guide PAGESA du MAAF
- > 2011 : recueil d'expérience TVB en milieu agricole par MTES
- > 2012 note du CEP sur le développement de l'AF.
- > 2013 RMT AgroforesterieS
- > 2014 : AFAF ONVAR
- > 2015 : plan de développement de l'agroforesterie.

Prise en compte de l'AF dans la politique agricole commune

- > 1992, Europe : notions de sauvegarde des paysages (dont haies et bois).
- > 1999, France : CTE puis CAD éléments visant les haies et arbres.
- > 2001, France : PDRH soutien à l'investissement AF intra-parcellaire
- > 2005, Europe : haie comme conditionnalité des aides
- > 2006, Europe : parcelles agroforestières intra-parcellaire reconnues « parcelles agricoles » (aides 1^{er} pilier).
- > 2007-2013, Europe : mesures de soutien pour le développement de l'AF intra-parcellaire

► Figure 2 : schéma récapitulatif et chronologique de la prise en compte de L'agroforesterie en France avant 2015

3.2. EMERGENCE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE A L'ECHELLE NATIONALE

3.2.1. Concertation pour la rédaction du plan

Dès 2014, l'idée de réaliser un **plan de développement de l'agroforesterie est portée par le Ministère de l'agriculture et soutenu par les principaux acteurs** dans le domaine (AFAF, AFAC-Agroforesteries, APCA, ...). A l'occasion des 1^{ères} journées nationales de l'agroforesterie (1^{er} décembre 2014), des tables rondes sont organisées en présence du ministre de l'Agriculture. Celles-ci constituent les prémises de la concertation pour le futur plan puisque l'une d'entre elles s'intitule « quels outils pour développer l'agroforesterie ? ».

Le CGAAER, missionné de juillet 2014 à février 2015, **interroge plus de 85 personnes** pour réaliser son rapport, dont les chargés de mission du ministère et leurs chefs de bureau, les principaux représentants des associations (AFAC-Agroforesteries, AFAF, Arbre et Paysage 32, Prom'haie (79), mission bocage (49), mission haie Auvergne, etc.), des représentants des têtes de réseaux agricoles (APCA, ACTA, INRA, Agence Bio, FNSEA, INAO, IRSTEA, FNAB, etc.), des agriculteurs, des chambres d'agriculture, des structures privées finançant des projets d'agroforesterie, etc.

Suite à ce rapport, la **première réunion de concertation plénière est organisée en mai 2015**. Entre mai et octobre 2015, les principaux acteurs de l'agroforesterie, déjà bien identifiés, sont consultés au sein de réunions de travail. La concertation s'est voulue **large et aussi inclusive que possible** pour la rédaction de ce plan. En effet le plan n'étant pas lié à un « fond de fonctionnement propre », les **actions devaient vivre par l'investissement des structures partenaires**.

Les initiateurs du plan ont un **souvenir très positif de cette concertation**. L'enthousiasme des parties prenantes et leur implication a été important. Le sujet ne portait pas à débat, aucune structure ne s'opposant au développement de l'agroforesterie, bien au contraire.

Le 1^{er} octobre 2015, la 2^{ème} réunion plénière de consultation a permis de valider l'architecture. Ce même jour, une réunion spécifique est organisée entre le ministère de l'Agriculture, l'AFAC-Agroforesteries, l'AFAF et les 5 directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) afin d'intégrer autant que possible l'outre-mer dans ce plan de développement d'échelle nationale, la délégation ministérielle aux Outre-mer du ministère en charge de l'agriculture ayant validé ce principe.

L'architecture du plan a ensuite été transmise au cabinet du ministre, le plan ayant alors fait l'objet de plusieurs allers-retours. Etant donné que le plan faisait consensus (il n'y a pas eu besoin de réunion ministérielle pour ce plan), le travail du cabinet du ministre a consisté dans une restructuration plus communicante du plan sans que le contenu ne soit modifié.

Le 17 décembre 2015, lors de la 2^{ème} réunion nationale de l'agroforesterie, le plan est présenté et acté, le ministre de l'Agriculture étant à nouveau présent pour cette présentation.

Le plan mentionne en dernière page, l'ensemble des structures ayant été concertées. Ces structures sont principalement celles qui ont été identifiées comme porteuse d'action. Notons que l'ACTA et la Fédération des conservatoires botaniques nationaux ont été identifiées comme structures porteuses d'action mais qu'elles ne sont pas mentionnées dans les structures concertées. Inversement, le Collectif paysages de l'après-pétrole, qui a participé à la concertation, n'est finalement pas identifiée dans les actions.

3.2.2. Architecture et organisation du plan

Le plan de développement de l'agroforesterie a donc été adopté en 2015 et s'est structuré en cinq axes auxquels sont affiliés 23 actions¹² :

- Axe 1 : Mieux connaître la **diversité des systèmes agroforestiers** et leur fonctionnement ;
- Axe 2 : Améliorer le **cadre réglementaire et juridique** puis renforcer les appuis financiers ;
- Axe 3 : Développer le **conseil, la formation et la promotion** de l'agroforesterie ;
- Axe 4 : Améliorer la **valorisation économique** des productions de l'agroforesterie de manière durable ;
- Axe 5 : **Promouvoir et diffuser** l'agroforesterie à l'international.

Ces axes ne présentent aucun ordre hiérarchique ; il n'y a pas un axe qui est considéré comme plus important qu'un autre.

Les axes 1 et 3 paraissent évidents à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan de développement, d'autre part ils étaient déjà présents dans le projet Agroforesterie 2006-2008 financé par le fond CASDAR.

C'est sous l'impulsion plus particulière de **l'AFAC-Agroforesteries, mais soutenu par d'autres structures, que l'axe « améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie »** s'est développé. En effet, la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN), l'AFAC-Agroforesteries ainsi que Plante & Cité développaient au même moment la marque « végétal local ». D'autre part il paraissait important aux structures concertées de montrer que l'agroforesterie assurait un revenu afin de rallier les esprits les plus sceptiques.

L'axe 5 sur la promotion et la diffusion de l'agroforesterie à l'international est également une proposition du ministère de l'Agriculture.

Les 23 recommandations du rapport du CGAAER se retrouvent de façon textuelle ou bien de façon un peu plus large dans les 23 actions du plan de développement de l'agroforesterie. Les recommandations n'ayant pas été reprises de façon textuelle sont majoritairement des actions particulièrement techniques, mentionnant un outil particulier. Ces recommandations ont été englobées dans des actions plus larges et décrites de façon moins précise et moins technique dans le plan de développement de l'agroforesterie.

Les recommandations du CGAEEER ont plus particulièrement alimenté l'axe du plan traitant de l'amélioration du cadre juridique et réglementaire et du renforcement des appuis financiers au développement de l'agroforesterie ainsi que les axes du plan sur le développement du conseil, de la formation et de la promotion de l'agroforesterie.

3.2.3. Les objectifs du plan de développement de l'agroforesterie

Lors de la réalisation du plan, les acteurs se sont interrogés sur sa dénomination : « plan de développement » ou bien « plan de restauration / préservation ». En effet, en 2014, par suite de l'effet d'annonce de l'entrée en vigueur de la BCAE7, il a été constaté une perte de surfaces de haies (8 000

¹² <https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1602-ae-synthese-agroforesteriebd.pdf>

ha)¹³. Finalement, le choix s'est porté sur « plan de développement » mais il était entendu qu'il fallait maintenir et gérer durablement les surfaces en AF (renvoi au projet agro-écologique).

Les initiateurs du plan se sont également interrogés sur le fait d'accoler à la dénomination du plan le mot « national ». Cependant, après réflexions, les initiateurs du plan n'ont pas jugé cette mention adéquate. Les plans avec le terme « national » du Ministère de l'Agriculture sont majoritairement des plans déclinés à l'échelle régionale : Programme National de Développement Agricole et Rural décliné en plusieurs programmes régionaux, les PRDAR, le Programme National de la forêt et du bois également déclinés en programmes régionaux. Pour le Ministère de l'Agriculture le terme « national » n'a aucune portée « juridique » et il ne signifie pas que des fonds spécifiques du Ministère y seront alloués¹⁴. En d'autres termes, il n'y a pas de règles établies sur les dénominations de plans/programmes issues du Ministère de l'Agriculture. Le plan de développement de l'agroforesterie n'ayant pas en 2015 une maturité suffisante pour être décliné en plans régionaux, il n'a pas été accolé le terme « national ».

Au-delà des propositions d'actions, le plan ne propose aucun objectif chiffré sur le développement de l'agroforesterie à l'échelle temporelle du plan, c'est-à-dire 2020. En revanche des objectifs avec des perspectives plus long terme, sont proposés :

- une redensification du bocage : de 500 000 ha en 2015 à 700 000 ha en 2035 (sachant qu'à l'époque des estimations (SOLAGRO, AGROOF) estimaient déjà la surface en haie à 700 000 ha, ce qui démontre une certaine méconnaissance de l'état des lieux initial) ;
- le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire : l'estimation en début de plan est de 15 000 à 20 000 ha d'agroforesterie intra-parcellaire et 100 000 ha de près-vergers pour ambitionner 122 000 ha en 2035.

L'absence d'objectifs chiffrés sur la durée du plan peut s'expliquer de différentes façons selon les initiateurs du plan :

- les données d'état des lieux de l'agroforesterie (nombre d'hectares, linéaires) étaient relativement mal connues en 2015. Aussi, il paraissait peu pertinent de produire des objectifs chiffrés sur un système dont on ne connaissait pas l'état à l'instant « t » ;
- le ministère de l'Agriculture avait eu l'expérience du plan Ecophyto avec des objectifs chiffrés qui n'avaient pas été atteints. Ceci avait alors décrédibilisé la démarche ;
- ce premier plan était davantage « un cap à fixer », « un plaidoyer en faveur de l'agroforesterie », « un document de communication autour de l'agroforesterie » visant à organiser des actions entre les acteurs plutôt qu'un plan devant atteindre des objectifs « ambitieux ou cruciaux ». Il ne paraissait donc pas nécessaire d'avoir des objectifs chiffrés.

¹³ Des agriculteurs ayant détruit des haies pour éviter qu'elles ne soient référencées et deviennent figées à terme.

¹⁴ Il n'en va pas de même avec les Plans Nationaux d'Actions du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les PNA sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Les plans nationaux d'actions ne possèdent pas de portée contraignante et se fondent sur la mobilisation collective des acteurs Les PNA sont l'objet de co-financement par l'état sur la base de forfaits appliqués aux PNA décidés à l'échelle nationale.

4. EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE ET METHODOLOGIE

4.1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le plan arrivant au terme de sa période de mise en œuvre (2015-2020), le ministère de l'Agriculture a proposé une évaluation visant à mesurer ses impacts et sa mise en œuvre, et à fournir des recommandations pour sa poursuite éventuelle sur la période 2020-2025. Ces dernières devront notamment prendre en compte tous les éléments contextuels ayant évolué depuis 2015. Par ailleurs, les éléments issus de cette évaluation seront utiles dans le cadre des discussions actuelles sur la prochaine programmation de la PAC *post-2020*.

Les 13 questions ci-dessous sont les questions qui ont guidé l'évaluation du plan de développement de l'agroforesterie. Elles ont été validées en comité de pilotage en septembre 2019.

Q1. Les objectifs et les logiques d'intervention du plan (activités, résultats attendus, impacts attendus, modalités d'organisation, etc.) sont-ils pertinents par rapport aux enjeux et aux besoins liés au développement de l'agroforesterie ?

Q2.1. Qu'en est-il des réalisations que s'engageaient à produire les metteurs en œuvre du plan ?
Q2.2. Ont-elles été menées ?

Q3.1. Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints/sont-ils susceptibles d'être atteints ?

Q3.2. Quels sont les principaux facteurs qui ont déterminé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus ?

Q4. Le plan a-t-il permis de mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement, notamment en termes de services écosystémiques rendus ?

Q5. Le plan a-t-il permis d'améliorer le cadre réglementaire et juridique et de renforcer les appuis financiers ?

Q6. Le plan a-t-il permis de développer le conseil et la formation sur l'agroforesterie et la promotion de l'agroforesterie ?

Q7. Le plan a-t-il permis d'améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable ?

Q8. Le plan a-t-il permis de promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international ?

Q9. Plus généralement, au-delà des « réalisations » et des « résultats » évoqués dans les questions précédentes, le plan a-t-il eu les « impacts » escomptés ?

Q10. Les modalités de mise en œuvre du plan ont-elles été efficaces ?

Q11. Après plusieurs années d'expérience, que peut-on finalement conclure quant à la cohérence du plan ? Premièrement, quel est son degré de cohérence interne ? Autrement dit, quel est le niveau de complémentarité de ses différentes composantes ? Deuxièmement, quel est son degré

de cohérence externe, donc son degré de complémentarité avec d'autres actions et interventions ayant un impact sur l'agroforesterie ?

Q 12 Était-il judicieux que le MAA porte ce plan de développement de l'agroforesterie ?

Q13 Ce plan doit-il être reconduit ? Dans l'affirmative, sous quelle forme ou avec quelles évolutions ?

4.2. PRESENTATION DU DIAGRAMME LOGIQUE D'IMPACT

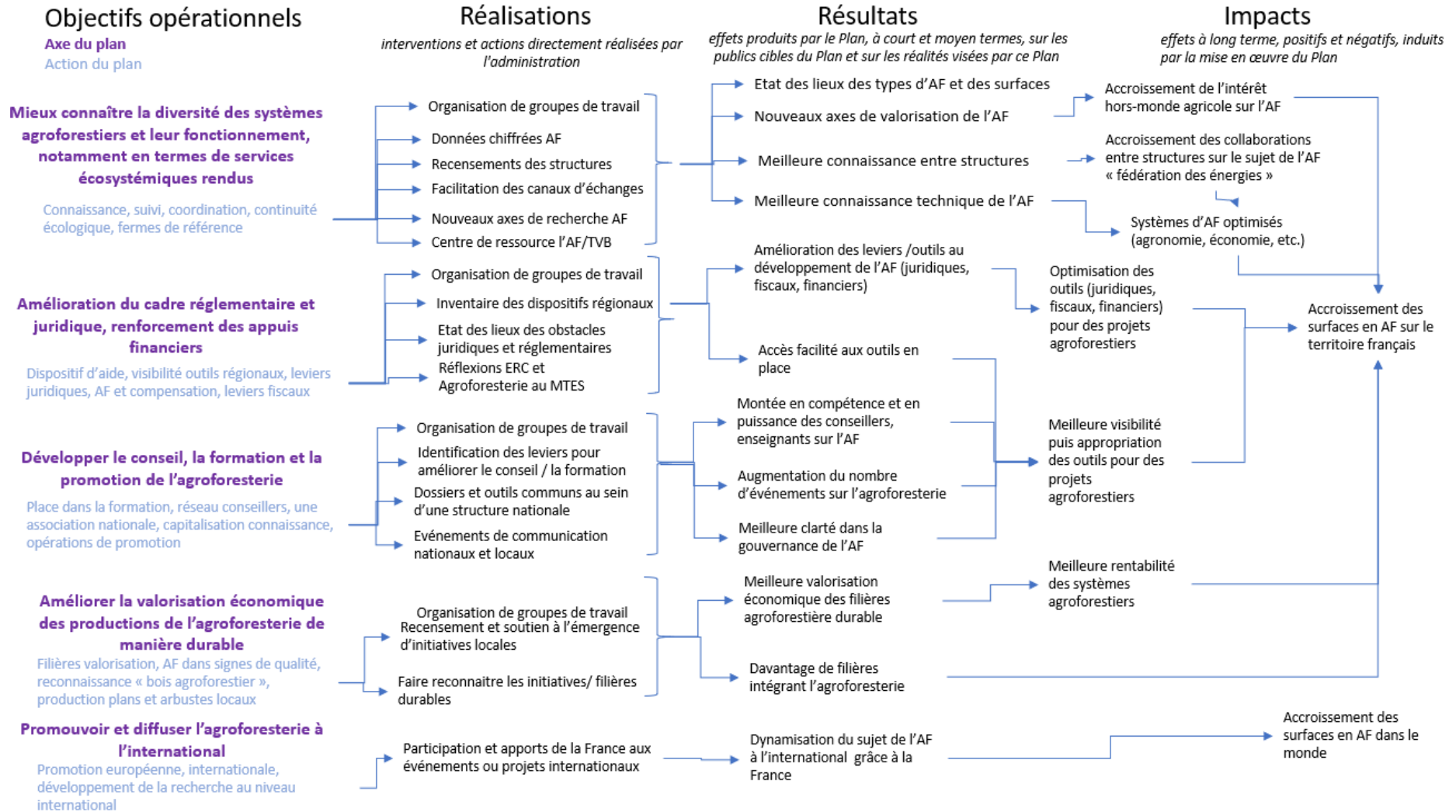
Dans le cadre d'une évaluation de politique publique ou d'un programme d'action, le diagramme logique d'impacts vise à retracer les enchaînements souhaités par les initiateurs : ce que l'on attend, ce que l'on va faire, ce qu'il devrait se passer de façon directe (à court terme) et enfin ce qu'il devrait de passer de façon plus indirecte (à long terme) : objectifs, réalisations, résultats et finalement impacts.

Le diagramme logique d'impact se rédige comme si la politique se déroule comme escomptée. Le but est de mettre les hypothèses des initiateurs de façon claire et concise sur le papier, mais aussi clarifier les hypothèses implicites qui peuvent être faites.

Il peut être réalisé par les initiateurs lors de la conception de la politique, mais souvent cela n'est pas le cas (comme pour le plan de développement de l'agroforesterie). Il est alors mis en forme au moment de l'évaluation par l'évaluateur en concertation avec les initiateurs (exercice réalisé ci-dessous).

Le diagramme guide les réponses aux questions évaluatives, la construction du référentiel d'évaluation et donc la construction des outils de recueil de l'information.

Le diagramme constitue également un outil pour réaliser de premières analyses de l'évaluateur sur la cohérence interne et la pertinence des objectifs ou des effets attendus au regard du contexte et des besoins.



► Figure 3 : diagramme de logique d'impact du plan de développement de l'agroforesterie 2015-2020

4.3. RECUEIL DE L'INFORMATION DANS LE CADRE DE L'EVALUATION

4.3.1. Analyses bibliographiques

Dans le cadre de l'évaluation, les documents suivants ont été analysés (liste non exhaustive) :

- les documents constituant le plan : fiches-actions, décrivant dans le détail les 23 actions des 5 axes, comptes-rendus des comités de pilotage du plan (réunis avec régularité tous les 9 mois), documents liés aux journées nationales de l'agroforesterie et aux journées « croisons les regards » ;
- les bases de données et documents relatifs à la déclinaison de chaque action et disponibles sur une bibliothèque partagée mise en place par le Ministère de l'agriculture ;
- les bases de données et documents relatifs aux fonds CASDAR ;
- les documents et bases de données accessibles liées aux congrès européens et mondiaux de l'agroforesterie ;
- les documents transmis par les Régions (lorsque disponibles) sur la déclinaison des mesures 4.4 et 8.2, MAEC ou autres aides concernant l'agroforesterie ;
- les documents transmis par des structures privées sur des financements dédiés à l'agroforesterie ;
- les comptes-rendus de débats ou propositions du Sénats et de l'Assemblée concernant l'agroforesterie.

4.3.2. Entretiens

Au-delà de l'analyse de données bibliographiques, plus de 50 entretiens ont été réalisés avec différents types de structures. Les entretiens ont été menés selon un format semi-directif (résumé des entretiens disponible en annexe) et ont duré entre 1h et 2h.

► Figure 4 : tableau récapitulatif des entretiens réalisés

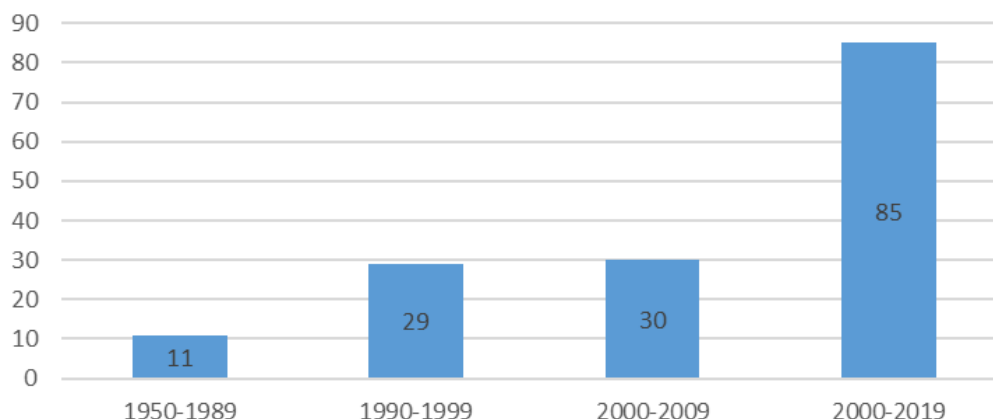
Numéro	Nom	Prénom	Structure
1	AUSSIGNAC	Hélène	Région de France
2	BARAIZE	Gilles	FNSEA
3	BENOIT	Jean-Christophe	CDC Biodiversité
4	BONNOT	Sabine	FNAB/ITAB
5	BORELLI	Simone	FAO
6	CALLAND AUZARY	Boris Margaux	DRAAF Auvergne Rhône Alpes
7	CANET	Alain	Arbre et paysage ³²
8	CHAPOLARD	Gaëtan	Fédération Nationale des chasseurs
9	FROMAGEOT SEGURA GASNIER	Claude Marine Marie-Anne	Fondation Yves ROCHER
10	CLAVEIROLE	Cécile	France Nature Environnement (FNE)
11	CLERAN	Eddy	CA Normandie
12	COMMAGNAC	Loïc	IGN
13	DE VILLEBONNE	Dominique	ONF
14	DENIS	Laurent	Région Grand Est, gestion du FEADER

15	DRUGMANT	France	Fédération des parcs naturels régionaux
16	DUCASTEL	Christophe	AFD
17	DUFOURCQ	Thierry	IFV
18	DUPRAZ	Christian	INRAE
19	ENJALBERTE	Julien	EPLEFPA Pamiers (Ariège, CASDAR agroforesterie, captage d'eau
20	GAUTIER	Jacques	INAO
21	GISSINGER	Thierry	Fondation de France
22	GUESDON	Nathalie	DREAL Pays de la Loire/ anciennement MAA BCCB
23	HANNACHI	Yousri	APCA
24	HERBRETEAU	Arthur	Parc National de Réunion
25	HOUDEBINE	Damien	Confédération Paysanne
26	HUET	Brice	MTES, DEB
27	JACQUIN	François-Xavier	Inspecteur Enseignement agricole
28	KARINSKI	Céline	Animatrice PEI Agri agroforesterie
29	LELONG	Eric	Interapi
30	LEMOINE	Lea	APCA
31	LIAGRE	Fabien	Agrooft
32	LOF	Alain	PNR Martinique
33	MALAVAL	Sandra	Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées
34	MARQUOT	Oriane	DRAAF Normandie
35	Mézière	Delphine	INRAE UMR system
36	MOITIER	Paul	Région Hauts-de France
37	MONIER	Sylvie	Mission haie Auvergne Rhône-Alpes
38	MOREAU	Jean-Christophe	IDELE
39	OBERLIS	Elsa	Chargée de mission Forest Initiative, Guyane
40	PETEL	Emmanuel	Commission Européenne
41	PINARD	Christophe	MAA, BCCB, animateur du plan
42	QUERAUD	Sebastien	EPLEFPA Brive Voutezac (Corrèze)
43	RIZZI	Emmanuel	Coordination rurale
44	SANSON	Baptiste	AFAC-Agroforesteries
45	SIMONDON	Emil	PUR PROJET
46	SIRE	Françoise	Prom-Haies Nouvelle Aquitaine et AFAC-Agroforesteries
47	TORQUEBIAU	Emmanuel	CIRAD
48	TREVISIOL EGLIN	Thomas Laurence	ADEME
49	VISSAC	Phillipe	ACTA
50	WARLOP	Francois	GRAB
51	WORMS	Patrick	EURAF

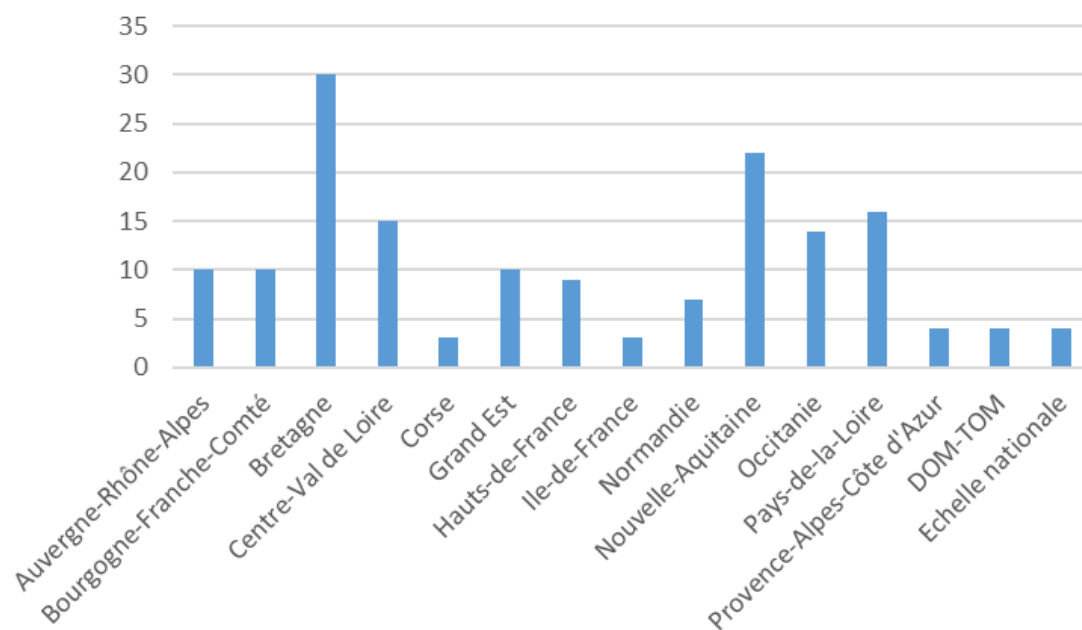
4.3.3. Enquêtes internet

Par ailleurs une enquête internet à destination des animateurs-conseillers agricoles a été réalisée. Nous comptons 277 retours, dont 157 personnes avec une mission en agroforesterie. Les graphiques ci-dessous présentent quelques caractéristiques de l'échantillon constituant les répondants avec une

mission de conseil en agroforesterie. Dans la suite du rapport, certains indicateurs découlent directement de cette enquête internet.



► Figure 5 : répartition des répondants (nombre) à l'enquête internet par ancienneté



► Figure 6 : nombre de répondants à l'enquête par région

Par ailleurs, une enquête internet a été envoyée aux agriculteurs engagés dans des GIEE agroforestiers. Cette enquête n'a recueilli qu'une vingtaine de retours, aussi les résultats ont été davantage traités de façon qualitative que quantitative.

4.3.4. Focus group et séminaire final

Trois ateliers ont été organisés dans 3 territoires à des échelles régionales (Grand-Est, PACA et Centre Val de Loire). Chaque focus group s'est étalé sur une demi-journée et comptait entre 10 et 15 participants. Les participants ainsi que les comptes-rendus de ces *focus group* sont disponibles en annexe.

Enfin, les principales conclusions de l'évaluation ont été présentées lors d'un atelier le 9 juillet 2020 à plus de 55 participants. Cet atelier s'est déroulé en visioconférence, compte tenu du contexte de crise sanitaire. La matinée visait à présenter les principaux résultats de l'évaluation et à répondre aux questions des participants. L'après-midi proposait un travail en sous-groupes d'une petite dizaine de personnes sur des propositions pour un potentiel deuxième plan. Les groupes se sont organisés par axe du plan. Les structures partenaires du plan (responsable d'une action) étaient présentes (AFAF, APCA, AFAC, MTES, INRAE, CIRAD). Des structures de développement territorial de l'agroforesterie (FDC 45, CDA 88, campus de Mirecourt, Arbre et paysage 32, etc.) ainsi que des structures agissant à l'échelle nationale voir européenne (FNAB, FNC, CNPF, DG Agri, etc.) ont également participé.

5. ANALYSES LIEES A CHAQUE QUESTION EVALUATIVE

5.1. ELEMENT DE LECTURE POUR LES ANALYSES LIEES A CHAQUE QUESTION EVALUATIVE

Les parties suivantes du rapport présentent les différentes réponses aux 13 questions évaluatives soumises aux évaluateurs.

Pour chaque question évaluative, des critères de jugements ont été définis. C'est le niveau d'atteinte de ces différents critères de jugement qui permet de formuler une réponse à la question évaluative. Il s'agit alors de caractériser chaque critère de jugement lié à la question évaluative (exemples oui le critère est totalement rempli, non le critère n'est pas rempli, oui il est globalement rempli mais...). Cette caractérisation se fait à l'aide d'indicateurs qui ont été définis pour chaque critère de jugement. Les indicateurs constituent l'échelle la plus fine d'analyse, ils font transparaître un résultat objectif que ce soit à l'aide de données qualitatives ou quantitatives qui auront été récupérées par les évaluateurs.

Chaque partie sur les questions évaluatives s'organise de la façon suivante :

► **Figure 7 : grille de lecture des éléments présentés dans les réponses aux questions évaluatives**

<p>Rappel de la question évaluative</p>	<p>Chacune des 13 questions évaluatives a pour objectif de focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés afin de permettre une meilleure réflexion sur les critères de jugements, une collecte d'informations plus ciblée, une analyse plus approfondie et, <i>in fine</i>, un rapport plus utile aux décideurs. L'ensemble des questions évaluatives est composé de telle manière que la synthèse des réponses permette à l'évaluateur de formuler un jugement d'ensemble sur le plan.</p>
<p>Critère de jugement</p> <div style="border: 2px solid orange; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Réponse au critère de jugement</p> <p>A partir des réponses apportées aux différents indicateurs.</p> </div>	<p>les critères de jugement permettent de répondre aux questions. Ce sont les repères que l'on choisit pour servir de base au jugement. Ils précisent ce que l'on attend, sur quel aspect va porter notre jugement. Ils ont été définis en fonction de la question évaluative et des critères d'évaluation à laquelle se rattache la question (pertinence, cohérence, efficacité, efficacité, pérennité, valeur ajoutée).</p>
<div style="border: 1px solid green; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Réponse courte à l'indicateur</p> </div> <p>Explicitation et approfondissement sur le résultat lié à l'indicateur</p>	<p>A chaque critère de jugement sont associés des indicateurs. Ce sont les signes qui témoignent de l'existence d'un phénomène, d'un effet. Ils sont observables, concrets et constituent les données que l'on va recueillir. Ils sont quantitatifs (nombre ou taux) ou qualitatifs.</p>

Les réponses aux questions évaluatives sont présentées dans la partie suivante du rapport.

A noter que la troisième question évaluative comporte uniquement une partie « analyse ». L'ensemble des éléments (analyses + réponse) se retrouve dans les questions suivantes liées à chaque axe.

A noter également que la dernière question évaluative (pertinence de la reconduction du plan) ne présente pas de partie « analyse » mais uniquement une partie « réponse » située dans le chapitre suivant. En effet cette question ne faisait pas l'objet de critère de jugement et d'indicateur. La réponse est le fruit des réponses apportées à l'ensemble des questions évaluatives précédentes.

5.2. PERTINENCE DES OBJECTIFS ET DE LA LOGIQUE

Les objectifs et les logiques d'intervention du plan (activités, résultats attendus, impacts attendus, modalités d'organisation, etc.) sont-ils pertinents par rapport aux enjeux et aux besoins liés au développement de l'agroforesterie ?

Critère de jugement n°1 : La logique d'intervention et donc le plan en découlant correspondaient-ils aux besoins liés au développement de l'agroforesterie lors de sa rédaction ?

Le plan de développement de l'agroforesterie ayant été initié suite à l'annonce du projet agro-écologique pour la France, les objectifs entre ces deux politiques concordent en tous points.

L'agroforesterie est un système de production spécifique correspondant aux principes énoncés par le projet agro-écologique, tels que la triple performance environnementale, sociale et économique.

Le projet agro-écologique, tel qu'il a été conçu en 2012, propose 3 axes, bien inclus dans le plan de développement de l'agroforesterie : connaissance et capitalisation (axe 1), diffusion et formation (axe 3), incitation des agriculteurs à se convertir à de nouvelles pratiques pérennes, ce qui constitue l'essence même du plan de développement de l'agroforesterie.

Plus de 75 % des structures d'envergure nationale identifiés dans le cadre de l'évaluation, ayant *a minima* un regard sur les questions d'agroforesterie en 2015 ont été consultées lors de l'élaboration du plan, laissant tout de même une part non négligeable de structures n'ayant pas été consultées.

Alors que certaines structures travaillaient sur ces sujets, elles n'ont pas été concertées ce qui aura pu mener à un manque sur le contenu de ce premier plan : le CNPF, la FNCUMA (avec des projets de bois-énergie autour du bocage) et des structures privées ou fondations (avec des financements de thèses ou des financements de projets de plantation).

En revanche, les structures représentant les différents échelons territoriaux (ARF, ADF, ANPP) n'ont pas été consultées. Même s'il n'existait pas de structures tête de réseau sur la thématique du sylvopastoralisme, aucune association ou chambre d'agriculture ou PNR traitant de ces questions n'a été consulté. Enfin, pour le volet DROM-COM, si le CIRAD a bien été consulté, il n'en va pas de même des RITA (Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole dans les Départements d'Outre-Mer).

La satisfaction sur les principaux axes du plan et le recouvrement des différents besoins est quasi unanime selon les personnes interrogées à ce sujet issues de différents types de structures (échelle nationale ou locale).

Malgré cette satisfaction globale, trois points liés à l'élaboration du plan soulèvent des interrogations de certaines structures :

- Les besoins régionaux spécifiques ne sont pas pris en compte dans le plan, cela pouvant s'expliquer par la temporalité de la concertation du plan (2015), en décalage avec la rédaction des PDRR (2013-2014). Néanmoins une action du plan était prévue pour pallier ce manque, identifié dès l'élaboration du plan ;
- Les enjeux du plan sont peu adaptés au contexte des DROM-COM (pédoclimat, type de système de culture). Néanmoins des actions spécifiques visaient précisément à mieux connaître et intégrer ces systèmes et ces acteurs dès l'élaboration du plan ;
- Alors que le sylvopastoralisme est bien considéré comme un système agroforestier, ses enjeux et les besoins des acteurs n'ont pas été relayés dans l'élaboration du plan ;
- Il existait à l'époque peu voire pas de structure référente sur les prés-vergers, aussi il aurait été compliqué de les mobiliser pour recenser les besoins.

De nombreuses actions du plan s'avèrent complémentaires entre elles, surtout celles regroupées au sein d'un même axe. Aucune divergence entre actions et leurs réalisations n'a été relevé.

Concernant l'axe 1, les actions menées de façon conjointe permettaient par leur mise en œuvre, le développement de complémentarités : un renforcement des connaissances (suivi des surfaces, rôle de la trame verte et bleu, performances, etc.) et le développement du réseau de fermes de référence devaient participer à une meilleure coordination entre différents types de structures (impliquées sur ce renforcement des connaissances). L'inverse étant également vrai. Aucune divergence entre actions et leurs réalisations n'est relevé pour cet axe 1.

Concernant l'axe 2, les complémentarités entre actions sont moins évidentes, d'autant que l'objectif de cet axe comprend plusieurs dimensions (réglementation, juridique, financier). Si les actions n'induisent pas de complémentarité deux à deux, les complémentarités se perçoivent davantage pour l'aboutissement final à savoir la croissance des projets de plantation en levant les freins identifiés un à un (juridiques, réglementaires, financiers). Aucune divergence entre actions et leurs réalisations n'est relevé pour cet axe 2.

Concernant l'axe 3, les actions liées à la formation et le conseil apparaissent comme complémentaires : au-delà des réalisations prévues dans l'action visant le renforcement de la structuration d'un réseau de conseillers agroforestier sur le territoire, d'autres actions pouvait y participer : le renforcement des dispositifs de formation, la constitution d'une seule association nationale et la capitalisation des connaissances. En revanche l'action visant à conduire des opérations de promotion de l'arbre n'offre pas spécialement de complémentarité avec les autres actions de l'axe 3. Aucune divergence entre actions et leurs réalisations n'est relevé pour cet axe 3.

Seules deux actions sur les quatre de l'axe 4 présentent de potentielles complémentarités : le développement de synergies avec les signes de qualité participe au soutien du développement de filières de valorisation des produits alimentaires et non alimentaires de l'agroforesterie. Aucune divergence entre actions et leurs réalisations n'est relevé pour cet axe 4.

Les deux actions de promotion de l'agroforesterie au niveau européen et internationale sont complémentaires entre elles, l'une et l'autre s'alimentant mutuellement. En revanche les deux autres actions (développement de la recherche et développement des échanges pédagogiques européens) offrent peu de complémentarités avec les autres actions de l'axe 5. Aucune divergence entre actions et leurs réalisations n'est relevé pour cet axe 5.

Entre les axes, quelques actions offrent des complémentarités entre elles :

- la mise en place du réseau de fermes de référence (1.5) participe à la capitalisation et l'analyse des connaissances (3.4) ;
- le renforcement du mouvement associatif autour d'une seule association nationale (3.3) peut faciliter la coordination des actions des différents types de structures (1.2).

Le développement de la recherche au niveau européen et international offre des complémentarités intéressantes avec les actions d'autres axes dans le sens où le PEI agri, avec ses impacts aux échelles nationale et européenne contribue également à la promotion de l'agroforesterie à l'échelle nationale (3.5) mais aussi à la formulation de proposition sur les dispositifs d'aide (2.1)

La logique d'intervention et donc le plan en découlant répondaient à l'essentiel des enjeux et besoins liés au développement de l'agroforesterie lors de sa rédaction

Les objectifs opérationnels du plan, correspondant à ses 5 axes, ont permis de rassembler, puis de structurer, l'ensemble des besoins exprimés par une grande diversité d'acteurs lors de la concertation pour la conception de ce plan. Par sa structuration, il a assuré une coordination des actions des diverses structures travaillant sur l'agroforesterie. Selon les partenaires interrogés, ces axes, précis dans leur description, permettaient de donner un cadre et d'avoir une base pour structurer les grandes lignes de dynamique de travail. En revanche, le plan ne paraît pas adapté aux enjeux et donc aux besoins des DROM-COM et des systèmes sylvopastoraux, le manque de concertation de structures représentant ces systèmes lors de l'élaboration du plan ayant desservi l'intégration de leurs besoins dès l'élaboration du plan.

Critère de jugement n°2 : le plan a-t-il su s'adapter aux demandes des acteurs de l'agroforesterie et aux évolutions de contexte ?

Toutes les actions développées par les structures entendues en entretien peuvent entrer dans le cadre du plan car elles concourent à un des objectifs liés aux axes du plan.

La majorité des personnes interrogées ne connaît pas précisément le contenu du plan. Celles qui portent des actions connaissent globalement les livrables liés à leurs actions. Elles estiment que les réalisations qu'elles ont elles-mêmes portées mais qui ne sont pas précisées dans les fiches actions du plan, ne découlent pas du plan. Cependant, les objectifs opérationnels liés aux axes recouvrent les objectifs de ces réalisations, qui pourraient symboliquement rentrer « sous le chapeau du plan ».

Dans les fiches-actions du plan, 50 structures partenaires sont citées. Une petite dizaine de structures, d'envergure nationale et participant activement au développement de l'agroforesterie, ne sont pas citées dans ces fiches actions.

Ce sont majoritairement des structures privées ou des fondations qui ne font pas partie des structures partenaires du plan. Cet état de fait rejoint la problématique d'une absence de concertation de ces structures dans le cadre de l'élaboration même du plan.

A noter également, la FNAB et la Fédération nationale des chasseurs, consultées en amont, déclinant des actions de développement de l'agroforesterie, ne sont pas non plus citées comme partenaires du plan.

Cela pose question sur la reconnaissance de ces structures dans leur engagement pour le développement de l'agroforesterie. Cependant, cela n'a pas porté à conséquence pour la mise en œuvre concrète d'actions.

Les partenaires du plan n'ont pas fait de demande explicite pour faire modifier des actions du plan durant la phase de mise en œuvre (ni au ministère de l'Agriculture, ni au comité de pilotage). Les partenaires ont saisi des opportunités pour développer des actions non inscrites dans le plan mais qui répondaient à ses objectifs, ceux-ci étant particulièrement larges.

Certaines actions non inscrites dans le plan (mais répondant aux objectifs opérationnels du plan) ont été développées avec le soutien du ministère de l'Agriculture (par exemple, le concours général agricole, ou le congrès mondial de l'agroforesterie).

Pour les actions qui n'avançaient pas selon les attentes, aucune demande n'a été formulée pour adapter ces actions. De plus le COPIL n'a pas adopté de mesure allant dans ce sens. D'après les personnes interrogées, l'agenda était en effet trop chargé pour laisser la place ce type d'échanges (COPIL de 3h avec 2h30 de revue des actions laissant en moyenne 6 minutes de discussion par action dans lesquelles il faut au mieux présenter les avancées, répondre aux questions et donner une note d'avancée).

Le plan a su s'adapter aux demandes des acteurs de l'agroforesterie et aux évolutions de contexte

Par ses objectifs et ses axes, auxquels une large palette d'enjeux et d'actions opérationnelles peuvent se rattacher, le plan a été bien structuré, tout en ayant une dimension stratégique. Ceci a permis aux acteurs de proposer une grande diversité d'actions entrant sans difficulté dans les objectifs et la logique du plan.

Ainsi, le plan a joué le rôle de « document cadre » (plus de la moitié des partenaires interrogés font référence au plan dans ce sens) fixant des grandes lignes d'intervention, pouvant guider des structures dans la déclinaison de leurs actions – qu'elles soient inscrites ou non dans le plan, qu'elles aient été imaginées/initiées en amont ou pendant la mise en œuvre du plan (le ministère de l'Agriculture s'impliquant y compris dans des actions non prévues, mais entrant dans le cadre des objectifs *via* la mobilisation de l'animateur ou *via* des financements).

Cependant les modalités de suivi du plan (et plus particulièrement le format du comité de pilotage) laissaient peu de place pour travailler sur des adaptations du plan notamment pour des actions qui auraient mérités une redéfinition des réalisations.

5.3. AVANCEE DES REALISATIONS

Qu'en est-il des réalisations que s'engageaient à produire les metteurs en œuvre du plan ? Ont-elles été menées ?

Critère de jugement n°1 : Les réalisations pour chaque action sont-elles présentes ?

Fin 2019, 75 % des actions avançaient selon le rythme prévu dans la feuille de route que s'était fixé le comité de pilotage (*via* son processus d'auto-évaluation).

Les actions qui n'avaient pas avancé conformément aux attentes appartiennent aux 5 axes, il n'y a donc pas d'axe plus particulièrement problématique. Ce sont les actions suivantes :

- 1.5. « constituer et faire vivre un réseau de fermes de référence (AFAF-RMT-AF) »
- 2.5. « Étudier les leviers fiscaux en faveur des plantations agroforestières (MAA/BCCB) »
- 3.2. « Renforcer la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire (APCA, AFAC-A, AFAF, MAA/BCCB) »
- 3.3. « Renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale (MAA/BCCB) »
- 4.1. « Soutenir le développement de filières de valorisation de produits (alimentaires et non alimentaires) de l'agroforesterie (AFAF) »
- 5.4 « développer les échanges pédagogiques européens et internationaux sur l'agroforesterie (MAA/BDAPI) ».

► **Figure 8 : résultats de l'auto-évaluation lors du 5ème comité de pilotage (fin 2019)**

Axe	Nombre d'actions	
	Total	Note ≥ 4/5
1 (connaissance)	5	4
2 (outils)	5	4
3 (conseil, formation, promotion)	5	3
4 (valorisation économique)	4	3
5 (international)	4	3
Total	23	17

Mi 2020, sur les 60 réalisations/livrables annoncés par le plan de développement de l'agroforesterie, 24 sont réalisés, 13 sont en passe de l'être d'ici fin 2020 et 23 (environ un tiers) ne seront pas produits à l'issue du plan.

Les livrables liés aux actions 1.5, 2.5, 3.2, 4.1, 5.4 ne seront pas produits fin 2020. Globalement, il y a une correspondance entre les résultats de l'auto-évaluation et l'analyse des livrables, sauf pour trois actions.

Pour l'action 2.2. « renforcer la mobilisation des outils disponibles pour les différents acteurs au niveau régional », la note finale de l'auto-évaluation est de 4/5, alors que les livrables prévus (constitution d'un groupe inter-régional de réflexion, inventaire des outils régionaux à disposition, développement de nouveaux outils d'aides pour le développement de l'agroforesterie) ne seront pas produits.

Dans le cas de l'action 2.4. « favoriser les aménagements agroforestiers dans le cadre des mesures de compensation d'impact environnemental », la note est également de 4/5. Même si le MAA a bien intégré le comité d'orientation d'ITTECOP, il n'y a eu ni de publications sur ce sujet, ni de développement chiffré de la compensation au profit de l'agroforesterie.

Enfin, à l'inverse, le bilan de l'auto-évaluation de l'action 3.2 paraît plus sévère que le bilan des livrables : il y a bien eu constitution d'un groupe de travail sur ce sujet, et, même si l'action n'est pas

aboutie, l'ATT a permis de développer des outils de financements communs, tout en liant l'APCA à des actions nationales pour le développement de l'agroforesterie.

Pour les actions ayant bien avancé, quelques livrables / réalisations annoncés ne seront néanmoins pas mis en œuvre (les autres livrables de l'action étant, eux, réalisés) : ainsi l'insertion des RITA dans le RMT AgroforesterieS ne s'est pas faite par manque de mobilisation de ces structures dans la gouvernance du plan et de l'actuel RMT (même le RMT AgroforesterieS dans sa nouvelle forme pour 2021-2025 prend en compte les agroforesteries tropicales et propose la participation de structures des DROM-COM). Également, par manque de moyen humain et de priorisation donnée par le ministère à ces actions, la mise en place d'un événement de l'enseignement agricole et de la formation l'identification de compétences extérieures pour la formation d'enseignants sur l'agroforesterie ne seront pas réalisés.

Les réalisations pour chaque action sont majoritairement présentes

A quelques exceptions près, l'auto-évaluation du plan et l'analyse des livrables dépendants du plan présentent des résultats comparables : un peu moins de 2/3 des réalisations seront sur la table à la fin 2020.

Les axes les plus aboutis en 2020 sont ceux qui concernent l'amélioration des connaissances (Axe 1), la valorisation économique (Axe 4) et la promotion de l'agroforesterie à l'échelle internationale (Axe 5). En revanche, l'axe concernant l'amélioration du cadre juridique et réglementaire / le renforcement des appuis financiers (Axe 2), ainsi que l'axe concernant le développement du conseil, de la formation de la promotion de l'agroforesterie (Axe 3) n'ont globalement pas atteint toutes leurs ambitions en matière de réalisations.

Critère de jugement n°2 : Les moyens humains et financiers prévus ont été engagés sur chaque action par les porteurs

Aucun financement propre n'était rattaché aux actions du plan. Il n'est donc pas possible d'appréhender l'adéquation entre les financements dédiés à l'action au regard de leur ambition respective

Aucun financement n'a été annoncé en 2015 lors de la rédaction du plan par la structure porteuse ou ses partenaires pour mettre en œuvre les différentes actions. Cependant le plan a facilité indirectement le financement d'actions par d'autres sources. Ainsi différents fonds publics ont pu être mobilisés pour soutenir les partenaires dans la déclinaison opérationnelle du plan : la PAC (dont l'appel à projets MCDR), les appels à projets CASDAR, le financement du RMT AgroforesterieS, le financement ONVAR de l'AFAF et l'action thématique transversale.

De 2008 à fin 2011, près de 850 000 euros issus du ministère de l'Agriculture ont été alloués à la thématique agroforestière (hors PAC). Sur les périodes 2012-fin 2015 et 2016-fin 2020, l'allocation a été portée à environ 2,1 millions d'euros pour chaque période.

Ces financements assuraient la déclinaison d'objectifs propres aux types de financement, qu'il est possible de rattacher à l'une ou l'autre des actions du plan, et dans la majorité des cas à plusieurs actions en même temps. Le financement du plan et de ses actions s'est donc constitué au fur et à mesure sur la base d'opportunités et de veilles du MAA et de ses partenaires.

Aucun moyen humain propre n'était rattaché aux actions du plan. Il n'y a pas eu d'engagement supplémentaire de la part du MAA ou des partenaires pour décliner des actions. Il n'est donc pas possible d'appréhender l'adéquation entre les moyens humains dédiés à l'action au regard de leur ambition respective.

En 2015, lors de la rédaction du plan, aucune prévision sur les moyens humains à rattacher aux différentes actions n'avait été effectuée par les partenaires. En 2020, les structures porteuses entendues en entretien ont toutes indiqué avoir mobilisé des moyens humains à hauteur des ambitions des actions (l'AFAP n'a pas fait part d'éléments sur ce sujet). Pour les structures d'envergure nationale, partenaires du plan, cela ne s'est traduit par une augmentation des effectifs alloués à l'agroforesterie pour le plan que dans le cas de l'APCA grâce aux financements ATT et animation du RMT.

L'adéquation entre les ressources allouées par le MAA (bureau du changement climatique et de la biodiversité : 0,4 ETP + un an de stage sur 5 ans) et l'animation du plan et le portage de 10 actions (correspondant à 30 réalisations / livrables dont les deux tiers auront été réalisés fin 2020) pose cependant question, d'autant que le manque de temps pour mener à bien toutes les actions est mentionné par l'animateur lui-même.

Les moyens humains et financiers prévus ont été engagés sur chaque action par les porteurs

Le plan de développement de l'agroforesterie n'a pas fait l'objet d'un chiffrage financier ni humain par action, que ce soit de la part de la structure porteuse ou des structures partenaires. Ainsi, il paraît compliqué de répondre à ce critère de jugement.

Les différentes structures se sont engagées sur leurs thématiques cœur de métier (mobilisant leurs moyens humains indépendamment des financements potentiellement liés au plan) ou bien sur des livrables dont la réalisation avait peu de conséquences sur les charges de travail.

Chaque structure entendue dans le cadre des entretiens estime avoir participé à hauteur de ses possibilités à la déclinaison du plan. Seule l'APCA indique être montée en puissance sur ses moyens pour décliner les actions qu'elle portait et cela grâce aux financements du plan (ATT notamment).

5.4. ATTEINTE DES RESULTATS

Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints/sont-ils susceptibles d'être atteints ? Quels sont les principaux facteurs qui ont déterminé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus ?

Pour rappel, les résultats du plan sont constitués des effets produits à court et moyen terme grâce aux réalisations prévues. Ces résultats, attendus lors de la conception, peuvent être retrouvés dans les différents axes, dans la partie descriptive.

Les résultats identifiés par axe du plan sont repris dans le schéma de la logique d'action (voir figure 3, page 23).

En l'absence de chiffrage des effets escomptés du plan, l'exercice d'évaluation consiste à vérifier dans quelle mesure les dynamiques prévues ont effectivement bien été enclenchées. En effet, les résultats

attendus sont exprimés sous la forme d'attente « d'augmentation », de « dynamisation », « d'amélioration », etc.

Dans le cadre de cette évaluation, nous proposons donc de mesurer l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus à travers plusieurs analyses combinées :

- Le taux de réalisations menées à termes pour chaque type de résultat escompté ;
- La dynamique générée par le plan, relativement à la situation initiale ;
- L'atteinte de ces résultats au regard des attentes initiales, etc.

Cette approche est développée pour chacun des axes.

Analyse des résultats liés à l'axe 1 : le plan a-t-il permis de mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement, notamment en termes de services écosystémiques rendus ?

- **Figure 9 : récapitulatif des réalisations et non-réalisations du plan par type de résultats attendus dans le cadre de l'axe 1 (détails à retrouver dans la question n°4)**

Résultats attendus	Réalisations du plan	Réalisations non mises en œuvre
Amélioration de l'état des lieux des différents types d'agroforesterie et leurs surfaces.	- typologie des haies - dispositif de suivi national des bocages (surface) - recensement des systèmes agroforestiers des DROM-COM (stage)	- prise en compte des prés-vergers et du sylvopastoralisme dans l'état des lieux ; - estimation et suivi statistique des surfaces des systèmes agroforestiers hors haie-bocage.
Développement de nouveaux axes de recherche sur l'agroforesterie	- augmentation des publications scientifiques sur l'agroforesterie et notamment sur les services écosystémiques ; - travaux en particulier sur agroforesterie et paysage, et agroforesterie et chiroptères.	
Meilleure connaissance technique de l'agroforesterie	- soutien financier aux expérimentations et à l'amélioration des connaissances techniques : 3 projets CASDAR, animation de GIEE (27), projets expérimentaux en lycée agricole (26)	- mise en place du réseau commun de fermes de référence, même si chaque « type » de structure dispose d'un réseau propre référencé.
Meilleure connaissance entre structures de la R&D	- développement des rencontres de la R&D	- intégration des acteurs des DROM-COM, du sylvopastoralisme, ou des prés-vergers dans les réseaux R&D agroforestiers.

La connaissance des différents types d'agroforesteries et leurs surfaces en agroforesterie n'a pas été suffisamment développée dans le cadre du plan et donc le plan participe peu à ce résultat

Le plan a participé à l'amélioration de l'état des lieux des systèmes haie-bocage et de l'agroforesterie intraparcellaire. Néanmoins, les résultats attendus n'ont été que partiellement atteints notamment dans l'amélioration de la connaissance du sylvopastoralisme ou des prés-vergers et des systèmes agroforestiers outre-mer (même si un stage a nommé et décrit les systèmes agroforestiers des DROM-COM).

En matière d'analyse statistique des surfaces en agroforesteries, la connaissance restera partielle à l'issue du plan. En effet, les données ne seront disponibles que pour les haies/bocages fin 2020. On peut à nouveau constater l'absence de prise en compte du sylvopastoralisme, des prés-verger et des systèmes des DROM-COM dans les recensements réalisés. Enfin, le manque de coordination entre structures a entravé la production de données chiffrées sur l'agroforesterie intraparcellaire (il aurait été attendu *a minima* le recensement des surfaces des projets de plantation depuis le démarrage du plan).

Finalement, le plan participe peu à l'amélioration des connaissances des différents types de systèmes agroforestiers et leurs surfaces, alors que développer des réseaux et renforcer des coordinations à l'échelle nationale aurait participé à l'atteinte de ce résultat.

Pour les partenaires du plan, ce résultat reste en-deçà des attentes sur la production de statistiques de suivi des surfaces en agroforesterie. Selon eux, disposer d'informations quantitatives est pourtant essentiel pour mesurer l'atteinte d'objectifs, de développement, d'autant plus dans le cadre d'un futur potentiel 2nd plan. Le fait que les travaux finaux sur les bocages ne soient pas encore accessibles (prévus pour fin 2020) participe certainement à cette insatisfaction forte, perçue au moment de l'évaluation.

De nouveaux axes de recherche sur l'agroforesterie se sont développés grâce au plan mais de façon très limitée

Le plan a participé à l'augmentation des publications sur l'agroforesterie, dont les services écosystémiques (mais avec un nombre limité de nouvelles publications (50 par l'INRAE sur la période du plan contre 25 sur la période avant plan), et au développement de nouvelles thématiques (paysage, chiroptères). En revanche, la recherche sur le rôle de l'agroforesterie dans les trames vertes et bleues (TVB) reste lacunaire. Cependant, il faut tempérer l'impact de cette non-réalisation sur l'atteinte des résultats : la participation de l'agroforesterie à la TVB est considérée comme une évidence pour les porteurs de projets. *In fine*, un livrable incitant les porteurs à mobiliser davantage l'agroforesterie dans ces projets a pu être suffisant.

Le développement des axes de recherche poursuivi par le plan peut apparaître limité. Toutefois, le recensement des besoins en R&D des acteurs de l'agroforesterie, réalisé en 2017 par le RMT Agroforesteries, permet de faire le bilan de la diversité des champs déjà par le plan et ceux ne l'étant pas. Ce bilan révèle peu de nouvelles thématiques de recherches n'ayant pas été imaginées dans le cadre du plan. L'aspect très transversal de l'arbre a permis depuis de nombreuses années de produire de la connaissance sur une grande diversité de sujets. Les personnes entretenues et enquêtées ne retiennent *in fine* que le besoin d'approfondir les connaissances sur la résilience des systèmes agroforestiers aux changements climatiques. C'est finalement plutôt le manque de connaissances techniques locales et le manque de données simples chiffrées qui ressortent.

Si la connaissance technique de l'agroforesterie s'est accrue, il est difficile d'établir le lien de causalité avec le plan

Sans être explicitement prévus dans le plan, divers travaux de R&D financés sur fonds publics, par les GIEE, les groupes opérationnels PEI, les lycées agricoles et les partenaires de projets CASDAR, ont participé à l'amélioration de la connaissance technique de l'agroforesterie (sur des aspects agronomiques surtout, mais aussi économiques).

En revanche, le plan n'a pas tenu ses engagements sur la mise en place d'un réseau de fermes de référence (même si de premiers travaux de recensements ont été effectués par des structures de façon

isolées), action qui devait être portée par l'AFAP. Ce réseau de ferme aurait contribué au développement et au partage de connaissances techniques locales sur les systèmes agroforestiers.

Finalement, le plan a bien participé à l'amélioration des connaissances techniques, même si elles restent ponctuelles et localisées. Cependant, le résultat ambitieux, à savoir « disposer d'un réseau structuré nationalement, produisant et capitalisant de la connaissance technique, utile aux agriculteurs », n'a pas été atteint. Des réticences ont été émises par les acteurs agroforestiers entretenus : ils ne sont pas si disposés que cela à échanger, capitaliser des connaissances ou des outils permettant de partager la connaissance. Ces acteurs sont tout aussi touchés par la peur de la concurrence, comme toutes les autres structures du développement agricole.

Le plan n'a pas développé les interactions entre les différentes structures impliquées dans la R&D en agroforesterie

Alors que le plan a permis une multiplication des instances nationales auxquelles les acteurs de la R&D pouvaient se retrouver, peu de nouveaux acteurs ont rejoint les réseaux R&D de l'agroforesterie. Les réunions du RMT Agroforesteries ont permis de resserrer les liens entre des acteurs qui se connaissaient déjà, et de déboucher sur de nouvelles coopérations, limitées cependant au noyau d'acteurs habituels de la communauté agroforestière.

Finalement, le plan n'a que peu contribué à renforcer les liens entre acteurs de la R&D agroforestière. Le fonctionnement des appels à projets CASDAR n'encourage pas l'innovation en matière de partenariat (partenariat avec des structures travaillant historiquement sur l'agroforesterie améliorant la sélectivité de la proposition). Par ailleurs, l'absence d'interactions avec des acteurs n'appartenant pas au tour de table d'origine du plan (ex. DROM-COM, sylvopastoralisme, monde forestier) réduit les opportunités de rencontre entre ces structures de la R&D à l'échelle nationale.

C'est d'ailleurs ce qui ressort des entretiens avec les acteurs des réseaux agroforestiers. Les liens avec les acteurs R&D des DROM-COM et du sylvopastoralisme ne se sont pas développés. Selon les structures historiques, les échanges et les partenariats à l'échelle nationale continuent à se développer majoritairement entre elles. Pour les structures historiques travaillant à des échelles plus locales, les collaborations R&D augmentent avec de nouveaux types de structures : lycées agricoles (certainement en lien avec le plan), collectivités, PNR, etc. dont l'intérêt pour l'agroforesterie est croissant.

Analyse des résultats liés à l'axe 2 : Le plan a-t-il permis d'améliorer le cadre réglementaire et juridique et de renforcer les appuis financiers ?

- ▶ **Figure 10 : récapitulatif des réalisations et non réalisations du plan par type de résultat attendus dans le cadre de l'axe 2 (les éléments détaillés sont repris dans la question n°5)**

Résultats attendus	Réalisations du plan	Réalisations non mises en œuvre
Amélioration d'outils juridiques, financiers, réglementaires	- Mise en œuvre d'un Réseau National de Développement de l'Agroforesterie Réunir-AF. Réseau piloté par l'APCA et l'AFAC-Agroforesteries qui s'appuie fortement sur leurs réseaux régionaux et départementaux et associe l'ensemble des partenaires nationaux. Au sein de ce réseau a été constitué plusieurs groupes de travail : PAC, faune sauvage, sylvopastoralisme, viticulture, volailles, ZNT, dispositifs d'aides...	- amélioration des outils juridiques - amélioration des dispositifs de financements dans les DROM-COM - développement d'outils financiers innovants (sur la compensation environnementale ou sur les paiements pour services environnementaux)

Accès facilités aux outils en place	Réalisation de livrables pour expliciter des points juridiques	- recensement des outils financiers régionaux (mesures 4.4 et 8.2, MAEc) - travaux sur la visibilité des outils financiers régionaux (mesures 4.4 et 8.2, MAEc)
--	--	--

Il y a eu peu de réalisations du plan permettant une amélioration des outils favorisant le développement de l'agroforesterie (juridiques, fiscaux, financiers), aussi la contribution du plan à ce résultat est plus que limité.

Le plan, compte tenu du faible nombre de réalisations sur cet axe, n'a pas permis d'améliorer l'accès au financement, de sécuriser les questions juridiques ou d'optimiser les outils fiscaux à disposition des acteurs, et particulièrement des agriculteurs. Cela peut s'expliquer de diverses façons : complexité du sujet nécessitant une expertise précise, manque de temps de l'animateur, absence de problématique juridique ou fiscale forte qui aurait nécessité un engagement plus intense.

Si le plan a facilité la remontée de propositions appuyant l'agroforesterie dans la future PAC, aucune avancée n'a été constatée sur la mise en œuvre d'outils financiers innovants, en particulier les mécanismes de compensation (carbone ? biodiversité ?) ou les paiements pour services environnementaux. Si le ministère de l'Agriculture a été intégré au comité *ad hoc* du ministère de la Transition Écologique, il n'y a pas eu de rapprochement avec les principaux intervenants dans ce domaine, notamment CDC biodiversité. Pour les PSE, peu d'échanges opérationnels ont été menés entre les deux ministères, ces dernières années. C'est en juillet 2018 (plan biodiversité) que le ministère de la Transition Écologique a pu mettre en place un dispositif expérimental de paiements pour services environnementaux, actuellement décliné sur les territoires. L'AFAC et ses structures adhérentes se sont particulièrement investies pour intégrer dans ce dispositif expérimental les plans de gestion durable des haies et le label Haie (la certification de niveau 1 est obligatoire au plus tard au terme du dispositif soit 5 ans). Au-delà de la question des haies et du bocage, le plan aurait pu avoir un effet démultiplicateur pour insérer l'agroforesterie dans ce dispositif (par exemple insister pour que les parcelles agroforestières intra-parcellaires y soient davantage prises en compte, ce qui est le cas si elles ont été financées par la mesure 8.2). Concernant les dispositifs financiers existants dans les régions et dans les DROM-COM (mesures 8.2 et 4.4 des PDR, MAE), ceux-ci n'ont pas fait l'objet de travaux dans le cadre de la déclinaison des actions (recensement, amélioration de la visibilité, harmonisation). Aussi aucune proposition d'amélioration n'a pu être formulée pendant la déclinaison des PDR (ce qui aurait été possible au regard des modalités d'appels à projets annuels ou bisannuels que certaines régions ont mises en place).

Le plan n'a donc que très peu permis de travailler sur l'amélioration des outils juridiques, fiscaux ou financiers, alors que les possibilités étaient nombreuses sur les outils financiers (ERC, PSE, financements régionaux).

Ce bilan global est partagé par les personnes interrogées lors de l'évaluation (entretien ou enquête en ligne). Plus particulièrement, elles regrettent l'absence de travaux pour recenser, harmoniser et simplifier les dispositifs financiers régionaux, surtout les mesures 4.4 et 8.2 des PDR. Les partenaires du plan auraient pu se pencher sur les problématiques rencontrées par les structures de développement agroforestières : dossiers jugés comme compliqués et longs à monter, critères d'éligibilité jugés trop restrictifs au regard de la diversité des projets agroforestiers, dispositifs étant perçus comme non adaptés aux « petits projets ». Les structures de développement auraient attendu également une harmonisation de l'ensemble des outils financiers dédiés aux projets de plantation

(financements privés, ou des conseils départementaux ou régionaux), mais sans reprocher directement aux partenaires tête de réseau du plan de ne l'avoir pas fait (tâche jugée comme particulièrement ambitieuse).

Il est important de signaler la meilleure prise en compte de l'agroforesterie par les politiques, effet indirect du plan pouvant participer à plus long terme à ce résultat le sujet est davantage porté politiquement, tel que l'illustrent les propositions d'amendements faites par des députés et sénateurs pendant la durée du plan.

Le plan a facilité l'accès aux outils juridiques en place mais pas aux outils financiers

Le plan a nettement contribué à améliorer l'accessibilité aux outils traitant des questions juridiques : des guides ont été produits et leur bon référencement internet facilite l'accès aux conseillers ou aux agriculteurs.

En revanche, le plan n'a pas contribué à rendre davantage lisibles les outils financiers disponibles pour les projets d'agroforesterie : il n'existe pas de recensement de ces outils, ni de guide pour les utiliser, que ce soit au niveau des agriculteurs ou des conseillers. De fait, l'organisation d'un groupe de travail inter-régional prévue à l'action 2.2 n'a pas été mise en œuvre par le ministère de l'Agriculture.

Le bilan est partagé par les conseillers-agricoles en agroforesterie qui jugent très majoritairement que les dispositifs financiers ne sont pas assez lisibles pour qu'un agriculteur puisse gérer seul un projet de plantation.

Analyse des résultats liés à l'axe 3 : le plan a-t-il permis de développer le conseil et la formation sur l'agroforesterie et la promotion de l'agroforesterie ?

- ▶ **Figure 11 : récapitulatif des réalisations et non réalisations du plan par type de résultat attendus dans le cadre de l'axe 3 (détails dans la question n°6)**

Résultat attendus	Réalisations du plan	Réalisations non mises en œuvre
Montée en compétence et en puissance des conseillers et enseignants sur l'agroforesterie	- évolution des référentiels de formation - plateforme de recensement de documentation et des personnes-ressources (RMT agroforesterieS)	- mutualisation d'outils et de méthodes de conseil
Augmentation du nombre d'événements sur l'agroforesterie	Augmentation du nombre d'événements nationaux Soutiens et appuis à des événements plus locaux	- événement national sur l'agroforesterie lié à l'enseignement
Meilleure clarté dans la gouvernance de l'agroforesterie	Prémises de structurations régionales	- fusion des associations - répertoire national des conseillers

Le plan a participé à la montée en compétence et en puissance des structures agissant pour l'agroforesterie

Le plan a largement contribué au développement de l'agroforesterie dans la formation continue et initiale, notamment grâce à l'implication forte des lycées agricoles.

Les structures nationales impliquées dans le conseil, la formation, la promotion de l'agroforesterie ont pu disposer de financements publics pluriannuels stables, ce qui a contribué au renforcement de leurs ressources humaines. Grâce au plan, elles sont ainsi montées en puissance pour participer à différentes

actions du plan, et plus particulièrement pour développer des événements et améliorer la gouvernance.

Ainsi, le plan a contribué à la montée en puissance de structures nationales qui ont pu à leur tour appuyer des structures travaillant à des échelles plus locales.

Le plan a permis de développer le nombre d'événements dédiés à l'agroforesterie

Finalement le plan a contribué de manière certaine à l'augmentation des événements nationaux (journée nationale de l'agroforesterie, Concours général des pratiques agricoles agroforestière, etc.) voir d'envergure régionale sur l'agroforesterie. A travers ses événements, c'est également une médiatisation plus intense du sujet « agroforestiers » qui s'est développée.

En revanche, les événements locaux, ayant a priori également augmenté selon le ressenti des personnes enquêtées, doivent faire davantage l'objet de nuances avant de les inclure dans les réalisations du plan : les organisateurs d'événements, non cités comme partenaires du plan et non concertés lors de l'élaboration du plan se sentent trop éloignés de l'échelle nationale et donc du plan.

Cependant, au-delà du nombre, la portée de la plupart des événements nationaux ayant été organisés (« Croisons les regards » et « journée nationale de l'agroforesterie ») ont attiré peu de structures non impliquées dans le plan.

Le plan a contribué à la structuration des acteurs et organisé une gouvernance nationale, même si le paysage actuel n'est pas celui imaginé en 2015

Grâce au plan, des outils de structuration de la gouvernance nationale sont désormais en place et opérationnels. Les organismes nationaux (l'APCA-AFAC-AFAF) peuvent travailler au renforcement de leurs structurations grâce aux financements apportés par l'action thématique transversale (faciliter le développement des échanges entre les membres via l'animation du réseau, la représentation unique auprès des pouvoirs publics et l'évaluation de l'opportunité d'étendre les activités ou partenariats aux DROM-COM). Également le RMT Agroforesterie a mis en place un annuaire renforçant la visibilité de personnes-ressources.

En revanche, le plan n'a pas mis en place l'action de fusion des associations nationales. Même si des groupes de travail ont été organisés pour ce faire, la fusion était trop complexe et les 2 structures concernées n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

En 2015 il avait été imaginé une gouvernance avec une seule association nationale. Cette association aurait pu ainsi constituer un seul réseau de structures adhérentes, constituer une représentation unique pour la formulation de propositions (sur des outils, sur la PAC, etc.). Cette association aurait constitué le point d'entrée pour tout type d'organisme s'intéressant à l'agroforesterie et souhaitant se renseigner. En 2020, il existe toujours 2 associations chacune avec leur spécificité et leurs champs d'actions propre. Pour les personnes enquêtées, peu impliquées dans le plan, la confusion entre les 2 associations est fréquente. Néanmoins cette organisation n'entrave pas les missions que devaient porter l'association nationale : des propositions émergent régulièrement de ces structures autour d'outils ou d'éléments plus politiques, la valorisation de l'agroforesterie se renforce à travers les événements qu'elles organisent, le réseau se renforce et se structure grâce à l'AFAC.

Analyse des résultats liés à l'axe 4 : le plan a-t-il permis d'améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable ?

- **Figure 12 : récapitulatif des réalisations et non réalisations du plan par type de résultat attendus dans le cadre de l'axe 4(détails dans la question n°7)**

Résultat attendus	Réalisations du plan	Réalisations non mises en œuvre
Meilleure valorisation économique des filières agroforestières durables	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de gestion durable de la haie (PGDH) - Label Haie - marque <i>végétal local</i> - financement de travaux de R&D pour une meilleure valorisation économique des produits agroforestiers (GIEE, GO PEI, CASDAR ARBELE et CARBOCAGE) 	- émergence de nouvelles filières de valorisation de produits agroforestiers.
Davantage de filières intégrant l'agroforesterie	- documents de sensibilisation des filières à l'intérêt d'intégrer l'agroforesterie	- nouvelles filières de qualité intégrant l'agroforesterie

Le plan a participé à l'accroissement de chaîne de valeur de certaines filières liées à l'agroforesterie.

Grâce aux deux labels soutenus par le plan, la chaîne de valeur s'est accrue à différents stades au sein de filières agroforestières. Ainsi, la marque *Végétal local* participe au développement des pépiniéristes, voire aurait permis l'installation de nouvelles pépinières. Si les plants labellisés coûtent souvent plus chers que des plants non produits localement, l'assurance de qualité apportée par la marque encourage les porteurs de projets à se fournir auprès de ces pépiniéristes.

Le « label haie », quant à lui, vise à assurer une reconnaissance de la gestion durable des arbres qui pourra être directement ou indirectement plus rémunératrices pour l'agriculteur (en s'assurant que les projets en énergie renouvelable s'approvisionnent de façon préférentielle auprès des exploitations labellisées ou bien par le dispositif de paiements pour services environnementaux).

Parallèlement, deux projets de R&D financés par le CASDAR et s'étant déroulé pendant le plan (donc faisant partie intégrante du plan, axe 1) participent aux recherches visant à améliorer la rentabilité de filières agroforestière : CARBOCAGE (rémunération du stockage de carbone par les haies) et ARBELE (utilisation des produits agroforestiers dans les systèmes d'élevage pour une réduction des achats extérieurs).

En revanche, le plan a peu participé au développement de filières pour des produits issus de systèmes agroforestiers. Peu de réalisations sont issues de l'action 4.1 (portée par l'AFAP n'ayant pas voulu s'exprimer), alors qu'elles auraient participé à l'atteinte du résultat.

Finalement, le plan a certainement participé à une meilleure valorisation économique des filières liées à l'agroforesterie, mais principalement grâce à deux réalisations phares. Cependant, ces deux dernières sont loin de recouvrir la multitude des possibilités qui auraient pu être développées pour aider à une meilleure valorisation des filières.

Le plan a incité les filières à davantage intégrer l'agroforesterie. Malgré cette incitation, aucune nouvelle filière sous signe de qualité ne s'y est impliquée.

Deux documents importants (guide de l'agro-écologie en viticulture dont l'agroforesterie, plaquette valorisant les produits agroforestiers) ont permis de diffuser des informations sur les pratiques agroforestières auprès de producteurs ou d'organismes représentant de filières. Certains projets de R&D financés par le CASDAR visaient également à inciter des filières à promouvoir l'agroforesterie

auprès de producteurs (BOUQUET pour les filières volaille, l'élevage en général pour ARBELE, la viticulture pour VITIFOREST). Ces travaux font toutefois figure d'exception.

En lien avec le plan, certains GIEE et GO PEI ont travaillé sur l'intégration de l'agroforesterie dans leurs systèmes agricoles en travaillant davantage sur le développement de débouchés et donc la constitution de filière à l'échelle locale (bois-énergie, filière café, vanille, etc.), les agriculteurs ont ainsi disposés de subventions pour l'animation de leur groupe ou bien de subventions avantageuses pour leurs investissements.

Le plan n'a insufflé qu'une dynamique assez timide dans la prise en compte des pratiques agroforestières dans les signes de qualité ou à l'échelle de macro-filière. Cependant, la valorisation des démarches existantes, à laquelle le plan a participé, pourrait mener à une multiplication des engagements des filières dans l'agroforesterie dans les années à venir.

Analyse des résultats liés à l'axe 5 : Le plan a-t-il permis de promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international ?

- **Figure 13 : récapitulatif des réalisations et non réalisations du plan par type de résultat attendus dans le cadre de l'axe 5 (détails dans la question n°8)**

Résultat attendus	Réalisations du plan	Réalisations non mises en œuvre
Dynamisation du sujet de l'agroforesterie à l'international grâce à la France	<ul style="list-style-type: none"> - implication de la France dans l'EURAF - propositions françaises relatives à l'agroforesterie pour la future PAC - mobilisation de la France pour l'intégration de l'agroforesterie dans des documents à portée mondiale - mise en place d'un réseau thématique du PEI « agroforesterie » 	<ul style="list-style-type: none"> – formalisation d'une proposition de la France en tant qu'Etat Membre en faveur de la prise en compte explicite de l'agroforesterie dans la PAC à la date de l'évaluation ; - échanges pédagogiques européens et internationaux sur l'agroforesterie.

Le plan a été fortement moteur dans la promotion et la diffusion de l'agroforesterie à l'international

Les différents organismes (AFAC-Agroforesteries, APCA, AFAP et EURAF – qui comprend des membres français) actifs sur ces questions en amont du plan, ont poursuivi leurs actions auprès de la Commission. Le réseau national pour l'agroforesterie REUNIR-AF a ainsi été constitué afin d'élaborer des propositions dans le cadre de la future PAC. Ce réseau, soutenu par le Réseau rural national (RRN) s'est structuré afin de pouvoir bénéficier de subventions de fonctionnement. Même si cette structuration est indirectement issue du plan, la dynamique créée par le plan a largement contribué à la faciliter. Les propositions issues de ce réseau renforceront la position française pour un portage à l'échelle européenne.

Le plan a impulsé la création d'un PEI agroforesterie qui a favorisé au niveau européen la réalisation d'états des lieux couvrant plusieurs pays européens. Enfin, la France a poussé à l'insertion du concept d'agroforesterie dans divers documents de portée internationale.

En revanche, sur la base des retours de la Commission Européenne, nous ne notons pas « d'effet plan » sur l'implication directe de la France en tant qu'Etat membre pour la défense de propositions pour la future PAC. Les bureaux gérant le plan et les négociations PAC ne sont pas les mêmes. Cependant, à ce stade, nous ne pouvons pas faire d'hypothèse sur cette absence de portage.

D'autre part, il n'y a pas eu d'organisation d'échanges pédagogiques européens et internationaux. Selon l'animateur du plan, cela s'explique par un manque de temps. D'autre part, aucune structure ou référent au sein du ministère de l'Agriculture ne s'est proposé pour porter l'action.

Finalement, il est justifié d'affirmer que le plan a porté la thématique agroforestière à l'échelle européenne. Cependant, le bilan nous paraît plus nuancé à l'échelle internationale, exception faite des travaux du CIRAD, partenaire du plan.

5.5. RESULTATS LIES A L'AXE 1 DU PLAN

Le plan a-t-il permis de mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement, notamment en termes de services écosystémiques rendus ?

Critère de jugement n°1 : Les différents types d'agroforesteries et leurs surfaces en agroforesterie sont-ils davantage connus ?

La majorité des systèmes agroforestiers sont représentés par des structures partenaires du plan, les structures DROM-COM sont peu représentées (uniquement par le CIRAD) et les structures travaillant sur le sylvopastoralisme sont absentes.

Le plan décrivait l'agroforesterie comme un système associant arbre/culture/élevage. Le plan visait donc à davantage connaître les systèmes agroforestiers dans leur diversité : agroforesterie intra-parcellaire, haie et bocage, sylvopastoralisme, prés-vergers, filières de sous-bois, jardins créoles, etc.

Les partenaires du plan travaillant sur les haies et le bocage et l'agroforesterie intra-parcellaire sont particulièrement bien représentés dans les actions visant à l'amélioration de la connaissance.

Pour les agroforesteries d'outre-mer, le CIRAD est le seul partenaire cité, mais il était prévu de mobiliser les RITA pour améliorer les connaissances de ces systèmes. Dans les faits, les RITA n'ont pas été mobilisés pendant la durée du plan.

Pour le sylvopastoralisme, aucune structure traitant spécifiquement de ce système n'est citée dans les partenaires pour améliorer les connaissances.

De nouveaux travaux, visant à mieux définir, mieux connaître les différents types de systèmes agroforestiers sont disponibles depuis 2015.

A travers les projets CASDAR et les projets expérimentaux locaux, de nombreuses nouvelles publications permettent de mieux décrire les haies et le bocage ainsi que l'agroforesterie intra-parcellaire.

Nous relevons très peu de nouvelles références sur les prés-vergers. A noter cependant le projet ARBELE (2014-2018) propose un nouveau document visant à recenser les freins et les leviers à la mise en place de prés-vergers, de son côté SOLAGRO a réédité une brochure décrivant le système en 2017.

Du côté des systèmes agroforestiers d'outre-mer, un stage a été financé par le ministère de l'Agriculture dans l'objectif de décrire les différents types de systèmes agroforestiers des DROM-COM. Des instituts de recherche comme le CIRAD, partenaire du plan, ou l'IRD réalisent, mais surtout des instituts techniques ou des associations de développement local réalisent des travaux sur ces systèmes sur ces territoires.

Grâce à des associations de développement agricoles spécialisées ou des PNR, les connaissances ont augmenté sur le sylvopastoralisme, cependant aucun lien ne peut être établi avec le plan.

Les seuls travaux lancés à l'échelle nationale pour davantage connaître les surfaces en agroforesterie concernent les surfaces en haie et bocage.

Directement *via* le plan, des travaux ont été lancés et financés par le ministère de l'Agriculture autour du dispositif national de suivi des bocages (ONCFS/IGN).

C'est le seul type de système pour lequel nous relevons des travaux lancés à l'échelle nationale.

La connaissance des différents types d'agroforesteries et leurs surfaces en agroforesterie n'a pas reçue l'attention souhaitée

Les connaissances se sont développées depuis la mise en place du plan tout particulièrement sur les systèmes de haies-bocage et l'agroforesterie intra parcellaire. Des financements nationaux et les travaux des partenaires R&D du plan ont permis d'améliorer ces connaissances.

Si un travail a été réalisé pour recenser les différents systèmes agroforestiers dans les DROM-COM, presque aucun lien ne s'est fait entre les acteurs des DROM-COM qui améliorent la connaissance de ces systèmes et la mise en œuvre du plan (pas de mise en réseaux, pas d'échanges techniques ou scientifiques organisés, etc.).

Quelques travaux ont été réalisés ou remis à jour pour mettre en lumière les systèmes des prés-vergers, cependant aucun acteur n'est positionné en tant que fer de lance de la thématique et, en l'absence d'interlocuteurs facilement identifiable, le plan a finalement peu appuyé le développement des connaissances pour ces systèmes.

Le sylvopastoralisme est le système oublié du plan en termes d'amélioration des connaissances : Même si des structures travaillent sur ce système depuis de nombreuses années et produisent donc de la connaissance, le plan n'a pas mobilisé de structure le représentant et n'a activé aucun réseau sur ce système. Cela n'a pas empêché ces acteurs d'avancer dans la production de connaissance tout en ignorant l'existence d'un plan de développement de l'agroforesterie et le fait que le sylvopastoralisme est un système agroforestier au sens du Ministère de l'Agriculture.

En ce qui concerne la connaissance des surfaces des divers systèmes, le plan a été uniquement actif sur les surfaces en haies.

Critère de jugement n°2 : De nouveaux axes de recherche sur l'AF se sont-ils développés ?

Le nombre de publications de l'INRA sur l'agroforesterie a augmenté (de 24 sur la période avant plan à 50). Un nombre modeste de publications traite explicitement des services écosystémiques liés, ce nombre est toutefois en augmentation (de 3 à 6). Il n'y a pas eu d'effet plan pour les publications de l'IRSTEA ou du CIRAD.

L'augmentation du nombre de publications sur l'agroforesterie par l'ex-INRA montre donc l'intérêt des chercheurs pour ce sujet et traduit globalement le développement de nouveaux axes de recherche (objet même d'une publication scientifique). Cette augmentation est nettement visible depuis la mise en œuvre du plan.

Le CIRAD traitait des questions de recherche sur l'agroforesterie en milieu tropical bien en amont du plan, le plan n'ayant pas d'impact sur ses travaux et publications. La publication en 2019 de l'ouvrage : « Agroforesterie et services écosystémiques en zone tropicale » démontre cependant l'ampleur des travaux menés sur cette thématique

Le plan a eu un impact positif modéré sur le nombre de séminaires traitant d'agroforesterie et services écosystémiques à l'échelle nationale.

Ces sujets ont été traités dans le cadre de séminaires traitant explicitement du sujet (2 relevés à l'échelle nationale) mais aussi à l'occasion des séminaires annuels « croisons les regards » du RMT AgroforesterieS.

Alors que le concept de Trame Verte et Bleu existe depuis 2007, il semble finalement qu'il y ait eu assez peu d'amélioration des connaissances sur ce concept.

Peu de lien ont été faits à l'échelle nationale dans le rapprochement de ce concept avec celui de l'agroforesterie. Néanmoins, une publication nationale est sortie en 2019 sur le sujet (sous l'impulsion directe du plan).

Alors qu'un travail a été réalisé dans le cadre du plan pour recenser les besoins des acteurs en termes de R&D sur l'agroforesterie (INRA/RMT AgroforesterieS), seul l'axe concernant le développement des sciences économiques et sociales montre le besoin d'un développement fort de ce thème alors que peu de travaux ont été développés sur ce thème pendant le plan.

Les 5 thèmes de R&D à développer sont :

- L'arbre dans un système de cultures : compétitions, complémentarités, gestion opérationnelle des associations arbre-cultures ;
- Les services écosystémiques de l'arbre : impacts sur la fertilité des sols, la qualité de l'eau, le microclimat, la biodiversité et les régulations biologiques, le stockage de carbone ;
- L'arbre hors-forêt : connaissances de la diversité des essences, physiologie aérienne et racinaire, maladies, techniques de gestion, productivité et valorisations ;
- Sciences économiques et sociales : histoire et géographie des systèmes agroforestiers, politiques publiques, perception, freins, leviers à la plantation ;
- L'arbre dans un système d'élevage : fourrages ligneux, litières et fumiers ligneux, santé, productivité et bien-être animal.

Parmi ces 5 thèmes, 4 ont été largement traités avant ou pendant le plan par les partenaires R&D du plan, mais ces thèmes nécessitent toujours des travaux complémentaires et des précisions techniques par rapport à des contextes pédoclimatiques différents. Le thème qui aurait mérité d'être plus développé dans le cadre du plan concerne les sciences économiques et sociales, malgré 2 thèses concernant les aspects sociologiques.

De nouveaux axes de recherche sur l'AF se sont développés grâce au plan mais de façon très limitée

Sans qu'il n'y ait de livrable précis mentionné par le plan, deux actions spécifiques visaient à renforcer les thématiques de recherche sur l'agroforesterie en ciblant plus spécifiquement les services écosystémiques et le rôle de l'agroforesterie dans la trame verte et bleue. Ces actions présentent un bon degré de réalisation, mais étaient assez aisées à atteindre, car il n'y avait pas eu

d'objectifs chiffrés liés à celles-ci. Il suffit donc de constater que, de façon globale, les organismes de la R&D se sont davantage emparés de ces sujets, tel que le démontre l'augmentation du nombre de publications et de séminaires.

Finalement des travaux réalisés sur les besoins en termes de R&D montrent que la majorité des axes de recherche qui avaient été identifiés dans le cadre de l'élaboration du plan en 2015, sont toujours d'actualité en fin de mise en œuvre du plan.

Critère de jugement n°3 : Les structures impliquées dans la R&D agroforestière se connaissent-elles davantage ?

En croisant les résultats d'entretiens et les outils à disposition, le RMT AgroforesterieS et l'annuaire n'ont pas participé à l'identification de nouvelles structures de R&D travaillant sur l'agroforesterie.

Le RMT AgroforesterieS et ses outils (dont certains devaient découler de l'application directe du plan) ne paraissent pas encore suffisamment finalisés, connus et mobilisés pour assurer un bon affichage des structures de la R&D « agroforestière » et de leurs compétences dans le but de renforcer la coordination entre instituts de recherche, instituts techniques, chambres d'agriculture, ONVAR, etc.

Alors qu'il s'agissait d'un point spécifique du plan, les structures R&D métropolitaines -structures R&D des DROM-COM ne se sont pas davantage rencontrées grâce au RMT, alors que cela aurait pu être le cas par l'intégration des RITA. Le projet de RMT AgroforesterieS 2, déposé en avril 2020, vise la constitution de groupes de travail thématiques dont l'un impliquant spécifiquement les DROM-COM (production sous couvert forestier).

Dans le cadre de projets de R&D d'envergure nationale (principalement des projets issus des appels à projets CASDAR), il n'y a pas eu d'évolution du nombre moyen de partenaires impliqués. Par ailleurs, nous ne relevons pas de modifications profondes du type de partenaires mobilisés sur les projets agroforesterie suite à la mise en place du plan.

Dans le cadre des projets de R&D d'envergure nationale, les 2 associations nationales sont régulièrement impliquées dans ces projets. L'une ou l'autre des unités d'INRAE est systématiquement mobilisée ainsi que des instituts techniques agricoles (ITAVI, CTIFL, IDELE).

Les structures impliquées dans la R&D agroforestière ne se connaissent pas forcément davantage

Le plan n'a que peu contribué à renforcer les liens entre acteurs de la R&D. Peu de nouveaux acteurs ont rejoint les réseaux R&D de l'agroforesterie. Les réunions du RMT AgroforesterieS ont toutefois permis de densifier des relations entre acteurs, qui ont pu déboucher sur de nouvelles coopérations, limitées cependant au noyau d'acteurs habituels de la communauté agroforestière.

Critère de jugement n°4 : y-a-il sur la table une meilleure connaissance technique de l'agroforesterie ?

L'une des seules actions de l'axe 1 du plan, visant un livrable qui aurait permis d'améliorer les connaissances de l'AF concernait la mise en place d'un réseau de fermes de références. Cette action du plan ne se s'est pas mise en place, de nouvelles connaissances techniques n'ont pas pu émerger ni capitalisées

Finalement, les actions du plan liées à l'axe 1 visaient plus spécifiquement à organiser et renforcer les réseaux d'acteurs pour que, par ce biais, ils renforcent la connaissance.

Cependant, pour les projets de R&D, notamment ceux financés par le fond CASDAR et les résultats des GIEE « agroforesteries » qui peuvent être reliés au plan ont participé à l'amélioration de cette connaissance.

Globalement que ce soit pour la performance agronomique ou économique des systèmes agroforestiers, seule la moitié des conseillers-animateurs ayant répondu à l'enquête perçoivent une amélioration de la connaissance. Il faut noter des différences de perception selon les thématiques, avec un progrès ressenti plus important sur les connaissances en agronomie, qu'en économie.

Environ 51 % des conseillers animateurs ayant répondu à l'enquête estiment qu'il y a eu, en réponse au plan, une amélioration des connaissances sur les performances agronomiques, 48 % estimant que la connaissance est restée stable et 1 % qu'elle s'est détériorée depuis l'adoption du plan.

Environ 45 % des conseillers animateurs ayant répondu à l'enquête estiment qu'il y a eu, après plan, une amélioration des connaissances sur les performances économiques, 54 % estimant que la connaissance est stable et 1 % qu'elle s'est détériorée depuis le plan.

Environ 80 % des personnes interrogées en entretien et s'étant exprimées sur la dynamique des connaissances s'accordent sur leur amélioration ces dernières années.

Il y a bien une meilleure connaissance technique de l'agroforesterie mais l'impact direct du plan est moyennement perceptible

Globalement, la communauté dispose d'une meilleure connaissance des systèmes agroforestiers, tel que l'illustre l'augmentation des productions, livrables et résultats sur ces systèmes. Cette amélioration n'est cependant perçue que par la moitié des conseillers.

Le bilan direct du plan sur ce résultat reste cependant mitigé au regard des livrables découlant directement d'actions du plan ; en particulier, la non mise en place du réseau de fermes qui prive le monde agroforestier de références techniques.

Si INRAE s'est davantage emparé du sujet agroforestier en produisant davantage de connaissance (en grande partie grâce au plan), peu d'autres structures d'envergure nationale se sont emparées du sujet la production de connaissances.

5.6. RESULTATS LIES A L'AXE 2 DU PLAN

Le plan a-t-il permis d'améliorer le cadre réglementaire et juridique et de renforcer les appuis financiers ?

Critère de jugement n°1 : Les outils favorisant le développement de l'AF (juridiques, fiscaux, financiers) se sont-ils améliorés ?

Si des pistes ont été travaillées, aucune proposition d'évolution fiscale émanant du ministère de l'Agriculture n'a abouti.

L'action 2.5 (Etudier les leviers fiscaux en faveur des plantations agroforestières) qui devait être portée par le ministère de l'Agriculture n'a pas abouti, du fait d'une complexité de l'action et d'un manque de temps (selon l'animateur).

L'axe 2 du plan n'a pas été directement à l'origine d'évolution réglementaire.

En revanche, dans le cadre du plan, des documents ont été rédigés pour expliciter des points juridiques complexes aux agriculteurs (sécurisation relation propriétaire-fermier par exemple).

A noter que des propositions d'évolutions réglementaires concernant l'agroforesterie ont été portées par des parlementaires sur différentes lois, soulignant l'intérêt croissant des politiques s'emparant du sujet (même si aucune proposition n'a été finalement retenue).

Avant ou après la mise en œuvre du plan, le ministère de l'Agriculture a aidé à faire émerger et à structurer des propositions autour d'outils pour la future PAC.

Que ce soit pour l'actuelle PAC (2014-2020) ou la future PAC, le ministère de l'Agriculture a mis en place des modalités permettant d'assurer la remontée de propositions des structures travaillant sur l'agroforesterie pour faire évoluer le cadre politique général, de façon à faciliter le développement de l'agroforesterie. Des financements nationaux ont, en particulier, été dédiés à certaines structures pour qu'elles travaillent sur ces propositions, le plan permettant de renforcer cette modalité de travail (l'Action Thématique Transversale et le projet de mobilisation collective pour le développement rural RÉUNIR-AF finançant l'organisation des acteurs pour la remontée de propositions pour la future PAC).

Le plan a très peu participé au développement de nouveaux outils financiers pour aider au développement de l'agroforesterie.

Alors que l'action 2.4 du plan, « Favoriser les aménagements agroforestiers dans le cadre des mesures de compensation d'impact environnemental », visait spécifiquement à développer des outils permettant d'insérer l'agroforesterie dans les projets de compensation environnementale, cette action n'a menée en 5 ans du plan qu'à l'intégration du ministère de l'Agriculture dans le comité d'orientation d'ITTECOP (infrastructure de transport terrestre écosystème et paysage), organisme associé au ministère de la Transition Ecologique.

D'autre part l'action 2.1 visait à développer des modes de financement innovants pour l'agroforesterie. Seules quelques pistes ont été développées à travers les paiements pour services environnementaux portés par le ministère de la Transition Ecologique (avec un indicateur visant à rémunérer la plantation et l'entretien de haies), mais étant donné qu'il n'y a eu que très peu (voir pas) d'échanges entre les deux ministères ou le ministère de la Transition Ecologique et d'autres partenaires du plan sur ce sujet, cette avancée est selon nous hors plan.

Environ la moitié des régions métropolitaines ont ouvert la mesure 8.2 (subventions à la plantation de parcelles d'agroforesterie intra-parcellaire), un taux identique à celui précédant la fusion des régions, les trois quarts des régions ouvrant la mesure 4.4 (subventions à la plantation de linéaire de haies). Cependant, les bilans réalisés par les conseils régionaux et les DRAAF ayant ouvert ces mesures, sont plutôt décevants au regard de la mobilisation limitée des ressources financières allouées (enveloppes non consommées).

Alors que l'action 2.2 du plan de développement de l'agroforesterie avait pour objectif la revue des dispositifs financiers régionaux, aucun groupe de travail ou instance ne s'est saisi de cette action, ceci ne facilitant pas les échanges sur les difficultés liées à la déclinaison des outils financiers au cours des années. Même si les mesures 8.2 et 4.4 des PDR avaient été ouvertes par certaines régions, les cahiers des charges pour les appels à projets se sont construits après le plan et auraient pu faire l'objet de discussion inter-région/inter-DRAAF avec un appui du MAA.

Au-delà des mesures 8.2 et 4.4, plusieurs MAEC (LINEA, MILIEU) permettent de financer l'entretien durable d'éléments agroforestiers. Outre les retards de paiement qui ont eu lieu en début de programmation, la rémunération associée considérée comme faible (mise en question dès 2015 par l'AFAC-Agroforesterie) laisse présager d'un faible degré de contractualisation.

A noter : un nouveau dispositif permettant la rémunération de services environnementaux (porté par le ministère de la Transition Ecologique décliné par les Agences de l'eau) a été notifié pendant la durée du plan, sans que cela n'ait été un objectif du plan ou n'ait eu une connexion directe avec celui-ci. Au sein de ce dispositif, il est possible de rémunérer la création et le maintien d'infrastructures agro-écologiques, dont arbres et haies, à des niveaux dépendant de modalités de calcul décidées localement et collectivement.

46,5 % des conseillers-animateurs ayant répondu à l'enquête estiment que les outils financiers sont en amélioration, mais ils sont 46,5 % à estimer qu'ils sont en stagnation et 7 % en régression par rapport à une période avant plan.

La Région Bretagne est celle où le taux de satisfaction est le plus élevé quant à la disponibilité d'outils financiers accompagnant le développement de l'agroforesterie, un taux de satisfaction logique au regard du programme Breizh Bocage.

85 % des conseillers agricoles issus de la région Pays de la Loire (54% en Occitanie), au contraire, soulignent l'insuffisance d'outils financiers adéquats pour répondre aux besoins de développement de l'agroforesterie.

Il y a eu peu de réalisations du plan permettant une amélioration des outils favorisant le développement de l'agroforesterie (juridiques, fiscaux, financiers).

Il n'y a pas eu d'action directe du plan conduisant à améliorer les outils juridiques ou fiscaux. Cependant, l'agroforesterie est aujourd'hui mieux prise en compte dans diverses politiques et reconnue comme un sujet à débattre dans les enceintes politiques, tel que l'illustre l'intérêt que lui portent certains députés et sénateurs.

Concernant les outils financiers, le plan a facilité la remontée de propositions concernant l'appui à l'agroforesterie dans la future PAC. Il n'y a pas eu de propositions issues du plan sur des outils financiers innovants (ni sur ERC ni sur PSE)

L'absence de déclinaison de l'action 2.2 est dommageable, conduisant à une vision peu claire des outils financiers à disposition des porteurs de projets au sein des régions et limitant les retours d'expériences, qui auraient contribué à une amélioration progressive des instruments et appels à projets en place (mesures 8.2 et 4.4), ainsi que des dispositions à intégrer dans les futurs programmes de développement rural (PDR).

Indépendamment du plan, les régions ont progressivement ouvert la mesure 8.2 et des lignes budgétaires d'accompagnement à l'agroforesterie intra-parcellaire. Malgré ces ouvertures, les remontées du terrain mentionnent unanimement la difficulté de mobilisation des outils financiers régionaux (8.2 et 4.4), les porteurs de projets utilisant plus volontiers les outils financiers proposés par les départements et les financeurs privés.

Critère de jugement n°2 : Le plan a-t-il facilité l'accès aux outils existants ?

Les régions qui nous paraissent offrir une communication claire sur les dispositifs financiers à disposition des agriculteurs sont la région Bourgogne-Franche-Comté (la communication claire de cette région étant reconnue par les conseillers ayant répondu au questionnaire), la région Normandie et la région Nouvelle-Aquitaine. Cela représente donc 23 % des régions en ne comptant que les régions métropolitaines et 16 % des régions françaises.

L'action 2.2 (Renforcer la mobilisation des outils disponibles pour les différents acteurs au niveau régional) n'a pas été déclinée de façon satisfaisante. Les travaux sur la visibilité des outils financiers à l'échelle régionale se sont donc organisés sur l'impulsion de structures régionales volontaires.

Des documents traitant de questions juridiques sur l'agroforesterie sont facilement accessibles.

L'action 2.3 du plan qui visait à réaliser un état des lieux des obstacles juridiques et identifier les solutions possibles (recommandations, clauses contractuelles) pour résoudre ces obstacles, voire proposer des adaptations du Code Rural et/ou d'autres modifications juridiques, a bien été menée, facilitant l'accès à l'information sur ces questions juridiques par les agriculteurs et/ou leurs conseillers.

Grâce au plan, il y a un accès facilité aux outils juridiques en place mais pas aux outils financiers

En 2020, les outils financiers pour accompagner le développement de l'agroforesterie restent peu lisibles pour des agriculteurs, de par les efforts limités pour faciliter leur recensement et leur visibilité. Au-delà de certaines régions dynamiques sur la question, il n'existe pas de document facile d'accès décrivant les mécanismes financiers permettant de financer un projet agroforestier (de tels documents pouvant cependant être disponibles à des échelles départementales).

Le bilan est nettement plus positif concernant l'accessibilité aux outils traitant des questions juridiques, le plan ayant permis la déclinaison de tels outils et facilitant leur référencement dans les guides existants.

5.7. RESULTATS LIES A L'AXE 3 DU PLAN

Le plan a-t-il permis de développer le conseil et la formation sur l'agroforesterie et la promotion de l'agroforesterie ?

Critère de jugement n°1 : Ya-t-il eu une montée en compétence et en puissance des structures agissant pour l'agroforesterie, des réseaux de conseillers en agroforesterie et de l'enseignement sur l'agroforesterie ?

L'AFAC-Agroforesteries et l'APCA, structures têtes de réseau agissant dans le conseil, la formation, la promotion de l'agroforesterie, ont vu leurs subventions publiques augmenter sur ce sujet.

Les bilans comptables de l'AFAC-Agroforesteries de 2016 à 2019 montrent une augmentation année après année des produits issus de fonds privés, mais aussi une augmentation des produits issus de fonds publics (0 en 2016 et 2017, puis 219 238 € en 2018, 395 300 € en 2019 et près de 420 885 € attendus pour l'année 2020). L'AFAC-Agroforesteries est passé de 1,5 salariés en 2017 à 4,5 ETP en 2020.

Pour l'APCA, les subventions publiques « agroforesterie » ont également augmenté au cours des années : 13 715 € en 2018-2019 pour l'Action Thématique Transversale ainsi que 8 000 € / an pour l'animation du RMT Agroforesteries depuis 2014. Ainsi, les moyens humains dédiés à l'agroforesterie sont-ils passés de 0,5 ETP en amont du plan à 2 en 2020.

Les entretiens menés auprès de ces deux structures confirment un effet financier du plan, qui les a aidées à se structurer. Mais, selon elles, c'est surtout la légitimité du sujet (existence d'un plan à l'échelle nationale et signaux positifs sur la suite du portage de la thématique) qui les mettent en confiance pour développer des postes pérennes.

Peu de structures territoriales de développement de l'agroforesterie bénéficient des financements issus de l'échelle nationale, à moins d'être impliquées dans un projet de recherche CASDAR (financement ponctuel sans pérennité). Cependant, elles peuvent recevoir des financements régionaux ou départementaux les aidant à stabiliser des salariés.

Sans avoir de chiffres consolidés, il apparaît clairement que le nombre de conseillers avec une compétence en agroforesterie a augmenté depuis la mise en œuvre du plan.

Alors que le réseau des chambres d'agriculture comptait entre 50 et 60 conseillers agroforestiers en 2015, ils seraient entre 70 et 80 en 2020. Cette augmentation peut s'expliquer par la légitimité accordée au sujet grâce à l'existence du plan, l'appropriation du sujet par l'APCA et la croissance des besoins sur le terrain. Toutefois, l'implication des chambres départementales ou régionales d'agriculture est très hétérogène à l'échelle du territoire, allant d'aucun conseiller à plus de 15 ou 20 conseillers dans une chambre départementale d'agriculture.

En métropole, les trois structures territoriales de développement de l'agroforesterie interrogées dans le cadre de l'évaluation ont développé leurs ressources humaines de façon régulière depuis plusieurs années au regard de l'augmentation des besoins d'accompagnement sur le terrain, sans percevoir un effet du plan sur cette augmentation.

Le taux de conseillers-animateurs agricoles en agroforesterie ayant pu suivre une formation sur les aspects agronomiques sur la durée du plan a augmenté d'environ 10 % par rapport à la période avant plan (98 répondants à cette question).
En revanche l'augmentation est moins nette pour des formations traitant d'aspects juridiques ou financiers.

Même si l'accès aux formations a augmenté, les besoins de formation en "modules de base" homogènes est demandé par beaucoup d'acteurs pour les conseillers agroforestiers. Cette formation est souhaitée, car aujourd'hui les niveaux de compétences sont très différents, entraînant des accompagnements de projets hétérogènes.

Concernant la formation continue, il y a eu une augmentation du nombre de formations à l'agroforesterie dans le catalogue de la Bergerie nationale (établissement public dépendant du ministère de l'Agriculture, partenaire du plan).

Sont dénombrées 8 formations entre 2016 et 2019 contre 1 entre 2012 et 2015, le plan ayant contribué à cette évolution dans le cadre de l'action 3.1.

Concernant la formation initiale, il y a eu une augmentation du nombre de projets traitant de l'agroforesterie dans les lycées agricoles, notamment grâce à l'insertion de l'agroforesterie dans les référentiels de formation. En revanche dans le cadre des formations d'ingénieurs agronomes, l'enseignement agricole supérieur n'a pas davantage développé l'agroforesterie dans ses formations depuis la mise en œuvre du plan.

86 lycées agricoles sont engagés dans des projets traitant de l'agroforesterie, soit 17,5 % des établissements. Ce taux n'est pas disponible pour la période antérieure au plan. Cependant les travaux sur l'évolution des référentiels de formations (action 3.1) ont sans doute joué un rôle dans l'implication des lycées agricoles dans ces sujets. D'autre part, le nombre annuel de projets agroforestiers dans les lycées sur la période 2016-2019 est de 22 contre 18 sur 2012-2015 et 5 sur 2008-2011. Des outils permettant des financements du ministère de l'Agriculture aux lycées agricoles tels que les enseignants tiers-temps et l'appel à projets « L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques » du ministère de l'Agriculture ont largement contribué à cette augmentation

A l'échelle nationale, le nombre d'événements annuels faisant la promotion de l'agroforesterie a augmenté depuis 2015, entre autres sous l'impulsion du plan et d'un investissement humain et financier du ministère de l'Agriculture. Cela a permis de faire rayonner la thématique, les actions menées et les structures impliquées.

Sous l'impulsion plus ou moins directe du plan, les journées nationales de l'agroforesterie, les journées « Croisons les regards » du RMT Agroforesteries et le concours général agricole des pratiques agro-écologiques sur l'agroforesterie contribuent, entre autres, à l'augmentation du nombre d'événements nationaux mettant en lumière l'agroforesterie.

Les journées nationales de l'agroforesterie n'ont pas conservé le nombre de participants de la première journée, néanmoins, la participation aux deux dernières journées est stable et satisfaisante avec néanmoins la faible participation de certains types de structures.

246 participants ont été comptabilisés pour la première journée nationale (grâce à l'effet d'annonce et de présentation du plan), 135 en 2015, 181 en 2017 et 184 en 2018. La première réunion en 2015 avait enregistré une forte présence due à la présentation du plan.

Si les partenaires principaux du plan sont bien présents à ces journées nationales, la faible participation de structures comme les agences de l'eau, l'ADEME, certains instituts de recherche ou des Conseils régionaux pose question.

Il y a bien eu une participation du plan à la montée en compétence et en puissance des structures agissant pour l'agroforesterie.

Les structures de conseil se sont fortement développées ces dernières années : les ressources humaines dédiées ont augmenté aussi bien pour les structures nationales (effet direct du plan grâce à des financements stabilisés pluriannuels) que pour les structures territoriales (impact moins direct du plan, davantage lié à la croissance des besoins sur le terrain).

Le plan a largement contribué au développement de l'agroforesterie dans la formation continue et initiale. Ainsi l'implication forte des lycées agricoles sur la thématique agroforestière est l'avancée la plus marquante.

La montée en puissance des structures a permis une augmentation du nombre d'événements à l'échelle nationale, cela étant en grande partie lié au plan. Il a été trop chronophage de dresser un bilan aux échelles régionales et départementales dans le cadre de cette évaluation, Cependant les personnes entretenues et des conseillers agroforestiers ressentent de façon nette une augmentation de ces événements à toutes les échelles.

Critère de jugement n°2 : La gouvernance des structures agissant pour la formation, le conseil, la promotion de l'agroforesterie est-elle plus lisible / claire ?

Qu'ils aient une mission de conseil en agroforesterie ou pas, la quasi-totalité des conseillers agricoles-animateurs métropolitains ayant répondu à l'enquête savent vers qui/quelle structure se tourner en cas de questionnement.

Les conseillers-animateurs agroforestiers ayant répondu à l'enquête identifient des structures référentes et des sites de référence, avec systématiquement au moins une structure d'envergure nationale (AFAC-Agroforesteries, APCA, AFAF, Agroof).

La majorité des conseillers n'ayant pas de mission en agroforesterie sont en mesure d'adresser els agriculteurs qui les interrogent sur l'agroforesterie, à des personnes ressources.

En revanche les conseillers-animateurs issus des DROM-COM, au regard de leurs réponses, paraissent plus démunis pour trouver des structures de référence ou des conseillers spécialisés.

En ce qui concerne la fusion des associations, l'avis des structures qui se sont exprimées (huit) est partagé : quatre pensent que la gouvernance aurait gagné à la fusion et l'autre moitié ne voit pas d'inconvénient à ce que deux associations coexistent.

Les structures voyant l'absence de fusion comme un frein au développement de l'agroforesterie citent : le manque de lisibilité dans la gouvernance, l'absence de portage par une structure forte et unique, la complexité pour des montages de dossiers lorsque les deux associations sont en présence.

En revanche les structures ne voyant pas d'inconvénient citent : les objectifs distincts des deux associations (l'une davantage sur haie/bocage et accompagnement technique et l'autre davantage sur agroforesterie intra-parcellaire et communication/diffusion), le regard critique apporté par les deux structures, le fait que, finalement, la structuration de la gouvernance est davantage prise en charge par l'AFAC-agroforesteries qui fédère un grand nombre d'organismes professionnels du local au national et structure l'échelon régional.

Le plan a agi sur la structuration de la gouvernance, même si le paysage actuel n'est pas celui qui était imaginé en 2015

Si l'action de fusion des associations initialement prévues dans le plan n'a pas abouti, les acteurs se sont accordés pour organiser des actions conjointes à l'échelle nationale. Malgré cela, il demeure une difficulté des structures nationales à collaborer avec l'AFAF pour monter des dossiers communs. Même si les modalités de son fonctionnement interne sont floues et font perdre à cette structure une part de légitimité, les réalisations et missions de cette association correspondent à de véritables besoins pour le développement de la pratique agroforestière.

Des outils de structuration de la gouvernance sont en place et opérationnels à l'échelle nationale, en partie grâce à des fonds issus du plan (MAA). Des outils visant à la visibilité de personnes-ressources sont en place mais l'exhaustivité doit encore être travaillée (recensement des personnes-ressources sur la base du RMT-Agroforesteries, quelques référencements régionaux ou départementaux de conseillers agricoles de l'APCA mais rien de mutualisé, annuaire des deux associations nationales qui ont vocation à présenter leur réseau mais qui ne sont donc pas exhaustifs).

5.8. RESULTATS LIES A L'AXE 4 DU PLAN

Le plan a-t-il permis d'améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable ?

Critère de jugement n°1 : Le plan a-t-il participé à une meilleure valorisation économique de filières en lien avec l'agroforesterie ?

Quelques documents publiés à l'échelle nationale valorisent le développement de filières de produits issus de l'agroforesterie mais le bilan paraît maigre au regard des espérances.

La plaquette « valoriser des produits de l'agroforesterie, quelques exemples de signes de qualité et démarches collectives » a été réalisée par le MAA, la FNPNR et l'INAO. Cette plaquette valorise des exemples de filières agroforestières.

Un autre document produit par l'ex-AFB (OFB aujourd'hui) met en avant la marque « Esprit Parc National » pour valoriser les produits issus de l'agroforesterie.

Sans que celles-ci ne soient liées au plan, des plaquettes ont été réalisées par des associations locales ou des chambres départementales d'agriculture pour développer les aspects économiques de la haie et du bocage.

Deux nouveaux "labels" ont été créés avant et pendant le plan participant à la reconnaissance de quelques filières liées à l'agroforesterie.

Ainsi, la marque « *végétal local* », enregistrée en 2015 et devenue propriété de l'ex-AFB (OFB aujourd'hui) en 2018. Elle incite à la production et l'utilisation de végétaux récoltés et produits localement, plutôt que des autres végétaux dont l'origine est inconnue ou incertaine ou encore sans critère qualitatif ou génétique. Cette marque considérée comme un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux concerne l'ensemble des espèces de la flore indigène sauvage française et de la flore exogène archéophyte française. Même si cette marque ne concerne pas uniquement les végétaux ligneux et semi-ligneux, elle est une grande avancée pour l'agroforesterie. Le portage actuel par l'OFB permet un affichage national, même si l'opérationnalité se fait au niveau local et est portée par les petites structures.

Plus récemment, le « label haie » officiellement lancé en 2019, vise la valorisation des produits issus de l'entretien durable des haies. Il est considéré comme un progrès important par les acteurs. Ce label haie n'existerait pas sans la mise en œuvre, dans le cadre du plan, du Plan de gestion durable des haies (PGDH). Ce travail porté par l'APCA et l'AFAC-Agroforesteries est un outil pratique et opérationnel de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation. Sa mise en œuvre année après année, permet de mieux connaître les systèmes agroforestiers "haies" et ainsi de pouvoir les gérer durablement pour les préserver.

Un nombre croissant de récolteurs de graines et de pépiniéristes est engagé dans la marque *Végétal local*

En avril 2020, la marque *Végétal local* compte 47 bénéficiaires, qui sont en grande partie des pépinières, mais également des collecteurs de graines d'arbres, essentiels au développement de la filière.

Même si le taux de pépinières engagées est relativement faible aujourd'hui, entre 3 et 10 pépinières rejoignent le label annuellement. En décembre 2019, la répartition des pépiniéristes dans les 11 « régions d'origine des végétaux » définies par la marque, est globalement bonne, exception faite pour la Corse et les DROM-COM. En 2019, 34 % des départements comptaient un pépiniériste labellisé. Les associations interrogées sur ce sujet constatent une relocalisation des activités de pépinières dans les territoires et même quelques installations.

Pour les personnes interrogées, l'idée, la conception et le démarrage du projet *Végétal local* sont antérieurs au plan. Cependant, ce dernier a permis de donner une meilleure visibilité, puis d'assurer un portage important de ce label.

Une communication croissante de la marque *Végétal local* est réalisée à l'occasion des rencontres ou conférences d'envergure nationale

A ce jour, peu de communication nationale sur le sujet lors de rencontres ou salons nationaux sont faites, néanmoins une augmentation régulière du nombre de présentations de la marque à des événements d'envergure nationale sont recensées. Ces présentations sont réalisées par les structures partenaires du plan dans le cadre de leurs actions respectives.

Peu de projets sont soutenus par des fonds publics sur le sujet de la valorisation des produits agroforestiers

Le projet Carbocage, financé par l'ADEME, propose l'expérimentation d'un marché local du carbone prenant appui sur la gestion durable des haies dans trois territoires pilotes. En lien plus direct avec le plan, 10 Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation agricole (PEI-agri) travaillent sur la valorisation de produits agroforestiers.

Il peut être noté que les projets à l'échelon national se penchent très peu sur le développement ou la dynamisation de filières agroforestières.

Le développement de filières pour des produits issus de systèmes agroforestiers est en émergence.

Le Label Haie, lancé officiellement le 4 octobre 2019 au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, a pour ambition de préserver les haies tout en appuyant le développement de filières haies-bois bocager durables. Ce label définit pour la première fois, avec précision, les principes de gestion durable des haies, à travers des indicateurs de certification. Il exige une origine tracée et locale du bois et garantit une ressource durable sans surexploitation. Le label répond ainsi au double objectif de produire du bois énergie et du bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée et d'un maintien des paysages bocagers durables et fonctionnels. Il est actuellement mis en œuvre dans le cadre expérimental du déploiement des PSE sur les territoires. En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société.

Le plan a participé à une meilleure valorisation économique de filières liées à l'agroforesterie.

Le plan a soutenu la mise en place de deux labels répondant à des besoins forts du terrain et apportant aujourd'hui satisfaction.

La marque *Végétal local* participe au développement de filières de pépiniéristes et aurait même permis l'installation de nouvelles pépinières. Les producteurs couvrent la quasi-totalité du territoire national, hormis la Corse et les DROM-COM. Cela permet globalement de satisfaire les demandes de plantations des projets agroforestiers, même si pour certains territoires, des difficultés d'approvisionnement en plants et graines labellisés se fait déjà sentir. De plus, il a aussi été constaté un arrêt de la production sous label chez au moins un pépiniériste depuis le lancement de cette marque.

Le « label haie », quant à lui, permettra une meilleure reconnaissance de pratiques de gestion durable qui pourront être directement ou indirectement plus rémunératrices pour l'agriculteur (en s'assurant que les projets en énergie renouvelable s'approvisionnent de façon préférentielle auprès des exploitations labellisées ou bien par le dispositif de paiements pour services environnementaux).

En revanche, le plan a peu participé au développement de filières pour des produits issus de systèmes agroforestiers, même s'il a conduit à la publication d'une plaquette sur les signes de qualité valorisant les produits agroforestiers, qui n'avait pas son équivalent jusqu'à présent. Les GIEE et GO PEI ont développé des sujets sur ce thème, les agriculteurs peuvent ainsi disposer de subventions pour l'animation ou de façon plus conséquente, pour leurs investissements. Cependant, le faible nombre de réalisations au regard de l'ambition annoncée et attendue par les partenaires du plan laisse un bilan mitigé sur ce critère.

Critère de jugement n°2 : Des cahiers des charges de signe de qualité ont-ils inséré l'agroforesterie ?

L'incitation à insérer l'agroforesterie dans le cahier des charges des AOP/AOC a été faible.

Malgré l'évolution de la loi française en 2014 permettant d'insérer des mesures environnementales dans les cahiers des charges des signes de qualité (AOC, AOP, IGP), peu d'exemples ont été constatés. Toutefois, les organismes de défense et de gestion (ODG) des signes de qualité ont été sensibilisés et incités, notamment à travers un document produit par l'INAO. L'INAO a produit un catalogue de mesures en production végétale dont les ODG peuvent s'inspirer pour insérer de nouvelles mesures dans les cahiers des charges. Dans ce catalogue, des propositions de mesures peuvent être recensées sur le maintien des haies mais pas sur les autres types d'agroforesteries.

De plus, en 2017, l'INAO en collaboration avec l'IFV a développé un guide pratique « guide de l'agro-écologie en viticulture - développement des mesures agro-environnementales », mettant en valeur l'implantation de haies et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire.

A priori, il n'y a pas de nouvelle prise en compte de l'agroforesterie dans le cahier des charges des signe de qualité (AOC, AOP, IGP, label rouge).

Des AOP intégraient déjà des pratiques agroforestières et ceci bien avant la mise en place du plan. A priori, selon l'INAO qui réalise une veille sur les modifications des cahiers des charges sous signe de qualité, les lignes ont peu voire pas bougé depuis 2015 en ce qui concerne l'intégration de pratiques

agroforestières. En revanche, dans les années à venir, il est possible que le projet Vitiforest (fonds CASDAR) inspire les pratiques viticoles et donc certains signes de qualité intégrer l'agroforesterie dans les cahiers des charges

Les cahiers des charges de signes de qualité n'ont pas intégré l'agroforesterie pendant la durée du plan

Le plan n'a pas insufflé de dynamique dans la prise en compte des pratiques agroforestières dans les signes de qualité. Cependant, la valorisation des démarches existantes à laquelle le plan a participé pourrait mener à une multiplication des projets dans les années à venir.

Cette intégration pourrait être renforcée par une demande grandissante des consommateurs en faveur d'une production durable. De plus, un producteur pourra mieux valoriser un signe de qualité, qui concerne un produit de commercialisation, par la vente directe notamment, plutôt que le respect d'un cahier des charges d'un label à l'échelle de l'exploitation.

5.9. RESULTATS LIES A L'AXE 5 DU PLAN

Le plan a-t-il permis de promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international ?

Critère de jugement n°1 : Le sujet de l'agroforesterie s'est-il dynamisé à l'international grâce à la France ?

La France dispose désormais d'une des meilleures représentations et organisations à l'échelle européenne pour proposer des évolutions de la PAC sur le sujet agroforestier.

Dans le cadre des discussions en cours sur la future PAC, deux structures sont bien identifiées par les instances européennes : l'EURAF et l'AFAC.

Par ailleurs, le réseau REUNIR-AF (APCA/AFAC-Agroforesteries) a produit une note pour la prise en compte de l'agroforesterie dans la future PAC. Cela renforce la position de la France sur ce sujet, notamment par le fait que le réseau est multi-acteurs et signe d'une entente entre les structures nationales.

Selon la DG Agri (Commission's Directorate-General for Agriculture and Rural Development, la France est le seul pays dans lequel des structures/regroupements de structures sont aussi visibles dans les paysages des négociations/discussions.

Cependant, le ministère de l'Agriculture n'a produit aucune note ou document précis pour affirmer sa position sur le sujet spécifique de l'agroforesterie dans la future PAC.

La France fait partie des pays les plus représentés dans le comité de l'EURAF.

25 % des 246 membres fondateurs de l'EURAF sont d'origine française, ce qui constitue, de loin, la meilleure représentation. La France compte un représentant dans le comité exécutif de l'EURAF, composé de six personnes. Enfin, un français fait partie des quatre membres de l'équipe chargée du *lobbying* auprès des institutions européennes.

Au vu de ces chiffres, la France est très bien représentée au sein de l'EURAF.

Sur les quatre séminaires européens de l'EURAF, l'un a été organisé en France, pendant la durée du plan.

La France a accueilli le troisième séminaire de l'EURAF en 2016, qui a reçu 293 personnes. Sur les quatre séminaires, c'est celui qui a accueilli le plus de participants. La moyenne de participation des quatre séminaires étant proche de 230, celui de 2016 a attiré près de 25% de personnes en plus. Le fait que l'un des quatre séminaires EURAF a été organisé en France a probablement été permis grâce à la dynamique des acteurs français.

Le pourcentage de représentation française aux congrès européens est plus que satisfaisant.

Le taux de participation des chercheurs française aux événements européens sur l'agroforesterie se révèle globalement satisfaisant. Il varie de 15 à 24 %. A l'occasion du congrès de 2016, 24 % des participants étaient français, ce qui peut probablement s'expliquer par le fait qu'il se soit déroulé en France.

La France apparaît comme particulièrement proactive dans la présentation de ses résultats de recherche et d'expérimentation à l'échelle européenne. La promotion par la France de l'agroforesterie dans des documents internationaux de référence a augmenté pendant le plan.

La notion d'agroforesterie est apparue à de multiples reprises dans des documents d'organisations internationales. Divers degrés d'engagement sont visibles. Cela va de la mention - décision de la 13^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique de 2016, rapport spécial du GIEC sur les terres et le changement climatique (2019), rapports de l'IPBES sur les terres (2018), l'état régional de la biodiversité en Europe (2018), l'état mondial de la biodiversité (2019) - à l'engagement plus marqué, citant l'agroforesterie comme un levier - plan mondial d'action pour le climat-, rapport de la FAO en 2019 sur *L'Etat de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*.

Globalement, la France est perçue par les structures agissant à l'échelle européenne comme moteur pour l'intégration de l'agroforesterie dans divers projets ou discussions politiques à cette échelle. Ceci étant, cela ne permet pas à l'Europe d'être perçue comme un territoire « agroforestier » pour le reste du monde. Seul le CIRAD, de par ses actions à l'international sur les systèmes agroforestiers en zone tropicale, est régulièrement cité.

L'existence du plan a permis à ces représentants internationaux de faire des propositions sur cette thématique à diverses structures d'envergure internationale et même des Etats.

Sur les quatre congrès mondiaux de l'agroforesterie, un a été organisé et accueilli par la France.

Durant la période du plan, quatre congrès mondiaux sur l'agroforesterie se sont tenus, dont le dernier en France en 2019. Concernant ce quatrième congrès, 11 % des présentations (plus de 35) ont été réalisés par des personnes travaillant dans des structures françaises. Avec près de 100 pays représentés, les acteurs français et notamment les chercheurs du CIRAD ont su présenter largement leurs travaux à l'échelle internationale.

Pour les personnes interrogées travaillant à l'international, ce congrès a été perçu comme une démonstration de l'implication de la France à l'échelle internationale sur le sujet.

Selon les personnes entretenues et ayant participé à ce congrès, ce congrès a constitué une véritable réussite pour faire rayonner le développement mondial de l'agroforesterie et le rôle de la France sur cette thématique.

Le nombre de mobilités d'étudiants français sur le thème de l'agroforesterie n'a pas augmenté pendant le plan.

Seul, un projet ERASMUS+ a été identifié dans le cadre des mobilités intra-européennes : une formation en agroforesterie AGROF-MM (2015-2018), coordonnée par AgroSup Dijon, avait pour objectif de former des étudiants/ professionnels agricoles en Europe, d'améliorer et de développer les outils pédagogiques permettant de rendre pérenne la formation en agroforesterie.

In fine, 150 agriculteurs et 190 agriculteurs-conseillers, enseignants issus de 10 pays, ont été formés.

Grâce à la France, un PEI-Agri agroforesterie a émergé, ce qui a permis de cibler des financements européens sur le sujet.

Un dispositif, le PEI-Agri, permet de faciliter le transfert d'innovations et de connaissances entre les pays, afin de favoriser la transition agro écologique à l'échelle de l'Europe.

Aujourd'hui, sur les 209 groupes opérationnels PEI-Agri, 15 traitent d'agroforesterie. 14 d'entre eux sont situés en France, dont 6 en PACA/Occitanie et 9 en outre-mer (Guyane et Guadeloupe). *Via* les fonds FEADER, les DROM-COM et les Régions Occitanie et PACA ont financé l'animation de ces groupes.

En plus de ces groupes opérationnels territoriaux, le PEI-agri permet de constituer des groupes de réflexions thématiques inter-pays. La France a appuyé la mise en place d'un *focus group* agroforesterie. Trois personnes issues de structures françaises ont été financées pour appuyer les réflexions de ce focus group.

Des représentants français sont présents dans tous les projets fédérateurs à l'échelle européenne sur l'agroforesterie.

Quatre projets ont été identifiés sur la durée du plan : AGFORWARD (*AGroFORestry that Will Advance Rural Development*), le projet Life Blocorridor, le projet de recherche H2020 Breedcafs et AFINET.

AGFORWARD (2014-2017) a regroupé 26 partenaires, dont 5 français, soit près de 20 %, ce qui représente un très bon taux de participation. De plus, sur les 9 *workpackages*, le groupe sur la diffusion des résultats a été coordonné par une structure française.

Le projet Life Blocorridor (2016-2020) avait pour objectif principal la restauration des continuités écologiques à l'échelle du territoire transfrontalier. Il s'agit du seul projet Life inter-pays avec la France sur la thématique agroforestière.

Dans le projet H2020 Breedcafs (systèmes agroforestiers pour une production durable de café, 2017-2021), la France est très bien représentée. Le CIRAD coordonne 2 *packages* sur les 7 du programme et 2 instituts de recherche sont français sur les 11 partenaires.

En ce qui concerne le projet AFINET (2017-2019) visant à encourager le transfert de connaissances entre agriculteurs sur l'agroforesterie, un partenaire (AFAF) est français sur les 12 du programme.

Si les structures françaises sont bien représentées dans les projets de recherche sur l'agroforesterie à l'échelle européenne, il ne paraît pas y avoir une impulsion forte des structures françaises pour initier

des projets à cette échelle. Dans tous les cas, le plan ne semble pas avoir eu d'effet sur cet aspect (dynamisme renforcé de structures partenaires, légitimité pour la France d'avoir un plan et donc de porter des projets, etc.).

Le développement de l'agroforesterie à l'international a été dynamisé par la France et par le plan

Il est justifié d'affirmer que les structures françaises ont un rôle prépondérant dans le portage de la thématique agroforestière à l'échelle européenne. Cependant, le bilan nous paraît plus nuancé à l'échelle internationale, exception faite des travaux du CIRAD, partenaire du plan.

Pour ce qui concerne l'évolution de la PAC, les structures et associations (l'AFAC-Agroforesteries, l'APCA, l'AFAP et l'EURAF – qui comprend des membres français) étaient actives sur ces questions en amont du plan et continuent de l'être.

Le plan a permis également la mise en place de réseau (REUNIR-AF) en vue d'établir des propositions « PAC ». Ce réseau s'est structuré afin de pouvoir bénéficier de fonds de fonctionnement. Même si cette structuration est issue indirectement du plan, les travaux émanant de ce réseau vont renforcer les propositions françaises pour un portage à l'échelle européenne.

En revanche, sur la base des éléments réunis dans le cadre de cette évaluation, nous ne notons pas « d'effet plan » sur l'implication directe du ministère de l'Agriculture pour la défense de propositions pour la future PAC.

A l'échelle internationale, le plan a permis de mettre en avant la dynamique française. L'organisation de grands événements, plus particulièrement le congrès mondial de Montpellier, subventionné par le MAA et découlant directement du plan, a renforcé ce portage et forgé une certaine image de la « France, leader européen du sujet agroforestier ».

5.10. IMPACTS DU PLAN

Plus généralement, au-delà des « réalisations » et des « résultats » évoqués dans les questions précédentes, le plan a-t-il eut les « impacts » escomptés ?

Les différentes réalisations du plan (traitées dans les questions évaluatives n° 4 à 8) devaient mener à des résultats (traités dans le cadre de la troisième question évaluative) pour contribuer à des impacts. Les impacts sont *in fine* les effets systémiques produits à long terme, résultant de la combinaison de plusieurs résultats. Ce sont ces impacts qui sont analysés dans le cadre de cette question évaluative.

Les impacts recherchés étaient :

- un accroissement des collaborations entre structures ;
- un accroissement de l'intérêt pour l'agroforesterie de la part du monde agricole et hors agricole ;
- une optimisation des outils (juridique, financier, gouvernance) pour inciter aux montages de projets ;
- une amélioration de la rentabilité des produits agroforestiers.

L'ensemble de ces impacts devaient contribuer au développement de l'agroforesterie.

Finalement, le développement de l'agroforesterie peut se mesurer avec deux indicateurs :

- L'accroissement des montants financiers visant à soutenir le développement de projets agroforestiers
- L'accroissement des surfaces agroforestières

Critère de jugement n°1 : Les collaborations entre structures se sont-elles accrues grâce au plan ?

A l'échelon local, le nombre de structures travaillant sur l'agroforesterie a augmenté ces dernières années. Cela a contribué à développer de nouveaux types de collaboration à des échelles locales.

Grâce au plan, de nouveaux lycées agricoles, des chambres d'agriculture et des GIEE ont commencé à travailler sur l'agroforesterie ce qui a permis de renforcer les réseaux locaux (cf. question évaluative n°6). Les associations travaillant sur le développement de l'agroforesterie se sont développées (en nombre et en taille), ce qui multiplie également le nombre de possibilité de coopération à des échelons locaux (cf. question évaluative n°6).

De l'avis des personnes entretenues et au regard du type de répondants au questionnaire « conseiller-animateurs agricole », de nouveaux types de structures locales sont montés en puissance dans le développement opérationnel de projets agroforestiers : les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), les fédérations départementales de chasse, des PNR et des collectivités. Ce sont donc de nouveaux réseaux qui se constituent à des échelles locales *via* des projets communs ou des échanges à l'occasion d'événements locaux.

Les principaux réseaux nationaux d'acteurs agroforestiers sont antérieurs au plan. Cependant, leur structuration s'est renforcée grâce au plan.

La structuration préexistante des réseaux d'acteurs agroforestiers s'est renforcée grâce aux rencontres annuelles organisées à l'échelon national et aux outils de renforcement de la gouvernance multi-acteurs (réseau REUNIR-AF, ATT). Grâce à la déclinaison d'actions, de nouvelles structures ont également pu rejoindre ces réseaux (IGN, INAO, FNPNR, OFB, ADEME).

Bien que ce ne fût pas forcément un objectif affiché du plan, les structures privées ont renforcé leur participation aux réseaux grâce à des actions du plan.

En revanche, les réseaux d'acteurs des DROM-COM et de la thématique sylvopastorale n'ont peu ou pas développé de lien avec les réseaux agroforestiers nationaux.

De façon générale, les collaborations se sont accrues à l'échelle nationale grâce au plan.

A l'échelle nationale, même si les structures de référence sur le sujet se connaissent avant le plan, la déclinaison d'actions a permis d'entraîner dans le sillage de nouvelles structures. De nouveaux types de partenariats se sont développés. Les nouvelles collaborations se sont faites en particulier autour des actions suivantes du plan : inventaire bocager, développement plaquette « filière agroforestière », concours général agricole.

En revanche, peu de nouvelles collaborations ou structures sont apparues sur des projets de R&D (que ce soit à l'échelle française ou européenne) ; nous retrouvons les structures issues du « cercle restreint » : AFAC, APCA, AFAF, ITA, enseignement supérieur.

Même si nous ne disposons que d'informations parcellaires à l'échelle territoriale, les collaborations entre structures sur l'agroforesterie paraissent s'être développées avec la multiplication des GIEE et des GO PEI, ainsi que la forte mobilisation des lycées agricoles.

Dans le même temps, le développement des associations de conseil (lié aux besoins croissants des agriculteurs) et des conseillers en chambres d'agriculture (lié également à la demande croissante mais également indirectement par l'impulsion du plan) a permis de multiplier les points de contacts et le développement de projets.

Critère de jugement n°2 : L'intérêt pour l'agroforesterie de la part du monde agricole et hors agricole s'est-il accru grâce au plan ?

Le nombre de formations et de stagiaires financés par le fonds VIVEA en France a augmenté entre la période avant plan et pendant plan.

Selon Vivea, le nombre de formations, réalisées et financées par Vivea, dédiées aux agriculteurs sur l'agroforesterie a augmenté entre les 2 périodes :

- 109 entre 2012 et 2015 avec 769 stagiaires
- 371 entre 2016 et 2020 avec 2806 stagiaires.

Le nombre d'articles grand public traitant de l'agroforesterie a augmenté entre la période avant plan et pendant plan.

Les articles « grand public », accessibles sur les sites internet des médias en ligne les plus consultés (Le Monde, 20 minutes, France info), sont plus nombreux depuis 2015.

Le nombre d'articles adressés à un public spécialiste traitant de l'agroforesterie a augmenté entre la période avant plan et pendant plan.

Les analyses du nombre d'articles produits sur l'agroforesterie et les haies par des médias spécialisés (France agricole, Actu-environnement) montrent un bond des publications lors de la période pré-plan (2012-2015) notamment lié à la nouvelle PAC en 2014 et aux annonces liées au nouveau plan en 2015, pour revenir à la période 2016-2019 sur un niveau presque deux fois supérieur à la période 2008-2011.

Les premières propositions d'évolution réglementaire par des députés et sénateurs sur l'agroforesterie datent d'après 2015, ce qui montre une appropriation du système par les politiques.

Depuis 2015, ce sont 5 propositions sur l'agroforesterie qui ont été relevées, faites par des députés ou sénateurs qui n'étaient pas spécifiquement impliqués dans les réseaux agroforestiers.

Depuis 2015, le nombre de structure privées-fondations finançant l'agroforesterie a augmenté témoignant de l'intérêt croissant de structures éloignées de ces systèmes dans le cadre de leur démarches environnementales

Avant le plan, seules trois structures privées-fondations menaient des actions et finançaient les projets agroforestiers (fondation Yves Rocher, Fondation de France, le groupe Accor). Pendant la durée du plan, à l'échelle nationale 7 nouvelles structures sont recensées.

L'intérêt pour l'agroforesterie s'est accru depuis la mise en œuvre du plan de la part du monde agricole et hors agricole en partie grâce au plan

L'ensemble des indicateurs démontrent l'intérêt croissant pour ce type de système.

Dans tous les cas, les médias qu'ils soient spécialisés ou pas, investissent davantage ces sujets. Les politiques connaissent également davantage ce système, au point que certains proposent des amendements à des textes de lois. La médiatisation du plan a sans aucun doute participé à cet intérêt croissant.

En l'absence d'enquête sociologique à grande échelle sur l'intérêt des agriculteurs pour ces systèmes, il ne peut qu'être fait l'hypothèse d'un accroissement de l'intérêt au regard du nombre de demandes d'accompagnement de projets qui augmentent sur les territoires aux dires de toutes les associations de développement entretenues.

Critère de jugement n°3 : Les outils facilitant le montage de projets agroforestiers se sont-ils développés grâce au plan ?

Pour rappel le plan a très peu contribué à l'émergence d'outils facilitant le montage de projets agroforestiers.

L'analyse de la question évaluative n°5 a montré que si le plan contribue à la remontée de propositions pour la PAC, ces dernières années n'ont pas vu l'émergence d'outils financiers innovants pour l'agroforesterie ou d'évolutions juridiques ou fiscales grâce au plan.

Dans le cadre de l'enquête internet, 20% des conseillers-animateurs agroforestiers citent spontanément les difficultés liées à la mobilisation des outils financiers comme frein au développement de l'agroforesterie, c'est le frein le plus cité.

Dans le cadre de cette réponse libre, les conseillers animateurs citent plus en détail le manque d'harmonisation entre les dispositifs de financements, la complexité liée au montage de dossier de financement, l'absence de lisibilité sur les outils existants, la PAC encore peu favorable aux surfaces agroforestières.

Les outils facilitant le montage de projets se sont très peu développés

Alors qu'un plan national aurait pu constituer un véritable levier pour le développement d'outils facilitant le montage de projets ; très peu d'avancées ont été produites dans ce domaine en l'espace de 5 ans.

Critère de jugement n°4 : La rentabilité des produits agroforestier s'est-elle accrue grâce au plan ?

Quelques actions locales, liées à la déclinaison du plan ont participé à améliorer la rentabilité des produits agroforestiers, mais cela reste anecdotique.

Aujourd'hui aucune réalisation liée au plan ne permet d'augmenter directement la rentabilité des produits agroforestiers à une échelle globale. Seuls quelques GIEE ont travaillé sur l'amélioration de la rentabilité de produits agroforestiers à des échelles locales (projets de bois-énergie ou projets visant à faire davantage connaître le cacao, la vanille issue de systèmes agroforestiers).

Lors de l'élaboration du plan, des réflexions avaient émergé pour la création de label valorisant les produits agroforestiers (portés particulièrement par l'AFAP). Cependant les réflexions n'ont pas abouti dans le cadre de la rédaction du plan, mais le champ avait été laissé ouvert à l'AFAP dans le cadre de l'action 4.1 du plan (Soutenir le développement de filières de valorisation des produits alimentaires et non alimentaires de l'agroforesterie). Aucune avancée notable ne peut être mentionnée sur ce sujet en 2020.

Le plan n'a pas eu d'impact sur l'amélioration de la rentabilité des produits agroforestiers

Alors qu'un plan national aurait pu constituer un véritable levier pour le développement d'outils facilitant le montage de projets ; très peu d'avancées ont été produites à l'échelle nationale ou régionale dans ce domaine en l'espace de 5 ans.

Critère de jugement n°5 : Les indicateurs financiers montrent-ils un développement des projets liés au développement de l'agroforesterie ?

Les fonds nationaux dédiés à l'agroforesterie sont en augmentation depuis 2012. Avec l'ouverture des mesures 8.2 et 4.4 et l'implication financière croissante des conseils Régionaux sur la thématique agroforestière, les fonds publics (régionaux et FEADER via PDR) dédiés à l'agroforesterie sont en augmentation depuis 2014.

A l'échelle nationale, les montants financiers dédiés à l'agroforesterie issus du ministère de l'Agriculture sont globalement du même ordre de grandeur entre la période du plan et la période précédente. Cependant, le montant de ces deux périodes est bien supérieur aux périodes pré-2012.

Etant donné qu'il n'y a pas eu comme le prévoyait le plan de recensement des financements régionaux dédiés à l'agroforesterie et que les régions sont en cours de bilan des PDR, il est compliqué d'établir un bilan exhaustif des fonds publics gérés par les Régions. Cependant quelques tendances se dégagent : en métropole, la moitié des régions propose des aides financières pour les plantations agroforestières intra-parcellaire et les ¾ des régions proposent des aides pour la plantation de haies. Si certaines Régions ont abandonné l'ouverture de ces mesures lors de la fusion, d'autres, au contraire, ont décidé, au fil des années, de les ouvrir. Globalement depuis 2014, les financements publics gérés par les régions et dédiés à l'agroforesterie ont donc augmenté de manière certaine depuis 2014 sans qu'il soit encore possible de connaître les montants finaux.

Les fonds privés sont en forte augmentation sur la thématique agroforestière ces dernières années.

Les trois plus importants pourvoyeurs de fonds (Fondation de France, Accor Hôtel et la Fondation Yves Rocher) apportent environ 1 800 000 € par an à l'agroforesterie (dernier chiffre global disponible datant de 2018), ce chiffre étant en constante augmentation.

Ce constat est d'autant plus vrai que de nouvelles structures privées s'impliquent financièrement depuis 2015 (La Boulangère Bio, Triballat-Noyal, Fonds Archimbaud, fondation BJORG Bonnetterre et Citoyens, fondation Nature & Découverte, fondation Charles Léopold Mayer, Fondation Maisons du Monde).

La majorité des structures nationales travaillant sur l'agroforesterie ont augmenté les moyens humains travaillant sur l'agroforesterie, avec pour la plupart, un impact direct du plan.

Le développement de cet indicateur a été traité dans le cadre de la question évaluative n°6.

Les indicateurs financiers montrent un développement des projets liés au développement de l'agroforesterie.

De façon assez nette, les montants accordés par les financeurs privés pour le développement de l'agroforesterie sont en croissance.

Le ministère de l'Agriculture a maintenu les contributions financières qui préexistaient au plan. Celui-ci n'a donc pas débouché sur une augmentation de ces appuis depuis 2012.

Etant donné que la mesure 8.2 a été ouverte en 2014, il est également certain que le nombre de projets « agroforesterie intra-parcellaire » aidés par le FEADER a augmenté pendant la durée du plan, même s'il y a des doutes par rapport au fait que l'argent globalement annoncé à l'échelle de la France en 2014 ait effectivement atteint ses ambitions en 2020 (avec la fusion des régions, des ouvertures de mesures ou bien des enveloppes ayant été renégociées). Cependant, l'ouverture par

plusieurs Régions de la mesure 8.2 ou l'ouverture d'appels à projets *via* d'autres fonds pour soutenir l'agroforesterie intra-parcellaire – en cours de PDR et, donc, pendant la durée du plan – constitue un signal positif. Etant donné que des co-financements étaient nécessaires pour cette mesure, cela signifie que des agences de l'eau, des fonds propres de Régions et de conseils départementaux ont été engagés sur ces actions. Sans éléments concrets, il peut être néanmoins fait l'hypothèse d'une augmentation de leurs dépenses sur ces sujets.

Les régions n'ayant pas activées la mesure 8.2 du PDR sont majoritairement en réflexion pour une ouverture potentielle dans le cadre des prochains PDR. La suite paraît donc encourageante malgré les difficultés liées à la mobilisation de la 8.2.

Nous ne disposons pas d'information sur la mesure 4.4, ni sur les MAEC permettant de soutenir le maintien de système agroforestier (LINEA, MILIEU), ni sur les soutiens financiers potentiels à la restauration ou au maintien de milieux sylvopastoraux.

Critère de jugement n°6 : Finalement, les indicateurs de surfaces montrent-ils un développement de l'agroforesterie ?

Depuis la mise en œuvre du plan, même si les projets de replantation de haies sont en croissance, ils n'ont pas encore atteint un stade de développement qui permettrait de compenser les arrachages de haies.

Pour rappel, les objectifs du plan étaient de passer de 500 000 ha de surface de haies en 2015 à 700 000 en 2035.

Aujourd'hui, il n'y a pas de données statistiques sur l'évolution des linéaires de haie. Sans avoir de données exhaustives, l'AFAC-Agroforesterie estime qu'en 2020 la balance est négative : entre 2 500 et 3 000 km de linéaires de haies seraient plantés chaque année, alors que l'arrachage annuel pourrait atteindre 11 000 km linéaire. Le déficit annuel serait donc de l'ordre de 8 000 km. Les objectifs annoncés par le plan pour 2035 sont donc encore éloignés.

Il n'existe pas de base de données recensant aujourd'hui les surfaces en agroforesterie intra-parcellaire.

Au regard des nombreux projets de plantations financés chaque année par les aides publiques et les fonds privés, il peut être fait l'hypothèse d'une augmentation de ces surfaces, sans avoir une idée précise de leur ampleur.

Aucun travail n'a été mené par le plan pour recenser les données surfaciques sur le sylvopastoralisme à l'échelle de la France, et elles ne sont pas connues aujourd'hui à cause des difficultés de recensement

Les surfaces sylvopastorales peuvent être connues grâce aux déclarations PAC depuis 2014 (RPG, catégorie Bois pâturé), cependant toutes les surfaces peuvent ne pas être recensées via les RPG. Par exemple des analyses sur la région PACA ont montré des écarts importants entre le RPG et l'enquête pastorale (553 205 hectares contre 877 981 hectares en 2014). Les systèmes pastoraux sont complexes ce qui ne facilite pas les recensements, notamment des surfaces pâturées. Il n'existe pas de travaux

visant un recensement national. L'UMR de l'INRA SELMET travaille sur cette thématique mais à l'échelle de la Région PACA¹⁵.

Les surfaces en pré-vergers ont fortement régressé depuis les années 30-50 (500 000 à 600 000 ha), aujourd'hui ces surfaces ne représenteraient plus que 100 000 ha.

Au regard des recherches effectuées, il n'existe pas de recensement exhaustif et évolutif des surfaces en pré-vergers. Les seules données à dispositions sont celles issues de la synthèse 2017 du guide conçu en 2005 « Concevoir son pré-verger et valoriser ses fruits » par Solagro.

Les surfaces des systèmes agroforestiers des DROM-COM ne sont pas recensées et ne font pas l'objet d'étude spécifique.

Les recensements PAC ne permettent pas aux exploitants d'indiquer que telle ou telle surface est un « jardin créole », « jardin mahorais », « cacao agroforestier », « vanille agroforestière », etc. Il n'existe donc pas de système permettant de recenser ces surfaces.

Les indicateurs de surfaces ne sont pas assez consolidés pour en tirer des analyses.

Malgré la mise en place du plan qui visait à davantage connaître les systèmes agroforestiers et leurs surfaces associées, le plan y a participé uniquement pour le système des haies. Pour les autres types d'agroforesterie, les données surfaciques ne sont pas disponibles, les acteurs (même hors partenaires du plan) n'ont pas avancé sur ce thème.

5.11. EFFICIENCE DU PLAN

Les modalités de mise en œuvre du plan ont-elles été efficaces ?

Dans la présente évaluation, l'absence d'éléments chiffrés sur les moyens humains et financiers alloués aux actions et donc à l'atteinte potentielle de certains résultats a rendu l'exercice d'analyse de l'efficacité du plan un peu plus complexe.

La difficulté est accentuée par le fait que le plan est porté par une multiplicité d'acteurs, nécessitant de collecter à plusieurs niveaux, les informations sur les moyens mis en œuvre afin de les consolider. Or il s'avère que les structures porteuses d'action n'ont pas comptabilisé le temps de travail consacré au plan, et pas toujours documenté les financements internes et externes. Il y a plusieurs raisons à cela :

- le plan ne déclenchait pas systématiquement de financement pour la structure porteuse en charge d'une ou plusieurs actions. Il n'y avait donc pas d'obligation de suivi des moyens financiers ou humains lié au plan et ministère de l'Agriculture n'a pas formulé de demande en ce sens ;
- les actions n'avaient pas toutes le même niveau d'ambition : certaines proposaient la mise en place d'un ou plusieurs livrables précis (qui auraient d'ailleurs pu faire l'objet de dimensionnement), tandis que d'autres prenaient davantage la forme « d'objectifs », sans que

¹⁵ http://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Atelier_1_lamd_SHAQURA_caracterisation_surfaces.pdf

des livrables précis n'y soient rattachés (ce qui aurait été beaucoup plus compliqué à dimensionner et budgétiser).

La réponse à cette question évaluative propose des analyses sur l'efficacité pour l'atteinte des résultats du plan (analyse des moyens humains et financier mis en œuvre par le plan afin de produire des effets, à court et moyen termes, sur les publics cibles du plan et sur les réalités visées par ce plan) et non sur les réalisations du plan (les livrables).

Critère de jugement n°1 : Les résultats obtenus sont-ils considérés comme optimaux par rapport aux moyens humains et financiers engagés ?

Pour rappel, l'atteinte ou non des résultats a été traitée dans les questions évaluatives relatives à chaque axe du plan. Un tableau de synthèse en rappelle les principales conclusions avant d'étudier l'efficacité de la mise en œuvre dans chacun des axes successivement.

► **Figure 14 : récapitulatif des résultats obtenus ou non dans le cadre de l'axe 1**

Axe	Résultats attendus	Résultat obtenu ou absence de résultat suite à la mise en œuvre du plan
1	Disposer d'un état des lieux des diverses formes d'agroforesterie et de l'évolution de leur surface	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé pour les haies et le bocage - Meilleure connaissance de l'agroforesterie intraparcellaire mais pas de leurs surfaces - Pas de résultat sur les autres formes d'agroforesterie
	Développer de nouveaux axes de recherche sur l'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des travaux de recherche sur l'agroforesterie, mais à périmètre quasiment inchangé (système de culture, conception, modélisation). Peu de travaux sur les aspects socio-économiques. - Bon développement des axes de recherche sur la valorisation des services écosystémiques et environnementaux, mais ciblés sur la haie et le bocage. - Pas ou peu de travaux sur les impacts de l'agroforesterie dans les trames vertes et bleues, son rôle dans la compensation (séquence ERC) ou dans la séquestration du carbone.
	Meilleure connaissance entre structures travaillant sur l'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> - Densification des rencontres entre acteurs initiaux du plan de développement de l'agroforesterie. Implication dans les réseaux de quelques structures jusque-là pas ou peu impliquée (APCA, ING, ONCFS, INAO, FN PNR, etc.). - Pas d'élargissement du réseau aux structures travaillant sur l'agroforesterie à des échelles infranationales (Régions, Agences de l'eau, instituts techniques agricoles) - Peu de contacts noués avec les acteurs du sylvopastoralisme, ou de l'agroforesterie dans les DROM-COM.
	Meilleure connaissance technique de l'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des travaux de recherche sur l'agroforesterie en grande partie par l'implication croissante d'INRAE. - De nouveaux projets multi partenariaux à l'échelle nationale visant à améliorer la connaissance technique mais resté sur un même ordre de grandeur que la période « avant plan ».

Les résultats liés aux réalisations de l'axe 1 font apparaître une bonne utilisation des moyens humains et financiers sur des thématiques déjà bien connues en amont du plan mais des réserves doivent cependant être émises sur les sujets visant à améliorer les connaissances sur des sujets nouveaux :

- la bonne intégration de la haie et du bocage dans les dispositifs visant à améliorer la connaissance et développer les sujets de recherche et développement sur ce thème, est en grande partie liée au fait que de nombreuses structures locales se sont engagées depuis de nombreuses années sur ce sujet (fédération progressive au sein de l'Afahc devenue AFAC).

Cette dynamique s'est facilement poursuivie avec le plan par une mobilisation forte de ces structures dans la déclinaison et gouvernance du plan, ce qui a d'autant plus motivé leur engagement. D'autre part, l'efficience a été renforcée sur ce sujet avec la subvention financière spécifique des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique pour l'IGN- l'ONCFS pour la mise en œuvre d'un dispositif national de suivi du bocage (122 000 €) : ce dispositif financier a permis de rassembler deux structures avec des expériences préliminaires sur ce sujet et des compétences adéquates.

- Si INRAE a été mobilisé de façon efficiente sur l'amélioration de la connaissance des systèmes agroforestiers, le plan n'a pas été en mesure de rallier un certain nombre de structures sur des projets de recherche et développement (R&D), telles que les instituts techniques (outre l'IDELE et l'ITAVI), les acteurs des DROM-COM, ou du sylvopastoralisme. Les moyens humains déployés, en particulier en matière de ralliement des structures par l'ACTA, ou de renforcement du RMT n'ont pas été utilisés de manière efficiente sur cet objectif.
- En dépit des moyens humains déployés par le RMT Agroforesteries auprès des acteurs de terrain pour faire remonter leurs besoins sur la R&D agroforestière, les efforts sont restés insuffisants pour élargir le périmètre de ces actions pendant la durée du plan, alors même que certaines thématiques avaient déjà été pré-identifiées dès 2015 dans le plan : par exemple sur les services rendus par les services écosystémiques des systèmes agroforestiers (autres que la haie et le bocage qui avaient été déjà bien travaillés), sur la séquestration de carbone par les systèmes agroforestiers, sur les aspects systèmes et rentabilité économique, etc. A ce titre, on peut en déduire que les moyens déployés par le plan en matière de R&D n'ont pas été utilisés de façon efficiente.

► **Figure 15 : récapitulatif des résultats obtenus ou non dans le cadre de l'axe 2**

Axe	Résultats attendus	Résultat obtenu ou absence de résultat suite à la mise en œuvre du plan
2	Amélioration des leviers /outils au développement de l'AF (juridiques, fiscaux, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'amélioration des outils juridiques et fiscaux sur la durée du plan - En revanche, les propositions émanant des élus (représentation nationale ou régionale) augmentent et sont soutenues par l'existence du plan - Nouveau levier financier <i>via</i> les paiements pour services environnementaux (PSE), mais limité dans son ciblage : dispositif expérimental du MTES, réservé à la haie bocagère et à l'agroforesterie intraparcellaire - Pas de travaux réalisés sur les outils financiers régionaux, l'harmonisation des dispositifs de financements, ou l'utilisation de la compensation
	Accès facilité aux outils en place	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure accessibilité des informations concernant les outils juridiques - Pas de meilleure visibilité sur les outils financiers

Alors que les structures concernées par l'agroforesterie s'étaient emparées du sujet de l'amélioration des outils financiers et juridiques en amont du plan (notamment pour faciliter leur utilisation), la dynamique s'est essouffée par la suite. En effet, le chargé de mission en charge de l'agroforesterie, qui devait instruire les propositions formulées par les acteurs en amont, n'avait pas de compétence juridique ou fiscale. Compte tenu de la complexité du sujet, et malgré un rapprochement avec le bureau de la fiscalité, le plan n'a pas permis d'améliorer les outils fiscaux ni le cadre juridique. A ce titre, la mise en œuvre du plan a pâti de l'absence de compétences juridiques et /ou fiscales au sein de l'équipe rapprochée de gouvernance.

De la même façon, l'absence de compétence (et d'appétence, ou de disponibilité) au sein de l'équipe sur les financements innovants liés notamment à la compensation, n'a pas permis de prospecter ces nouveaux outils. De fait, la prise de contact avec des structures déjà impliquée dans les sujets de compensation (CDC biodiversité) aurait permis de lancer des initiatives et de faire levier pour dégager des moyens dédiés. En revanche, les moyens mis en œuvre pour insérer les haies et le bocage dans les dispositifs de PSE se sont avérés efficaces.

L'inadéquation des moyens humains déployés pour cette thématique est également notable aux échelles nationales et régionales. L'absence de référencement et d'harmonisation des outils financiers a eu pour impact la démultiplication des efforts pour accompagner l'implantation des projets d'agroforesterie. D'après les acteurs locaux interrogés, les recherches de financement et l'établissement de multiples dossiers de subvention sont particulièrement chronophages. La mise en place d'un groupe de travail aurait probablement pu permettre d'avancer dans ce domaine.

► **Figure 16 : récapitulatif des résultats obtenus ou non dans le cadre de l'axe 3**

Axe	Résultats attendus	Résultat obtenu ou absence de résultat suite à la mise en œuvre du plan
3	Montée en compétence et en puissance des conseillers, enseignants sur l'AF	<ul style="list-style-type: none"> - Montée en compétence et en puissance des conseillers agricoles, plus particulièrement au sein de l'APCA - Montée en compétence des enseignants en lycée agricole
	Augmentation du nombre d'événements sur l'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'événements nationaux sur l'agroforesterie (journée nationale, concours général agricole des pratiques agroforestière), améliorant la visibilité de l'agroforesterie dans les médias
	Meilleure clarté dans la gouvernance de l'AF	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de tête de réseau nationale mais organisation des acteurs tête de réseau de l'agroforesterie (sans représentation des systèmes outre-mer ou du sylvopastoralisme) - Outils de structuration de la gouvernance mis en place (financements communs, développement d'outils pour une meilleure visibilité) mais avec encore des marges fortes de progression

La mobilisation de moyens humains sur l'évolution des référentiels de formation en lycée agricole a été particulièrement efficace. Un investissement raisonnable du ministère de l'Agriculture a été nécessaire pour atteindre le résultat en termes de montée en compétence des enseignants dans un grand nombre de lycées agricoles sur l'agroforesterie.

Grâce aux financements accordés à certaines structures comme l'AFAC-A, l'AFAF, l'APCA, le RMT AgroforesterieS, des moyens humains supplémentaires ont pu être dégagés pour l'organisation et la participation de nouveaux événements nationaux : journées annuelles nationales de l'agroforesterie et journées « croisons les regards ». Si les moyens mobilisés semblent en adéquation avec l'investissement nécessaire pour organiser ce type d'événement, le public touché s'est avéré restreint au regard des ambitions, posant la question de l'efficacité des moyens engagés. Ces moyens humains auraient pu davantage se consacrer à l'organisation d'une journée ou d'une semaine annuelle l'agroforesterie, labellisée « plan de développement de l'agroforesterie », dont les événements auraient alors été organisés par des structures plus locales. Cela aurait pu permettre un élargissement du public pour des moyens humains équivalents.

L'organisation d'une gouvernance plus simple et plus structurée du monde agroforestier a suscité de nombreuses réunions impliquant différentes structures pour tenter d'opérer une fusion entre les associations, sans succès. Au regard des difficultés rencontrées dès la première année, ces efforts

(notamment en termes de temps passé) auraient pu être redirigés plus tôt vers l'harmonisation et la meilleure visibilité des outils dédiés aux conseillers agroforestiers ainsi qu'à leur référencement.

► **Figure 17 : récapitulatif des résultats obtenus ou non dans le cadre de l'axe 4**

Axe	Résultats attendus	Résultat obtenu ou absence de résultat suite à la mise en œuvre du plan
4	Meilleure valorisation économique des filières agroforestières durables	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un label et d'une marque améliorant la visibilité de démarches durables liées à l'agroforesterie - Pas de travaux d'ampleur réalisés sur la rentabilité des systèmes agroforestiers en les liant à la diversité des types de valorisations et débouchés possibles.
	Davantage de filières intégrant l'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de nouvelles filières métropolitaines intégrant l'agroforesterie - Appuis financiers par des fonds publics pour le développement de petites filières agroforestières locales

Les moyens humains importants mis sur cet axe ont été concentrés sur des actions très ciblées : le label haie /PGHD et la marque *Végétal local*, tous deux salués comme de réels progrès. Mais *in fine*, ne portant respectivement que sur le système haie-bocage ou sur les plants à utiliser, ces actions ont eu une portée restreinte au regard des ambitions affichées.

A moyens déployés identiques, l'implication de coopératives agricoles, de comités interprofessionnels aurait pu déboucher sur une mise en avant de l'agroforesterie par un nombre accru de filières agricoles. Cette adoption aurait été facilitée par une plus grande mobilisation des instituts techniques agricoles (et donc une accélération des expérimentations sur ce sujet) sur l'analyse technico-économiques des systèmes agroforestiers.

Une meilleure association des acteurs aurait par exemple permis d'identifier de façon plus claire et lisible, l'agroforesterie comme l'un des moyens facilitant d'obtention du label « Haute Valeur Environnementale ». En effet ce label, sur certaines filières, permet une meilleure rémunération de la production (blé destiné à l'alimentation humaine par exemple).

► **Figure 18 : récapitulatif des résultats obtenus ou non dans le cadre de l'axe 5**

Axe	Résultats attendus	Résultat obtenu ou absence de résultat suite à la mise en œuvre du plan
5	Dynamisation du sujet de l'AF à l'international grâce à la France	<ul style="list-style-type: none"> - Démonstration de l'importance accordée à la thématique agroforesterie par le pays - Agroforesterie davantage insérée dans des documents liés à des politiques ou stratégies internationales

Pour parvenir à ce résultat, les structures impliquées ont déployé une manière de faire paraissant efficiente : accueil et organisation d'un congrès mondial en France permettant un rayonnement international et une participation facilitée des acteurs français qui ont alors pu présenter une diversité de résultats. Également la stratégie de poser la France comme pays porte-parole de l'agroforesterie dans des instances internationales, en faisant participer une personne en capacité de porter l'insertion de l'agroforesterie dans des documents liés à des politiques transversales et d'ampleur internationale.

Les difficultés dans l'atteinte des résultats proviennent davantage d'une sous-dotation en moyens humains pour répondre aux ambitions, que du manque d'efficacité des moyens mobilisés

Par rapport à la période avant plan, les moyens humains ont été renforcés grâce au PDAF. Cela a participé à l'atteinte de résultats probants comme les compétences renforcées des enseignants sur l'agroforesterie en lycée agricole, l'augmentation du nombre d'événements d'ampleur nationale, la dynamisation du sujet agroforesterie à l'international.

Cependant, les moyens humains ont été trop souvent sous-dimensionnés par rapport aux objectifs poursuivis. De plus, ils ont été concentrés sur quelques actions, importantes à leurs échelles, mais participant peu à l'ambition sous-tendue.

D'autres façons de faire auraient pu être envisagées pour l'atteinte de certains résultats afin de gagner en efficacité : élargissement de la gouvernance et partenaires du plan, des structures nationales plus dans un rôle d'incitation à faire qu'à faire par elle-même.

Critère de jugement n°2 : Les modalités générales de déclinaison du plan étaient-elles efficaces ?

Au regard des moyens humains à disposition pour l'animation du plan, cette animation a été efficace.

L'animateur (0,4 ETP dédié au plan), en plus de l'animation globale du plan avait en charge la déclinaison d'un grand nombre d'action.

Concernant l'animation générale du plan, son travail est jugé efficace : maintien de contacts réguliers entre lui et les structures porteuses d'actions, maintien d'un Comité de pilotage régulier.

Certaines structures porteuses se sont peu donné les moyens d'être efficaces dans la déclinaison globale du plan.

Le taux de participation, qui de 70% la première année, a diminué à 60% en 2017, 50% en 2018 pour s'établir à 60% en 2019, paraît peu efficace au regard :

- de la fréquence annuelle de ce comité de pilotage, qui semble pertinente et peu contraignante,
- du nombre limité de structures porteuses d'action (10).

Le comité de pilotage représentait une instance de mise à jour et d'échanges entre structures. Le fait qu'une structure porteuse ne soit pas présente, pour un plan qui était pourtant d'envergure nationale, ne participait pas à la multiplicité des points de vue. Par exemple pour échanger sur des façons de faire, proposer des solutions communes pour avancer sur certaines actions, etc.

Toutefois, il est important de noter qu'en plus du ministère de l'Agriculture, bureau du changement climatique et de la biodiversité, les trois structures les plus impliquées dans ce plan étaient présentes à chaque comité de pilotage (AFAC, AFAF, APCA).

Les modalités d'organisation du comité de pilotage ne permettaient pas aux structures présentes de mieux s'organiser pour décliner des actions de façon plus efficace.

Le temps annuel de discussion sur les actions était particulièrement court lors du comité de pilotage : 3h au total avec 2h30 de revue des actions, soit 6-7 minutes par action. De plus, ce comité de pilotage était organisé systématiquement en assemblée plénière, sans recourir à un travail plus détaillé ou

approfondi en groupe de travail. Finalement ces temps n'étaient pas suffisamment longs pour s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte qu'une action avance mieux.

Bien qu'ayant le statut d'ONVAR et ayant disposé de financements publics, l'AFAF n'a pas utilisé cet argent de façon efficiente pour la déclinaison du plan.

NB : L'AFAF n'a pas souhaité participer à cette évaluation. Les propos ci-dessous n'ont donc pas pu être confrontés à leur vision.

L'AFAF a obtenu le statut d'Organisme National à Vocation Agricole et Rural (ONVAR) en 2015, ce qui lui permettait de disposer de financements publics annuels conventionnés et conditionnés à la mise en œuvre d'objectifs. Selon une lettre d'information de l'AFAF, ce financement a permis le recrutement de deux postes à temps plein pour structurer et promouvoir l'agroforesterie en France et en région (action 1), mieux comprendre l'agroforesterie à l'échelle de l'exploitation agricole (action 2) et accompagner la mise en place de filières de valorisation locales des produits agroforestiers (action 3). L'action 2 correspondait à des actions de l'axe 1 du plan pour lesquelles l'AFAF avait été identifiée (parmi lesquelles le réseau de ferme pilotes finalement non mis en place). L'action 3 correspondait à l'action 4.1 du plan pour laquelle il n'y a pas eu de réalisation. En revanche, sur la question de la promotion (Action 1), les réalisations importantes de l'AFAF sont reconnues.

Pour 2015 et 2016, le suivi de ces financements annuels n'a pas satisfait le financeur (le ministère de l'Agriculture). A partir de 2017, l'AFAF a décidé de ne plus demander de financements.

Les réalisations liées à ces actions n'ayant pas été menées à bien, l'allocation des financements à l'AFAF a été non efficiente.

Au regard des modalités de financement du RMT AgroforesterieS, les commentaires de manque d'efficacité recueillis en entretien auprès de certains interlocuteurs ne nous apparaissent pas fondés.

En effet, le RMT dispose d'un bilan honorable de réalisations pour le développement de l'agroforesterie depuis 2014, avec, par exemple la mise en place des journées « Croisons les regards », l'annuaire, la base de recherche documentaire, la revue des besoins d'accompagnement des acteurs de la R&D agroforestière, le bilan de l'agroforesterie dans les dispositifs de formation etc. Malgré ce constat, certaines structures partenaires du plan estiment que le RMT aurait pu aller plus loin et surtout, que la diffusion des résultats aux structures locales est insatisfaisante. Ce reproche est également exprimé par certains membres du RMT.

Selon les animateurs du RMT, les subventions publiques du RMT ont financé les actions d'animation et l'accueil de stagiaires. Les financements n'avaient pas directement vocation à appuyer la mise en œuvre de livrables spécifiques. Le RMT fonctionne comme un incubateur dans lequel les réunions entre acteurs de la R&D facilitent le montage de projets futurs.

Les modalités de diffusion des résultats des projets CASDAR liés à l'agroforesterie par le biais du RMT ne paraissent pas efficaces.

En analysant les différents projets R&D « agroforestiers » financés par les fonds nationaux, et plus particulièrement ceux du CASDAR, le constat suivant a été formulé par l'évaluation : les structures participantes sont peu diversifiées, les instituts techniques partenaires sont toujours les mêmes, la présence d'agriculteurs dans ces projets est facultative. Centrées sur le microcosme agroforestier, les

partenariats similaires de projet en projet ne facilitent pas la diffusion d'idées et de résultats sur ces systèmes.

Bien que le RMT AgroforesterieS constitue l'instance principale de diffusion de résultats de projets agroforestiers dont les projets CASDAR, l'évaluation a montré que l'audience dépassait rarement le cadre du premier cercle des acteurs de l'agroforesterie, auquel appartiennent les membres du RMT. Au-delà de la consultation de son site internet ouvert à tous mais peu référencé, le RMT n'a pas les moyens financiers d'assurer la diffusion de résultats à grande échelle.

Les principales structures porteuses du plan ont été plutôt efficaces dans la mise en œuvre de la déclinaison générale du plan.

Les principales structures porteuses du plan se sont impliquées dans la déclinaison générale du plan : échanges réguliers, participation aux instances nationales, mobilisation de financements nationaux pour une déclinaison du plan à hauteur de ces moyens supplémentaires (à l'exception de l'AFAF, pour qui aucun élément factuel ne permet de confirmer une utilisation efficace des fonds publics).

Cependant, la participation des structures partenaires aux comités de pilotage du plan de développement de l'agroforesterie est décevante. L'absence de financements dédiés à la mise en œuvre des actions du plan, et donc d'enjeux stratégiques, a contribué à donner aux comités de pilotage un caractère informatif (plutôt qu'une forme de « bilan annuel critique »), qui, si cela n'a pas dérangé les participants, a probablement contribué à l'attrition des présences. De plus, le peu de temps laissé aux échanges et l'absence de discussion stratégique sur les actions qui ne progressaient pas, n'a pas permis d'envisager une réorganisation. Le mode de fonctionnement des comités de pilotage a donc nui à l'efficacité de la mise en œuvre du plan.

En revanche, l'organisation de la gouvernance paraît adaptée au statut que les membres du comité de pilotage (et plus particulièrement les structures porteuses d'action) accordaient au plan. Mais on peut s'interroger sur son efficacité puisqu'en l'absence d'objectifs précis et de financements, les structures n'avaient pas d'obligation de moyens ni de résultats, ce qui a probablement limité les impacts du PDAF.

5.12. COHERENCE INTERNE ET EXTERNE DU PLAN

Après plusieurs années d'expérience, que peut-on finalement conclure quant à la cohérence du plan ? Premièrement, quel est son degré de cohérence interne ? Autrement dit, quel est le niveau de complémentarité de ses différentes composantes ? Deuxièmement, quel est son degré de cohérence externe, c'est-à-dire son degré de complémentarité avec d'autres actions et interventions ayant également un impact sur l'agroforesterie ?

Critère de jugement n°1 : L'organisation des actions est-elle cohérente (complémentarité – manques au sein du plan) ?

Comme évoqué dans la question évaluative n°1, les actions du plan correspondaient aux enjeux et besoins du développement de l'agroforesterie

Comme analysé dans le cadre de la question évaluative n°1, il n'y a pas eu de manque important dans les actions du plan : Les personnes interrogées ayant participé à l'élaboration du plan ont toutes

affirmé que l'ensemble des actions proposées correspondait aux besoins identifiés en 2015. D'autre part le plan reprend l'ensemble des besoins identifiés dans le cadre de la mission du CGAAER. Les actions sont complémentaires entre elles : au sein d'un même axe, elles permettent d'atteindre les objectifs fixés.

Il n'y a pas eu de divergence dans la façon de mettre en œuvre les actions menées dans le cadre du plan.

Pour les personnes interrogées, aucune action et réalisation prévue dans le cadre du plan ne se contredisaient entre elles dans leurs objectifs. L'analyse des actions montre que chacune pouvait être mise en œuvre de façon indépendante.

L'absence de mise en œuvre de certaines actions a pu freiner l'aboutissement de certaines autres.

L'axe dédié à la connaissance devait permettre une meilleure connaissance de différents types d'agroforesterie et renforcer les liens entre divers types de structures. Pour ce qui concerne les DROM-COM, si un rapport de stage a permis une meilleure connaissance générale des systèmes agroforestiers (sans approfondissements par la suite), cela n'a pas permis d'obtenir des chiffres consolidés et n'a pas renforcé les liens entre acteurs agroforestiers métropolitains et outre-mer. Cela est d'autant plus vrai concernant le sylvopastoralisme et les prés-vergers car aucun livrable issu du plan n'a émergé. Alors qu'elles auraient pu donner des éléments de synergie, les actions 1.1, 1.2 et 1.3 ne se sont pas alimentées les unes et les autres sur les systèmes agroforestiers les plus méconnus (et leurs acteurs). L'action de structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers (3.2) n'a pas non plus progressé sur ces domaines moins connus.

Il paraît également que les actions 2.1 et 2.2 n'ont pas engendré de synergies suffisantes : le recensement des dispositifs de soutien à l'agroforesterie aux différentes échelles régionales n'a pas été réalisé (2.2). Aussi en l'absence d'un bilan et d'analyses exhaustives, les propositions sur les dispositifs d'aides (2.2), notamment pour la prochaine PAC, ne peuvent pas se baser sur des analyses solides. Les propositions, malgré la légitimité et l'expertise des structures ayant contribué à cette action 2.1, n'ont pas pu être renforcées par des éléments chiffrés et factuels.

L'action 3.3 (renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale) était déterminante pour soutenir, renforcer un grand nombre d'actions du plan (1.5 sur le réseau de ferme de référence, 3.2 sur la structuration du réseau de conseiller, 3.4 sur la capitalisation, la synthèse d'information, la 3.5 sur les opérations de promotion). Même si cela n'avait pas été écrit explicitement, cette action a bien été imaginée comme prioritaire étant donné que la demande émanait directement du ministre de l'Agriculture. C'est pourquoi des réunions se sont mises en place dès l'année 2016. Si l'action n'a pas aboutie en raison de la mésentente entre les associations, il n'a non plus été imaginé de système alternatif pour faire monter en puissance les actions citées précédemment. La mésentente, accentuée avec cette action, n'a, de fait, pas facilité les collaborations entre les associations sur des actions nationales dont des actions du plan.

La gouvernance de la mise en œuvre du plan paraît moyennement cohérente avec les objectifs du plan.

Le taux de participation des structures porteuses au comité de pilotage, qui était de 70% la première année, a diminué à 60% en 2017, 50% en 2018 pour s'établir à 60% en 2019. Ce taux de participation paraît peu satisfaisant au regard :

- de la fréquence annuelle de ce comité de pilotage, qui semble peu contraignante,

- des collaborations potentielles entre actions qui pouvaient se renforcer lors de ces COPIL.

Toutefois, il est important de noter qu'en plus du ministère de l'Agriculture, bureau du changement climatique et de la biodiversité, les trois structures les plus impliquées dans ce plan étaient présentes à chaque comité de pilotage (AFAC, AFAF, APCA).

Le temps annuel d'échanges sur les actions était particulièrement court lors du comité de pilotage : 3h au total avec 2h30 de revue des actions prises individuellement, soit 6-7 minutes par action. Cela ne facilitant pas la mise en place de synergies entre actions, alors que nous avons vu précédemment qu'elles auraient été possibles.

D'autre part la participation à ce comité de pilotage était limité : les structures invitées étaient celles présentes au démarrage du plan. Des structures qui devaient pourtant, à travers les actions, être davantage associés aux actions agroforestières (ex outremer, sylvopastoralisme, forestiers, etc.) ne pouvaient participer à ce comité de pilotage.

Les actions du plan sont choisies et organisées de façon cohérente, mais la façon de mettre en œuvre le plan n'a que peu participé à la mise en place de complémentarités.

Le plan a été bien pensé dans sa conception pour que les actions au sein d'un même axe soient complémentaires dans le sens où leur mise en œuvre participera à l'objectif de l'axe. Quelques complémentarités peuvent même être recensées entre actions appartenant à différents axes.

Le fait que chaque action, qui se traduisait par un livrable précis, réponde aux besoins des acteurs a permis d'éviter l'apparition de divergences entre actions.

En revanche, le fait que les actions ne soient pas hiérarchisées ni accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre n'a pas participé à l'émergence de complémentarités alors que nous avons montré que la priorisation sur certaines actions aurait permis d'en faire davantage avancer d'autres.

La gouvernance du plan, peu ouvertes à d'autre type de structure et avec un format davantage tourné vers la présentation des avancées plutôt que des discussions sur la façon d'avancer mieux ou autrement n'a pas joué en faveur de la complémentarité.

Critère d jugement n°2 : Les structures identifiées pour le portage des actions étaient-elles légitimes et judicieusement choisies, ces choix permettant de développer des synergies ?

Lors de l'élaboration du plan, aucune structure partenaire du plan n'a remis en cause le fait que telle ou telle structure porte telle ou telle action. En revanche, lors de sa mise en œuvre, le portage de différentes actions par l'AFAF a été remis en cause.

Lors de la conception du plan, les structures porteuses se sont portées volontaires comme chefs de file d'actions. Le ministère a également eu un rôle pour inciter certaines structures à s'impliquer dans le portage. Finalement, lors de la conception, aucun chef de file n'a été remis en cause par les autres partenaires du plan.

En revanche, lors de la mise en œuvre du plan, le portage de l'AFAF a été remis en cause par les partenaires du plan : ces remises en cause sont nées du faible degré de réalisation de ces actions présentées lors des comités de pilotage. Néanmoins aucune remise en cause ne s'est exprimée à voix haute et aucun changement n'a été opéré sur le portage d'action.

En apparence, certaines actions étaient portées par des structures qui n'étaient pas ou peu impliquées dans ces sujets, ce qui a pu rendre plus compliquée la mise en œuvre de complémentarités.

Dans le cadre de l'action 4.1, « Soutenir le développement de filières de valorisation des produits alimentaires et non alimentaires de l'agroforesterie », la structure porteuse est l'AFAC. Or, les objectifs affichés de l'AFAC sont : « Informer, accompagner et conseiller ; assurer une meilleure prise en compte de l'arbre dans les schémas politiques ; participer à des projets de recherche ; appuyer la mise en place de structures locales d'accompagnement de projets agroforestiers ; établir des relations avec les partenaires européens et internationaux ». Le soutien des filières (pourtant sujet d'ampleur) n'étant pas cité dans ses objectifs, ce choix ne paraît pas cohérent.

Dans la mise en œuvre du plan, peu de réalisations sont issues de l'action 4.1. Mis à part quelques travaux préliminaires sur la création d'un label « agroforestier », cette structure n'était pas et n'est pas impliquée dans des projets de développement ou de structuration de filières. L'AFAC avait des liens limités avec les différentes filières et peu de visibilité sur ce sujet auprès de structures qui aurait pu l'appuyer. Sur cette action l'AFAC ne s'est pas spécifiquement rapprochée des porteurs de l'action 4.2 (Développer des synergies avec les signes de qualité et autres formes de reconnaissance des produits), l'INAO et la fédération des PNR alors que des synergies auraient pu se mettre en place.

Dans le cadre de l'action 1.2, « Renforcer la coordination des actions des établissements de recherche, des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture, des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) et des réseaux mixtes technologiques (RMT) », le portage a été confié à l'ACTA. Or, l'ACTA a davantage un rôle d'animation et de coordination des instituts techniques, et n'est pas familière de la coordination entre instituts techniques et autres types de structures de R&D. Il aurait donc paru plus cohérent que cette action soit pilotée par le RMT AgroforesterieS, ou des structures animatrices du RMT (APCA, INRAE). Si ce portage permettait d'insérer une structure d'importance dans la déclinaison, ce choix n'a néanmoins pas permis de développer des synergies entre structures.

Dans les faits, l'action 1.2 s'est opérée de façon indirecte à travers les réseaux du RMT Agroforesteries avec le développement de groupes de travaux multi-structures. Le fait que l'ACTA soit porteur n'a pas freiné la mise en œuvre de l'action. Mais l'ACTA aurait pu davantage mobiliser les instituts techniques dans ce réseau du RMT afin de davantage développer des synergies.

Dans le cadre de l'action 2.2 du plan, « Renforcer la mobilisation des outils disponibles pour les différents acteurs au niveau régional », le ministère de l'Agriculture était la structure porteuse. Il prévoyait de s'appuyer sur le réseau des DRAAF, les DREAL et l'Assemblée des Régions de France (ARF). Dans les faits, aucun porteur DRAAF/DREAL n'a été désigné ou ne s'est porté volontaire. Le ministère n'a pas non plus cherché l'appui de l'ARF ou d'une ou plusieurs Régions qui auraient pu être intéressées par la démarche (d'autant qu'elles sont responsables d'une grande partie des financements). Le portage de cette action par quelques structures d'envergure régionale aurait pu permettre de davantage développer des complémentarités et de faire davantage avancer cette action.

Le portage des actions était globalement judicieux ayant permis le développement de synergies, cependant 3 exceptions ont été relevées.

Très majoritairement, le portage des actions du plan s'est organisé de façon cohérente. Les structures porteuses avaient des objectifs propres en accord avec la ou les actions qu'elles mènent. Ces choix ont facilité la mise en place de complémentarités dans la déclinaison des actions. Par exemple pour certaines actions du plan, les structures porteuses ont été chercher des structures

partenaires hors-plan mais avec qui elles avaient déjà des collaborations (Concours général agricole avec des partenaires privés, dispositif de suivi du bocage avec l'ONCFS)

Seules 3 actions posent question concernant le bien-fondé du choix de la structure porteuse (AFAF pour le développement de filières, ACTA pour le renforcement de la coordination entre structures, Ministère de l'agriculture pour le recensement des outils financiers régionaux).

Les 2 actions portées par l'AFAF et le ministère n'ont effectivement pas avancé, venant renforcer les questionnements sur le choix du porteur et sur le fait que cette structure n'ai pas mis en place de complémentarités avec d'autres structures. En revanche l'action qui devait être portée par l'ACTA a avancé d'elle-même grâce à l'organisation permise par le RMT Agroforesteries.

Critère de jugement n°3 : Les synergies ont-elles été maximisées, les divergences ont-elles été réduites entre actions du plan et actions hors plan (ou politique du plan et autres politiques) ?

Globalement, lorsque des actions externes au plan avaient également pour objectif le développement de l'agroforesterie, ce sont des synergies qui se sont mises en place, et non des divergences, même si ces synergies restent rares.

Alors que le plan propose des actions principalement à l'échelle nationale, il peut être interrogé la cohérence entre la façon de mener des projets de plantation sur le terrain et la philosophie exprimée par le plan sur ces plantations (choix d'essences locales, pérennité des plantations). Globalement une cohérence dans les philosophies s'observe de facto : la majorité des agriculteurs se font accompagner sur les projets de plantation (soit parce qu'ils se lancent dans la démarche soit parce que les cofinancements sont conditionnés à un accompagnement certifié, par exemple pour les mesures 8.2 ou lorsque ce sont des structures privées qui financent). Or la grande majorité des conseillers certifiés est liée aux associations nationales (AFAC-AFAF) ou aux chambres d'agriculture (APCA). Les discours tenus par ces structures, à l'origine du plan et donc de sa philosophie, sont relayés et partagés par leurs réseaux et appliqués sur le terrain.

Concernant les thèses sur l'agroforesterie, financées par la Fondation de France (non-partenaire du plan), le jury de sélection comportait plusieurs chercheurs d'INRAE. Ces chercheurs, investis dans le plan et conscients des besoins en termes de recherche et développement, ont assuré une convergence des travaux sélectionnés avec les objectifs du plan.

Les actions menées dans les DROM-COM sur l'agroforesterie se sont faites de façon indépendante du plan¹⁶, sans synergie avec actions ou partenaires du plan. C'est seulement sur la fin du plan, qu'un début de synergie va se former avec un futur RMT Agroforesteries qui serait constitué d'un groupe de travail spécifique sur les systèmes agroforestiers d'outre-mer.

Les actions menées par les acteurs forestiers ou du sylvopastoralisme ont trouvé peu de synergies avec le monde agroforestier. Cela n'a pas été facilité par la gouvernance du plan qui ne s'est pas ouverte à leurs structures tête de réseau (CNPF et CRPF, ONF, CERPAM, etc.). Si les connaissances sur le sylvopastoralisme et les outils facilitant sa préservation ou son développement se sont améliorés¹⁷ (cela allant dans le sens des objectifs du plan), ce n'est aucunement en lien avec les actions et acteurs du plan. Quelques initiatives hors-plan comme l'adhésion progressive des CRPF au réseau de l'AFAC

¹⁶ Expérimentations au sein des RITA, proposition sur une MAE « agroforesterie en Guyane », valorisation de filière agroforestières de la Réunion par le PNR, etc.

¹⁷ Echanges et présentations lors des Rencontres Internationales des Acteurs de l'agro-sylvo-pastoralisme méditerranéen (RIAAM) à Montpellier en 2017, plaquette sur la méthode d'aménagement sylvopastoral (CRPF, CERPAM, 2015), plaquette sylvopastoralisme /PNR du Lubéron (2016), etc.

ou le développement d'un guide sur le peuplier agroforestier IDF-AFAF mais elles sont trop rares au regard des potentialités.

Les politiques du ministère de l'Agriculture mises en œuvre depuis 2015, présentent une cohérence avec les objectifs du plan de développement de l'agroforesterie. Cependant pour certaines politiques la mise en place de synergie est très faible

Les plans et programme déclinant le projet agro-écologique pour la France (ex. Ecophyto, ambition bio, etc.), ont chacun eu pour cadre les objectifs du projet agro-écologique. Ces programmes présentent des objectifs en synergie. Il peut être cependant constaté peu de synergies entre les différents plans et programmes de ce projet agro-écologique, alors que des liens forts pourraient exister avec une grande partie de ces plans.

- ▶ **Figure 19 : récapitulatif des synergies du plan de développement de l'agroforesterie avec les autres politiques portées par le ministère de l'Agriculture**

Plan ou stratégie	Grand type de synergies relevées
Projet agroécologique pour la France : Ecophyto	<p>Page internet spécifique « agroforesterie sur : Ecophyto PIC (avec fiches techniques : agroforesterie intra-parcellaire et près verger mais pas sur les haies/bocage ni autres systèmes, vidéo, recensement des projets de recherche agroforestier (incomplet), contacts des acteurs de l'agroforesterie (incomplet)</p> <p>Reprise sur le site internet d'Ecophyto de la référence « Guide de l'agroécologie en viticulture » de l'INAO (livrable plan)</p> <p>Accès sur le site d'Ecophyto aux supports du congrès mondial d'agroforesterie de Montpellier</p>
Plan ambition bio 2022 (présenté en 2018)	Pas de mention de l'agroforesterie dans le document du plan.
Plan Ecoantibio 2017-2022	Pas de mention de l'agroforesterie dans le document du plan.
Plan de développement de l'apiculture durable (2013 mais avec de nouvelles actions en 2017)	<p>Dès 2013, le plan encourageait à monter un dossier pour que dans les SIE soient pris en compte les surfaces de haies. Il n'est en revanche pas mentionné d'autre type d'agroforesterie.</p> <p>L'ajout de 2017 ne fait pas paraître de nouvelles actions en rapport avec l'agroforesterie</p>
Stratégie de la France pour le bien-être animal (2016-2020)	Pas de mention de l'agroforesterie dans le document du plan.
Plan énergie Méthanisation Autonomie Azote (2013)	<p>Pas de mention de l'agroforesterie dans le document du plan mais document antérieur à 2015</p> <p>Aucune initiative nationale relevée en lien avec l'agroforesterie depuis 2015</p>

Lancé par la France et de façon concomitante, l'initiative internationale 4p1000 et le plan de l'agroforesterie sont cohérents dans leurs philosophies. En 2019, le premier appel à projet a validé parmi 13 projets, 2 projets traitant d'agroforesterie (Mail et Côte d'Ivoire).

En revanche, aucun lien n'est fait entre le plan de développement de l'agroforesterie et le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) : le bois issu de la haie et de l'agroforesterie est considéré uniquement dans le plan de développement de l'agroforesterie. Cette absence de liens entre les politiques peut difficilement conduire à des liens et donc des synergies entre acteurs, par exemple entre acteurs agroforestiers et ONF, CNPF, acteurs de filières. En revanche la façon de considérer l'arbre et sa gestion se rejoint dans les philosophies : l'arbre est un levier pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la ressource doit être gérée de façon durable.

En 2020, le ministère de l'Agriculture a proposé des guides pour la mise en place de dispositifs de paiements pour services environnementaux. Dans celui destiné aux collectivités, les haies et le bocage sont clairement cités comme pouvant être rémunérés pour les services rendus, cependant les autres types d'agroforesterie ne sont pas mentionnés.

Parmi les politiques portées par d'autres ministères que celui de l'agriculture, toutes celles pouvant avoir des liens avec l'agroforesterie l'évoquent, notamment en argumentant la nécessité de son développement. Cependant les rares synergies qui se développent l'ont été très peu grâce à l'action directe du plan.

L'analyse a porté sur des politiques ayant été portées par d'autres ministères que celui de l'agriculture. Ces politiques ont été choisies car elles étaient susceptibles, par leur thématique, d'avoir des liens avec l'agroforesterie : Ainsi que ce soit dans le cadre de la stratégie nationale de gestion du risque inondation (2016-2018), la stratégie nationale de mobilisation de la Biomasse (2018) ; le plan national d'adaptation au changement climatique (2017), le plan biodiversité (2018), la stratégie nationale bas-carbone (2020), l'agroforesterie est citée comme un système à promouvoir et développer. Également dans le cadre des assises de l'eau portées par le Ministère de la transition écologique et solidaire, l'agroforesterie avait été citée comme un levier des solutions fondées sur la nature à développer. Si le concept est repris ce qui dénote de sa cohérence par rapport à de multiples autres politiques, il faut néanmoins noter que la stratégie nationale bas-carbone qui encourage à valoriser le bois-énergie issu de l'agroforesterie ne mentionne pas les notions de gestion durable.

A travers le développement de la politique expérimentale de paiements pour services environnementaux gérée par le ministère de la Transition écologique, il y a eu très peu de synergie avec le plan alors que de nombreuses structures partenaires du plan sont concernées par les PSE, à commencer par l'absence de synergie entre les 2 ministères. En revanche l'AFAC, partenaire du plan, a travaillé avec le ministère de la Transition Ecologique sur l'obligation pour l'agriculteur bénéficiaire de mettre en place un plan de gestion durable des haies (livrable du plan).

Le Label Bas Carbone (2019) est le premier cadre de certification climatique volontaire en France. Il garantit l'efficacité des projets de réduction ou séquestration du carbone réalisés sur le territoire national. Ce label élaboré par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et de nombreux autres partenaires, identifie l'agroforesterie comme un moyen de séquestration du carbone pouvant répondre aux objectifs de réduction d'émission des gaz à effet de serre (GES). Deux méthodes ont intégré l'agroforesterie, mais une seule est actuellement validée. La méthode "CARBON AGRI" (méthode de suivi des réductions d'émissions en élevages bovins et de grandes cultures) qui est validée par le MTES, cite l'implantation de haies et le développement de l'agroforesterie comme concourant à stocker du carbone. Cette méthode intègre : i) l'implantation de haies ; ii) la gestion des haies ; iii) le développement de l'agroforesterie (agroforesterie intra-parcellaire) et iv) l'arrachage de haies. La seconde méthode en cours de validation est la méthode "Haie" et devrait être validée très prochainement pour une mise en place d'ici la fin de l'année 2020. Cette seconde prend en compte deux grands axes : l'implantation et la gestion durable des haies.

Le plan agroforesterie et la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) définie et portée par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire n'ont trouvé aucun élément de synergie alors que la compensation était une action du plan. Si les réflexions ont commencé à émerger sur la place de l'arbre dans les projets de compensation, elles auraient pu être accélérées.

Le plan d'action paysage et les guides en découlant du ministère de la transition écologique ne mentionne pas l'agroforesterie. Cela est cependant très certainement dû à la concomitance des périodes de rédaction des plans (années 2014-2015 dans les deux cas). Aucune mise à jour du document n'a été réalisée jusqu'à présent ce qui n'a pas laissé de porte ouverte à de potentielles synergies avec l'agroforesterie.

- ▶ **Figure 20 : récapitulatif des synergies du plan de développement de l'agroforesterie avec les autres politiques portées par d'autres ministères, notamment le ministère de la Transition écologique**

Plan ou stratégie, année, structure porteuse	Orientation ou extraits
Stratégie nationale bas-carbone (2020, MTES)	A3 : Valoriser le bois-énergie issu de l'agroforesterie A4 : Développer largement l'agroforesterie, ce qui engendrera une source complémentaire de revenus pour le secteur, et une source supplémentaire de biomasse
Guide « Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation » (MTES, MAA, 2016, mise à jour 2018) lié à la Stratégie nationale de gestion des risques inondation	« Certaines clauses de baux ruraux environnementaux portent sur des pratiques culturales pouvant contribuer à la réduction des risques d'inondation... y compris des pratiques associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie. »
Plan biodiversité (2018, MTES)	« ... poursuivre et renforcer la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France et des plans qui l'accompagnent [...y compris le] plan agroforesterie »
Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (2018, ministères chargés de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement, de l'énergie, de la construction et de l'industrie)	RHF2 : Dans le cadre du plan agroforesterie, sensibiliser les exploitants agricoles et promouvoir des mesures opérationnelles pour améliorer la contribution des haies et bosquet à la préservation de la qualité des paysages, des sols, des ressources en eau et à l'adaptation au changement climatique.
Plan national d'adaptation au changement climatique (2017, MTES)	Le MTES veillera à ce que tous ses appels à projets actuels et futurs, pour lesquels cela a un sens, aient une composante adaptation au changement climat [...] Seront en particulier soutenus les projets visant : [...] le développement de l'agroforesterie et de l'agro-écologie et en tenant compte des impacts socio-économiques et du coût de l'inaction

Les acteurs entendus en entretien relèvent deux dispositions ou politiques qui ont des impacts sur l'agroforesterie et qui présentent des risques de divergence avec les objectifs et la philosophie du plan.

Dans le cadre de l'évaluation, nous n'avons pas identifié d'autres problèmes de cohérence externe que ceux existant avec d'une part, la politique de promotion des énergies renouvelables, portée par l'ADEME, et d'autre part, la PAC, au travers de la définition des surfaces d'intérêt écologique.

En effet, dans le cadre des projets territoriaux de développement de filières bois énergie de grande ampleur, des tensions sur l'approvisionnement de la ressource bocagère peuvent apparaître, en raison d'une sollicitation trop importante des haies pour l'alimentation des chaufferies. Cela peut conduire à remettre en cause la durabilité de leur gestion, faisant peser un risque sur les services écosystémiques rendus par ces infrastructures agro-écologiques. Ces projets étant fréquemment appuyés par l'ADEME, des discussions ont été menées dans le cadre du plan et hors du plan (avec ou sans le ministère de l'Agriculture, et souvent des structures partenaires). Elles ont débouché sur le conditionnement du soutien financier de l'ADEME aux projets de chaufferie soutenant une gestion durable des haies, et notamment s'approvisionnant *via* le « label haie » de l'AFAC.

Par ailleurs, au sein de la PAC elle-même, les modalités de comptabilisation des parcelles agroforestières intra-parcellaires dans les surfaces d'intérêt écologique (SIE) ont fait l'objet de nombreux échanges et demandes de modification. En effet, leur comptabilisation n'est possible que si elles ont fait l'objet d'un appui financier de la mesure 8.2 du PDRR. Or, cette mesure n'a pas été ouverte dans toutes les régions et, lorsque c'était le cas, elle ne répond pas à tous les types de projets (projets représentant des petites surfaces, projets n'entrant pas dans les cadres en termes de définition). De ce fait, le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire n'a probablement pas bénéficié du contexte le plus favorable. Si cette préoccupation est devenue moins prégnante à l'approche des négociations sur la nouvelle PAC, certains acteurs regrettent que le ministère de l'Agriculture n'ait pas obtenu dès à présent la levée de cette hypothèque, ce qui aurait consolidé la position de la France sur ce sujet

Des synergies sont visibles entre le plan et des actions et politiques hors plans, cependant le plan a peu activé ces synergies

Différentes actions opérationnelles visant le développement de l'agroforesterie, mais considérées « hors plan » se sont développées ces dernières années. Elles étaient majoritairement en accord avec la philosophie du plan et ont favorisé indirectement le développement de synergies. Cela est principalement le fait de l'action des structures partenaire du plan mais aussi d'autres structures non-partenaires qui ont avancé sur ce sujet ces dernières années. Par exemple des structures privées et des acteurs forestiers se sont mobilisés sans pour autant être inclus dans la gouvernance du plan.

Pour ce qui concerne les politiques françaises, elles sont de plus en plus nombreuses à considérer l'agroforesterie comme l'un des leviers de leur déclinaison. Le plan a permis un éclairage sur la thématique, favorisant sa « mention » dans diverses politiques. En revanche les acteurs du plan auraient pu davantage développer des synergies avec les déclinaisons opérationnelles de ces différentes politiques pour porter davantage l'agroforesterie (par exemple les politiques paiement pour services environnementaux, apiculture).

Les structures entendues en entretiens notent que peu d'actions ou de politiques divergent des objectifs liés aux actions du plan. Le thème agroforestier et sa philosophie globale associée réunissant divers bords politiques, les divergences ont été minimales et plutôt portées sur des sujets techniques.

5.13. CHOIX DU MAA EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE

Était-il judicieux que le ministère de l'Agriculture ait porté ce plan de développement de l'agroforesterie ?

Critère de jugement n°1 : La structure porteuse était-elle légitime ?

Les personnes interrogées sont unanimes sur le fait que le ministère de l'Agriculture était légitime pour porter le plan de développement de l'agroforesterie.

Le choix du ministère de l'Agriculture comme porteur du plan était basé sur 1) la nature étatique du ministère, 2) la possibilité d'un portage ministériel davantage médiatisé et 3) la neutralité de la structure par rapport à l'ensemble des acteurs de l'agroforesterie.

Le développement de l'agroforesterie devant être initié par les agriculteurs, le ministère de l'Agriculture semblait plus légitime que celui de la Transition écologique (dont le co-portage avait été évoqué et qui aurait été en capacité de porter un plan d'envergure nationale sur la thématique agroforestière) pour porter le plan.

La quasi-unanimité des personnes interrogées estime que la structure porteuse était à l'écoute pour toute question liée au développement de l'agroforesterie. Cela a permis d'asseoir la légitimité du ministère de l'Agriculture à porter ce plan tout au long de sa mise en œuvre.

Notamment, l'animateur du plan s'est rendu particulièrement disponible pour des échanges individuels ou pour représenter le ministère et le plan à l'occasion de divers événements, parfois même à des échelles locales.

Le taux de participation du ministre de l'Agriculture et du cabinet du ministre aux journées nationales de l'agroforesterie est de 75 %.

La participation du ministre (Stéphane Le Foll) a été perçue de façon très positive au démarrage du plan. Cependant, Didier Guillaume, alors ministre de l'Agriculture, n'a pas participé à la 4^{ème} journée internationale de l'agroforesterie en 2018.

Les changements de ministres n'ont pour l'essentiel pas débouché sur une réduction de l'engagement du gouvernement dans le soutien à l'agroforesterie.

Le successeur de Stéphane Le Foll, Stéphane Travert n'a pas évoqué l'agroforesterie dans ses discours. C'est néanmoins le seul. En effet, Jacques Mézard a réaffirmé l'engagement de la France dans l'agro-écologie, mais également dans l'agroforesterie lors de l'annonce du retrait des Etats-Unis de l'accord de Paris.

Didier Guillaume, à l'occasion de l'initiative internationale « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », a présenté l'agroforesterie comme un levier important pour répondre au défi du changement climatique. L'agroforesterie a également été promu lors de la COP25 de la CCNUCC et dans un discours à la suite d'une conférence organisée par AgroParisTech pour le rapport spécial du GIEC sur les terres de 2019.

La structure porteuse était légitime au démarrage du plan et elle l'est restée en cours de mise en œuvre du plan.

En tant que structure étatique et gérant les questions d'agriculture, le ministère de l'Agriculture a été une structure pertinente pour porter le plan de développement de l'agroforesterie. Le fait que

le ministère porte ce plan a permis une forte médiatisation du sujet et une meilleure connaissance du sujet par des personnes diverses et variées, impact que n'auraient pas pu avoir seules ou rassemblées les structures travaillant depuis plusieurs années sur l'agroforesterie. Finalement le choix de ne pas réaliser un co-portage ministère de l'Agriculture, ministère de la Transition Ecologique semble judicieux car il a montré de manière forte que le soutien du système provient bien du monde agricole, son public cible étant les agriculteurs (et pas d'une proposition ou quelconque pression du ministère de la Transition Ecologique).

Le ministère de l'Agriculture est largement reconnu comme légitime par la majorité des personnes interrogées.

Au sein du ministère, l'animateur du plan disposant d'une forte capacité de rassemblement, est légitime dans son rôle et il est bien considéré comme tel par les structures partenaires. Son expérience, ses connaissances techniques de l'agroforesterie et de ses enjeux, sa maîtrise des réseaux d'acteurs et, dans le même temps, sa transversalité sur les sujets biodiversité & changement climatique en ont fait un référent pertinent. Par la suite, son implication dans les sujets et sa capacité à faire rencontrer les acteurs et naître des projets ont renforcé sa légitimité.

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture de 2012 à 2017, a fortement appuyé le plan en participant aux événements nationaux, renforçant ainsi la légitimité du ministère comme structure porteuse. Même si le portage politique semble s'être affaibli depuis son départ, ce qui est fortement ressenti par les personnes interrogées, l'agroforesterie fait toujours partie des leviers de la transition agro-écologique mentionnés dans les discours des ministres.

Critère de jugement n°2 : Le porteur a-t-il apporté une plus-value dans la maximisation des synergies et la réduction des divergences ?

Selon les structures partenaires du plan, le ministère de l'Agriculture était présent aux réunions clés ou événements clés, ce qui a contribué à renforcer les synergies entre structures partenaires et structure porteuse du plan.

Le ministère de l'Agriculture, à travers, notamment, son animateur et les membres du bureau du changement climatique et de la biodiversité, a été particulièrement présent sur l'ensemble des sujets concernant le développement de l'agroforesterie ces dernières années (journées du RMT, journées « label haie », journées de préparation et de remises des prix des concours agroforestiers, participations à des journées organisées par l'AFAC, événements locaux etc.).

Les structures partenaires sont satisfaites du rôle de partage et de veille d'informations apporté par le ministère.

En revanche, les structures d'envergure nationale, mais éloignées du plan, étaient préférentiellement renseignées par les associations nationales. Elles auraient attendu un rôle plus fort du ministère de l'Agriculture sur ce point.

Le rôle de l'animateur dans la veille et le partage d'informations est fortement reconnu au sein des réseaux agroforestiers (structures partenaires du plan ou non, par exemple, les structures privées). En revanche, les structures moins impliquées dans l'agroforesterie (tels les syndicats agricoles, la FNAB, FNE, INTERAPI) n'ont pas autant bénéficié des circuits de diffusion de l'information, un constat qui s'explique tout autant par l'absence d'identification de ces structures (et du bon interlocuteur) comme des structures pertinentes pour la diffusion d'information, que de l'intérêt limité de ces structures pour l'agroforesterie.

Seule une structure partenaire du plan a connu des divergences avec la structure porteuse lors de la déclinaison du plan.

Des divergences sont apparues entre le ministère et l'AFAF pendant la mise en œuvre du plan. Des difficultés se sont tout d'abord présentées lors des réunions visant à la fusion des associations organisées par le ministère (mais aussi bien AFAF qu'AFAC). Puis, ce sont les demandes du ministère auprès de l'AFAF pour justifier les montants perçus dans le cadre du statut ONVAR qui ont tendu les relations. Par la suite la faible avancée de l'AFAF sur certaines actions du plan n'a pas amélioré les relations.

Le bureau du changement climatique et de la biodiversité a construit des synergies avec la majorité des bureaux du ministère concernés par le plan. Cependant, certaines synergies auraient pu être davantage développées.

Le plan, porté par le bureau du changement climatique et de la biodiversité, s'est cependant fait en lien avec d'autres services du ministère (Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation, Bureau de la Fiscalité, bureau négociation PAC). Globalement, des synergies se sont développées avec la DGER sur le volet enseignement et formation, avec la délégation des Outre-mer sur l'encadrement d'un stage lié à l'axe 1 du plan. En revanche, les liens avec le bureau de la fiscalité du Secrétariat Général se sont limités à de intentions de travail, non concrétisées. D'autre part, le bureau chargé des négociations pour la PAC n'a semble-t-il pas encore porté de propositions pour l'agroforesterie dans le cadre des négociations de la PAC.

Enfin, le ministère n'a pas rassemblé les services déconcentrés de l'État (DRAAF) pour travailler sur les outils à l'échelle régionale.

Le ministère a contribué à réduire l'une des divergences liées à des actions externes au plan, relevées dans la Q11.

Ainsi, dans les projets de développement des filières bois-énergie, le ministère s'est engagé avec les structures partenaires du plan dans les discussions avec l'ADEME afin d'assurer que le bois utilisé était bien géré de manière durable.

En revanche, le ministère ne s'est pas impliqué dans les modalités de calcul des Surfaces d'Intérêt Ecologique, avec la demande que toute parcelle en agroforesterie intra-parcellaire puisse être incluse dans ces calculs.

Le porteur a principalement apporté une plus-value dans la maximisation des synergies entre structures partenaires du plan.

Le bureau du ministère porteur du plan a su développer des synergies en interne mais aussi avec la majorité des structures partenaires du plan. Son positionnement neutre lui a permis d'organiser des réunions visant à multiplier des synergies entre les structures nationales partenaires du plan et plus particulièrement dans l'organisation de leurs rôles et missions respectives (à travers l'action thématique transversale par exemple). Seules les relations avec l'AFAF ont été compliquées et ne semblent pas s'améliorer.

L'animateur du MAA a été très impliqué dans les différents réseaux agroforestiers aux différents échelons territoriaux. Il a soutenu un important rôle de veille et d'échanges d'information entre ministère et structures historiques mais aussi entre elles (échanges d'expériences, échanges de

contacts, informations sur des projets en cours de montage, mise en relation de partenaires, etc.). Le ministère de l'Agriculture a donc joué un véritable rôle dans la maximisation des synergies entre ces structures et cette implication est reconnue par une majorité d'entre elles.

Cependant, les contributions à l'établissement et au renforcement de synergies du Ministère de l'agriculture se sont centrées principalement sur les partenaires du plan acteurs du « microcosme agroforestier », sans cibler d'autres structures pertinentes (par exemple : CDC biodiversité et son programme Nature 2050, les agences de l'eau, le réseau des DROM-COM, le réseau des acteurs du sylvopastoralisme, les réseaux régionaux (DRAAF-DREAL-Conseils régionaux) qui auraient pu travailler avec les partenaires du plan pour renforcer l'efficacité et la valeur ajoutée de certaines actions. De telles synergies au-delà des partenaires du plan auraient également contribué à la diffusion de la question agroforestière dans des cercles plus larges et au renforcement de synergies entre politique agricole et autres politiques (climat, nature & biodiversité, eau...).

La structure porteuse du plan a contribué à réduire en partie les divergences notées avec d'autres dispositifs ou politiques. Cependant seules les actions ayant conduit à l'intervention du ministère ont été portées à la connaissance des évaluateurs.

6. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

6.1. PERTINENCE DES OBJECTIFS ET DE LA LOGIQUE

Les objectifs et les logiques d'intervention du plan (activités, résultats attendus, impacts attendus, modalités d'organisation, etc.) sont-ils pertinents par rapport aux enjeux et aux besoins liés au développement de l'agroforesterie ?

L'adoption du plan de développement de l'agroforesterie a donné de la visibilité politique à ces systèmes agricoles contribuant également au besoin de reconnaissance des acteurs historiques de l'agroforesterie en France.

La temporalité de l'émergence du plan a été très bien accueillie par les personnes travaillant historiquement sur l'agroforesterie. Le système est ainsi passé :

- du stade d'expérimentations réalisées par quelques chercheurs ou agriculteurs (années 1990),
- à un mode de production déployé par des agriculteurs préoccupés par les questions environnementales, accompagnés par des acteurs de la R&D de plus en plus nombreux (années 2000),
- pour finalement aboutir à un système aux externalités positives reconnues à diffuser largement dans la communauté des agriculteurs (années 2010).

Le plan a donc émergé au bon moment, car les acteurs du développement de l'agroforesterie étaient « prêts ». Ils étaient dotés d'arguments techniques et socio-économiques solides fournis par les travaux de R&D (financés entre autres par le CASDAR depuis les années 2010), apportant des éléments de réponse concrets à un monde agricole en questionnement sur des systèmes combinant performance économique et environnementale.

Avec la mise en place du plan de développement de l'agroforesterie, l'ambition du « développement » de ce système, promu par les acteurs agroforestiers, est ainsi validée à l'échelle ministérielle. Dès 2015, ce type de système gagne en reconnaissance au sein du monde agricole grâce à la vitrine médiatique qu'apporte le plan, au même titre que l'agriculture biologique (plan ambition bio), l'introduction des plantes protéiques dans les rotations culturales (plan protéines végétales), ou les programmes visant à réduire les utilisations des antibiotiques (plan Ecoantibio) ou des phytosanitaires (plan EcoPhyto).

La **philosophie du plan est en parfaite adéquation avec la philosophie du projet agro-écologique pour la France** dont il découle : les objectifs liés au plan visaient à faire reconnaître l'agroforesterie comme un système agricole répondant aux enjeux de triple performance : économique, sociale et environnementale. Stéphane Le Foll, alors ministre de l'agriculture, faisait ainsi référence à l'agroforesterie comme réponse aux enjeux d'érosion des sols, de préservation de la biodiversité, de restauration des paysages, mais également, de nécessité de diversification économique des exploitations agricoles.

Les objectifs du plan, ainsi que ses 5 axes opérationnels, sont en adéquation avec les besoins identifiés lors de la concertation pour le plan, tel que le confirment les personnes entendues en entretien ayant participé à cette concertation.

Ces axes ont ensuite été déclinés en actions, les propositions identifiées en amont par le CGAER étant reprises dans leur grande majorité. Des actions, prévues à court terme, proposées par certaines structures partenaires, ont été incluses dans les fiches actions quand elles correspondaient aux objectifs opérationnels et aux besoins des acteurs. En réponse à des besoins précis exprimés par une

ou plusieurs structures consultées, des actions ont été insérées dans le plan (en s'assurant qu'elles respectent les objectifs opérationnels et de la présence d'une structure porteuse).

Issue d'une réflexion stratégique pour sa philosophie générale et ses axes sous forme d'objectifs opérationnels, la structure du plan, bien plus que sa déclinaison en actions (qui représentait plutôt une liste non exhaustive de propositions classées dans les différents axes), a répondu aux attentes et aux besoins (y compris en termes de flexibilité pour être en capacité d'intégrer l'ensemble des actions portées par chacun) du plus grand nombre d'acteurs.

Cependant, **cette stratégie de s'appuyer sur les seules propositions des structures ayant participé à la concertation n'a pas permis aux rédacteurs du plan de s'ouvrir à d'autres structures ou à plus de diversité dans les systèmes agroforestiers** (centrés sur les haies/ bocage et agroforesterie intra-parcellaire), laissant de côté les enjeux et solutions du sylvopastoralisme et des DROM-COM. L'implication de structures privées et de fondations actives dans le domaine de l'agroforesterie aurait également pu enrichir le plan et renforcer sa dimension innovante (au-delà de son objectif premier de diffusion de pratiques déjà éprouvées).

Les modalités d'organisation du plan, si elles laissaient une grande liberté aux structures pour juger de la pertinence d'actions, n'a néanmoins pas laissé la possibilité de mener des actions qui semblaient pertinentes et importantes. S'il n'y a eu aucune proposition officielle de changement de cap de certaines actions du plan (parce qu'elles ne correspondaient plus aux besoins ou qu'elles n'étaient plus pertinentes), les modalités de déclinaison du plan n'ont pas permis de modifier leur mise en œuvre. Ainsi les structures porteuses d'action disposaient d'une grande marge de liberté (et de responsabilité) dans la déclinaison ou non de leurs actions. Si ce mode de fonctionnement paraît approprié pour un plan sans implication financière directe pour le MAA et les structures porteuses d'actions (pas de « compte à rendre »), cela ne permet pas de hiérarchiser les actions au regard de leur importance et de leur caractère stratégique (par exemple quand plusieurs actions sont portées par le même porteur mais qu'il ne peut finalement pas tout porter par manque de moyens humains), ce qui conduit potentiellement à laisser de côté des actions pertinentes (comme cela a été le cas pour les actions sur le montage du réseau de ferme de référence, les propositions de leviers fiscaux, le recensement et les travaux sur les dispositifs de financements régionaux, le développement de filières de valorisation des produits agroforestiers, les échanges pédagogiques européens) .

6.2. AVANCEE DES REALISATIONS

Qu'en est-il des réalisations que s'engageaient à produire les metteurs en œuvre du plan ? Ont-elles été menées ?

Les réalisations que s'engageaient à produire les metteurs en œuvre ont été dans leur majorité menées à bien (ou sont en passe de l'être). Les structures partenaires ont mobilisé des ressources humaines et financières sur les objectifs / actions sur lesquels ils s'étaient engagés.

Le bilan est très satisfaisant concernant la consolidation d'actions, le plan ayant même participé pour certaines d'entre elles à leur montée en puissance.

Le plan comporte certaines actions qui s'inscrivent dans la continuité d'actions précédemment engagées au cours de la période antérieure. Elles représentent, selon notre analyse, 13 actions sur 23 et environ la moitié des livrables/réalisations. Ce sont globalement les actions de l'axe 1, sauf l'action 1.5 (réseau de fermes), les actions de l'axe 5, sauf l'action 5.4 (échanges pédagogiques européens), action 3.5 sur les événements de promotion de l'agroforesterie, les actions 4.3 (label haie) et 4.4 (Marque Végétal local). Certaines visaient un « livrable » déjà engagé en amont du plan : par exemple

le label végétal local avec l'action 4.4, le label haie avec l'action 4.3. Pour ces actions « tendanciels », 80 % des réalisations seront sur la table fin 2020.

La non-réalisation de livrables « tendanciels » peut s'expliquer par des questions davantage liées à des enjeux de gouvernance, d'organisation, qui seront analysés dans les questions évaluatives suivantes.

Certaines des réalisations sont allées au-delà des ambitions comme le « label haie », la multiplication des événements sur le sujet ou le portage de cette thématique par la France à l'échelle internationale.

En revanche, le **bilan est plutôt en demi-teinte lorsque l'on se focalise sur l'état de réalisation des actions « innovantes » ambitieuses, qui sont plutôt restées en suspens.**

Les actions « innovantes » sont des actions qui marquent une rupture avec des modes de fonctionnement, qui portent des réflexions sur des thématiques d'avenir, explorent de nouvelles façons de contribuer au développement de l'agroforesterie. On peut citer, par exemple, l'action 1.5 (réseau de ferme de référence), des actions de l'axe 2 (sauf l'action 2.1), l'action 3.2 pour la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire, l'action 4.1 pour le soutien du développement de filières de valorisation des produits alimentaires et non alimentaires de l'agroforesterie, etc. Ces actions représentent 10 actions sur 23 et 30 réalisations sur 60.

Pour ces actions « innovantes », 50 % des réalisations seront finalisées fin 2020.

Le **plan devait mener à un bilan de réalisation plutôt positif au regard de sa nature – un plan en grande partie « consolidateur » dont l'un des objectifs implicites était de donner une visibilité aux systèmes agroforestiers.** En effet, plus de la moitié des actions et la moitié des livrables du plan étaient initiés et menés (financés) par les metteurs en œuvre avant l'adoption du plan. Ainsi les propositions du plan concernant ces actions étaient déjà définies au regard des moyens (en particulier humains) pour lesquels les principaux metteurs en œuvre avaient déjà de la visibilité/une certitude (ce qui peut, entre autres, expliquer l'absence de besoin d'une maquette financière/ressources humaines élaborée lors de la conception du plan). D'autre part, la flexibilité laissée par le plan aux porteurs dans la définition des livrables (parfois peu explicites dans les fiches actions du plan, plus particulièrement pour les actions innovantes) a apporté des marges de manœuvre réduisant les risques de ne « pas délivrer ».

Même si l'ensemble des partenaires du plan mentionnent leur regret sur l'absence de financements dédiés au plan, **aucun indice ne laisse à croire que des réalisations n'ont pas abouti ou des livrables ne sont pas sur la table uniquement à cause d'une absence de financement ou d'un manque de moyen humain.** Les structures fortement impliquées dans le développement de l'agroforesterie se sont globalement positionnées comme structures porteuses d'actions correspondant à leurs missions habituelles (sauf l'AFAF pour l'action 4.1). Pour les structures peu impliquées dans le développement de l'agroforesterie, l'action était davantage perçue comme la production d'un livrable qui ne demandait pas de moyens humains et financiers importants et qui pouvait donc être diluée dans les plans de charge des personnes référentes sans trop porter à conséquence. Les principales structures porteuses du plan ont pu trouver des financements issus du ministère de l'agriculture pour, en partie, les aider à décliner leurs actions.

6.3. RESULTATS LIES A L'AXE 1 DU PLAN

Le plan a-t-il permis de mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement, notamment en termes de services écosystémiques rendus ?

Le premier axe du plan visait explicitement à mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement.

Le plan prévoyait peu de livrables visant directement à améliorer la connaissance, toutefois, même au regard de ce faible nombre, le bilan est modeste.

L'axe 1 du plan prévoyait peu de livrables (réalisations) qui auraient directement permis d'améliorer la connaissance des systèmes agroforestiers. Une grande partie de ces actions avaient davantage pour but de sensibiliser les acteurs aux diverses formes d'agroforesterie, à impliquer ces acteurs dans des actions de connaissance, à renforcer les liens entre acteurs produisant de la connaissance pour être plus efficaces sur la production. Pour les livrables annoncés le projet de suivi des surfaces de bocages a fait l'objet de travaux importants. Mais pour les autres types d'agroforesterie, il n'y a pas eu de livrables sur leur caractérisation et le suivi de leurs surface (sauf un recensement des différents types d'agroforesterie dans les DROM-COM, mais sans éléments surfaciques). A noter également que le réseau de fermes de référence n'a pas été mis sur pied. Le bilan du plan pour améliorer de façon directe la connaissance est donc plus que mitigé, d'autant que certains types de systèmes agroforestiers ont été peu (voire pas) considérés par la déclinaison de cet axe. L'absence de livrables sur la connaissance des surfaces en agroforesterie (hors haie) apparaît fortement dommageable dans le contexte d'un plan qui visait à développer ces surfaces et donc pour lesquelles les indicateurs finaux ne seront pas accessibles d'ici la fin du plan.

Même si le plan comptait sur les instituts de recherche et sur le renforcement des liens des structures de la R&D pour améliorer la connaissance, le bilan reste mitigé par rapport aux ambitions fixées.

L'axe 1 du plan prévoyait une augmentation générale du nombre de documents produits par les partenaires sur de nouveaux axes de recherche agroforestiers, concernant par exemple les services écosystémiques que fournit l'agroforesterie ou l'évaluation du rôle de l'agroforesterie dans les trames vertes et bleues.

Cela devait être en premier lieu la conséquence d'une mobilisation forte des instituts de recherche, traduite en pratique pour l'INRA par une augmentation du nombre de publications (estimation de 75 publications sur la période depuis 2015), à comparer cependant aux 44 thèses sur l'agroforesterie financées par la Fondation de France depuis 2011, en dehors du plan lui-même (Fondation de France n'ayant pas été ciblé explicitement comme partenaire du plan).

En second lieu, l'augmentation de la connaissance devait s'opérer grâce à un renforcement des liens entre structures participant à la R&D. Le RMT AgroforesterieS et le ministère de l'Agriculture ont agi en ce sens par l'organisation de journées R&D, ces journées ne permettant cependant pas de mobiliser des acteurs très différents des réseaux agroforestiers habituels, notamment les instituts techniques agricoles (via une dynamique animée par l'ACTA par exemple), dans la production de connaissances nouvelles. Également, l'ouverture plus large du RMT AgroforesterieS à des acteurs des DROM-COM ou du sylvopastoralisme aurait pu déboucher sur de nouvelles collaborations résultant en une production accrue de connaissance.

Les financements nationaux pour soutenir les projets de R&D agroforestiers, qui avaient augmenté depuis 2012, n'ont cependant pas pris d'ampleur suite au plan.

Au-delà de la volonté des structures de R&D à travailler sur l'amélioration des connaissances en agroforesterie, la facilité d'accéder à des financements pour des projets de R&D pourrait permettre de renforcer l'ambition en ce qui concerne la production de connaissances. En ce qui concerne les financements CASDAR les plus évidents (mais pas les seuls dispositifs de financement public de la recherche en France), 1,99 M€ avaient été dédiés à l'agroforesterie pour la période avant plan (2012-2015), contre 1,58 M € pendant la période du plan. Permettant d'assurer un maintien des

financements, le plan n'a pas eu d'effet multiplicateur pour amplifier ces derniers. Si les porteurs de projets sélectionnés lors du plan indiquent avoir mentionné l'inscription du projet dans les objectifs du plan lors d'une soumission d'une proposition à financement CASDAR, l'impact d'une telle référence sur le choix et les priorisations du jury CASDAR est incertain.

Même si la capitalisation des connaissances ne constituait pas un objectif fort de l'axe 1 du plan, l'action du RMT AgroforesterieS a permis d'initier une démarche de capitalisation qui mériterait d'être poursuivie.

Au-delà de la production de connaissance, environ 1/3 des personnes entretenues pour l'évaluation du plan souligne l'importance d'une connaissance accessible et lisible. L'annuaire des compétences prévu par le plan a bien été produit par le RMT, avec cependant un faible nombre de personnes ressource référencées loin de la richesse et diversité des compétences connectées à la question agroforestière. Non prévue dans le plan, le RMT AgroforesterieS a produit une base documentaire qui reste cependant peu connue et peu utilisée.

Les efforts réalisés sur l'amélioration de la recherche dans le cadre du plan n'ont finalement pas été assez loin pour répondre à de grands questionnements opérationnels actuels.

Si les services écosystémiques représentent un vaste sujet, les personnes interrogées soulignaient la connaissance globale déjà existante en amont du plan sur cette thématique et sur laquelle se fondait les éléments de communication pour convaincre financeurs et porteurs de projets. Cependant, alors que les dispositifs expérimentaux de paiements pour services environnementaux se mettent en place aujourd'hui, les références sur la quantification et la valeur des services rendus par les systèmes agroforestiers restent limitées et peu consolidées. Sur la durée du plan, seul le projet Carbocage paraît répondre à cette préoccupation (financement de l'ADEME), ce projet abordant cependant uniquement le système bocage et le service stockage de carbone.

S'il y a bien eu une plaquette et un séminaire pour faire connaître le rôle de l'agroforesterie dans les projets de trame verte et bleue (TVB) et donc promouvoir *in fine* ces systèmes, les porteurs de projets et les financeurs de la TVB (conseils départementaux, conseils Régionaux, agences de l'eau) avaient déjà ciblé *a minima* les systèmes bocagers comme infrastructures à restaurer ou créer. Au sein de ces structures, le plan n'a pas proposé de nouveaux champs d'investigation.

Alors que le plan a été rédigé en 2015, l'absence d'actions ou de livrable visant à renforcer la connaissance sur la résilience des systèmes agroforestiers comme réponse efficace au réchauffement climatique ressemble bien à une occasion manquée : le sujet était pourtant déjà présent dans les préoccupations exprimées dans les réseaux agroforestiers. Aujourd'hui il est regretté l'absence de connaissances facilement accessibles et lisibles pour différentes espèces d'arbre adaptées au contexte du réchauffement climatique.

6.4. RESULTATS LIES A L'AXE 2 DU PLAN

Le plan a-t-il permis d'améliorer le cadre réglementaire et juridique et de renforcer les appuis financiers ?

Le deuxième axe du plan visait explicitement une amélioration du cadre réglementaire et juridique et un renforcement des appuis financiers pour le développement de l'agroforesterie.

Le bilan des réalisations de l'axe 2 pour la mise en place d'outils est peu satisfaisant.

Si le plan contribue à la remontée de propositions pour la PAC, ces dernières années n'ont pas vu l'émergence d'outils financiers innovants pour l'agroforesterie ou d'évolutions juridiques ou fiscales grâce au plan.

Même si le plan a participé à une meilleure lisibilité de certains outils, la lisibilité globale des dispositifs reste peu satisfaisante en particulier pour les bénéficiaires finaux de ces dispositifs.

Le plan a contribué de façon directe à une meilleure lisibilité des outils juridiques. Cependant les questions juridiques en suspens restent nombreuses, les guides existants nécessitant un enrichissement et une mise à jour régulière.

La lisibilité des outils financiers n'a pas été travaillée par le plan et reste peu satisfaisante. Que ce soit à l'échelle nationale ou régionale, peu d'acteurs (partenaires ou non du plan) se sont mobilisés pour présenter et détailler les modalités des outils financiers de façon claire.

L'appui d'un conseiller agricole ou agroforestier reste ainsi indispensable aux agriculteurs pour mobiliser des financements visant à appuyer les projets de plantations ou de restauration. Au-delà du savoir technique, les conseillers doivent donc également maîtriser le montage de dossiers et la recherche de financements, ce qui, de l'avis des structures travaillant dans ces domaines mobilise un temps considérable, en particulier lorsque les demandes de financement font appel aux mesures 8.2 et 4.4 des Programmes de Développement Ruraux. Selon ces structures, une grande partie des conseillers se tournent plus volontiers vers des financements départementaux ou issus de fonds privés. Les autres aides existants dans le cadre de la PAC, à savoir plusieurs MAEC (LINEA, MILIEU) semblent avoir pâti d'une méconnaissance des dispositifs existants, des retards de paiement intervenus qui ont eu lieu en début de programmation et de la rémunération associée perçue comme étant faible.

In fine, les acteurs opérationnels perçoivent un fort décalage entre la communication ministérielle (ambitieuse) du plan et les outils financiers publics dédiés d'une manière très limitée à sa mise en œuvre et au développement de l'agroforesterie, un tel décalage conduisant à une déception, voire à une frustration de certains des acteurs de terrain.

Les actions liées à cet axe n'ont pas conduit à l'agilité qui aurait été nécessaire pour insérer l'agroforesterie dans de nouveaux mécanismes financiers.

Les structures partenaires du plan auraient pu davantage s'engager pour intégrer l'agroforesterie dans la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) comme une des solutions dans la séquence. Alors que CDC biodiversité travaillait sur ces questions, la structure n'a pas été sollicitée dans le cadre du plan. Des années précieuses ont été perdues pour l'émergence de l'agroforesterie dans ces projets (la restauration de milieux sylvopastoraux est en revanche repris dans le cadre d'un guide ERC de la DREAL PACA, réalisé en 2019, mais sans qu'il y ait eu un effet du plan). L'intégration d'acteurs privés, d'opérateurs, de financiers aurait pu ouvrir le cercle et renforcer l'effet multiplicateur du plan.

D'autre part, si les haies ont trouvé une place dans le dispositif PSE proposé par le ministère de la Transition Ecologique, ce n'est, *a priori*, pas le cas pour les autres formes d'agroforesterie (même si le cadre du ministère laisse la liberté aux porteurs de projets de créer leurs propres indicateurs de rémunération et donc créer de nouveaux indicateurs en lien avec les autres types de systèmes agroforestier).

6.5. RESULTATS LIES A L'AXE 3 DU PLAN

Le plan a-t-il permis de développer le conseil et la formation sur l'agroforesterie et la promotion de l'agroforesterie ?

Le troisième axe du plan visait à développer le conseil et la formation sur l'agroforesterie, mais également à promouvoir l'agroforesterie.

Le bilan des réalisations de l'axe 3 du plan est mitigé.

Les réalisations concernant le volet formation et promotion seront majoritairement achevés pour fin 2020. Sous l'impulsion du plan, il y a eu une véritable progression dans les lycées agricoles avec des évolutions de référentiel et le développement de projet pédagogique. Les événements de promotion de l'agroforesterie se sont également développés à l'échelle nationale, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés en termes de réalisations.

En revanche, le bilan est plus mitigé sur le développement du conseil : le plan, à travers ses actions, visait une meilleure organisation de la gouvernance des structures nationales concernées par le conseil agroforestier. Finalement les deux associations nationales n'ont pas fusionné, même si l'AFAC semble prendre les devants pour fédérer les structures et s'implique dans l'organisation de gouvernance régionale. Pour la lisibilité de la gouvernance, peu d'outils recensent les structures, les conseillers, les personnes-ressources, et, quand ils existent, ils ne sont pas exhaustifs, tout du moins à une échelle nationale.

Un volet formation qui intègre davantage l'agroforesterie avec une action du plan reconnue et saluée : la formation initiale en lycée agricole.

Sur le volet de la formation initiale, le plan a priorisé la prise en compte de l'agroforesterie par les lycées agricoles, ciblant ainsi les futurs agriculteurs en démontrant les performances agro-économiques et écologiques de ces systèmes. Même si les progrès sont notables, le fait que l'agroforesterie ne soit pas un module « obligatoire » mais un module « volontaire » peut limiter sur le moyen terme la mobilisation de cette thématique par les enseignants, au profit d'autres types de systèmes. Néanmoins, les projets « L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques » ont été de véritables moteurs pour implanter des parcelles agroforestières sur les exploitations des lycées agricoles, parcelles a priori pérennes, et qui pourront servir d'outil pédagogique sur le long terme (pour les étudiants mais également dans le cadre de formations / réunions territoriales). Le maintien de ce type d'outils, financés par le ministère de l'Agriculture apparaît comme un enjeu pour poursuivre la dynamique initiée par le plan.

En partie grâce à la sensibilisation sur l'agroforesterie induite par le plan, les formations continues à destination des agriculteurs ou conseillers agricoles sur le sujet sont de plus en plus nombreuses, principalement soutenues grâce au fond VIVEA.

Un volet « promotion » qui a permis de belles avancées, mais des instances nationales dont la capacité de rassemblement est restée limitée.

Grâce au plan, le nombre d'événements annuels nationaux faisant la promotion de l'agroforesterie a augmenté depuis 2015 : journées nationales, journées du RMT agroforesteries, journées liées au Concours Générale Agricole (CGA) des pratiques agroforestières. Plus particulièrement la mise en place d'une nouvelle catégorie dédiée à l'agroforesterie au sein du concours des pratiques agro-écologiques du CGA a mis un coup de projecteur sur la pratique agroforestière et assuré une couverture médiatique nationale importante (Actu-environnement, France Info, divers relais de presses régionaux : le Parisien, Ouest France, Vosges matin, Echo républicain, etc.), ce qui favorise la visibilité de ces systèmes par un public de plus en plus large.

En revanche, le projet d'un événement annuel de l'agroforesterie au sein de l'enseignement agricole n'a pas abouti. Pourtant la forte implication des lycées agricoles sur cette thématique pendant la durée du plan aurait été favorable à la mise en place de cette réalisation.

Une tendance à la hausse du nombre d'événements régionaux et locaux est ressentie par les personnes entretenues et enquêtées. Cela avait été inscrit comme une réalisation du plan avec l'appui de l'ensemble des partenaires du plan : en premier lieu l'AFAF, l'AFAC-Agroforesteries.

Malgré les doutes émis par certaines structures partenaires du plan, il nous semble que les événements régionaux ou locaux, organisés par des structures partenaires du plan, sont bien à insérer dans le bilan des réalisations du plan. Ceci d'autant plus que l'animateur du plan a régulièrement participé à ce type d'événements. En revanche les événements locaux ou régionaux organisés par des structures qui n'ont pas été explicitement mentionnées comme partenaires du plan, ne devraient pas être inséré dans le bilan du plan.

Une interrogation néanmoins par rapport à ce bilan positif concernant les capacités de mobilisation à l'échelle nationale. Le Ministère de l'Agriculture et le RMT AgroforesterieS ont organisé et financés des journées de rencontres annuelles, dont l'effet d'attraction semble limité (200 personnes alors que plus de 50 structures nationales sont partenaires du plan, le nombre étant beaucoup plus important lorsque l'on comptabilise toutes « déclinaisons régionales » des structures têtes de réseaux nationale. D'autre part ces journées annuelles n'étaient pas uniquement dédiées aux partenaires du plan mais bien à des structures éprouvant un intérêt sur le sujet. Un autre élément de comparaison : les journées nationales de l'AFAC mobilisent plus de 400 participants). Au-delà du contenu, qui, de l'avis des personnes s'étant exprimées sur ce sujet, était très intéressant, la diversité des structures présentes n'apportait pas totalement satisfaction aux personnes interrogées. De nos analyses, la grande majorité des participants était en effet composée de personnes/structures déjà convaincues du système. En revanche, des structures potentiellement clefs pour le développement de l'agroforesterie auraient pu être présentes, tels que les institutions et les financeurs. Au-delà d'invitations envoyées à des listes de diffusion, pas forcément à jour, un travail davantage *marketing* aurait pu être produit autour de ces journées pour s'assurer de la présence de ces structures (Conseils régionaux, Agences de l'eau, grandes collectivités, structures issues du monde forestier, etc.). D'autre part, la localisation systématiquement parisienne de ces rencontres a limité la présence des structures territoriales (coût train/logement) et des structures les plus excentrées de la capitale (régions du Sud et du Sud-ouest). L'objet même des réunions annuelles de l'agroforesterie visait davantage à présenter des avancées du plan et à réaliser un *focus* sur certains projets de R&D. Ce type de format, principalement informatif, et pour des personnes principalement convaincues, est peu efficient pour développer le sujet auprès de nouveaux réseaux d'acteurs et donc assurer la promotion du système.

Un développement du conseil pendant la période du plan mais qui ne s'est pas mieux organisé, alors que c'était l'un des objectifs du plan.

Le développement du conseil sur le terrain a pris de l'ampleur ces dernières années : les associations ont recrutés et des conseillers agroforestiers sont venus renforcer les effectifs des Chambres d'agriculture. Le plan n'a pas eu d'impact direct sur l'augmentation du nombre de conseillers mais le fait que le plan existe, que le ministère de l'Agriculture souhaite un développement des systèmes agroforestiers, a joué sur l'augmentation du nombre de conseillers au sein des chambres d'agriculture. Dans certaines régions, les besoins d'accompagnement sont supérieurs aux capacités des conseillers en place. Il y a donc encore des marges de progression.

Le plan, à travers ses actions, était davantage focalisé sur la structuration des « têtes de réseau » du conseil à l'échelon national qu'infranational (exception faite du réseau de référents régionaux élaboré dans le cadre de REUNIR-AF pour le concours général agricole des pratiques agroforestières) ainsi

qu'au développement d'outils favorisant la lisibilité du monde du conseil (référencement unique national, définition du métier de conseiller et explicitation des compétences requises). Au final, les têtes de réseaux ne se sont pas organisées entre elles pour répondre à des enjeux de « zones orphelines » de conseillers par exemple. Aujourd'hui des structures qui ne font pas partis des têtes de réseaux nationales « agroforestières » montent sur ces sujets avec également une augmentation du nombre de conseillers (les Centres régionaux de la propriété forestière, les fédérations départementales de chasse). Or celles-ci ont d'autant moins été impliquées dans des réflexions nationales sur la structuration du conseil.

Également, le peu d'outils développés pour améliorer la lisibilité du conseil ne permettent toujours pas d'offrir une offre claire, mutualisée, facilement accessible et compréhensible. Finalement, alors que le plan aurait pu jouer un rôle fédérateur entre structures de conseil et d'animation, assurant une montée en puissance de l'agroforesterie, le risque est grand de concurrences accrues entre structures de conseil des agriculteurs et d'accompagnement des projets, à l'image de ce qui se passe en général pour le développement agricole.

6.6. RESULTATS LIES A L'AXE 4 DU PLAN

Le plan a-t-il permis d'améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable ?

Le quatrième axe du plan visait explicitement une amélioration de la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable.

La mise en place des labels haie et la marque *végétal local* ont constitué les principales réalisations de l'axe 4, mais constituent des outils supplémentaires pour des personnes déjà convaincues du bien-fondé de l'agroforesterie.

Le label haie devrait permettre de valoriser des productions de bois issus de la gestion durable des haies. Encore très récent, il serait déjà très attendu sur les territoires.

Ce label sera probablement un moyen de sensibiliser les acteurs aux bienfaits de l'agroforesterie et à la gestion durable de la ressource. Cela se fera à différents niveaux : de l'agriculteur producteur de bois énergie à la collectivité en tant que consommateur, en passant par les collecteurs et distributeurs. De plus, cela invitera à une démarche locale, réduisant la consommation d'énergie fossile, notamment pour le transport, tout en redynamisant l'économie circulaire.

La marque *Végétal local* aurait déjà permis de relocaliser une partie de la production de plants agroforestiers de qualité, voire d'installer de nouveaux producteurs pour répondre à la demande croissante des projets agroforestiers. Pour le moment, ce développement est globalement bien réparti sur le territoire métropolitain et tend à se développer régulièrement.

Toutefois aujourd'hui, malgré ce développement régulier, des difficultés pour s'approvisionner en végétal local pour les projets de plantations sont régulièrement constatées. Le volume produit n'est pas suffisant pour satisfaire la demande. Reste à savoir comment vont s'adapter les pépinières productrices de plants pour les années à venir face à une demande en plants et graines *Végétal local* toujours plus grande. Le volume de production qui tend à augmenter pourrait réduire les surcoûts de production, et ainsi rendre les produits labellisés plus accessibles financièrement. La baisse des prix pourra également trouver son origine dans l'amélioration des techniques de récolte des graines.

Remettre aussi dans son contexte : l'agroforesterie n'est qu'un aspect de la marque végétal local.

Cependant, la prise en compte des pratiques agroforestières dans les signes de qualité est encore peu fréquente, alors que ce type d'action aurait pu davantage inciter de nouveaux agriculteurs à s'engager dans l'agroforesterie.

Quelques signes de qualité ont intégré l'agroforesterie dans le cahier de charges, mais cette intégration est antérieure au plan. Ces SIQO faisant références aux bocages et aux haies sont principalement des productions animales (viande, fromage, beurre...)

Toutefois, une sensibilité croissante pour intégrer l'agroforesterie dans les cahiers des charges des signes de qualité apparaît, notamment dans les appellations viticoles, pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la viticulture durable, et dans les productions de volailles de chair ou encore dans les parcours à poules pondeuses élevées de plein air, pour répondre à l'enjeu du bien-être animal.

Une volonté ou, tout du moins, une sensibilité se fait sentir au niveau des producteurs viticoles, probablement influencés par une demande sociétale grandissante, pour mettre en œuvre des pratiques agro-écologiques, dont l'agroforesterie fait partie.

Malgré ces volontés au niveau des producteurs, de réels freins administratifs et réglementaires demeurent.

La présence de l'arbre et des haies n'a jamais été considérée comme un élément productif, à quelques rares exceptions près, car très souvent déduit des surfaces et des aides agricoles. Cette non prise en considération que l'agroforesterie est bien un élément productif n'invite pas les producteurs à s'engager dans cette voie.

Ceci est renforcé par le nombre important d'acteurs "administratifs" présent et les complexités qui en découlent naturellement, sans oublier le millefeuille réglementaire qui s'applique sur les territoires.

Plus spécifiquement dans le domaine viticole, les multiples organismes régisseurs (Ministère de l'Agriculture, France AgriMer, Services des Douanes, ODG...) ayant des interprétations ou modes de calcul des surfaces différents selon les services constituent de réels points de blocage au développement de la vitiforesterie.

Au niveau avicole, la prise en compte de l'arbre dans les systèmes de parcours a beaucoup évolué. Cela s'explique probablement par le fait que le sujet soit abordé depuis plus longtemps dans cette filière, mais aussi parce que des références technico-économiques sont de plus en plus accessibles. Des travaux de recherches et développement (CASDAR Parcours Volaille 2011-2014, CASDAR BOUQUET 2017-2020...) ont notamment permis d'obtenir des références technico-économiques et ainsi de communiquer et vulgariser ces résultats. La réalisation de guides ou fiches techniques est très apprécié par les producteurs et les opérateurs en charge d'accompagner la mise en place de ces systèmes agroforestiers.

Il y a eu très peu de travaux sur la valorisation des filières agroforestières (hors haie-bocage)

Alors que l'axe 4, porté en grande partie par l'AFAP, avait constitué une demande forte des acteurs, et qu'il était attendu à minima une grande communication sur le système et les types de produits auxquels un consommateur pouvait prétendre, il y a eu peu de réalisations sur ce champ d'action.

Il est vrai que le sujet paraît peu évident : d'une part, l'agroforesterie intra-parcellaire ne s'inscrit pas forcément dans une logique de valorisation des produits (mais plutôt dans un système global de culture), d'autre part, les arbres plantés seront valorisés dans plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années (que ce soit pour une production de fruit, de bois de chauffage ou de bois d'œuvre).

En ce qui concerne le sylvopastoralisme et les prés-vergers, peu de travaux sur le sujet, hormis pour l'AOC Kirsch de Fougerolles qui précise dans son cahier des charges que les cerises destinées à l'élaboration de kirsch doivent provenir d'arbres isolés, de vergers d'arbres exclusivement voués à la production fruitière ou de prés-vergers dans lesquels élevage et production fruitière sont associés (précisions datant d'avant le plan).

En revanche, sur ce sujet, des pistes auraient pu être davantage développées pour les systèmes agroforestiers des DROM-COM (café, vanille), qui représentent des filières de petits volumes comparés aux grands pays producteurs et sur lesquels un travail de valorisation aurait pu être davantage appuyé, au-delà des GIEE existants.

6.7. RESULTATS LIES A L'AXE 5 DU PLAN

Le plan a-t-il permis de promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international ?

Globalement, les réalisations du plan sur ce sujet ont été bien mises en œuvre

Ainsi, le plan a favorisé l'implication de représentants français dans l'EURAF, la formulation de propositions pour la future PAC, l'insertion de l'agroforesterie dans des documents à vocation internationale, l'incitation à mettre en place un PEI-Agri Agroforesterie.

A mi-chemin entre les réalisations de l'axe 1 du plan (amélioration des connaissances) et cet axe 5, les structures de recherches – dont les principales sont INRAE, le CIRAD et l'Université de Montpellier – ont permis d'accentuer les travaux de recherche et de promouvoir les résultats à l'international. Des travaux de recherche importants ont été portés par des structures françaises et le plan a probablement contribué à la mise en place et à la validation de ces programmes.

La multitude d'actions réalisées par les opérateurs français de la R&D a permis de diffuser l'agroforesterie à l'international, notamment grâce à la participation de chercheurs français à des projets fédérateurs à l'échelle européenne. Cependant, il faut tout de même relever que parmi les acteurs français, le CIRAD contribue majoritairement à œuvrer à l'échelle internationale et les actions portent essentiellement sur les zones tropicales.

Un seul champ d'action n'a pas abouti dans le cadre du plan : les échanges pédagogiques à l'échelle européenne et internationale.

Des financements nationaux, issus du ministère de l'Agriculture, ont permis une organisation de la gouvernance pour davantage faire porter la voix de la France à l'échelle européenne et internationale.

Le projet REUNIR-AF, financé par le ministère de l'Agriculture, vise à ce que les acteurs s'organisent collectivement pour proposer de nouvelles pistes à la future PAC.

L'EURAF, quant à elle, de par la forte implication des Français en son sein, a largement contribué à la reconnaissance de la pratique agroforestière et à son intégration dans des documents de portée internationale.

D'autre part, des financements issus du MAA ont soutenu l'organisation du congrès mondial de l'agroforesterie, qui a été un événement phare de la période du plan pour la France.

Aujourd'hui, la France est considérée comme un pays leader sur la question agroforestière

Le plan a permis de promouvoir l'agroforesterie à l'international, principalement en Europe. Depuis le lancement du plan, selon les personnes interviewées dans le cadre de cette évaluation travaillant à

l'échelle européenne ou internationale, la France est perçue comme « *leader* européen du sujet agroforestier ». Elle a facilité l'intégration de l'agroforesterie dans divers projets ou discussions politiques à l'échelle européenne. Le plan a eu un fort impact sur les autres pays européens. Il a entraîné beaucoup de réflexions, notamment en Belgique et en République tchèque. Ceci étant, cela ne suffit pas à ce que l'Europe soit perçue comme une référence en matière d'agroforesterie par le reste du monde.

Les actions et dynamiques françaises proviennent essentiellement des structures associatives et de recherche nationale.

Si le MAA n'a pas négligé ses efforts pour présenter le plan dans des instances européennes et « vendre » le concept d'agroforesterie à des structures ou groupes de réflexion internationaux, son rôle dans l'évolution des politiques structurelles européennes aurait pu être plus important. Ceci ne reflète guère la volonté d'un pays d'être "moteur" sur le sujet de l'agroforesterie.

6.8. IMPACTS DU PLAN

Plus généralement, au-delà des « réalisations » et des « résultats » évoqués dans les questions précédentes, le plan a-t-il eu les « impacts » escomptés ?

Enfinement les principaux impacts du plan sont à considérer au prisme de sa contribution à l'accroissement de l'intérêt du monde agricole et hors-agricole pour la thématique et au renforcement des collaborations entre structures.

Le plan, porté par le ministère de l'Agriculture et plus particulièrement par le ministre de l'Agriculture a conduit à une médiatisation de la thématique à l'échelle nationale. Des médias spécialisés ou même grand public ces dernières années ont largement relayés de l'information sur ces systèmes ce qui a contribué à une meilleure (re)connaissance dans le monde agricole et même au-delà. Le portage par la France d'événements internationaux sur l'agroforesterie (congrès mondial) a également largement participé à une meilleure connaissance de ces systèmes par les médias et donc leurs publics cibles.

Le plan a également contribué aux collaborations entre structures comme vu dans le cadre de la question évaluative n°4 (acteurs de la R&D) et n°6. Comme précédemment mentionné, l'animation du plan aurait pu davantage mobiliser les réseaux des DROM-COM, du sylvopastoralisme, les conseils régionaux, les agences de l'eau.

En revanche, le plan a très peu impacté le développement de leviers opérationnels que sont les outils facilitant le montage de projets ou les outils visant à améliorer la rentabilité des productions agroforestières.

Peu d'outils sont finalement directement issus du plan. Pour les outils juridiques et réglementaires, le plan et ses partenaires ont contribué à leur clarté sans en mettre en place de nouveaux, alors que de nombreux points peuvent encore poser question.

Le bilan du plan sur les outils financiers favorisant les projets n'est en revanche pas bon : pas d'outils financiers innovants pour financer les projets agroforestiers, de forts taux de remises en question de l'opérationnalité des mesures 8.2 et 4.4 des PDR dont le renforcement de la mobilisation n'a pas été travaillé par le plan, a priori selon les quelques régions entretenues de faibles taux de contractualisation des MAEc qui ne sont pas suffisamment incitatives.

Sans impact du plan, d'autres outils financiers sont proposés par des structures privées et quelques Conseils Départementaux. La prise en charge financière, a priori croissante, de projets de plantation constitue une bonne chose pour le développement de l'agroforesterie, à la condition que les

plantations ainsi financées respectent des principes de durabilité. Si les associations travaillent majoritairement en ce sens, les structures nationales pourraient guider les financeurs sur des principes de financements durables.

De rares travaux, réalisés à des échelles locales, grâce au dispositif des GIEE, ont émergé pour travailler sur des questions de rentabilité des productions agroforestières. L'approche a été plus facile pour les haies : celles-ci se valorisent de mieux en mieux grâce à l'augmentation des besoins en bois-plaquette. Les projets se multiplient alors pour croiser durabilité/bonne gestion de la haie et rentabilité économique. D'autre part, comme vu précédemment, les projets visant la valorisation économique des haies pour leur potentiel carbone ou pour les services écosystémiques qu'elles rendent sont en germination. Les autres travaux ont été réalisés principalement dans les DROM-COM pour rendre davantage visible des productions (cacao, vanille) issues de systèmes agroforestiers.

Alors que les différents impacts attendus du plan auraient pu mener à une amélioration de la rentabilité du système agroforestier de la phase de plantation à la phase productive, la vision de cette rentabilité reste floue.

Finalelement, ces dernières années ce sont principalement des actions locales qui ont permis de travailler sur l'amélioration de la rentabilité des systèmes agroforestiers via une meilleure valorisation des productions (à noter les exceptions travaillées dans le cadre du projet ARBELE sur la valorisation pour l'élevage des produits de la parcelle agroforestière comme le fourrage et la litière et le projet carbocage sur la rémunération du stockage de carbone par les haies, tous deux projets financés par le fond CASDAR).

Mais au-delà de l'amélioration de la rentabilité, il existe encore des questionnements sur la rentabilité économique de ces systèmes et plus particulièrement pour l'agroforesterie intra-parcellaire en grande culture ou en vigne (versus une parcelle conventionnelle). De l'avis des conseillers agricoles en agroforesterie ayant répondu à l'enquête, peu de références globales, accessibles, structurelles existent. La promotion des systèmes agroforestiers pour inciter les agriculteurs à s'engager dans ces systèmes se fait ainsi très peu sur des arguments économiques.

Finalelement, même si certains leviers visant le développement de l'agroforesterie ont été peu enclenchés, les projets de plantation de haies et d'agroforesterie intra-parcellaire semblent avoir augmenté pendant la durée du plan.

L'avis des structures agissant dans le conseil agroforestier est unanime, les demandes augmentent sur les territoires pour des projets de plantation. Ce ressenti est corroboré par des possibilités de financements en croissance pour les projets de plantations à l'échelle nationale, qu'ils soient d'origine publics ou privés.

Si l'agroforesterie intra-parcellaire semble avoir de beaux jours devant elle, la situation des haies et des bocages semble toujours préoccupante selon les associations nationales ou locales. La durée du plan n'a *a priori* pas permis de revenir à une « balance arrachage-plantation » positive.

6.9. EFFICIENCE DU PLAN

Les modalités de mise en œuvre du plan ont-elles été efficaces ?

Pour les résultats n'ayant pas atteint l'ambition annoncée, certains auraient peut-être davantage avancé si les moyens avaient été renforcés.

Certains résultats auraient nécessité davantage de moyens humains et financiers pour être menés à terme. La définition d'un niveau cible pour chaque action et leur priorisation auraient certainement

renforcé leur efficacité. Alors que les moyens humains et financiers étaient contraints, les structures ont priorisé de façon naturelle la poursuite d'actions déjà existantes, participant de façon éparpillée aux différents résultats mais permettant finalement peu à elles seules d'afficher un niveau d'atteinte satisfaisant du résultat.

Il faut toutefois noter que la mise en œuvre de certaines actions, ayant produit des résultats, a été particulièrement efficace comme la montée en compétence des enseignants sur l'agroforesterie, l'augmentation du nombre d'événements nationaux, la dynamisation du sujet de l'agroforesterie à l'internationale.

La façon dont le plan a été piloté et l'organisation de la déclinaison de ce plan sont globalement efficaces et jugées comme telles par les structures partenaires, cependant quelques ajustements d'organisation auraient permis une meilleure efficacité.

Etant donné que, d'une part, les structures porteuses d'actions du plan ne s'étaient pas engagées sur des moyens humains et financiers et que, d'autre part, leur engagement était volontaire, les modalités de pilotage du plan sont aussi efficaces qu'il était possible : le pilotage du ministère de l'Agriculture, finalement peu intrusif, visait principalement à motiver les structures partenaires, voire « à mettre une légère pression » (citation d'un entretien). Le Ministère de l'agriculture, sur la mise en œuvre du plan dans sa globalité, n'était pas légitime à demander aux structures porteuses d'action une présentation du bilan de leurs actions, tout du moins pour celles qui n'impliquaient pas de subventions publiques directes. Cette demande de bilan ne concernait pas les actions financées dans le cadre de l'Action Thématique Transversale ou celles sous conventions entre le ministère ou des structures. Il nous semble, qu'*in fine*, le seul moyen de pression pour le ministère concernait la communication nationale (et donc la potentielle portée médiatique) qui serait faite (ou non) sur les actions du plan en fonction de leur degré de réalisation.

De ce fait, cette gouvernance, induite par la conception du plan, n'est pas parvenue à faire avancer les actions présentant un faible taux de réalisation. Ceci d'autant plus que les modalités d'organisation du comité de pilotage ne permettaient pas de consacrer un temps important à la réflexion sur ces actions (comment faire ? qui peut appuyer ? quels freins rencontrés ? comment les lever ? etc.). A notre connaissance, aucune instance parallèle au comité de pilotage n'a été montée pour discuter sur ces actions, alors que cela aurait pu être mis en œuvre.

Les personnes interrogées questionnent principalement l'utilisation efficace des financements du ministère de l'Agriculture. L'argent étant public, les personnes interrogées estiment avoir un droit de regard légitime sur les impacts finaux de l'argent attribué.

Les éléments remis en cause dans les entretiens ne concernent pas le fait de diriger les financements vers tel type de structure ou tel type de projet, mais bien leur utilisation et l'efficacité finale. Aussi ils s'interrogent sur l'efficacité de certaines structures qui ont un faible taux de réalisation.

Ces questionnements sur l'efficacité sont importants à prendre en compte car en l'absence d'éléments concrets (possibilité de comparaison des moyens aux résultats prévisionnels/réalisés), le ressenti des partenaires restera dans les esprits.

6.10. COHERENCE INTERNE ET EXTERNE DU PLAN

Après plusieurs années d'expérience, que peut-on finalement conclure quant à la cohérence du plan ? Premièrement, quel est son degré de cohérence interne ? Autrement dit, quel est le niveau de complémentarité de ses différentes composantes ? Deuxièmement, quel est son degré de cohérence externe, donc son degré de complémentarité avec d'autres actions et interventions ayant un impact sur l'agroforesterie ?

A travers ses axes et ses actions, le plan présente un fort degré de cohérence interne, mais il a manqué de cadre pour améliorer les synergies possibles.

Les axes du plan, tels qu'ils ont été définis, constituent les principaux piliers pour le développement de l'agroforesterie tel que le conçoivent les acteurs impliqués dans celui-ci. Les trois premiers axes suivent un schéma classique de plan de développement : amélioration de la connaissance, développement d'outils, accroissement de la formation/promotion. Les deux derniers axes (valorisation économique et international) sont plus spécifiques au plan mais ils correspondaient autant à des besoins exprimés qu'à des logiques inhérentes au développement de l'agroforesterie.

Si les actions pouvaient se mettre en œuvre de façon indépendante, il peut cependant être relevé le manque de synergie mises en œuvre dans la déclinaison du plan. Pourtant certaines actions auraient pu monter en puissance grâce à d'autres. Ainsi une priorisation ou a minima la mise en place d'un calendrier relatif à chaque action aurait permis d'inciter davantage aux efforts sur des actions qui auraient pu profiter aux autres. Nous pensons par exemple aux actions liées à une meilleure connaissance des systèmes agroforestiers dans leurs diversités ou bien les actions qui visaient à développer des outils de renforcement du réseau agroforestier (capitalisation et mise en commun de connaissance, fusion des associations).

Il peut également être regretté l'absence de formalisation d'un plan de secours à la non-réalisation de l'action de fusion des associations ce qui aurait permis à des actions sur la structuration, le conseil, la promotion d'avancer davantage (annuaires communs de recensement des conseillers ou de réseau de ferme de référence, etc.)

Le choix des structures porteuses a été globalement très cohérent avec les objectifs de leurs actions respectives, cela a facilité le développement des synergies : démarrage des réflexions engagés en amont du plan, réseaux de structures déjà constitué facilitant la déclinaison de l'action. En revanche les structures porteuses d'actions sont assez peu allées rechercher de nouvelles structures pour développer de nouvelles synergies.

Les axes et actions du plan présentent des synergies avec des actions opérationnelles « hors plan » menées sur le terrain.

Grâce à des axes aux objectifs larges, le plan peut recouvrir une grande diversité d'actions hors plan mais qui concourent également au plan de développement de l'agroforesterie. Même si la limite est parfois difficile à définir entre action du plan et action hors-plan (par exemple les actions de promotion), il peut être constaté qu'il y a eu des synergies avec des actions qui n'étaient pas signalé de façon précise par le plan. Ces synergies ont été facilitées par les structures porteuses qui ont leurs réseaux propres (exemple d'habitude de travail avec des associations locales, des structures privées, etc.). Mais globalement, même en mettant en œuvre des actions hors-plan, ces structures n'ont pas fortement élargis leurs réseaux de partenaires, ce qui aurait pu être une impulsion donnée par le plan.

Parmi les structures interrogées n'étant pas porteuse, peu d'entre elles connaissaient son contenu et donc ses actions. Cela n'encourageait pas le développement de synergies entre action du plan et actions hors plan car, finalement, des acteurs un peu extérieurs au plan n'avaient pas une vision du « champ des possibles » en termes de synergie. En dehors de la journée nationale de l'agroforesterie, la communication du ministère de l'Agriculture sur le plan (articles sur le site internet, discours ministériels, réponses à questions au parlement ou au sénat, présentation du plan à divers événements par le chargé de mission) a consisté à présenter les axes du plan, en les illustrant par quelques actions phares uniquement, laissant les autres dans l'ombre.

Les objectifs du plan sont en cohérence avec de nombreuses politiques nationales qui ont été portées suite au plan, cependant peu de synergies ont été mises en place ces dernières années

Que ce soit les politiques du Ministère de l'agriculture ou les politiques du Ministère de la transition écologique, celles-ci s'accordent sur la nécessité de développer l'agroforesterie, ce qui est sans doute une plus-value du plan qui a apporté une visibilité sur la pratique et sa philosophie. Au-delà de cet accord, elles sont cohérentes être elles sur la façon de développer l'agroforesterie : par exemple sur le fait qu'elle doit permettre de rendre le plus possible de services écosystémiques ou sur le fait que le bois issu de l'agroforesterie soit géré de façon durable.

L'agroforesterie constitue un sujet consensuel, accordant politiques, structures agricoles et structures environnementales que ce soit à un échelon politique ou technique (apports environnementaux et sociétaux avec, a priori, des impacts économiques non négatifs). Aussi, il est logique que les politiques nationales ne présentent pas de divergence sur le système et sur la façon de le développer.

Si certaines actions du plan se devaient de mettre en synergies l'agroforesterie et différentes politiques (trame verte et bleue, compensation environnementale, financements innovants pour les agriculteurs), force est de constater qu'au regard des possibilités, ces synergies n'ont pas été très loin (à noter cependant l'intégration du label haie dans les PSE expérimentaux du Ministère de la Transition Ecologique). D'autre part le champ des possibles en termes de déclinaison opérationnelle pour d'autres politiques non mentionnées par les fiches actions n'ont pas été beaucoup travaillées (par exemple des actions conjointes apiculture/agroforesterie, Bien-être animal /agroforesterie).

6.11. CHOIX DU MAA EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE

Était-il judicieux que le MAA porte ce plan de développement de l'agroforesterie ?

Le ministère de l'Agriculture était la structure indiquée pour porter le plan de développement de l'agroforesterie.

Porteur politique du plan agro-écologique pour la France, il était cohérent que le ministère de l'Agriculture porte également le plan de développement de l'agroforesterie, composante de l'agro-écologie. De par sa portée nationale, l'importance de donner de la visibilité au plan et la nécessité de cibler les agriculteurs et de les inciter à s'engager dans des projets agroforestiers, le ministère de l'Agriculture était la structure porteuse tout indiquée.

D'autre part, son positionnement neutre et sa capacité de mobilisation ont permis de développer des synergies avec l'ensemble des structures partenaires du plan, à l'exception de l'AFAF.

Le portage du plan par le ministère, instance nationale, combiné à un fort engagement du ministre, a largement contribué à mettre en lumière l'agroforesterie et à le faire connaître au-delà des cercles d'initiés.

Au cours des années, l'action de l'animateur du plan du ministère de l'Agriculture, appuyée par le bureau du Changement climatique et de la Biodiversité, a renforcé la légitimité du ministère comme porteur du plan.

De par ses compétences, son implication dans différentes actions et sa présence à différents événements, y compris à des échelles locales, l'animateur du plan a progressivement « pris sa place » comme cheville ouvrière du plan dans la vie et les dynamiques des réseaux agroforestiers en France. L'animateur a bénéficié du soutien et de l'implication du Bureau du Changement Climatique et de la Biodiversité. Cette implication a contribué à rendre visible l'action du ministère et son utilité, renforçant la légitimité de ce dernier comme porteur du plan.

Les partenaires du plan auraient attendu un portage politique fort du plan pendant toute la durée du plan.

Le portage politique, moins prononcé depuis quelques années à la suite des changements de gouvernement, est clairement ressenti par les partenaires du plan et acteurs de l'agroforesterie.

Ce ressenti est corroboré par les faits : absence du ministre ou de son cabinet lors de la dernière rencontre nationale de l'agroforesterie (pouvant entre autres s'expliquer par une réduction de la taille des cabinets ministériels entre les deux changements de législature). et l'absence d'organisation d'évènement phare à l'échelle nationale sur la question depuis 2018. Il est certain que le portage initial fort du plan par Stéphane Le Foll ne pouvait que conduire à des attentes fortes qui auraient méritées d'être poursuivies de façon plus visible pour les acteurs.

Aussi, les personnes interrogées se posent la question du rôle que pourrait jouer l'évaluation du plan, ainsi que la préparation d'un second plan de développement de l'agroforesterie (attendu par la majorité des personnes interrogées), pour retrouver une attention et un portage politique fort qui seraient bénéfiques au développement de l'agroforesterie en France et à la pérennité des actions engagées dans le premier plan.

De façon unanime, les personnes interrogées saluent le travail d'évaluation porté par le ministère, reconnaissant leur approche parcellaire du plan et l'intérêt d'une vision globale partagée qu'elle pourrait apporter, base d'une réactualisation attendue du premier plan.

Reconnue au sein du microcosme agroforestier, la légitimité du ministère de l'Agriculture comme porteur du plan aurait pu être renforcée.

Pour le ministère, il aurait été nécessaire de mener des efforts spécifiques pour établir des relations allant au-delà des acteurs historiques des réseaux agroforestiers (DROM-COM, sylvopastoralisme, organismes forestiers). Comme vu précédemment, le plan aurait pu davantage avancer dans certaines actions si le ministère avait pris en charge l'organisation de réseaux *a minima* régionaux, *via* ses services déconcentrés, qui, à leur tour, auraient constitué des réseaux d'acteurs à des échelles plus fines. Des rencontres nationales entre les GIEE agroforestiers auraient également pu être organisées, ce qui aurait contribué à renforcer des synergies.

Si le ministère a eu un rôle fort dans la maximisation des synergies entre les structures déjà bien identifiées à l'échelle nationale, son rôle a été plus limité à l'échelle européenne : c'est bien le ministère qui a lancé le *focus group* Agroforesterie (PEI-Agri), mais il a été montré dans la question évaluative concernant l'axe 5 du plan (volet européen et international), que la France est moyennement motrice dans le montage de projets européens agroforestiers. Le ministère aurait également pu mener un travail de veille sur de potentielles synergies avec d'autres initiatives nationales portées par d'autres pays européens. Cette veille aurait pu permettre de renforcer l'accès à des financements européens de type Horizon 2020 ou le futur Horizon Europe (DG for Research and Innovation), voire faciliter le développement de projets Interreg ou LIFE+ transnationaux autour des questions d'agroforesterie (les financements européens ainsi décrochés auraient alors pu également contribuer à renforcer la pérennité financière du plan).

6.12. RECONDUCTION DU PLAN

Ce plan doit-il être reconduit ? Dans l'affirmative, sous quelle forme ou avec quelles évolutions ?

Oui, le plan doit être reconduit afin de poursuivre le développement de l'agroforesterie

Le premier plan de développement de l'agroforesterie a posé le concept et ses bases. L'évaluation a montré qu'il a effectivement participé à la connaissance de ce système par différentes catégories

d'acteurs et décideurs. En revanche, l'objectif stratégique de développement des surfaces en agroforesterie à l'échelle du territoire national reste pleinement d'actualité, le plan n'ayant pu produire tous ses effets.

En effet, il n'est encore pas sûr qu'au global les surfaces agroforestières soient en progression. Certains opérateurs de terrain communiquent même sur une perte nette de surfaces pour certains types de systèmes agroforestiers : c'est le cas pour la haie, le bocage et les prés-vergers. Même pour le sylvopastoralisme, la mobilisation des acteurs pour faire reconnaître leurs systèmes dans leur diversité, les maintenir sur les territoires et développer leur prise en compte par les politiques publiques peut être interprété comme le signal d'une inquiétude sur l'évolution des surfaces. En revanche, l'agroforesterie intra-parcellaire serait en progression sur le territoire métropolitain.

Au regard des données à disposition et des retours des opérateurs de terrain, du chemin reste donc à parcourir pour un développement de l'agroforesterie, le premier plan n'ayant, semble-t-il, pas abouti sur cet objectif stratégique. Ainsi, un second plan permettrait de poursuivre la dynamique engagée.

En 2021 et au-delà, la politique française restera pilotée par des objectifs forts sur le plan environnemental renforçant l'intérêt d'un second plan pour développer l'agroforesterie :

- la neutralité carbone à l'horizon 2050 rappelé par la Stratégie Nationale Bas Carbone (en cohérence avec les engagements de l'Union Européenne et des accords de Paris) ;
- le développement de l'énergie -biomasse fixés dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie¹⁸ : 145 TWh en 2023 et entre 157 et 169 TWh en 2028 ;
- l'objectif de « 0 artificialisation nette » à l'horizon 2040, avec la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », les travaux de renaturation, et la mise en place de solutions fondées sur la nature ;
- le renforcement de la conditionnalité des aides dans le cadre de la prochaine PAC 2023-2027 (mise en place d'un éco-régime représentant au moins 20 % du montant total des aides du premier pilier) ;
- la poursuite du projet agro-écologique pour la France qui, malgré les changements présidentiels et ministériels, est resté depuis 2012 comme une ambition forte du ministère de l'Agriculture. Ce projet a été de nouveau appuyé par le plan de relance qui prévoit une accélération de la transition agro-écologique, au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français, dotée de 346 millions d'euros pour le volet des moyens de production et 200 millions d'euros pour le volet alimentation. Ce plan de relance contient spécifiquement une mesure "haies", qui est un signal fort de la volonté de promotion de l'agroforesterie au niveau national.

La transition agro-écologique et l'évolution des systèmes sont des processus longs. Le premier plan avait bien intégré cet enjeu : les objectifs de développement chiffrés qui avaient été annoncés en termes de développement de l'agroforesterie ne l'avaient pas été sur la durée du plan (2020) mais bien à plus long terme (sachant que l'état des lieux des surfaces n'était pas consolidé en 2015) :

- passer de 500 000 ha en 2015 de haies/bocage à 700 000 ha à l'horizon 2035 ;
- arriver à 122 000 ha d'agroforesterie intraparcellaire à l'horizon 2035.

Ce type d'objectif à long terme fait sens pour la profession agricole. Il est donc important de les maintenir et renforcer leur prise en compte dans les politiques publiques. **Un second plan serait le signe d'un renouvellement de l'engagement du ministère de l'Agriculture en faveur du**

¹⁸ Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020

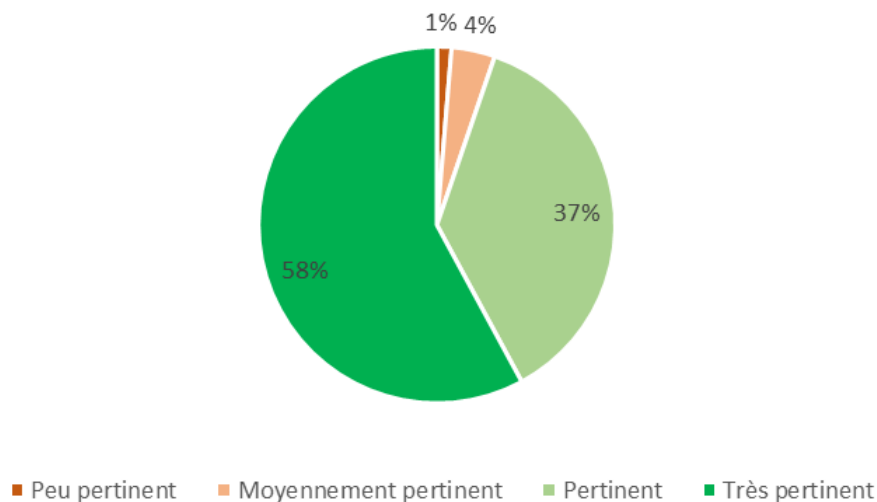
développement de l'agroforesterie, renforcerait les objectifs de développement sur le long terme et offrirait un cadre stable pluriannuel pour les agriculteurs souhaitant s'engager dans cette voie.

Enfin, **un second plan serait soutenu et pourrait potentiellement engager un grand nombre d'acteurs et décideurs.** En effet, tous les partenaires ayant été impliqués de façon plus ou moins importante dans le premier plan souhaitent un second plan. Également, selon l'enquête réalisée auprès des conseillers-animateurs en agroforesterie (figure 21), 95 % d'entre eux estiment qu'un nouveau plan serait pertinent, voire très pertinent (pour près de 60 % d'entre eux).

Pour les personnes enquêtées, les enjeux du second plan sont principalement de :

- ❖ continuer à affirmer que l'agroforesterie est une priorité pour le ministère de l'Agriculture ;
- ❖ Assurer la poursuite de la mise en valeur de cette pratique résiliente dans le contexte de changement climatique
- ❖ Poursuivre la dynamique du développement des systèmes agroforestiers.

► **Figure 21 : répartition des réponses à la question « Le plan arrivant à échéance, selon vous à quel point serait-il pertinent de mettre en œuvre un nouveau plan de développement de l'agroforesterie ? », posée dans le questionnaire adressé aux conseillers-animateurs en agroforesterie (275 répondants)**



Un second plan devant se construire en concertation, et devant régler avant tout la question du portage et de sa durée

Dans la mise en œuvre du premier plan, la concertation a été réalisée avec le cercle des « initiés agroforestiers ». **Pour le 2nd plan cette concertation mériterait d'être élargie** au regard des résultats de l'évaluation, en intégrant par exemple des représentants des Conseils Régionaux, des fondations et d'entreprises privées, du sylvo-pastoralisme, des DROM-COM, etc. L'évaluation en 2020 du premier plan, de par la concertation qu'elle a induite (plus de 50 entretiens, questionnaires internet, 3 focus groups, atelier final), est déjà une première étape en ce sens. Cependant, **cette concertation n'est pas suffisante** pour définir l'orientation globale, la gouvernance et les priorités de ce second plan (aussi bien sur les aspects de connaissance pour définir des objectifs chiffrés sur les différents systèmes comme décrit précédemment que sur d'autres types d'action, voir ci-après).

Nous recommandons également d'élargir la concertation au niveau interministériel. L'évaluation a soulevé la pertinence du portage du ministère de l'Agriculture pour le premier plan. Cependant la possibilité de renforcer la visibilité, la transversalité et la prise en compte de l'agroforesterie dans diverses politiques devrait être étudiée par le ministère de l'Agriculture. Selon nous, un second plan serait renforcé par un co-portage des ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique :

- ❖ Visibilité accrue du système grâce à une communication élargie apportée par le MTE auprès des associations environnementales dans leur diversité, et des collectivités publiques engagées dans diverses démarches environnementales ;
- ❖ Signal fort destiné aux agriculteurs sur le fait que le système répond aussi bien à des enjeux agricoles qu'environnementaux.

La durée de ce 2nd plan est à définir. Le premier plan, d'une durée de 5 ans, avait-il une durée adéquate ? au regard de la déception des acteurs sur l'évolution des surfaces, il apparaît que ce n'est pas le cas : la durée de 5 ans étant trop courte pour réellement constater des progrès en la matière.

De la même manière, un nombre important d'actions, prévues dans le plan, dotées d'une ambition forte et pour lesquelles tout était à construire, ont eu un faible taux de réalisation. L'ambition temporelle de 5 ans pour mener ces actions à terme, s'est rajoutée à l'ambition opérationnelle (par exemple : caractériser et suivre l'évolution des systèmes agroforestiers dans leur diversité, faire en sorte que davantage de signe de qualité intègre l'agroforesterie, développer des filières agroforestières, structuration d'un réseau national de conseillers agroforestiers sur le territoire, etc.).

Ainsi, **une durée du plan plus longue semblerait adéquate.** La durée de 10 ans (avec un bilan à mi-parcours pour se réinterroger sur quelques axes de la politique) nous semble plus pertinente en fixant une clause de rendez-vous à mi-parcours. Elle serait également mieux synchronisée avec le calendrier de la prochaine PAC (2023-2027) : les partenaires du plan peuvent ainsi prévoir des actions synchronisées avec les négociations en cours (qui se poursuivront probablement sur 2021 et notamment pour les PDR peut être au-delà), mettre en œuvre les actions et éprouver l'impact de la PAC en cours de mise en œuvre, être organisés et prêts pour les négociations de la PAC suivante avec des arguments renforcés par le plan.

Un second plan pour confirmer les objectifs de développement de l'agroforesterie à long terme et prioriser la consolidation des connaissances pour définir des objectifs chiffrés de développement sur la durée du 2nd plan.

Malgré les 5 années de mise en œuvre du premier plan, l'objectif de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers dans leurs diversités (caractérisation et évolution des surfaces) n'a clairement pas été atteint. L'objectif était peut-être trop ambitieux dans le cadre d'un 1^{er} plan, et nécessite en tout état de cause, d'être réaffirmé dans le cadre d'un 2nd plan, cadre qui nous semble parfaitement adapté pour poursuivre ces travaux (échelle nationale, mise en place du « cahier des charges », organisation et mise en relation des acteurs pertinents pour opérer ces travaux, possibilité de financements publics).

Cette priorité donnée à l'obtention et la consolidation de ces données permettrait de :

- réaffirmer ou non les objectifs chiffrés sur le long terme (2035) et d'en formuler d'autres pour les autres types de systèmes ;
- fixer des objectifs quantifiés à atteindre sur la durée du plan pour éviter l'un des écueils du premier plan (proposer et communiquer sur une ambition forte mais non chiffrée, marquant les esprits pour finalement décevoir en 2020 par impression de n'avoir pas atteint les ambitions) ;
- fournir les éléments de suivi pour les autres politiques nationales citées précédemment (stratégie nationale bas carbone, « 0 artificialisation nette », etc.).

Il est bien évident qu'étant donné l'avancement actuel de la connaissance, **la formalisation d'objectifs chiffrés (hors haie/bocage) sur la durée d'un second plan sera délicate à réaliser.**

En revanche, il **pourrait être pertinent de poser un objectif d'accroissement des plantations des surfaces agroforestières**, de toutes natures et sur tout le territoire national. Un tel objectif peut être « calculable » à l'échelle nationale : les projets de plantations (agroforesterie intra-parcellaire, restauration de milieux sylvo-pastoraux, plantation de prés-vergers, etc.) sont aidés par des subventions publiques (Régions, Départements, Agences de l'eau). Récupérer et agréger à minima ces données financières et surfaciques semble possible. Des objectifs peuvent également être imaginés sur la base d'avancées issues du 1^{er} plan, comme par exemple des objectifs de surfaces gérées de façon durable (notamment pour les haies).

Mais annoncer des objectifs de croissance nette par type de système (et donc d'autant plus pour la globalité de l'agroforesterie) semble délicat tant qu'un système opérationnel de suivi n'est pas en place. Des tendances peuvent toujours être proposées dans un premier temps, tout en précisant que des objectifs plus précis pourront être consolidés en cours de plan au regard de l'avancée des connaissances.

Finalement afficher des objectifs chiffrés **facilement mémorisables** permet de fédérer les gens autour d'un *slogan*, d'éléments simples de communication repris dans les médias. Mais le choix de ces objectifs chiffrés doit être bien réfléchi en amont.

Des actions mieux dimensionnées et priorisées

Comme toute politique nationale, un plan est constitué d'objectifs stratégiques à décliner en actions opérationnelles et précises, à mettre en œuvre sur une période donnée. L'évaluation a montré que cette structuration a manqué au premier plan. Cela n'a pas permis de réinterroger en cours de route les actions qui n'avançaient pas ou de revoir leurs trajectoires.

Il est donc indispensable **de dimensionner les différentes actions** au regard de livrables précis, des moyens à disposition et des délais. Cela limitera les ambitions trop fortes, souvent non réalistes. Cela incite également les concepteurs à s'interroger dès la rédaction de l'action sur la notion d'efficience (comment être le plus efficace pour atteindre les résultats escomptés).

Avec un dimensionnement, les acteurs, partenaires du plan, pourront ainsi se positionner sur des moyens humains et financiers, qu'ils pourront eux-mêmes mettre à disposition du plan. Il conviendrait également que le ministère de l'Agriculture (et le ministère de la Transition Écologique en cas de co-portage) annonce les financements et moyens qui seront mis à disposition de sa part. Cela pourra éviter des attentes trop fortes de la part des partenaires sur les financements possibles issus du ministère, comme cela a été le cas pour le premier plan.

Ce dimensionnement permettra également de définir des indicateurs de suivi de l'action, dont le suivi aidera au pilotage du plan.

Un second plan se doit également de **prioriser les actions entre elles** afin de les échelonner dans le temps (au regard des capacités humaines et financières des acteurs, d'éléments de contexte extérieur, etc.).

Ce dimensionnement et cette priorisation permettraient au plan d'avoir **les moyens de ses ambitions** et de garantir autant que possible, la mise en œuvre des actions prévues. Ils faciliteraient également une **gouvernance proactive**, aidant à saisir des opportunités, de nouveaux enjeux et à guider les efforts des opérateurs pour renforcer l'efficacité des actions.

Une ouverture accrue en termes de diversité d'acteurs pour englober toute la diversité des systèmes et des structures travaillant sur ces questions

L'évaluation a montré que la gouvernance du plan n'avait pas été assez ouverte au regard des ambitions annoncées. Cela a limité l'ambition et le degré de réalisation de certaines actions.

La mise en œuvre effective de cette ouverture doit constituer un point essentiel d'un second plan. Il convient de sortir de la bulle agroforestière classique en y associant davantage les **acteurs régionaux**, des **DROM-COM**, du **sylvopastoralisme**, les acteurs **privés**, de la **recherche**... La gouvernance qui sera mise en place pour la déclinaison de ce plan devra refléter cette ouverture.

L'ouverture doit s'analyser sur deux plans :

- Associer de façon lâche un cercle très élargi d'acteurs dans un objectif de sensibilisation et d'information. Cela les incitant à s'investir à leur tour dans le développement de l'agroforesterie. Il y a tout de même un engagement important à avoir de la part des structures partenaires du plan pour aller rechercher ses acteurs qui ne viennent pas forcément d'eux-mêmes.
- Associer de façon plus étroite des acteurs ciblés qui répondent à des actions précises qui n'ont pas été menées dans le premier plan.

Un point d'attention, est le calibrage de cette ouverture. Différentes instances de gouvernance peuvent se mettre en place pour assurer un suivi du plan et une concertation continue, par exemple :

- Un comité de pilotage avec les structures responsables d'actions, la constitution de ce copil pouvant être mouvant en fonction d'acteurs plus ou moins impliqués dans les actions au fil du temps ;
- Des groupes de travail thématiques, organisés par exemple lors des journées nationales de l'agroforesterie, ouvertes aux personnes volontaires, et en allant chercher des participants hors de la bulle agroforestière : un cercle élargis pouvant alors travailler, faire des propositions sur des sujets « nationaux » qui seraient posés sur la table ;
- Se baser également sur les réseaux régionaux (voir ci-après) qui sont en cours de constitution, pour élargir la diversité des structures échangeant sur les questions d'agroforesterie.

Dans tous les cas, **le cercle plus restreint d'acteurs-partenaires du plan peut et doit évoluer au fil du temps**. Il ne s'agit pas, comme cela a été le cas dans le premier plan, de « figer la gouvernance » pour les 5 à 10 ans. Un acteur peut s'avérer pertinent pour s'impliquer sur une action alors qu'il n'avait pas été intégré lors de la rédaction du plan : il s'agit donc d'accueillir cet acteur dans la gouvernance.

Une déclinaison et une concertation régionale

Il convient de réfléchir dès à présent à un **déploiement régional du plan national**. L'évaluation du plan a montré que diverses structurations étaient en cours aux échelles régionales (actives ou en cours de réflexion). Le plan ne devrait pas laisser ces structurations se développer hors de son cadre, cela nuirait à sa légitimité future et à l'efficacité de l'action. Il convient donc de s'assurer que les objectifs des réseaux régionaux sont bien en cohérence avec les objectifs nationaux du plan. D'autre part, l'échelon régional est tout à fait pertinent pour décliner des actions du plan de façon plus opérationnelle. Enfin, la structure porteuse du plan a un rôle à tenir pour **inciter les Régions à participer à cette structuration régionale** (les sensibiliser à l'importance du sujet, d'autant plus au regard de leur mission de gestion des programmes de développement ruraux, bras financier important pour le développement de l'agroforesterie).

Dans cet esprit, trois pistes de réflexion peuvent être étudiées :

- Inciter financièrement des structures régionales à se mobiliser pour organiser et structurer ces réseaux régionaux ;
- Confier à des agents au sein des DRAAF la mission de lancer une dynamique de structuration régionale en organisant des réunions avec des structures régionales, informant sur l'existence d'un plan à l'échelle nationale et sur l'existence de structurations régionales ;
- Impliquer directement les conseils régionaux pour les inciter à lancer ces dynamiques.

Concrètement, au niveau régional, **le plan national devrait s'assurer de la mise en place d'une « structure » ou d'un réseau unique** (pour plus de lisibilité) dédié à l'agroforesterie et composé de l'ensemble des acteurs impliqués par le sujet (organismes et structures de conseil et d'accompagnement, financeurs, acteurs économiques et politiques...). **Le plan national pourrait donc avoir un rôle de « validation/labellisation » du réseau** s'il répond à des critères que l'échelon national définira.

Notamment, ceux-ci devraient intégrer *a minima* :

- ❖ Une vérification de la cohérence des objectifs propres du réseau par rapport à ceux du plan ;
- ❖ L'existence de collaborations ou d'appuis aux collectivités territoriales et agences qui souhaitent soutenir ces systèmes agroforestiers (bassins versants, intercommunalités, etc.) ;
- ❖ La mise en place d'une gouvernance associant les différents niveaux et couvrant la diversité des acteurs agroforestiers (systèmes et structures) ;
- ❖ La participation active à la diffusion des informations du niveau national vers les échelles régionales et vice-versa.

Cette structure / ce réseau pourrait avoir des missions opérationnelles du type :

- ❖ Centraliser les connaissances et documents ressources nationaux et locaux ;
- ❖ Coordonner et répartir les actions des différents membres entre eux afin de gagner en efficacité ;
- ❖ Améliorer la lisibilité des moyens techniques, financiers et réglementaires ;
- ❖ Se positionner en guichet unique pour les dossiers de projets de plantation/restauration des exploitants agricoles avant traitement par la CRAF (Commission Régionale Agroforesterie cf. annexe axe 2 mesure de soutien unique) ;
- ❖ Examiner en commission régionale « paritaire » les projets de plantation/restauration des exploitants puis valider (ou non) de façon collégiale leur pertinence et leur intérêt (cf. annexe axe 2 mesure de soutien unique) ;
- ❖ Orienter et répartir entre les structures partenaires la maîtrise d'œuvre des projets de plantation/ restauration en fonction de leurs compétences respectives et/ou localisation géographique et des objectifs visés, définir les éventuelles modalités de soutien logistique et financier apporté aux projets retenus ;
- ❖ Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de lobbying auprès des politiques pour faire part des ressentis et besoins du terrain, les manques et améliorations à apporter afin de gagner en efficacité et en simplicité. Ceci doit se faire tant au niveau national que régional ;
- ❖ Etablir une stratégie de communication localement.

La structure doit réunir tous les acteurs du territoire, et pas uniquement les acteurs agricoles, mais aussi environnementaux et économiques.... La mise en œuvre d'une structure régionale composée des financeurs, des organismes de développement régionaux ou départementaux, des collectivités, de la Région, des Départements, des agriculteurs (car ce sont les premiers gestionnaires de l'espace rural) constituerait une gouvernance idéale.

La structuration d'un réseau agroforestier des DROM-COM devrait également se poser. L'échelle du DROM-est peut-être trop petite, mais en regroupant quelques DROM-COM avec des situations similaires cela permettrait de développer et structurer des échanges. En effet, l'évaluation a montré que si les RITA sont engagés dans une structuration, ses membres sont des organismes techniques. Il n'y a pas d'échanges entre structures moins techniques. Aussi un soutien accru du plan national étant donné la complexité plus élevée à mettre en place cette structuration au niveau des DROM-COM pourrait être envisagé.

Le second plan doit se pencher sur la question des financements dédiés aux développement de projets expérimentaux ou aux projets de plantations

Le travail d'évaluation a montré que le premier plan ne s'était pas assez penché sur la question des financements pouvant favoriser l'augmentation des surfaces en agroforesterie : manque d'étude sur les aides financières à dispositions des agriculteurs pour les projets de plantation notamment aides régionales, manque de liens avec les structures privées proposant des financements pour des projets de plantation, etc.

Aussi le constat des acteurs du développement reste le même avant plan et après plan : **les dispositifs de soutien financier restent compliqués à mobiliser**, notamment en matière de conditions d'éligibilité, et nombre de documents à remplir et fournir par exemple, puis d'harmonisation à l'échelle nationale.

Ainsi, dans le cadre d'un second plan, il serait souhaitable de se fixer des objectifs en matière de :

- ❖ Simplification et harmonisation des conditions d'accès aux subventions pour les projets de plantation ;
- ❖ **Simplification du cadre réglementaire** par rapport à l'admissibilité de l'agroforesterie dans les dispositifs financiers de la PAC et ses diverses applications (aides directes et indirectes, sanitaires).

Sur le sujet de la haie, les financements liés au plan de relance devraient justement permettre de travailler sur ce point dans les années à venir.

Même si cela paraît très difficile à atteindre, l'idéal serait d'avoir une **mesure nationale unique**, fixant le cadre général des subventions publiques quel que soit leur source (Régions/ Départements Agences de l'eau), où seuls certains paramètres pourraient varier selon les régions.

De plus, il conviendra de se mettre en lien avec les structures privées qui proposent des fonds pour développer des projets de plantation. Là aussi, en concertation, un travail d'harmonisation faciliterait le montage de dossiers et pourrait accélérer les projets de plantation bénéficiant alors de co-financements privés/publics.

Maintenir la structure actuelle du plan, mais en identifiant bien certaines priorités

Le second plan devrait constituer son « chapeau » en reprenant les éléments présentés pour le premier plan, en les mettant à jour et en renforçant certains messages clefs au regard des résultats de l'évaluation.

Il faudrait alors insister sur :

- ❖ Une **approche transversale des bénéfiques** (économiques, environnementaux, sociétaux...) de l'agroforesterie, et la garantie de l'insertion de l'agroforesterie dans une diversité de politiques ;

- ❖ Des **objectifs ambitieux de maintien de l'existant et de développement** de systèmes agroforestiers à long terme, tout en restant lucide et critique vis-à-vis de ces objectifs.

L'évaluation a montré la pertinence de la structuration du plan. Aussi, il paraît important de conserver à *minima* les 5 axes du premier plan. Cette stabilité favoriserait également son appropriation.

Au-delà d'actions précises que sont proposées en annexe axe par axe, la priorité devrait être accordée au sein des axes :

- ❖ Au renforcement de la connaissance des systèmes agroforestiers (caractérisation, évolution, voir ci-dessus) (axe 1) ;
- ❖ A l'acquisition de références technico-économiques, notamment visant à démontrer la rentabilité économique des systèmes (axe 1) ;
- ❖ A un accès accru des projets de plantation aux financements publics, mais aussi privés (axe 2) ;
- ❖ A la vulgarisation et au déploiement de la pratique chez les agriculteurs, porteurs de projets, mais aussi aménageurs, à la formation et la sensibilisation à tous les niveaux d'acteurs (axe 3).

7. CONCLUSIONS ET LIMITES DE L'EXERCICE D'ÉVALUATION

L'exercice d'évaluation s'est déroulé entre octobre 2019 et novembre 2020. Il doit servir de base de réflexion au ministère de l'Agriculture pour la mise en œuvre d'un potentiel deuxième plan de développement de l'agroforesterie. Cette partie présente les principales conclusions que les évaluateurs retirent de l'exercice, ainsi que les principales limites à l'exercice et les points d'attention qui sont à prendre en compte un regard critique des résultats liés à cette évaluation.

7.1. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

7.1.1. *Un plan satisfaisant, donnant une impulsion et un cap avec néanmoins des modalités de déclinaison moins claires*

De grands objectifs et des modalités d'action structurés et partagés

Alors que les préoccupations sociétales et environnementales étaient de plus en plus prégnantes dans les sphères agricoles, le Ministère de l'agriculture a affirmé le soutien à ce système avec une logique claire et partagée : l'augmentation du nombre d'agriculteurs engagés dans l'agroforesterie et des surfaces. L'agroforesterie devait être pris ici dans toute la diversité de ces systèmes.

Le contenu qui en a découlé a satisfait l'ensemble de la communauté agroforestière qui avait participé à la concertation. Les axes et les actions liées définissaient des moyens qui ont été co-construits en se basant sur la poursuite de l'existant ou sur des idées innovantes.

Un plan dont les actions ont été majoritairement mises en œuvre mais dont le suivi-évaluation peut être complexe

La rédaction du plan a assuré une liberté notamment dans les possibilités de déclinaison des actions selon les idées et les capacités de la structure porteuse au moment de la rédaction du plan. Force est de constater que la majorité des livrables prévus sont ou seront achevés pour fin 2020.

Des réalisations importantes ont été apportées par le plan, elles sont reconnues par la grande majorité des acteurs (Dispositif de suivi des haies et du bocage, prise en compte de l'agroforesterie dans les référentiels de formation des lycées agricoles, PGHD et label haie, Marque Végétal Local, multiplication des événements de promotion, etc.). Une grande partie de ces réalisations avait été initiée en amont du plan et certaines sont montées en puissance par rapport aux ambitions de départ, en partie grâce au plan.

Cependant les acteurs soulignent aussi leur déception à voir que certains axes n'ont pas été travaillés autant qu'escomptés (travaux sur les outils financiers, travaux sur la valorisation économique dans le cadre de filière).

Ces actions qui n'ont pas abouti sont principalement des actions de type « d'innovantes » dans le sens où le sujet était nouveau et ne faisait pas l'objet d'une continuité avec l'existant. Au-delà de l'aspect plus ambitieux de ces actions, les livrables finaux à produire étaient peu explicites : l'action proposait des pistes à travailler sans pour autant définir précisément ce qu'il fallait faire. Ce type de rédaction a convenu à l'origine aux partenaires du plan : la direction était validée collectivement mais la structure porteuse, volontaire, avançait progressivement sur sa déclinaison.

Si ce type de fonctionnement ne facilite pas le suivi-évaluation, il était en revanche le plus acceptable pour un plan qui ne disposait pas de financements dédiés, calibrés et fléchés vers chaque action.

Des incitations à la déclinaison du plan peu directives, basées principalement sur la volonté à faire des structures partenaires

Pour ce plan aucun objectif chiffré (nombre d'agriculteurs, surfaces) n'a été proposé de par l'absence d'un état des lieux consolidé, problématique qui devait être résolue en 2020 grâce au premier axe du plan. L'évaluation fait le constat que le seul type d'agroforesterie ayant profité des travaux menés dans le cadre du plan sont les haies et le bocage. Toutes les autres formes d'agroforesterie ont été laissées de côté pour ce qui concerne l'état des lieux de l'évolution de leurs surfaces.

Le fait de disposer rapidement d'objectif chiffré en termes de surface aurait permis d'apporter au plan des éléments clairs sur des types de systèmes, des filières, des types d'exploitation, des localisations et donc des actions sur lesquelles travailler plus spécifiquement, cela aurait pu constituer un élément de priorisation des actions du plan et donc des efforts renforcés sur certaines actions.

Cette absence d'objectifs chiffrés sur les systèmes, de priorisation, mais aussi de financements dédiés a mené sur un plan peu directif. Ainsi certaines actions n'ont pas été assez engagées pour aboutir sur un taux de réalisation satisfaisant. Ce constat est d'autant plus vrai pour les actions innovantes citées précédemment dont l'objet était d'initier de nouveaux types de collaboration ou type de projets.

Il est certain qu'avec un plan sans financement dédié à chaque action, la structure porteuse du plan, à savoir le Ministère de l'agriculture a peu de marge de manœuvre pour inciter les structures porteuses à mettre en œuvre leur action. Pourtant le Ministère a utilisé le levier de la communication pour mettre en lumière des actions du plan, ce qui pouvait être incitatif de par la visibilité octroyée et la légitimité que cette « labellisation ministérielle ». Cependant ce levier ne semble pas avoir été assez incitatif pour certains porteurs. Certains y ont même vu une appropriation de certaines réalisations du plan par le Ministère de l'agriculture. La dimension multipartenaire du plan aurait peut-être dû être davantage renforcée dans les éléments de communication pour renforcer l'implication de structures dans le plan.

7.1.2. Un plan qui a fait monter des structures de l'agroforesterie en puissance mais qui a oublié son objectif d'ouverture

Une montée en puissance des structures partenaires du plan, en restant essentiellement sur les thématiques « traditionnelles »

Les initiateurs du plan sont principalement des structures travaillant depuis plusieurs années sur l'arbre en milieu agricole mais plus particulièrement sur les haies et le bocage et sur l'agroforesterie intra-parcellaire. Les associations d'agroforestiers ont pu profiter de la visibilité supplémentaire que leur offrait le plan (interlocutrices directes du MAA sur des questions d'agroforesterie et donc une légitimité renforcée auprès d'autres structures d'envergure comme le Ministère de la Transition Ecologique ou les Conseils Régionaux), mais aussi de financements qui ont soutenus le développement d'actions liées au plan : financements liés au statut d'ONVAR, Action Thématique Transversale (actions qui étaient pour la plupart dans leurs missions mais qui ont pu être renforcées ou développées grâce à ces financements).

D'autre part, certaines structures nationales sont montées en puissance et en compétence sur la thématique agroforestière (mais en restant sur les systèmes haies/bocage et agroforesterie intra-parcellaire) grâce au plan alors qu'elles étaient jusque-là peu ou moyennement impliquées. C'est ainsi le cas pour l'APCA et l'INRA.

Un oubli d'ouverture pour d'autres types de systèmes d'agroforesterie et donc de partenaires potentiels

Le plan avait pour ambition de travailler avec d'autres acteurs de la sphère agricole au-delà des acteurs de la haie et du bocage et de l'agroforesterie intra-parcellaire à savoir les acteurs liés aux systèmes agroforestiers des DROM-COM, du sylvo-pastoralisme, des pré-vergers mais aussi certains types de structures comme les instituts techniques agricoles. Ces acteurs n'ont clairement pas été mobilisés à hauteur des ambitions du plan, malgré des initiatives débutées en fin de plan pour les DROM-COM.

La nature inclusive du plan aurait pu constituer une ouverture à de nouveaux types de structures à s'engager en cours de déclinaison. Développer des partenariats plus larges aurait assuré une visibilité accrue du plan, une appropriation élargie du concept d'agroforesterie et pourquoi pas une montée en puissance de certaines actions. L'occasion a été saisie de travailler avec quelques structures privées dans le cadre du concours général des pratiques agroforestières, concours « labellisés plan » par l'implication forte du Ministère de l'agriculture. C'est cependant la seule relevée dans le cadre de l'évaluation. Finalement la gouvernance et le suivi du plan laissaient peu de place à l'inclusion de nouveaux types d'acteurs. D'une part Le comité de pilotage était réservé aux partenaires initiaux du plan. D'autre part peu d'acteurs, qui auraient été stratégiques pour la déclinaison de certaines actions, ont fait l'objet d'approche, notamment par la structure porteuse du plan (acteurs liés aux questions de compensation, acteurs forestiers).

7.1.3. Un plan qui a eu le mérite d'internaliser l'agroforesterie dans diverses politiques, mais quels impacts réels sur le terrain ?

Un plan qui a donné un coup de projecteur sur le sujet, touchant jusqu'au grand public et ayant internalisé des politiques françaises

La mise en place du plan a assuré un coup de projecteur important sur la thématique. Ainsi le concept a été repris dans les réseaux agricoles, dans des médias spécialisés ou au fur et à mesure du plan dans des médias « grands public ». Grâce à cela, l'agroforesterie est de plus en plus reconnue par le grand public ainsi que par les représentants politiques français. Des propositions pour son développement émanent à présent de la sphère politique dans le cadre de proposition de lois, même si encore aucune n'a été validée.

De nombreuses références à l'agroforesterie ont été reprises dans le cadre de la déclinaison de plusieurs politiques du Maa et du Mtes, touchant au développement agricole et/ou à l'aménagement du territoire. Cependant le travail mérite d'être encore davantage poussé car certaines politiques présentant des liens certains avec l'agroforesterie ne mentionnent pas encore le concept (ex : bien-être animal) ou bien le présente de façon globale sans proposer de levier opérationnel pour le développer (apiculture). Ce manque de propositions de leviers opérationnels dans les politiques se répercute sur le terrain : ainsi les démarches territoriales issues de politiques prennent finalement assez peu en compte l'agroforesterie dans leurs déclinaisons : plan alimentaire territoriaux, plans locaux d'adaptation aux changements climatiques, projet de mise en œuvre de paiements pour services écosystémiques ou environnementaux.

Le levier « financement publics », le levier oublié par le plan ?

L'évaluation du plan a montré que les travaux sur une amélioration des leviers financiers qui devaient être travaillé par le plan pour développer des projets, n'ont pas été jusqu'au bout des attentes et des ambitions du plan (notamment sur le souhait d'une simplification de ces financements).

Pour le financement de projets de plantations, les partenaires ont mobilisé des fonds régionaux (mais qui ont été mis en place en amont du plan), quelques fonds départementaux qui se sont développés et des fonds dotés par les structures privées, ces derniers étant montés en puissance.

Les acteurs de terrain s'estiment satisfaits de l'existence des mesures 4.4 et 8.2 mais ils sont déçus de leur non-ouverture dans certaines régions et des difficultés de mise en œuvre. Ainsi le plan aurait vraiment mérité travailler de façon prioritaire sur l'harmonisation et la lisibilité de ces financements publics.

La nécessité d'un second plan pour des impacts perceptibles sur le terrain

Au regard des résultats de l'évaluation, le plan devrait être reconduit afin de poursuivre le développement de l'agroforesterie (pertinence, demande forte des acteurs)

Selon nos recommandations, il devrait se construire en concertation (en alliant des représentants des différentes formes d'agroforesterie), et devrait régler avant tout la question du portage et de sa durée. Il sera absolument nécessaire qu'il confirme les objectifs de développement de l'agroforesterie à long terme, en se basant sur l'amélioration de la connaissance des systèmes et des annonces qui avaient été faites pour le 1^{er} plan. Il s'agira donc bien pour le 2nd plan de prioriser la consolidation des connaissances pour définir des objectifs chiffrés de développement sur la durée du 2nd plan.

Tout en maintenant la structure actuelle du plan à travers ces 5 axes, les actions devront néanmoins être mieux organisées, dimensionnées et priorisées dans un objectif de bonne mise en œuvre du plan, d'implication renforcée des partenaires et dans l'objectif de faciliter un suivi-évaluation.

L'ouverture accrue en termes de diversité d'acteurs serait un objectif transversal à assurer à tous les niveaux du plan pour englober toute la diversité des systèmes et des structures travaillant sur ces questions.

Enfin d'un point de vue thématique et pour renforcer ses impacts sur les territoires, le plan devrait se pencher sur les questions de déclinaison et de concertation régionale mais également sur la simplification des financements dédiés aux développement de projets de plantations.

7.2. LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

7.2.1. Représentativité des personnes interrogées, consultées

La méthode mise en œuvre dans le cadre de l'évaluation a assuré une large écoute des acteurs et une prise en compte de leurs propositions. Une attention particulière a été apportée pour faire en sorte que des structures peu ou pas impliquées dans le plan, mais néanmoins en lien avec l'agroforesterie, soient interrogées, apportent leurs visions et leurs propositions. Cependant, avec les limites temporelles et budgétaires imposées par l'exercice, toutes les structures, ou a minima des représentants, n'ont pas pu être interrogées : les agences de l'eau et les collectivités territoriales d'un échelon inférieur au Département.

Cependant, des problématiques propres à des échelons territoriaux ont pu être remontés grâce aux entretiens menés avec diverses structures impliquées dans le développement de projets territoriaux et grâce aux 3 focus group. Même si les problématiques qui ont pu être remontées ne sont pas exhaustives à l'échelle nationale, elles représentent néanmoins un panel conséquent.

Également, les agriculteurs n'ont pas pu être directement entendu dans le cadre de cette évaluation, alors qu'ils sont les premiers concernés par le développement de l'agroforesterie. Nous avons en effet pris le parti de ne pas développer d'enquête large à destination d'agriculteurs, principalement pour des questions de mode de diffusion de l'enquête et de la question de la représentativité des retours que nous aurions obtenus. Aussi, le comité de pilotage de l'évaluation a décidé d'un questionnaire à destination des animateurs et conseillers agricoles (qu'ils aient une mission concernant l'agroforesterie ou non). La forte participation à cette enquête a apporté des éléments de perception directement issus du terrain et donc des agriculteurs, et ceci dans une grande diversité de territoires français. Nous avons également développé une enquête internet à destination des agriculteurs impliqués dans un GIEE agroforestier. Malheureusement, cette enquête a obtenu trop peu de retours pour que les résultats soient exploitables d'un point de vue quantitatif (mais les retours ont été pris en compte de façon qualitative).

Enfin, il est important de mentionner qu'une grande structure nationale de développement de l'agroforesterie, l'AFAF (Association Française d'Agroforesterie) n'a pas souhaité échanger sur le plan dans le cadre du processus d'évaluation. Cependant pour les actions concernant cette structure, différents documents ont pu être analysés, un entretien a été mené avec M Alain Canet, ancien président de l'AFAF et un représentant de cette structure était présent à l'atelier final de restitution. C'est néanmoins un biais de l'évaluation de n'avoir pas pu accéder à des informations plus précises de leur part et recueillir leur perception sur la déclinaison du plan.

7.2.2. Complexité de mener une évaluation rigoureuse sur ce premier plan

Comme évoqué dans les différentes parties du rapport, en 2015, lors de la rédaction du plan, les actions n'ont pas été dotées de financements propres et de moyens humains. D'autre part, certaines actions proposaient une ambition, un objectif à atteindre et ne définissaient pas de livrables précis à finaliser d'ici la fin du plan. Il était donc compliqué de les dimensionner au démarrage du plan.

Cette absence de dimensionnement n'a pas facilité les travaux pour proposer une évaluation aussi robuste que possible sur le taux de réalisation des actions, l'efficacité et l'efficience liées. Aussi, l'évaluation a proposé diverses façons d'analyser ces différents critères. Mais dans tous les cas, elle présente des résultats globalement peu quantifiés ou quantifiés partiellement.

Il peut donc lui être reproché de ne pas offrir une vision complète du volume financier dédié à ce thème (notamment en termes d'argent publique) et de ses modalités d'utilisation.

7.2.3. L'évaluation ne constitue pas une concertation complète

Suite à cet exercice d'évaluation, le ministère devra se pencher sur la pertinence de la mise en place d'un 2nd plan de développement de l'agroforesterie.

Les résultats de l'évaluation ne seront a priori pas les seuls à entrer en ligne de compte pour la décision qui sera prise : survenue d'événements inattendus, changement de cap ministériel, priorisation différente des sujets au sein du Ministère, etc. Également même si l'évaluation a montré une volonté des partenaires de poursuivre, l'évaluation ne vaut pas un engagement formel de leur part. Aussi, le ministère devra donc s'assurer que les partenaires répondront bien présents pour bâtir ce second plan et le décliner.

Si une concertation s'est initiée grâce à cet exercice, il est nécessaire de la poursuivre pour porter un regard critique sur les propositions de l'évaluation et travailler davantage avec les partenaires pour affiner les propositions.

7.2.4. Limites sur les analyses traitant de la déclinaison du plan dans les politiques territoriales

L'évaluation montre que liens entre les partenaires nationaux du plan et les structures régionales, pourtant impliquées dans les questions de développement de l'agroforesterie sont restés ténus.

Le plan de développement de l'agroforesterie ne prévoyait pas de déclinaison régionale. Cependant nombre de ces actions se basaient sur la déclinaison de politique de développement rural et plus particulièrement le FEADER. Cette politique s'est déclinée à des niveaux régionaux à travers les Programmes de Développement Ruraux sous la responsabilité des Régions.

La présente évaluation n'a pas conduit d'analyse sur la prise en compte de l'agroforesterie dans les politiques économiques régionales, et n'a pas pu expliciter les facteurs expliquant pourquoi ces liens entre les échelons nationaux et régionaux sont restés très ténus.

8. ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES :

- 8.1. ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES UTILISES
- 8.2. ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'EVALUATION
- 8.3. ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EVALUATION AXE PAR AXE
- 8.4. ANNEXE 4 : COMPTE-RENDUS SOUS FORMAT SYNTHETIQUE DES POINTS ESSENTIELS ISSUS DES ENTRETIENS
- 8.5. ANNEXE 5 : COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP PACA
- 8.6. ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP CENTRE VAL-DE-LOIRE
- 8.5. ANNEXE 7 : COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP EX-LORRAINE
- 8.8. ANNEXE 8 : COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE FINAL DE RESTITUTION

8.1. ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES UTILISES

AAP Appel A Projets

ACTA Association de Coordination Technique Agricole

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

APCA Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ATT Action Thématique Transversale

CASDAR Compte d'Affectation Spéciale "Développement Agricole et Rural"

CDA Chambre Départementale d'Agriculture

CGAAER Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (MAAF)

CIRAD Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CIVAM Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CRA Chambre Régionale d'Agriculture

CUMA Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DAAF Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DGAL Direction Générale de l'Alimentation (MAA)

DGER Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (MAA)

DGPE Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

DRAAF Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (MAA)

EPLEFPA : établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

FAM FranceAgriMer

FEADER Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FCBN Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux

GIEE Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

GIS Groupement d'Intérêt Scientifique

INRA Institut National de la Recherche Agronomique

IRSTEA Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

IT Instituts Techniques

MAA Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation

MAEc : Mesure Agro-Environnementale et climatique

ONVAR Organisme National à Vocation Agricole et Rurale

PAC Politique Agricole Commune

PEI Partenariat Européen pour l'Innovation

PEI-Agri Partenariat Européen pour l'Innovation productivité et développement durable de l'agriculture

PNDAR Programme National de Développement Agricole et Rural

R&D Recherche et Développement

RMT Réseau Mixte Technologique

8.2. ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ÉVALUATION

Nom	Prénom	Fonction
BILLY	Claire	Chargée de mission Agro-écologie Eau et Biodiversité <i>Office Français de la Biodiversité</i>
DETANG-DESSENDRE	Cécile	Directrice Scientifique Adjointe Agriculture <i>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</i>
GARNIER	Marie	Chargée de mission biodiversité et agroforesterie <i>Bureau Changement Climatique et biodiversité, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises</i> <i>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</i>
HEBRIL	Vincent	Chef du bureau de l'évaluation et de l'analyse économique <i>Centre d'études et de Prospective</i> <i>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</i>
MAHE	Muriel	Chargée de mission Capital humain / Secteur Forêt/bois <i>Centre d'études et de Prospective</i> <i>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</i>
LARBOURET	Patricia	Cheffe du bureau Changement Climatique et biodiversité <i>Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises</i> <i>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</i>
LANOTTE	Jean	Adjoint à la cheffe du bureau du changement climatique et de la biodiversité <i>Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises</i> <i>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</i>
LOMBARD	Antoine	Chargé de mission <i>Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire</i>
PINARD	Christophe	Ancien chargé de mission biodiversité et agroforesterie <i>Bureau Changement Climatique et biodiversité, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises</i> <i>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</i>
THOMAS	Marie	Chargée de mission agriculture et forêt <i>Direction des aires protégées</i> <i>Office Français de la Biodiversité</i>
WORMS	Patrick	Conseiller scientifique <i>World Agroforestry Centre/Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF)</i>

8.3. ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION AXE PAR AXE

Ci-dessous quelques propositions par axe, issues de l'analyse et de la structuration des propositions remontées des entretiens et des *focus group*.

Axe 1 : MIEUX CONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES SYSTÈMES AGROFORESTIERS ET LEUR FONCTIONNEMENT

Les propositions à l'issue du travail d'évaluation :

- ❖ **Développer** et retravailler les **réseaux de R&D** en intégrant le **sylvopastoralisme**, les **cultures de sous-bois dans les DROM-COM**, la **vitiforesterie** afin de prendre en compte toutes les formes d'agroforesteries, puis de travailler davantage sur les problématiques du changement climatique (choix des essences, résilience des systèmes...). Il convient aussi de prendre en compte la multi-performance environnementale et l'aspect production et économie des systèmes agroforestiers.
- ❖ **Poursuivre la capitalisation des données issues de la R&D** afin de faciliter l'accès aux opérateurs locaux et éventuellement aux agriculteurs. Ces données s'avèrent essentielle pour convaincre les porteurs de projets.
- ❖ **Produire des plaquettes et guides techniques** afin de rendre facilement accessibles les données de la R&D. Les sujets prioritaires pourraient-être sur les services écosystémiques et la monétarisation de ces services, les effets de l'agroforesterie sur le changement climatique et vice-versa, ou encore les services environnementaux de l'agroforesterie.
- ❖ **Mettre en place un suivi de tous les systèmes agroforestiers** (au regard du dispositif de suivi national du bocage porté par l'IGN et l'OFB -ONCFS à l'époque-). Cela serait d'autant plus utile pour définir des objectifs et permettre le suivi de ces systèmes agroforestiers.
- ❖ **Renforcer ou créer des liens entre la recherche, le développement et la formation** en collaborant davantage avec les universités qui travaillent beaucoup sur les questions d'écologie et d'environnement.
- ❖ **Mettre en synergie les besoins du terrain et les travaux de recherche** puis associer davantage les agriculteurs dans un processus "participatif" en intégrant ce temps de travail supplémentaires pour les agris dans les programmes de financements. Cela inciterait indéniablement les agriculteurs à s'impliquer dans cette voie.

Les propositions des acteurs

- Prendre en compte tous les systèmes agroforestiers (dans les projets de R&D et dans les échanges de réseaux) : haie, arbres alignés, intra parcellaire, sylvopastoralisme, culture en sous-bois, pré-verger et verger-maraîcher, jardin créole
- Continuer à alimenter et rendre plus visible la base de données du RMT Agroforesteries centralisant l'ensemble des ressources "agroforesterie"
- Identifier, puis mettre en avant les bénéfices économiques apportés par les services écosystémiques et les services environnementaux rendus par l'agroforesterie (des chiffres généraux dont tout le monde se servirait pour communiquer)

- Assurer un suivi des haies, des surfaces en agroforesterie intra parcellaire, pré-vergers, surfaces en sylvopastoralisme (poursuite des objectifs du plan 1 à vraiment aboutir pour ce second plan)
- Continuer à obtenir davantage de données technico-économiques (échelles nationales et locales) et assurer la diffusion des résultats à toutes les échelles (développement d'un recueil de fiches techniques sur l'agroforesterie spécifiques au contexte régional).
- Sujets de R&D à développer :
 - Travail sur le choix des essences, en prenant en compte l'adaptation au changement climatique (aussi bien en climat tempéré que tropical)
 - Résilience des systèmes agroforestiers vis-à-vis du changement climatique
 - Amélioration de la connaissance sur le stockage carbone, l'érosion des sols et de la biodiversité et l'offre pollinisateurs
 - Types de plantes phytosanitaires et herbes médicinales à implanter en verger
 - Expérimentation sur du semis d'arbre
 - Agroforesterie et dépollution des sols (notamment chlordécone)
- Des acteurs de filières à mobiliser pour les inciter à développer davantage l'agroforesterie : viti-pastoralisme (pâturage dans les vignes), Oléiculture-maraîchage, élevage (filières fourrage)
- Suivre des parcelles plantées (car l'agriculteur ne connaît pas du tout ce travail, l'agriculteur a besoin de suivi, de conseils et d'être accompagné pour valoriser son système agroforestier et en tirer le maximum de bénéfices...): pour la réussite du système à long terme et pour produire des données techniques de suivi à ensuite diffuser. Faire attention à harmoniser les outils techniques de suivi au niveau régional, pour mieux mesurer la performance locale de l'agroforesterie (ex. suivi agronomique, suivi de la biodiversité, de la faune). Avoir un indicateur qui suit le nombre d'agriculteurs qui arrêtent l'agroforesterie suite à un échec.
- La R&D dans les DROM-COM sur les systèmes agroforestiers ne dispose pas des moyens et de la structuration à l'échelle métropolitaine alors que de nombreux sujets sont à travailler : café, cacao, vanille et apiculture en agroforesterie.
- Autres :
 - Travailler sur les zones tampons végétalisées et ZNT pour valoriser ces surfaces « déduites » de la production ou du traitement phytosanitaire
 - Faire le lien entre région et universités (faire le lien entre les écoles d'agros et les universités)
- Organiser une semaine labellisée "semaine de l'agroforesterie" à l'échelle nationale avec la mise en place d'événements régionaux ou locaux visant à favoriser les échanges entre agriculteurs, entre conseillers et agriculteurs, entre agriculteurs et grands publics...

Axe 2 : AMÉLIORER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE ET RENFORCER LES APPUIS FINANCIERS

Les propositions à l'issue du travail d'évaluation :

Réglementaire et juridique

- ❖ **Simplifier les aspects réglementaires** (PAC, surfaces, calculs et interprétations DDT, DDCSPP, DDPP, DRAF, Douanes, ODG...)
- ❖ **Éclaircir et simplifier des questions juridiques** par rapport au foncier (relation propriétaire/fermier) en cas de cession (évaluation des arbres et des systèmes agroforestiers en général)

Même si ce sujet n'est pas forcément remonté par les opérateurs de terrain, probablement car ils sont peu concernés aujourd'hui, il est essentiel. Cela est néanmoins un sujet très important demain, car les systèmes agroforestiers qui se plantent et se développent aujourd'hui, ce sont les systèmes agroforestiers qui feront l'objet de discussions demain, notamment dans le cadre de l'évaluation des biens fonciers, lors de cessions de terres car il ne faut pas oublier que la majorité des exploitants agricoles ne sont pas propriétaires mais simplement fermier. Lors de cession, va se poser de plus en plus fréquemment la question de l'évaluation des arbres, en plus de la valeur de la parcelle ou valeur du fond. Aujourd'hui, peu de réponses peuvent être apporté tant au propriétaire qu'au preneur.
- ❖ **Mettre en place un système assurantiel** pour rassurer les porteurs de projets en cas de problèmes avec leur système agroforestier. A l'heure actuelle, un agriculteur assume seul le risque. Il plante un système agroforestier, consacre de sa surface, de son temps de travail, de ses finances personnelles..., pour le bien commun car les bénéfices de l'agroforesterie vont bien au-delà des services écosystémiques utile pour l'agriculteur. C'est pourquoi il paraît important que l'agriculteur qui s'engage soit couvert par un système (à définir) lui garantissant une indemnisation en cas de non-fonctionnement ou destruction de son système (incendie, inondations, vandalisme...).
- ❖ **Mettre en place un observatoire national des plantations** afin d'avoir un suivi des projets autant en métropole qu'en outre-mer. (Au regard du GeoHaie)

Financement

- ❖ **Mettre en place un dispositif financier "agroforesterie" unique** pour la totalité du territoire Français. Ce dispositif serait bien sûr adapté en fonction des territoires (métropole vs DROM-COM). Un cadre national permettrait de garantir une harmonisation du dispositif et d'éviter des aberrations régulièrement constatés aujourd'hui avec les dispositifs actuels. Ensuite, les mesures pourraient être adaptées régionalement pour bien prendre en compte les spécificités des territoires. Bien entendu, ce dispositif concernerait l'agroforesterie sous toutes ses formes (haie, intra-parcellaire, pré-vergers, sylvopastoralisme...) et intégrerait non seulement la partie investissement lors de l'installation des systèmes agroforestiers, mais surtout la partie entretien les dix à quinze années qui suivent l'implantation. Car même s'il cela est évident, il est essentiel de le rappeler : un arbre "hors forêt" ne pousse pas tout seul et il est nécessaire de l'entretenir pour garantir sa pérennité. Cela paraît logique si l'on se positionne d'un point

de vue financeur pour la question de l'efficacité des aides. Ce dispositif serait donc composé de différents niveaux (implantation et entretien) avec un cadre suffisamment large pour intégrer notamment de nouvelles essences adaptées au changement climatique (ce que ne permettent pas les dispositifs actuels et la complexité rendue par les Régions en tant qu'autorité de gestion des fonds FEADER).

En termes d'organisation, une commission régionale dédiée à l'agroforesterie pourrait être créée (par exemple CRAF : Commission Régionale de l'AgroForesterie, au même titre que la CRAEC pour les MAEC...) afin de statuer sur les demandes d'aides. Cette commission pourrait être composée des financeurs, des organismes de développement régionaux et des experts afin de garantir la viabilité technique. Niveau fréquence, il pourrait y avoir deux ou trois appels à projets par an. Les dossiers de candidatures seraient adressés à un organisme unique de niveau régional centralisant les demandes et les opérateurs d'accompagnement les présenteraient à la commission.

En termes de financement des projets, il pourrait être conçu un système d'enveloppe régionale où les différents financeurs abondent (Fonds FEADER, Agence de l'Eau, Fonds propres Région, Département, PNR, Collectivités, Financeurs privés, Fédération des Chasseurs...). Ensuite, c'est en commission qu'il y a un accord sur le soutien ou non du projet, puis quel taux de financement est accordé. Cela permet de simplifier les démarches et d'assurer à chaque financeurs (qui siège à la commission) de flécher ses fonds sur tel ou tel territoire ou tel ou tel enjeux, tout en garantissant de soutenir un maximum de projets.

Dans tous les cas, il est primordial de :

- ❖ **Uniformiser et simplifier les outils financiers** régionaux
- ❖ Bien travailler les prochains PDR pour **rendre les outils financiers clairs et lisibles** pour les agriculteurs et surtout éligibles et moins complexes (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui) en assouplissant les dispositifs. Le ministère de l'Agriculture a un rôle plus fort à jouer dans l'agroforesterie en incitant ou obligeant les Régions à activer et assouplir le dispositif
- ❖ **Mettre en place des outils financiers innovants** pour accélérer le développement (PSE, ERC, compensation carbone ou environnementale)
- ❖ **Adapter les calendriers des demandes d'aides** en fonction de la saisonnalité des plantations
- ❖ **Offrir un cadre simple pour les financeurs** (Régions, Agence de l'Eau...)
- ❖ **Garantir une stabilité et une durabilité des aides** pour les agriculteurs afin que les agriculteurs puissent s'engager dans une démarche de progrès sans crainte d'un changement de politique et d'une perte de ressource économique, essentielle à leur équilibre financier pour la viabilité des entreprises.
- ❖ Prévoir que les dispositifs puissent **financer l'animation territoriale en compléments des investissements matériels**. Pour mettre en place des projets viables, il faut des conseillers compétents, formés et expérimentés et des moyens d'animation et d'appui technique, juridique et réglementaire.
- ❖ De **définir un cadre permettant de s'assurer des garanties de qualité et du suivi des projets**, plantations et gestions durables mise en œuvre

Les propositions des acteurs

Réglementaire et juridique

- Poursuivre les travaux sur la simplification des questions réglementaires (par rapport à la PAC, aux SIE...)
- Poursuivre les travaux sur la simplification des questions juridiques par rapport au foncier, relations propriétaires afin de rassurer tant les exploitants que les propriétaires, évaluation des arbres, des systèmes agroforestiers en cas de cession... Mettre en place ou concevoir un bail ou une convention affectée à la haie (entre le propriétaire / le gestionnaire / le financeur) pour en faire une entité de gestion pérenne. Cela pourrait "rassurer" certains interlocuteurs d'avoir une garantie d'entretien, de ressources et pour le financeur d'assurer une pérennité et une efficience des aides (publiques) due aux bonnes pratiques de gestion
- Mettre en place un système assurantiel pour rassurer les porteurs de projets en cas de problèmes avec leur système agroforestier. Aider financièrement à la prise de risque au démarrage du projet : aide à l'implantation + aide « prise de risque » pour les années à venir
- Mettre en place un catalogue d'outils "clé en main" pour réaliser une contractualisation sur la gestion des haies
- Clarifier les contraintes liées à la PAC et aux normes sanitaires et qui freinent le développement de l'agroforesterie (notamment en élevage par rapport aux normes de biosécurité)

Financement

- Associer les structures privées en tant que partenaire du plan pour renforcer les moyens financiers pour soutenir les projets d'implantation et de gestion durable.
- Concevoir une base de données centralisant l'ensemble des dispositifs financiers (échelle régionale ? nationale ?) accessibles à un agriculteur seul
- Mettre en place une structure régionale (à l'image de la CRAEC : La Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique) ou chaque financeur abonderait un budget qui servirait à financer des projets et ensuite une commission régionale décide de soutenir tel ou tel projet... Les projets seraient présentés en amont par les opérateurs d'accompagnement à la commission.
 - **OU** Concevoir un dispositif commun de financement au niveau national (idéalement) ou régional pour la plantation et l'entretien des systèmes agroforestiers (avec le même cadre, même taux pour tous les territoires et tous les porteurs de projets), directement dans la PAC
- S'assurer que les financements dédiés à l'agroforesterie soient flexibles pour s'adapter à différentes tailles de projet. Des projets sont aujourd'hui en attente de financement car trop petit pour atteindre les seuils requis
- Veiller à l'articulation des financements avec les paiements pour services environnementaux et la PAC post 2020
- Intégrer une phase de suivi des projets implantés pour garantir les dépenses publiques/privées
- Avoir un dispositif qui fait que les engagements soient respectés des 2 côtés : financeurs et agriculteurs
- Proposer à la Commission Européenne 1 MAE spécifique agroforesterie (implantation + gestion sur 10 ans)
- Proposer un système de contrat et une aide incitative à la conversion en système agroforestier (même schéma que conversion bio...) => aide multi financeurs ou voir avec la Commission européenne pour intégration dans la PAC ?

Axe 3 : 1. DÉVELOPPER LE CONSEIL, LA FORMATION ET LA PROMOTION DE L'AGROFORESTERIE

Les propositions à l'issue du travail d'évaluation :

Conseil

- ❖ **Référencer les personnes ressource** en capacités d'accompagner les projets agroforestiers (Créer un annuaire clair, visible, accessible à l'échelle régionale pour identifier les conseillers sur les territoires et regroupant les différentes structures de conseil)
- ❖ **Mettre en place un système de "certification" du conseil** afin de garantir la viabilité des projets (bonne intégration des enjeux territoriaux, environnementaux, agronomiques, économiques...)
- ❖ **Renforcer le nombre de conseillers opérationnels** sur les territoires

Formation

- ❖ **Imposer à l'enseignement supérieur agricole d'intégrer l'agroforesterie dans les programmes** car ce sont ces élèves formés dans ces écoles qui orienteront l'agriculture de demain
- ❖ **Poursuivre nationalement la dynamique initiée dans les lycées agricoles** sur le sujet de l'agroforesterie dans le cadre du module "enseigné à produire autrement" et renforcer les modules ayant le mérite d'exister
- ❖ **Concevoir des formations en agriculture** ou des modules de formations **gratuites** (au regard du fonctionnement des universités) afin de rendre plus accessible ou abordable l'agriculture et donc le fonctionnement du système agricole, qui au final pourra permettre une meilleure compréhension et acceptation des pratiques agricoles par les citoyens. Pratiques aujourd'hui tant décriées.

Promotion

- ❖ **Renforcer la communication** sur le sujet de l'agroforesterie à différents niveaux pour divers publics par différents canaux :
 - Pour les opérateurs directement concernés par le sujet : poursuivre les événements nationaux (peut être en les repensant un peu : délocalisation en région, pas uniquement de la présentation plénière..., journée technique sur le terrain)
 - Pour le grand public : augmenter la communication pour les sensibiliser à l'intérêt de l'arbre "hors forêt", qui in fine fera que la demande sociétale augmente et qui aidera la profession agricole à prendre conscience de la nécessité de concevoir des systèmes de productions résilient et ceci grâce notamment à l'agroforesterie
- ❖ **Ouvrir le CGA à toutes les formes d'agroforesterie** en catégorisant (haie/intraparcellaire/bocage, vitiforesterie, sylvopastoralisme, cultures sous-bois...)

Les propositions des acteurs

Conseil

- Créer un annuaire clair, visible, accessible à l'échelle régionale pour identifier les conseillers sur les territoires et regroupant les différentes structures de conseil,
- Poursuivre l'idée d'un système de qualification du conseil :
 - S'assurer que le conseiller prend en compte dans les projets de plantation la biodiversité des espèces
 - S'assurer que le conseiller intègre les enjeux environnementaux des territoires,
- Poursuivre le renforcement du nombre de conseiller en agroforesterie, surtout dans les régions où la demande de conseil est supérieure à la capacité de conseil.

Formation

- Poursuivre le renforcement des formations en agroforesterie dans l'enseignement agricole,
- Mettre en œuvre l'idée du premier plan de mettre en place des formations "standardisées" ou "de base" pour tout conseiller agroforestier,
- Continuer à proposer des formations régulières pour les agriculteurs, les conseillers et les collectivités.
- Proposer des formations agricoles gratuites (au regard du fonctionnement des universités) afin de sensibiliser un maximum de personnes à l'agriculture durable
- Favoriser l'établissement de communautés de pratiques agroforestières à l'échelle régionale

Promotion

- Ouvrir le CGA à des exploitations en sylvopastoralisme et à toutes les formes d'agroforesterie,
- Mettre en place un concours jeunes jurés de pratiques agroforestières
- Poursuivre la diffusion et la communication des résultats, et pas uniquement à travers un site internet : aller sur le terrain pour des événements, formations, etc.
-

Axe 4 : AMÉLIORER LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUCTIONS DE L'AGROFORESTERIE DE MANIÈRE DURABLE

Les propositions à l'issue du travail d'évaluation :

Il faudrait pour cet axe, développer une partie sur la valorisation économique non pas d'un produit mais d'un système. Ceci est essentiel car le principe est que l'agroforesterie interagit bien avec un système, c'est pourquoi il est opportun de parler de système agricole durable et pas uniquement de produit

- ❖ **Déployer les labels, certifications et qualifications** existants en matière d'agroforesterie afin d'asseoir leur légitimité en distinguant les "labels pratique ou gestion" (label haie, PGDH (plan de gestion durable des haies)) des "labels produits" (Végétal local, AOC cidricole ou viticole, volailles...). La "rubrique" produits pourrait distinguer les produits concernant directement l'agroforesterie (Label Végétal local, bois énergie...) des produits associés (AOC, fromages, viandes...)
- ❖ **Appuyer les efforts** déjà entrepris pour la **valorisation des produits** : bois énergie, bois pour paillage, affouragement, produits agroforestiers (vins, fromages, viandes, vanille, cacao, café...)
- ❖ Inciter fortement les ODG à mesurer les freins et leviers à **l'inscription de l'agroforesterie dans les cahiers des charges**, puis mettre en œuvre des solutions aux freins qui auront été identifiés. Ceci permettra de faire évoluer les cahiers de charges
- ❖ A l'échelle nationale, bien **mettre en valeur les filières émergentes de produits agroforestiers**, voir les possibilités de les appuyer (subventions, animations, etc.), travailler plus particulièrement avec les filières des DROM-COM déjà plus avancées sur ces sujets
- ❖ **Déployer le principe de la certification ou labellisation des produits et des systèmes.**
- ❖ **Communiquer sur ces signes de qualité "agroforestier"** auprès des clients ou acheteurs essentiellement puis auprès des producteurs
- ❖ Etudier **l'articulation entre les systèmes agroforestiers et les certifications HVE** ou encore les **PSE** à venir avec la PAC post 2020 ou encore la compensation carbone ou environnementale
- ❖ Renforcer le **développement de simulateurs pour évaluer plus aisément la rentabilité d'un système agroforestier** (au regard de EcoAF ou encore Hi-SAFE par exemple)

Les propositions des acteurs

- Continuer à appuyer les filières de valorisations économiques qui ont émergé, communiquer sur leurs actions (ex GIEE) et arriver à faire en sorte que ces initiatives se multiplient, prennent de l'ampleur. Par exemple :
 - Appuyer le développement de filière de valorisation du bois utilisé en paillage et fourrage pour les animaux (pallier aux problèmes de sécheresse)
 - Appuyer le développement des plaquettes bocagères, produites de façon durable.
- Continuer à appuyer le développement du Label Haie et des plans de gestion durable des haies

- Communiquer auprès de la restauration collective sur ce que sont les produits agroforestiers => les inciter à se fournir en produits issus de systèmes agroforestiers. Cela sera facilité lorsque des marques ou labels sur les produits agroforestiers seront mis en place.
- Travailler avec les acteurs du milieu forestier sur des questions de valorisation.
- S'interroger sur la pertinence pour les systèmes agroforestiers de s'insérer dans le label Haute Valeur Environnementale (techniquement, gain économique ?)
- Faire évoluer les cahiers des charges de signe de qualité qui freinent le développement de l'agroforesterie (par exemple les cahiers des charges de la filière oléicole n'autorisent pas les bandes intercalaires).
- Mettre un coup d'accélérateur sur la communication auprès des ODG des AOC/P, IGP, label rouge pour communiquer sur l'agroforesterie (aller au-delà d'une plaquette => ex des réunions de présentations spécifiques ?)
- Se réinterroger sur la plus-value d'avoir un label production agroforestière (lancer une étude de marché à l'échelle nationale)
- Engager des réflexions sur la réglementation des crédits carbone et compensation carbone pour ne pas avoir une financiarisation de la nature ou la finance du carbone qui écraserait tout au détriment d'un réel changement de pratiques nécessaire
- Poursuivre l'appui au réseau de pépinières "agroforestières" et soutien aux pépiniéristes français dans le cadre du label Marque végétal local (continuer la communication nationale sur cette marque). Appuyer le développement de pépinières locales pour notamment fournir des essences non locales (adaptés au changement climatique qui sont difficiles à trouver à l'heure actuelle)

Axe 5 : PROMOUVOIR ET DIFFUSER L'AGROFORESTERIE À L'INTERNATIONAL

Les propositions à l'issue du travail d'évaluation :

- ❖ Les **propositions** agroforesterie pour la **PAC** doivent bien être **remontées par le bureau du MAA en charge des négociations pour la future PAC**
- ❖ **Poursuivre la même dynamique de la France** à la montée en puissance de l'agroforesterie à l'international, voir l'améliorer.
- ❖ **Améliorer la coopération entre les états** afin de bénéficier des expériences et résultats des autres pays et monter en compétences collectivement

Les propositions des acteurs

- Poursuivre l'action de la France à l'international
- Développer la coopération car les enquêtés estiment qu'il y a beaucoup à apprendre des autres pays, des zones tropicales...
- Accompagner le développement de partenariats à l'échelle internationale

8.4. ANNEXE 4 : COMPTE-RENDUS SOUS FORMAT SYNTHETIQUE DES POINTS ESSENTIELS ISSUS DES ENTRETIENS

Note les CR des entretiens de cadrage ne sont pas reportés ici car ils n'étaient pas destinés à obtenir des données sur la phase d'observation. En revanche ils ont contribué à la phase 1 et donc à la rédaction du rapport de phase 1.

1	<p>A été partenaire du plan Le plan a constitué une très bonne initiative avec un portage politique fort. La concertation a été large et le plan bien construit. Néanmoins aucun objectif chiffré n'a été attribué. Les résultats sur tous les axes sont décevants car il n'y a pas eu de financements associés à la déclinaison d'actions (mis à part peut-être une augmentation des CASDAR) ? Les livrables sur la table sont peu de choses au regard de l'ambition qui avait été imaginées et annoncée. La thématique est en fort développement sur le terrain et il y a une forte demande. Il est nécessaire de former davantage les conseillers et d'appuyer financièrement les structures locales qui se montent. Un deuxième plan est nécessaire avec de réels moyens financiers.</p>
2	<p>A été un partenaire éloigné du plan et a une vision parcellaire de ce qu'il contient et de son degré de réalisation. LE copil était un lieu d'échange et offrait une vision globale du plan. Il y a encore des choses à amplifier notamment vis-à-vis de l'axe 4 et donc un deuxième plan est nécessaire.</p>
3	<p>A suivi le plan de loin et ne sait pas tout ce qu'il contient. Les avancées les plus marquantes seraient le label haie et le dispositif de suivi du bocage. Le plan ne s'est pas assez préoccupé des financements autres que nationaux (gros vides sur financements régionaux, départementaux et privés pour soutenir l'AF). A fortement regretté l'absence de déclinaison régionale du plan et de structuration régionale. L'animateur a été très facilitateur pour la diffusion d'information Un deuxième plan est nécessaire avec une régionalisation.</p>
4	<p>A été partenaire du plan Le portage du plan a été très bon au démarrage puis s'est essoufflé. Le portage de la thématique est néanmoins une grande avancée. Il n'y a eu aucun objectif chiffré et aujourd'hui la balance des haies est toujours négative Le plan a assuré la cohésion d'acteurs autour de déclinaisons opérationnelles d'actions Un second plan serait nécessaire, avec un portage MAA-MTES si possible et l'inclusions d'échelles régionales et de structures privées.</p>
5	<p>N'ont pas du tout été impliqué dans le plan donc en ont une vision très lointaine Il n'y a pas eu de déclinaison ni d'outils à disposition à l'échelle régionale Un besoin croissant du terrain se fait sentir, un 2nd plan avec des outils et une dimension régionale serait bienvenu</p>
6	<p>N'a pas été impliqué dans le plan et en a une vision lointaine Il n'y a pas eu d'objectif chiffré et pas de suivi des surfaces ce qui est un grand manque L'échelon régional a été très peu travaillé Malgré l'intérêt croissant sur le terrain, il existe encore de nombreux freins réglementaires et un manque de document sur les intérêts socio-économiques de l'AF. Un 2nd plan est nécessaire avec plus de concertation à l'échelle régionale</p>
7	<p>A été partenaire du plan Une dynamique a été lancée de façon certaine, le plan a apporté une grande visibilité et légitimité de l'AF Encore beaucoup de travaux à mener sur la R&D, le fait que le RMT n'ai pas été re validé est un signal inquiétant Les ITA ne se sont pas beaucoup plus impliqués sur la thématique lors du plan, le seul levier consiste dans les contrats d'objectifs mais la temporalité était décalées. Un nouveau plan est nécessaire avec davantage de lien entre acteurs de la RD</p>
8	<p>N'a pas été impliquée dans le plan mais a suivi sa mise en œuvre Le plan a constitué une belle vitrine nationale cependant il n'a pas aidé les structures de terrains. A noter une avancée de la prise en compte de l'AF dans l'enseignement Le travail de l'animateur est salué par son implication forte Il existe une iniquité pour le suivi du plan : les déplacements sur Paris coutent chers et certaines structures peuvent se rendre plus disponibles par rapport aux financements dont elles disposent de base Un second plan serait nécessaire, plus transversale et avec davantage de moyens financiers.</p>
9	<p>A été partenaire du plan Les réalisations saluées sont le CGA de l'AF, le dispositif suivi bocage et le travail réalisé sur AF et enseignement agricole. Il n'y a pas eu de financement associé alors que le plan était ambitieux (il y a eu beaucoup d'effets "d'annonce" qui ont finalement déçu les gens) Un 2nd plan est nécessaire, régionalisé, davantage transversale. D'autre part le mot agroforesterie est encore mal compris et personne ne sait tout ce qu'il recoupe</p>

10	<p>N'est pas partenaire du plan mais a suivi sa mise en œuvre de loin. Constate que les outils financiers sont particulièrement compliqués à mobiliser sur le terrain. Cependant la demande est de plus en plus forte.</p> <p>Plan gestion durable haie et marque végétale locale sont de belles avancées, même si ce sont les structures locales qui portent et qui sont moyennement reconnus. Un 2nd plan serait plus pertinent, avec davantage de moyen et plus de transversalité dans la présentation du système agroforestier.</p>
11	<p>A été un partenaire éloigné du plan Le plan a été l'occasion de rencontrer de nouveaux acteurs du développement agricole et de développer quelques projets. Un second plan est nécessaire</p>
12	<p>A été un partenaire éloigné du plan Les moyens mis ne correspondaient pas aux annonces. Il y a une urgence à sauver les haies et ce n'est pas acquis par le plan. Cependant il a permis une prise de conscience de l'importance du système. Un 2nd plan est nécessaire d'autant que le sujet monte, plus transversal</p>
13	<p>N'a pas été partenaire du plan mais a suivi de loin Peu de choses emblématiques sont sorties du plan à part le label haie. Les outils financiers publics pour le développement de projets ne sont pas satisfaisants. Le plan a été médiatiquement peu porté comparé à d'autres plan Un 2nd plan est nécessaire, l'échéance 2021 est bonne pour assurer une concertation avec les Régions (futurs PDR)</p>
14	<p>A été partenaire du plan Le plan est particulièrement bien structuré et a servi de base de réflexion a de maintes reprises A reconnaître : le rassemblement des acteurs autour de cette thématique, le fait que ce système ne soit plus considéré comme un système "d'écolo-bobo" Il y a tout de même eu des freins dans la gouvernance et des projets compliqués à monter La cellule d'animation du MAA a fait un très bon travail de suivi, de motivation et a défendus divers points de façon objective. Un 2nd plan est nécessaire, avec une nécessité d'accélérer l'axe 4 et de poursuivre la trajectoire de l'axe 3</p>
15	<p>A été partenaire éloigné du plan Le plan donne une orientation et un cadre, ce qui permet d'insérer ses objectifs dans de nombreux autres types de documents publics officiels. A trop peu suivi le plan pour avoir un avis sur ce qui a bien ou moins bien fonctionné Un 2nd plan est nécessaire avec davantage de document pédagogique de type "guide" et davantage de financements pour l'animation même du plan.</p>
16	<p>A été partenaire éloigné du plan Le plan a donné un bon cadre pour mener diverses actions. Cela a apporté de la lumière sur un système qui doit être développé avec l'aval du MAA, ce qui est un signe très fort. Les 5 axes sont exhaustifs, ensuite ne connaît pas assez les actions pour avoir un avis sur la déclinaison du plan Un 2nd plan serait un bon point, développer l'axe 1 et 4 est absolument nécessaire.</p>
17	<p>N'est pas partenaire du plan et mais a suivi sa mise en œuvre Il y a eu des avancées en RD et dans la prise en compte de l'AF dans l'enseignement agricole. Il n'y a pas eu assez d'avancée sur les indicateurs technico-économiques de ces systèmes, pour encourager les agriculteurs dans cette voie avec un argumentaire basé aussi sur l'économique. Un 2nd plan est nécessaire avec davantage d'expérimentations locales pour faire bouler de neige localement. Une reconnaissance (label) de l'agroforesterie serait un plus</p>
18	<p>A été partenaire éloigné du plan Le plan a créé une dynamique et une communication sur le sujet La gouvernance est compliquée, quelques biais de vision et parfois manque de travail collaboratifs Une implication plus forte du MAA aurait été attendus pour accompagner les partenaires (pas uniquement financière) Un 2nd plan est nécessaire, avec davantage de livrable "opérationnels", avec des moyens liés à des objectifs chiffrés et un développement plus en puissance de l'axe 4.</p>
19	<p>N'a pas été partenaire du plan mais a suivi de loin Malgré l'existence du plan a l'impression d'une perte de dynamique depuis 2015 avec très peu de concertation "en cours de route" Le sujet a manqué de transversalité pour que les structures "éloignées du sujet" s'en emparent, aussi le sujet "agro-écologie" et plus facilement porté. Un 2nd plan est nécessaire avec davantage de transversalité, davantage de valorisation des agriculteurs étant entré dans ces systèmes, davantage pousser l'axe 4, et s'assurer de bien diriger des financements publics vers ce type de système plutôt que vers des systèmes ne répondant pas à la performance environnementale.</p>
20	<p>N'a pas suivi le plan et ne sait pas ce qu'il contient Constate davantage d'articles sur le sujet et une plus forte empreinte médiatique. Constate une meilleure structuration des filières bois-énergie Ne sait pas si un 2nd plan est nécessaire, mais ce système semble aller avec les préoccupations actuelles.</p>

21	<p>N'a pas suivi le plan et ne sait pas ce qu'il contient</p> <p>Globalement les aides financières ne sont pas adaptées et pas suffisantes, il faudrait des aides à l'installation.</p> <p>L'intérêt du public agricole (agriculteurs, conseillers, média) est croissant et le recouvrement médiatique permet des effets boule de neige. Par contre le grand public ne connaît pas du tout ce type de système.</p> <p>NE sait pas s'il faut un 2nd, mais peut être accentuer la promotion</p>
22	<p>N'a pas été impliqué dans le plan et en a une vision lointaine</p> <p>Dans certaines structures politiques, le turn over des référents est fréquent, il est compliqué de suivre un sujet, une politique sur le long terme.</p> <p>A l'impression que le sujet prend de l'ampleur sur le terrain. Des risques identifiés sur le bois -énergie et le risque de destruction de haie pour alimenter de gros projets.</p> <p>C'est une thématique plutôt consensuelle</p> <p>N'a pas d'avis sur un 2nd plan.</p>
23	<p>A été très peu impliqué dans le plan mais en a une vision globale</p> <p>Il existe encore de nombreux questionnements sur ce que recouvre le terme "agroforesterie". Il n'y avait pas d'objectifs chiffrés à ce plan donc difficile de se projeter sur du bilan</p> <p>Les réunions sur le sujet n'ont pas été assez fréquentes pour impulser des dynamiques de travail.</p> <p>Le MAA a bien porté le sujet mais aurait pu être davantage impliqué</p> <p>Il serait pertinent de mettre en place un 2nd plan de développement de l'agroforesterie, du travail est encore à mener sur le cadre réglementaire. La concurrence MTES/MAA sur les PSE apparaît dommageable pour des sujets tels que l'agroforesterie, sur lequel la vision MAA/MTES se rejoint.</p>
24	<p>N'a pas été impliqué dans le plan et en a une vision lointaine</p> <p>C'est une bonne chose qu'un tel plan existe pour la visibilité apportée au sujet.</p> <p>Un 2nd plan serait nécessaire avec une ouverture aux structures partenaires, des acteurs plus opérationnels, plus impliqués dans les projets (collectivités ?), le sujet des PSE est un bon sujet dans lequel l'agroforesterie peut avoir sa place à jouer</p>
25	<p>A été partenaire éloigné du plan et ne connaît pas tout ce que recouvre le plan</p> <p>Beaucoup d'informations ont été transférées et circulent sur les réseaux sur ce sujet. La prise de position politique du MAA est forte sur ce sujet.</p> <p>Il est certainement nécessaire de poursuivre les efforts et donc de réaliser un 2nd plan.</p>
26	<p>A été partenaire éloigné du plan et a bien suivi sa mise en œuvre opérationnelle</p> <p>Le plan a permis une visibilité de l'AF et des projets portés à droite et à gauche</p> <p>Il y a eu une avancée marquante dans la prise en compte de l'AF dans l'enseignement agricole</p> <p>Le discours sur le plan est néanmoins ambigu car la communication du MAA laisse à penser que tout est issu du plan alors que beaucoup de structures ont poursuivi des actions initiées en amont du plan ou bien qui se seraient réalisées même sans le plan.</p> <p>Il n'y a pas eu assez d'avancée sur le sujet réglementaire et il y a une frustration sur le peu de moyens financiers publics mis à disposition des partenaires.</p> <p>Un 2nd plan est nécessaire mais avec des objectifs poussés et une enveloppe financière spécifique attribuée. L'axe 4 est à pousser.</p>
27	<p>A été partenaire éloigné du plan mais n'a pas suivi sa mise en œuvre</p> <p>Des structures de RD, comme la sienne pour laquelle il n'y a pas de portage politique du sujet et donc pas de moyen mis, c'est dommage.</p> <p>L'enseignement supérieur n'a pas été sensibilisé sur ces questions</p> <p>Un 2nd plan serait nécessaire en axant les travaux de RD, les expérimentations et la communication sur le terrain avec les agriculteurs</p>
28	<p>N'a pas été partenaire du plan mais a suivi sa mise en œuvre</p> <p>Le plan a permis une reconnaissance de ce type de système, d'autant qu'il est porté par le MAA, puissance publique</p> <p>Cependant il n'y avait pas d'objectif chiffré.</p> <p>Malgré le plan il existe un manque de conseiller pour accompagner tous les projets et les formations sont à davantage développer.</p> <p>Un 2nd plan est indispensable avec davantage de formation, d'accompagnement, d'aides financières incitatives pour développer les projets. Il serait nécessaire d'ouvrir à d'autres acteurs et de dédier davantage de moyen à l'animation de ce plan.</p>
29	<p>N'est pas partenaire du plan et a suivi de loin sa mise en œuvre</p> <p>Le plan a permis de proposer un cadre, une gouvernance, un calendrier aux acteurs</p> <p>Il y a cependant eu un manque de structuration, de moyens, des acteurs qui auraient pu être partenaires ont été oubliés (partenaires forestiers, dom tom)</p> <p>Un 2nd plan est indispensable avec un développement de la RD, davantage de coopération avec l'outre-mer, une déclinaison du plan (régional et local), des financements complémentaires</p>
30	<p>Est partenaire du plan mais n'a pas suivi sa mise en œuvre</p> <p>Le portage politique a apporté une bonne visibilité</p> <p>Un 2nd plan est nécessaire en travaillant transversalité et avec un renforcement de la communication</p>
31	<p>N'est pas partenaire du plan et n'a pas suivi sa mise en œuvre</p> <p>Meilleure visibilité du sujet, le MAA a bien porté la thématique</p> <p>Un 2nd plan serait nécessaire pour poursuivre le développement de l'AF</p>

32	N'est pas partenaire du plan et n'a pas suivi sa mise en œuvre un Second plan peut être intéressant car l'agroforesterie est affaire de long terme : travailler davantage les services écosystémiques, mettre la pression sur les régions pour développer la thématique et apporter des financements
33	N'est pas partenaire du plan mais a suivi sa mise en œuvre LE conseil s'est développé, des référents régionaux ont émergé. Il est dommage que les 2 associations n'aient pas fusionné, l'insertion de l'AF dans la formation initiale et continue n'est pas encore assez développée, il n'y a toujours pas de données surfaciques Un 2ne plan serait nécessaire avec une ouverture des partenaires (privés), des efforts de cohérence et simplification sont à mener sur les dispositifs financier d'accompagnement des projets et finalement des moyens financiers pour le plan
34	N'est pas partenaire du plan et n'a pas suivi sa mise en œuvre Le plan n'est pas arrivé jusque dans les DOM TOM alors que l'idée est intéressante Un 2nd plan serait nécessaire avec une inclusion des DOM TOM, des outils financiers, de la formation, de travaux de RD et des moyens financiers
35	N'est pas partenaire du plan mais a suivi sa mise en œuvre Cela a apporté une légitimité à la thématique. Le portage politique et la médiatisation ont été une plus-value forte Les avancées sont celles dans l'enseignement agricoles en revanche les résultats chiffrés paraissent en deca des ambitions Un 2nd plan serait intéressant notamment pour inciter à ce que la CE insère l'AF dans le 1er pilier, des efforts sont à mettre en œuvre pour des supports pédagogiques et techniques à destination des agriculteurs
36	N'a pas été partenaire du plan mais a suivi sa mise en œuvre (de loin) Le plan a apporté une visibilité au système et une reconnaissance des pratiques. Un 2nd plan serait nécessaire avec des objectifs chiffrés ambitieux, un co portage MAA MTES, développer les formations, être en veille active sur l'ensemble des dispositifs financiers finançant l'AF pour assurer une cohérence, une régionalisation serait intéressante
37	N'a pas suivi le plan Sur le terrain voit l'augmentation de la demande d'accompagnement. Cependant il y a encore trop d'arrachage de haies Un 2nd plan serait nécessaire avec davantage de sensibilisation des agriculteurs, des
38	N'est pas partenaire du plan mais a suivi sa mise en œuvre L'arrachage se poursuit, les mécanismes et outils financiers pour appuyer la plantation sont trop complexes Le CGA a été une action forte, les rencontres entre acteurs de la RD ont été enrichissantes, le MAA a été moteur Un 2nd plan est nécessaire, la structuration régionale est intéressante pour poursuivre nombre d'action mais se pose la question du portage régional et du financement de ce portage régional.
39	N'a pas été partenaire du plan et a très peu suivi sa mise en œuvre. Le plan n'est pas arrivé jusqu'aux DROM-COM aussi la déception des acteurs est grande car pour autant les documents font mention de l'intérêt à apporter aux systèmes des DROM-COM dès 2015.
40	N'est pas partenaire du plan et a suivi de loin la mise en œuvre Il y a eu des avancées sur le sujet et une reconnaissance de la France en tant que pays porteur de la thématique. La France en tant qu'Etat-Membre porte assez peu de proposition en revanche des structures françaises sont impliqués dans du lobbying (efficace) ainsi que des structures européennes (comportant des membres français). Un 2 nd plan serait certainement nécessaire.
41	N'est pas partenaire du plan mais a suivi sa mise en œuvre. Le plan présente une bonne structuration qui peut être facilement reprise dans le cadre de divers documents cadre, quelque soit l'échelle de travail LA RD a progressé grâce à la France (INRAE et CIRAD) sur les systèmes tempérés et tropicaux grâce à des chercheurs moteurs. Les exemples français sur des filières valorisant l'AF circulent comme valeur d'exemple au-delà de l'échelle nationale LE rôle de la France dans l'agroforesterie a été très bien porté grâce au congrès international N'a pas d'avis sur un 2eme plan mais serait certainement intéressant.
42	N'est pas partenaire du plan et n'a pas suivi sa mise en œuvre Un plan national permet de légitimer des discours nationaux mais aussi internationaux sur le sujet. Il y a une impression sur le terrain d'une prise d'ampleur de ce système notamment grâce aux enjeux transversaux auquel ce type de système répond. La RD française paraît assez impliquée sur ce sujet Pour un 2 nd plan, le lien entre AF et atténuation/ adaptation au CC mériterait d'être développé.
43	N'est pas partenaire du plan et a suivi de loin N'a pas l'impression qu'il y a des grandes avancées sur le terrain sur ces questions. LE système est toujours considéré comme anecdotique et loin des préoccupations économiques des agriculteurs. Les outils financiers pour développer ces systèmes ne semblent pas adaptés : LA PAC ne prend pas assez bien en compte l'AF Un 2 nd plan serait sûrement s'il est bien plus ambitieux que le 1 ^{er} et que le système est reconnu dans la PAC. Il serait également intéressant d'élargir à des partenaires plus diversifiés.
44	N'est pas partenaire mais a suivi sa mise en œuvre de loin.

	<p>Le plan a permis de faire en sorte que le monde agricole connait ces systèmes et leurs intérêts, il y a eu une forte promotion communication. De nombreux projets de RD ont émergé et les formations sont disponibles. En revanche encore beaucoup de difficultés sur le terrain à mobiliser des outils financiers. Et de grandes confusions sur ce que recouvre l'agroforesterie.</p> <p>Un 2nd plan serait pertinent en étant cohérent avec ce qu'on attend vraiment de ces systèmes en termes de performance environnementale.</p>
45	<p>N'est pas partenaire du plan et n'a pas suivi sa mise en œuvre</p> <p>Connaissance d'expérimentations qui se développent en métropole et en outre-mer. Les projets de compensation s'intéressent de plus en plus à l'AF.</p> <p>Un 2nd plan serait pertinent avec une meilleure prise en compte du sylvopastoralisme et cultures de sous-bois dans les DROM-COM. Il y a un besoin fort de référentes technico-économiques pour communiquer sur ces pratiques.</p>

8.5. ANNEXE 5 : COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP PACA

8.5.1. Liste des personnes participantes

Nom	Prénom	Organisme
Charreyron	Alexandra	PNR du Verdon, référente PACA REUNIR -AF agroforesterie
Carlet	Florian	GR CIVAM PACA, Référent PACA REUNIR-AF -agroforesterie
Sibé	Viviane	Chambre d'agriculture du Vaucluse
Marguerie	Mathieu	Coordinateur Chargé de mission en productions végétales <i>Agribio</i> 04 et Bio de PACA
Rabassa	Marie	Conseillère en maraîchage biologique Bio de Provence
DOUCEY	Angélyke	Coordinatrice Agribio 06
Thavaud	Pascal	CERPAM en charge du département du Var
Tetefort,	Nathalie	DRAAF PACA

Nom	Prénom	Organisme
Drouillat	Maëlle	ACTeon Environnement
Charbonnier	Clément	ACTeon Environnement
Sotteau	Christophe	Agro-Eco Expert

8.5.2. Le focus group

Dans le cadre de l'évaluation du plan de développement de l'agroforesterie porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le bureau d'étude ACTeon et Agro-Eco Expert sont chargés d'organiser des groupes de réflexions à des échelles territoriales (focus group). La thématique agroforesterie, telle qu'a été définie lors de l'élaboration du plan national d'action, concerne aussi bien les haies / bocage que l'agroforesterie intra-parcellaire et le sylvopastoralisme.

Dans ce cadre, un focus group spécifique aux enjeux de la Région a été organisé le 21 avril 2020 en visio-conférence au regard de la situation sanitaire. Le programme de cet échange était le suivant :

- 1) Présentation de quelques éléments de bilan de l'évaluation en cours à l'échelle nationale (voir présentation en pièce jointe à ce Compte Rendu)
- 2) Echanges sur les points de progrès de l'agroforesterie en les liant autant que possible au plan (PDAF)
- 3) Echanges sur les points bloquants du plan/du développement de l'agroforesterie en les liant à des manques liés au plan
- 4) Echanges sur les solutions envisagées pour dépasser les blocages

8.5.3. Section 1 : Progrès de l'agroforesterie et points forts liés au plan

Avancée issue directement du plan	Avancée mais qui ne sont a priori pas liées au plan selon les participants
Les connaissances ont augmenté ces dernières années sur ces systèmes agroforestier	<p>Recherche développement sur le système sylvopastoral depuis de nombreuses années grâce à des structures implantées en Région</p> <p>Production d'une plaquette sylvopastorale soutenu par la Région PACA et l'Europe</p> <p>Projet MCDR RENFORT (APCA/ FNCOFOR et en Région CRPF, ONF, DDT) sur le sylvopastoralisme</p>
Globalement la place de l'arbre dans les dispositifs de formation a augmenté (projets dans les EPL de la Région)	<p>Des groupes de travail et d'expérimentation en Région :</p> <p>GO PEI SAM (06) => phase d'enquête, quelques références</p> <p>PROJET CASDAR SMART Agroforesterie maraichère porté par le GRAB (M Warlop en PACA) et l'AFAF</p>
Concours Général Agricole agroforestier => initiative du MAA. Identification d'agriculteurs en région PACA	PNR Verdon : l'agroforesterie est en développement : projets de plantations, journées de l'agroforesterie, implication dans le concours général des pratiques agroforestières. Le monde de la recherche a appuyé le PNR Verdon.
Via REUNIR – AF et les projets précédents => échanges entre structures, meilleure communication, il y a plus de gens sur le sujet, dynamique en cours	Les chambres d'agriculture départementales montent doucement en compétence et en moyens humains sur les questions agroforestières.
	L'identification de porteurs de projet s'amplifie. Les projets sont très bien accompagnés par Agroof.
	Identification de porteurs de projets (récents). Accompagnement Agroof
	<p>De nouvelles thématiques « agroforestières » sont en train de monter en région PACA :</p> <p>Recherche sur le viti-pastoralisme. Le Cerpam est fortement impliqué, les premiers résultats sont prometteurs</p> <p>Les oléiculteurs cherchent des moyens de diversifier leurs revenus. Des pistes sont en cours d'expérimentation en liant olivier et maraichage.</p>

8.5.4. Section 2 : les freins à l'agroforesterie et manquements du plan

Prise en compte du sylvo-pastoralisme	<p>Les acteurs du sylvo-pastoralisme ne savaient pas que ce type de système était inclus dans le plan de développement de l'agroforesterie. Ils n'ont jamais été mobilisé sur ces points par le Ministère ou les DRAAF.</p> <p>Dans tous les cas les acteurs régionaux travaillent sur ces questions.</p> <p>Les acteurs de l'AF intraparcellaire ne connaissent pas bien le sylvopastoralisme. Il manque des liens entre services agricole et forestier.</p> <p>Le sylvo-pastoralisme ne faisait pas parti du CGA</p>
Outils financiers pour le développement de l'agroforesterie	<p>MAEC « haie » n'a pas été suffisamment contractualisée. Les montants n'ont pas été assez incitatifs.</p> <p>Avec la Révision de la PAC, il est peut-être temps de s'interroger sur ces MAEC et de les envisager autrement (réflexion PSE ?).</p> <p>Les mesures 8.2 et 4.4 ne sont pas ouvertes en Région PACA. Or cette mesure peut tout de même aider à faire financer des projets de plantations.</p> <p>Des acteurs régionaux (référents régionaux REUNIR) argumentent auprès de la région PACA pour ouvrir la 8.2. Mais la Région PACA a demandé de travailler plutôt à partir des financements PEI. La Région préfère renforcer les mesures déjà ouvertes.</p>
Manque de conseillers agricoles sur l'agroforesterie pour accompagner les porteurs de projet	<p>Il existe un manque de conseillers agroforestiers en région PACA. Agrofoot apporte de forts appuis mais la structure se retrouve un peu débordée par la demande. Peu de structures techniques pour accompagner les porteurs de projets. Les CA / agrificio commencent à s'y intéresser. Agrificio peut organiser des formations.</p> <p>Pour l'animation, les structures doivent aller sur FEADER, PEI pour avoir des moyens mais c'est compliqué à porter.</p> <p>Si l'agriculteur souhaite un accompagnement individuel précis, cela manque...Il manque surtout des conseils techniques en arboriculture (plantation, taille) et les spécificités méditerranéennes doivent être connues par ces conseillers !</p>
	<p>Peu dévolution dans les outils réglementaires et juridiques</p>
	<p>Les connaissances techniques existent mais elles sont dispersées dans les différentes structures.</p>

8.5.5. Section 3 : les solutions et besoins pour un prochain plan

	Propositions
Poursuivre la reconnaissance de l'agroforesterie dans son ensemble	Insister sur les bénéfices que peuvent avoir ces systèmes, poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets car de très bons bénéfices environnementaux
Intégrer véritablement le sylvopastoralisme et ses enjeux dans le plan	<p>Faire partie du plan n'apporte visiblement pas plus de financement mais au moins cela permettrait une reconnaissance et une meilleure connaissance du système et de ses enjeux (qui sont de plus en plus forts : abandon de ces systèmes, prédation, problématique des feux de forêt).</p> <p>Améliorer le travail en réseau (agricole-forestier) => intégration des enjeux de chacun, guides pratiques, plan pour zones à enjeux, etc.</p> <p>Ouvrir le CGA à des exploitations en sylvo-pastoralisme. Des réflexions nationales en cours mais à bien poursuivre.</p>
Appuyer les nouveaux types de système agroforestier	<p>Pistes nouvelles à développer sur viti-pastoralisme ? Oléiculture-maraichage.</p> <p>Faire évoluer les cahiers des charges de signe de qualité qui freinent le développement de l'agroforesterie (par exemple les cahiers des charges de la filière oléicoles n'autorisent pas les bandes intercalaires). Les filières viticoles sont également mobilisées sur ces questions</p>
S'attacher aux futurs outils financiers pour le développement de l'Agroforesterie	<p>La période est charnière pour le développement de l'AF : nouvelle PAC, élection régionale, nouveau plan de l'AF => il faut réfléchir aux outils financiers</p> <p>Il faut notamment réfléchir aux dispositifs publics et travailler avec la Région PACA pour l'ouverture de la 8.2 et 4.4 ou bien en incitant la Région à passer sur des fonds propres</p> <p>Creuser le point des paiements pour services environnementaux via les collectivités et Agence de l'eau. Le gros du financement est sur la création.</p>
Elargir les partenaires du plan	Se rapprocher des collectivités qui ont des compétences sur agriculture-foret - foncier, qui cofinancent et mènent des plans d'action. Comment les associer au plan ? Il faudrait les informer, les inciter à participer au développement de l'AF d'autant qu'elles peuvent co-financer. Ce sont des interlocuteurs qui connaissent peu la pratique => sensibilisation à faire mais ils ont des moyens efficaces pour avancer sur ce sujet.
Poursuivre le renforcement du réseau de conseillers agroforestiers.	Il y a un manque de conseillers en agroforesterie en Région PACA, il s'agirait de développer le réseau. Il faut davantage d'impulsion du national pour pousser les CA à poursuivre la formation ou le recrutement de conseillers sur ces thématiques. Il y a également une part de responsabilité régionale sur la partie formation.

8.6. ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU FOCUS GROUP CENTRE VAL DE LOIRE

8.6.1. Liste des personnes participantes

Nom	Prénom	Organisme
BOUVARD	Joséphine	PNR de la Brenne
BRAC	Florent	Chambre Agriculture du Cher
CAUBET	Sébastien	Pays du Montargois
DASPRE	Nicolas	Terra Vitis Loire
DENIAU	Léna	DRAAF Centre-Val de Loire
GOLLERET	Léa	CIVAM de Valencay (36)
GUERIN	Laurence	Institut Français de la Vigne et du Vin
JANVROT	Guy	FNE Centre-Val de Loire
THIBAUT	Sylvain	DRAAF Centre-Val de Loire
VIGOUROUX	Lionel	Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret
<i>Personnes excusées</i>		
CULAN	Benjamin	Chambre Agriculture de l'Indre
FRANCOIS	Nathalie	Conseil Régional Centre-Val de Loire
GILLET	Sophie	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
JASMIN	Jean-Baptiste	InPACT Centre
MANSION	Dominique	Maison Botanique de Boursay (41)
MICHAU	Frédéric	Office Français de la Biodiversité
MULTEAU	Dimitri	Conseil Départemental 41
PELLETIER	Adrien	Association d'Agroforesterie de la Région Centre-Val de Loire
ROBERT	Anne	ADDEAR 41

8.6.2. *Le focus group*

Dans le cadre de l'évaluation du plan de développement de l'agroforesterie porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le bureau d'étude ACTeon et Christophe Sotteau sont chargés d'organiser des groupes de réflexions à des échelles territoriales (focus group). Nous traitons l'agroforesterie aussi bien du côté des haies / bocage que de l'agroforesterie intra-parcellaire et du sylvopastoralisme. Dans ce cadre, un focus group spécifique aux enjeux de la Région Centre-Val de Loire a été organisé le 29 avril 2020 en visio-conférence au regard de la situation sanitaire. Le programme de cet échange était le suivant :

- 1) Présentation de quelques éléments de bilan de l'évaluation en cours à l'échelle nationale (voir présentation en pièce jointe à ce Compte Rendu)
- 2) Echanges sur les points de progrès de l'agroforesterie et les points forts du plan (PDAF)
- 3) Echanges sur les points bloquants du plan/du développement de l'agroforesterie
- 4) Echanges sur les solutions envisagées pour dépasser les blocages

8.6.3. *Section 1 : Progrès de l'agroforesterie et points forts du plan en Région Centre-Val de Loire*

Une remarque générale des participants précise qu'il est difficile d'identifier les actions qui sont issues directement du plan des actions déjà engagées par les structures hors plan.

Avancées issues directement du plan	
Reconnaissance des pratiques agroforestières	Le plan a apporté une lisibilité, permis une prise de conscience gouvernementale de l'importance du sujet de l'agroforesterie.
	Important d'avoir pris en compte les axes sur la réglementation et sur les aides financières.
Structuration du réseau	Le Plan a aidé à structurer le développement et réunir les acteurs
Développement de l'agroforesterie	Le plan a le mérite d'exister, a mis en avant un axe 4 sur la valorisation économique qui est important (même si les actions n'ont pas été assez loin, notamment sur l'aspect bois énergie)
	La mise en place du concours général agricole sur l'agroforesterie assure une sensibilisation des agriculteurs à travers une opération de l'arbre hors forêt dans le milieu agricole.
	Le Label haie et le plan de gestion durable des haies commencent à être mise en œuvre mais ne sont pas encore assez opérationnels sur les territoires
	Parcelle en agroforesterie intraparcellaire avec haie de 11 ha plantée au sein du lycée agricole de Bourges en partenariat avec l'INRA et l'A2RC. Parcelle de démonstration, à disposition pour de la formation. Projet dans le cadre du CASDAR TAE de la DGER. Un tiers-temps d'enseignant a pu travailler sur la mise en place de ce projet.

Avancées issues indirectement du plan	
Structuration du réseau	Le Plan a permis de faire se rencontrer différents types d'acteurs sur ce sujet qui est récent. Un réseau en construction qui est intéressant permettant un partage d'expérience et de compétences
Développement de l'agroforesterie	D'autres projets agroforestiers avec les lycées agricoles et des partenaires régionaux qui démarrent (Chartres et Vendôme)
	Dans le sud de la France des informations techniques sur agroforesterie et viticulture mais rien en région Centre pour le moment de très avancé

Avancées issues d'initiatives hors plan	
Reconnaissance des pratiques agroforestières et développement de l'agroforesterie	Obtention de l'ouverture de la mesure 8.2 (financement des projets agroforestiers intraparcellaire + haie) en région avec des partenaires régionaux lors de la révision à mi-parcours du PDRR en 2018 Mais des problèmes de zonages et d'éligibilité des projets malgré une forte volonté et soutien des agences de l'eau (Loire-Bretagne et Seine-Normandie) => 1 seul projets à ce jour pour 300 000 € d'enveloppe FEADER. Plus de 2/3 des projets non éligibles.

8.6.4. Section 2 : les freins à l'agroforesterie et manquements du plan

Liste des points décevants	
Affichage et communication autour du plan Mise en place du plan	Est-ce seulement un plan de communication ? Si oui ne pas avoir peur de le dire. Par contre, la communication ne fait pas avancer les choses sur le terrain.
	Pas de moyens dédiés => peu d'actions sur le terrain et difficile de savoir ce qui est issu du plan ou non, et ce qui est issu d'une dynamique collective
Structuration et coordination	Encore un manque en Région sur l'organisation et la structuration des acteurs de l'agroforesterie en Région
	Régression en région Centre de la marque Végétal Local . La pépinière qui en produisait a décidé d'arrêter la production. Pas de valorisation ni communication sur cette marque.
Connaissance des systèmes agroforestiers	La partie recensement des haies, des surfaces en agroforesterie intraparcellaire n'est pas assez avancée. Les observations terrains déplorent plutôt une disparition des haies qui se poursuit sur le terrain
Freins économiques, réglementaires et administratifs	Complexité administrative pour les demandes d'aides et aspect PAC Une deuxième parcelle agroforestière n'a pas vu le jour au Lycée Agricole de Chateauroux car montage du dossier compliqué et pas assez de partenaires rassemblés. Les avancées réglementaires en région Centre datent d'avant 2015.
	Pas encore d'accès facilité aux outils financiers pour développer les projets de plantation et le réseau de conseillers (VIVEA dépend-t-il du plan?). Financements compliqués , voir impossible pour des petits projets. Pour des projets agroforestiers, les résultats se voient à long terme (5-10 ans minimum). Les financements disponibles actuellement sont peu adaptés (Programme CASDAR, PEI qui demandent des résultats au bout de 3 ans).
Références technico-économiques	Prise de conscience de l'intérêt du sujet mais pas d'opérationnalité sur le terrain (difficile de faire) avec les agriculteurs car peu de références technico-économiques, éléments indispensables pour les agriculteurs en terme de choix et de pilotage d'une entité économique.
	Quelle prise en compte de la question économique dans le plan? Les politiques environnementales doivent être plus travaillées en lien avec les questions économiques. Les actions économique (axe 4) n'ont pas été assez loin => ex: bois énergie pas assez de clarté.
Valorisation des produits de l'agroforesterie	Avoir une valorisation des produits issus de l'AF est important, avoir une sécurité au démarrage mais ce n'est pas encore le cas (des travaux sur le long terme mais pas sur le cours terme) Prendre en compte aussi les charges d'entretien des systèmes agroforestiers durant les 10 à 15 premières années, aucunement pris en compte aujourd'hui dans les dispositifs d'accompagnement.

8.6.5. Section 3 : les solutions et besoins pour un prochain plan

Propositions	
Améliorer le portage politique et garantir une politique agricole durable	Travailler sur le climat de confiance dont l'aspect économique fait parti : les agriculteurs ont besoin de clarté, d'être rassurés sur le long terme . Il faut prendre en compte le risque (économique et agronomique), la perception de l'entourage agricole... dans la mise en place des projets
	Rassurer les agriculteurs : assurer une stabilité des aides pour les agriculteurs . La direction et le soutien doit être donnée sur le long terme. Rassurer sur le cadre réglementaire PAC (SIE par exemple), assurer la stabilité des contrats (respects des engagements des 2 côtés : financeurs et agriculteurs), l'absence de pertes financières de la PAC si des arbres sont plantés...
	Il faut aussi faire remonter les problématiques et propositions d'outils pour la future PAC => les discussions sur la prochaine PAC sont en cours.
	Développement de plan de plantation de haies porté par un Conseil Départemental dans le but de soutenir les plantations et la gestion durable des haies => en cours de réflexion et mise en œuvre
Améliorer le financement des projets agroforestiers et simplification des démarches administratives et réglementaires	Aider financièrement à la prise de risque au démarrage du projet : aide à l'implantation + aide « prise de risque » pour les années à venir
	Mettre les financeurs autour de la table pour harmoniser les calendriers / démarches administratives . Avoir un pot commun (différents acteurs, publics et privés...) et le plan répartis les financements ? Car aujourd'hui, beaucoup trop de temps passé à chercher des financements, surtout dans un contexte parfois de concurrence sur la recherche de financement alors qu'il faudrait du partenariat. Chaque structure a sa gouvernance propre, il sera très compliqué de faire concorder leurs dispositifs. Cela se fera certainement sur du long terme mais si chacun pousse pour que le Ministère s'attèle à l'harmonisation, cela peut aboutir. Ne pas oublier d'intégrer les partenaires privés dans les réflexions.
Renforcer la connaissance des Systèmes agroforestiers	Etat des lieux : accélérer et le compléter à partir du recensement des surfaces (haie, agroforesterie intraparcellaire). De nouvelles interrogations qui s'ouvrent sur de nouveaux champs (agro-écologie...) Poursuivre l'acquisition de références technico-économiques et continuer d'appuyer sur cette nécessité pour convaincre les agriculteurs et financeurs.
Développer et structurer le réseau	Travailler plus en amont avec les politiques et les partenaires sur ces sujets de l'agroforesterie.
	Davantage relayer les informations du national vers les échelles régionales : Peu de vision des acteurs de la Région Centre du PDAF et de ses avancées depuis 2015. Avoir une valorisation économique des produits issus de l'AF est important, et avoir une sécurité au démarrage de projets car ce n'est pas encore le cas

	<p>Mettre en place des formations "standardisées" ou de bases pour les conseillers</p> <p>Avoir un recensement des organismes financeurs, date de dépôt, contacts des conseillers, etc. => un annuaire. Pour permettre à l'agriculteur de trouver rapidement l'ensemble des informations. Permettra un gain d'efficacité.</p> <p>Mettre en place d'un catalogue d'outils "clé en main" pour réaliser une contractualisation sur la gestion des haies</p> <p>A un niveau régional, mettre à la disposition des exploitants agricoles un « outil » ou une « structure » ou un organisme ou réseau UNIQUE dédié à l'agroforesterie et composé de l'ensemble des acteurs impliqués par le sujet (organismes et structures de conseil et d'accompagnement, financeurs, acteurs économiques et politiques...)</p> <p>Cette structure aurait pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Centraliser les connaissances et documents ressources -Coordonner et répartir les actions des différents membres entre eux afin de gagner en efficacité -Etablir une stratégie de communication -Améliorer la lisibilité des moyens techniques, financiers et réglementaires -Etre l'unique organisme centralisant la collecte des dossiers de projets des exploitants agricoles -Orienter et répartir entre les structures partenaires la maîtrise d'œuvre des projets en fonction de leurs compétences respectives et/ou localisation géographique et des objectifs visés -Examiner en commission « paritaire » les projets montés puis valider (ou non) de façon collégiale leur pertinence et leur intérêt -Définir les éventuelles modalités de soutiens logistiques et financiers apportées aux projets retenus -Mette en place une stratégie de sensibilisation et de lobbying auprès des politiques pour faire part des ressentis et besoins du terrain, les manques et améliorations à apporter afin de gagner en efficacité et en simplicité
<p>Développer et élargir la vision de l'agroforesterie</p>	<p>Assurer la prise en compte dans les projets de plantation la biodiversité des espèces.</p> <p>Intégrer les enjeux environnementaux des territoires</p>

8.7. ANNEXE 7 : COMPTE-RENDUS FOCUS GROUP GRAND EST / EX LORRAINE.

8.7.1. Liste des personnes participantes

Invités

Nom	Prénom	Organisme
Durpoix	Amandine	INRAe Nancy
Vivier	Anne	PNR Lorraine
Barth	Anne	Chambre d'agriculture de la Moselle
Apert	Arnaud	Chambre d'agriculture de la Meuse
Guerard	Benoit	Pays Terre de Lorraine
Lataillade	Bérangère	CD Meuse
BAYEUR	Cécile	PNR des Vosges du Nord
Princet	Dempsey	Sylvaterra
Detemple	Jacques	Haies vives d'Alsace /RMT agroforesterie Grand Est
ESCURAT	Jean-Michel	EPLFPA des Vosges Mirecourt
PIERRE	Lucie	FREDON Grand Est
Dellinger	Nadine	Conseil Départemental de la Moselle - Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires
Malbreil	Nathalie	CD
GIGANT	Nathan	CD Vosges
RATTIER	Sophie	CRAGE 54
Lacroix	Thomas	Chambre d'agriculture des Vosges

Organisateurs et animateurs

Nom	Prénom	Organisme
Drouillat	Maëlle	ACTeon Environnement
Charbonnier	Clément	ACTeon Environnement
Sotteau	Christophe	Agro-Eco Expert

8.7.2. Le focus group

Dans le cadre de l'évaluation du plan de développement de l'agroforesterie porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le bureau d'étude ACTeon et Christophe Sotteau sont chargés

d'organiser des groupes de réflexions à des échelles territoriales (focus group). Nous traitons l'agroforesterie aussi bien du côté des haies / bocage que de l'agroforesterie intra-parcellaire et du sylvopastoralisme.

Dans ce cadre, un focus group spécifique aux enjeux de la Région Grand Est et plutôt centré sur l'ancienne région Lorraine a été organisé le 28 avril 2020 en visio-conférence au regard de la situation sanitaire. Le programme de cet échange était le suivant :

- 5) Présentation de quelques éléments de bilan de l'évaluation en cours à l'échelle nationale (voir présentation en pièce jointe à ce Compte Rendu)
- 6) Echanges sur les points de progrès de l'agroforesterie et les points forts du plan (PDAF)
- 7) Echanges sur les points bloquants du plan/du développement de l'agroforesterie
- 8) Echanges sur les solutions envisagées pour dépasser les blocages

8.7.3. Section 1 : Progrès de l'agroforesterie et points forts du plan

Démocratisation de l'agroforesterie	L'AF a été beaucoup plus présente dans les médias ces dernières années, permettant de sensibiliser le grand public à son existence.
Sensibilisation des élèves de l'enseignement agricole et des acteurs institutionnels	Les lycées agricoles ont joué un rôle pour sensibilisation des élèves et des institutionnels
Développement du Conseil agricole	10 conseillers agricoles en chambre d'agriculture ont été recrutés en Région Grand Est ces cinq dernières années
Diversité des financements disponibles	Principaux financeurs de projets agroforestiers sur la région : - Les conseils départementaux (en particulier celui des Vosges) - Appels à Projets ? Trame Verte et Bleue - Agence de l'Eau Rhin Meuse
Démonstration des intérêts de l'agroforesterie	Les démonstrations d'agroforesterie que ce soit par des bureaux d'études spécialisés (e.g. Agroof) ou sur des parcelles expérimentales (e.g. INRA de Mirecourt) montrent un engouement pour les avantages de l'agroforesterie en termes : d'ombrage pour les animaux dans les prés, de bien-être animal, d'approvisionnement en fourrage. Elle est également perçue comme un moyen d'aborder les questions de climat et d'eau à l'échelle du territoire.

8.7.4. Section 2 : les freins à l'agroforesterie et manquements du plan

Définition de l'AF	<p>Le terme agroforesterie a été compris comme interparcellaire uniquement dans un premier temps, ce qui fait perdre beaucoup de temps. D'autant plus que l'agroforesterie en Lorraine s'intéresse notamment à l'articulation animal-arbre avec une présence forte de l'élevage sur le territoire. Le problème de sémantique perdure : les jardins forêt, les cultures sous-bois sont exclus de la définition de l'AF.</p> <p>La définition de l'AF a également été grevée par le manque de clarté sur l'utilité finale des arbres : certains acteurs pensaient que l'agroforesterie s'occupait uniquement des arbres tant qu'ils produisaient du bois énergie ou du bois d'œuvre.</p>
Manque de financement régionaux	<p>La mesure 8.2 (Soutien au développement de systèmes agroforestiers) du PDR n'a pas été activée en région Lorraine. Les porteurs de projets se sont notamment tournés vers l'Agence de l'eau pour trouver des financements.</p> <p>Le financement d'un projet par la mesure 8.2 conditionne également la considération des surfaces en agroforesterie intraparcellaire comme Surface d'Intérêt écologique permettant de répondre au verdissement pour bénéficier de la totalité des aides du premier pilier de la PAC. L'absence de mesure 8.2 ne permet donc pas aux agriculteurs de valoriser leurs surfaces en agroforesterie intraparcellaire comme SIE.</p>
Manque de connaissance adaptée au contexte local	<p>Les porteurs de projets agroforestiers manquent de connaissances adaptées au contexte local.</p>
Manque de coordination des acteurs à l'échelle régionale	<p>Le secteur agroforestier manque de coordination à l'échelle régionale : l'information concernant les différents acteurs (RMT, associations, chambres d'agriculture, projets de recherche et développement CASDAR, ADEME, etc.) ne sont pas centralisées sur une plateforme. Ce manque de coordination a tendance à cacher le dynamisme de la région en termes d'agroforesterie, par la méconnaissance des actions de chacun des acteurs. La construction de cette coordination est notamment entravée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque de financements disponibles pour développer l'animation - des difficultés à travailler collectivement pour certains acteurs
Manque de structuration de la filière pépinière	<p>La région Grand Est est mal pourvue en pépinières, ce qui entraîne une difficulté d'approvisionnement en plants pour les différents projets. La marque Végétal Local y est peu développée. Une réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt a été réalisée par Haie Vive d'Alsace</p>
Incertitude sur les règles les financements publics	<p>Un manque de clarté entoure les règles concernant les aides publiques, et notamment : qu'un organisme public peut financer des surfaces en haie (ou autres éléments AF) si celui-ci génère un revenu (e.g. bois d'œuvre/énergie) ? Est-ce que ça ne contrevient pas à la réglementation européenne sur les aides publiques ?</p>

Manque de visibilité sur les contraintes de l'agroforesterie	Les contraintes liées au développement de l'agroforesterie au niveau de l'exploitation agricole sont peu communiquées aux agriculteurs. L'expérience montre que la production de bois d'œuvre reste très compliquée en intra parcellaire et que la valeur de l'arbre est plutôt centrée sur les services écosystémiques qu'il fournit (ombre, protection contre le vent, stockage de carbone, etc.). Cette facette de l'AGROFORESTERIE ainsi que les contraintes d'entretien associées aux arbres devraient être clairement communiquées, notamment aux agriculteurs afin d'éviter les mauvais surprises et les déceptions.
Contraintes réglementaires	Les contraintes réglementaires, sanitaires notamment, font peser des craintes sur le développement de système agroforestier en élevage notamment. Par exemple, l'implantation de fruitiers en parcours volaille est contraint par la peur de contrôles sanitaires et des interprétations divergentes selon les services DDPP et DDCSPP. Une clarification de la réglementation concernant la relation animal-arbre serait nécessaire.

8.7.5. Section 3 : les solutions et besoins pour un prochain plan

Axe d'expérimentation/recherche sur les drains	Les zones tampons végétalisées en sortie de drains agricoles (incluant des arbres) permettent de répondre aux problématiques d'érosion et de ruissellement en sortie de zone agricole drainées. Leurs zones d'implantation potentielles sont mal identifiées en Grand-Est. Ce pourrait être un axe de recherche pour le développement des haies avec une perspective (et donc des financements) "eau".
Plateforme/établissement agroforesterie à l'échelle régionale	Le besoin d'une coordination des acteurs de l'agroforesterie à l'échelle régionale pourrait se traduire par : <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un institut de l'arbre champêtre permettant des formations régulières pour les agriculteurs, les conseillers et les collectivités. - le développement d'un recueil de fiches techniques sur l' agroforesterie spécifiques au contexte régional - une harmonisation des outils techniques de suivi au niveau régional, pour mieux mesurer la performance locale de l'AF (e.g. suivi agronomique, suivi de la biodiversité, de la faune)
Financements à taille adaptée	Les financements dédiés à l'agroforesterie devraient être flexibles pour s'adapter à différentes tailles de projet. Des projets sont aujourd'hui en attente de financement car trop petit pour atteindre les seuils requis.
Approfondir la connaissance sur les essences adaptées à la Lorraine	La connaissance sur l'agroforesterie devrait être approfondie sur des aspects spécifiques au contexte Lorrain, notamment sur ces axes : <ul style="list-style-type: none"> - essences d'arbres spécifiques au contexte pédoclimatique et prenant en compte l'adaptation au changement climatique - pré-vergers et vergers-maraicher - développement de filières fourrage - valorisation de l'arbre dans les secteurs bocagers (e.g. plaquette bocagère) - plantes phytosanitaires et herbes médicinales à planter en verger - expérimentation sur du semis d'arbre
Pédagogie sur les aspects réglementaires	Les contraintes liées à la PAC et aux normes sanitaires sont encore mal connues et freinent le développement de l'AF (notamment en élevage). Une communication large auprès des agriculteurs sur la réalité de ces contraintes serait nécessaire.

Explorer les filières de valorisation du bois	<p>Plusieurs pistes de valorisation des produits agroforestiers pourraient être explorées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de filière de valorisation du bois utilisé en paillage et fourrage pour les animaux (pallier aux problèmes de sécheresse) - développement des plaquettes bocagères (Est mosellan, Alsace bossue) - développement du label Haute Valeur Environnementale sur les parcelles agroforestières
Développement des pépinières locales	<p>Les pépinières locales font défaut en Grand Est : il est nécessaire de les développer, notamment au niveau de l'approvisionnement en essences non-locales (qui sont difficiles à trouver à l'heure actuelle). Les contrats de culture devraient être développés.</p>
Réintégration de surfaces agroforesterie intraparcellaires en SIE	<p>Les surfaces agroforestières intraparcellaires devraient être valorisables comme Surface d'intérêt écologique au titre de la PAC, indépendamment de leur mode de financement : autofinancement, privé, public.</p>

8.8. ANNEXE 8 : COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE FINAL DE RESTITUTION

8.8.1. Introduction

L'introduction est réalisée par Eric Zunino, sous-directeur "Performance environnementale et valorisation des territoires" du Ministère de l'Agriculture.

Le plan de développement de l'agroforesterie a été initié puis porté par M Stéphane Le Foll alors Ministre de l'Agriculture. Ce plan, mis en œuvre sur la période 2015-2020 revêt une grande importance.

L'agroforesterie est le réceptacle de différents enjeux que l'agriculture se doit de traiter : érosion de la biodiversité, changement climatique, qualité de l'eau et bien d'autres. L'agroforesterie peut également apporter des externalités positives pour le bien-être animal grâce à l'ombre que les arbres apportent.

L'évaluation du plan, qui est l'objet du séminaire, est une phase importante de la mise en œuvre du plan. Ce plan, comme tout élément de politique publique se doit d'être évalué pour en retirer des réflexions et recommandations qui aideront à élaborer un nouveau plan pour l'agroforesterie.

D'autre part le contexte européen actuel nous encourage à développer encore davantage l'agroforesterie : la Commission Européenne a adopté des stratégies à visée environnementale dont la stratégie biodiversité. Dans le cadre de la nouvelle PAC, cette stratégie, entre autres, va conduire la lecture et donc la validation de la Commission Européenne des différents plans stratégiques nationaux (PSN PAC). L'agroforesterie devra constituer un élément clef du PSN PAC de la France. Il conviendra d'accroître les mesures visant le développement de l'agroforesterie au titre du développement rural.

8.8.2. RETOURS SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS ISSUS DE L'EVALUATION

RETOURS CONCERNANT L'AXE 3 :

Sur les aspects promotion :

Au-delà des journées nationales de l'agroforesterie et des journées « Croisons les regards du RMT AgroforesterieS », l'AFAC-Agroforesteries souhaite également mentionner les rencontres nationales arbres et haies champêtres, des 28 et 29 novembre 2019, qui ont reçu le soutien du ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan et qui ont rassemblé 500 personnes¹.

L'AFAC-agroforesteries souhaite mentionner le fait que la remise des prix du concours des pratiques agroécologiques a rassemblé 300 personnes (agriculteurs et territoires) au Salon International de l'Agriculture 2020, autour du concours Agroforesterie.

Sur les aspects du développement du conseil, il est demandé si des conseillers agroforesteries sont en place dans les services des chambres d'agriculture. Il est confirmé que ces conseillers sont présents dans les chambres et que leur nombre est en augmentation sur la durée du plan : Lors de l'élaboration du plan en 2015, le réseau des Chambre d'agriculture comptait entre 50 et 60 conseillers agroforestiers. Dans le cadre de l'évaluation l'APCA a estimé qu'ils étaient entre 70 et 80 et dans le cadre du séminaire, l'APCA précise qu'ils pourraient même être davantage (80 à 100).

L'AFAC Agroforesterie précise qu'il existe une carte des 128 conseillers agroforestiers agréés BCAA7 qui donne une bonne idée des structures de rattachement de ces conseillers¹.

RETOURS CONCERNANT L'AXE 4 :

Le plan a-t-il permis d'améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable ?

Le label haie est mentionné comme l'une des principales réalisations de l'axe 4.

L'AFAC-Agroforesterie précise que le label haie a bien pour vocation de mieux valoriser économiquement le bois issu de haies gérées durablement :

- De façon directe avec les filières de bois d'œuvre ou les filières de bois énergie mais également
- De façon indirecte avec la rémunération des services environnementaux (Au 9 juillet, 34 territoires engagés dans le dispositif expérimental de mise en œuvre de paiements pour services environnementaux du ministère de la Transition Ecologique se basent sur le label haie).

RETOURS SUR LES IMPACTS DU PLAN

Concernant les linéaires de haie / bocage :

Il est reprécisé par l'OFB, que dans le cadre de l'axe 1 du plan, le dispositif national de suivi des bocages a permis d'obtenir des surfaces mais aussi des linéaires de haies/ripisylves à l'issue de la première étape.

Les éléments présentés sur l'augmentation des linéaires nouvellement plantés mais ne parvenant pas à rétablir l'équilibre vis-à-vis de l'arrachage font réagir fortement les participants du séminaire.

L'AFAC-agroforesteries confirme la chute des linéaires de haie à l'échelle métropolitaine. Les mécanismes d'arrachage paraissent insidieux : Sur les surfaces, la thèse de Thibaut Preux est très instructive et malheureusement la tendance est assez dramatique : entre 2003 et 2016, on est à - 37 % de haies dans le Pays d'Auge et le Bessin, - 58% dans le Bocage Virois, - 62 % en Sud Manche. Thibaut Preux (géographe) démontre que l'évolution du maillage bocager est d'abord guidée par la transformation du parcellaire agricole. Il y a une :

- Concomitance spatiale des arasements de haies, des retournements de prairies et de l'agrandissement des parcelles agricoles
- Des changements graduels, qui s'inscrivent dans le paysage de manière discontinue, « par petites touches »

L'OFB mentionne également la disparition des élevages en France qui entraîne de facto la disparition de bocage. La DDT 89 confirme la corrélation entre retournement de prairie et arrachage de haies, quand certains systèmes d'exploitation migrent de la polyculture élevage vers la culture L'IGN confirme que l'effet "exploitation" est très fort sur le maintien des trames bocagères, et le dispositif de suivi des bocages devrait permettre de le mettre en évidence si besoin

M Bruno Sirven mentionne l'érosion du bocage par déprise et fermeture des espaces "difficiles".

La Fondation Yves Rocher souhaite rappeler les chiffres estimés du déficit des haies qui serait d'environ 10 000 km de linéaire par an, au plan national. Pour la Fondation Yves Rocher cela montre l'urgence d'un plan volontariste sur le maintien, la préservation, la replantation de haies.

Un membre du ministère de l'Agriculture mentionne les déficits qui ont été pointés sur l'outil réglementaire BCAA7 et demande des précisions aux participants sur les causes de ces déficits.

Certains participants mentionnent l'importance d'avoir un outil réglementaire tel que la BCAA7. Cet outil implique une replantation dans le cas d'un arrachage. En revanche l'une des limites de l'outil est le manque de clarté sur la définition d'une « haie ».

Cependant la DDT 89 mentionne le manque de moyens pour effectuer des contrôles du respect de la BCAA7. La FNSEA approuve la nécessité d'un renforcement des contrôles notamment dans le cadre de la future PAC.

L'AFAC-agroforesterie mentionne une étude sur l'applicabilité de la BCAA7 (travail réalisé par l'Afac-Agroforesteries avec le soutien du MAA dans le cadre de l'Action Thématique Transversale Agroforesterie 2019)¹.

Concernant les surfaces en agroforesterie intra-parcellaire :

Il est rappelé que malgré les objectifs du plan, il n'a pas pu être mis un dispositif de suivi des plantations à l'échelle nationale.

L'AFAC-Agroforesterie mentionne la carte des projets de plantation du Programme Plantons 2018-2019 qui donne cependant des tendances¹. La carte de la campagne 2019-2020 va être publiée dans les prochaines semaines

Il y a également des initiatives régionales pour recenser ces plantations (bocage et Agroforesterie intra-parcellaire), ainsi le CRPF de Bourgogne-Franche-Comté mentionne un dispositif de suivi à l'échelle régionale.

8.8.3. Les principales recommandations

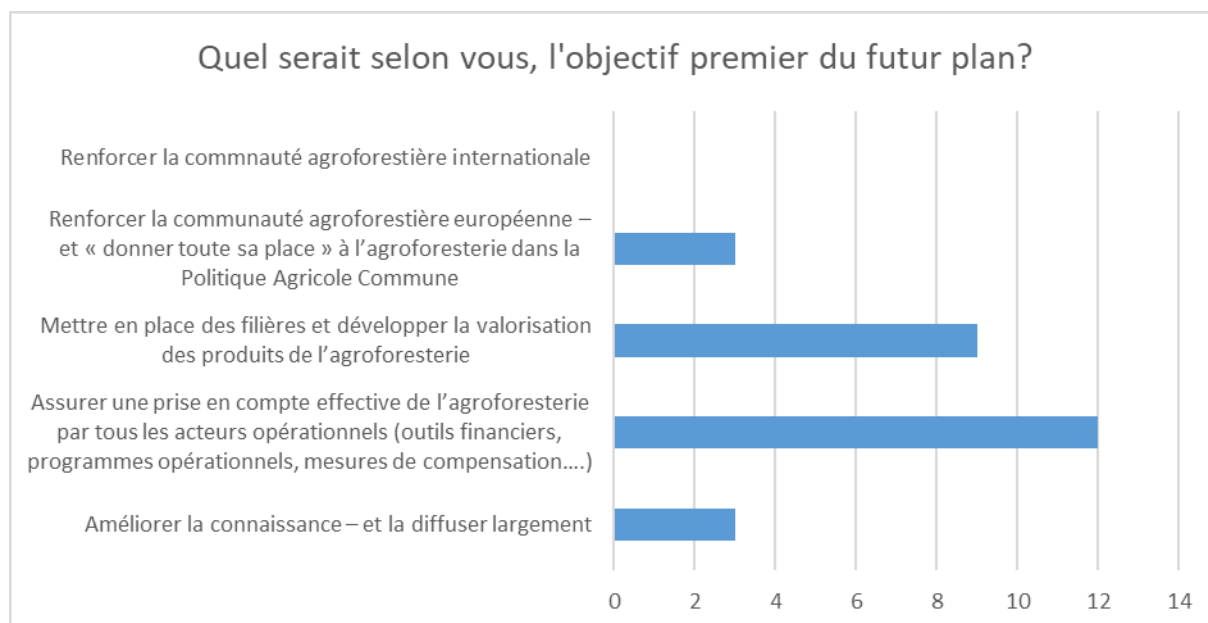
RETOURS SUR LES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION

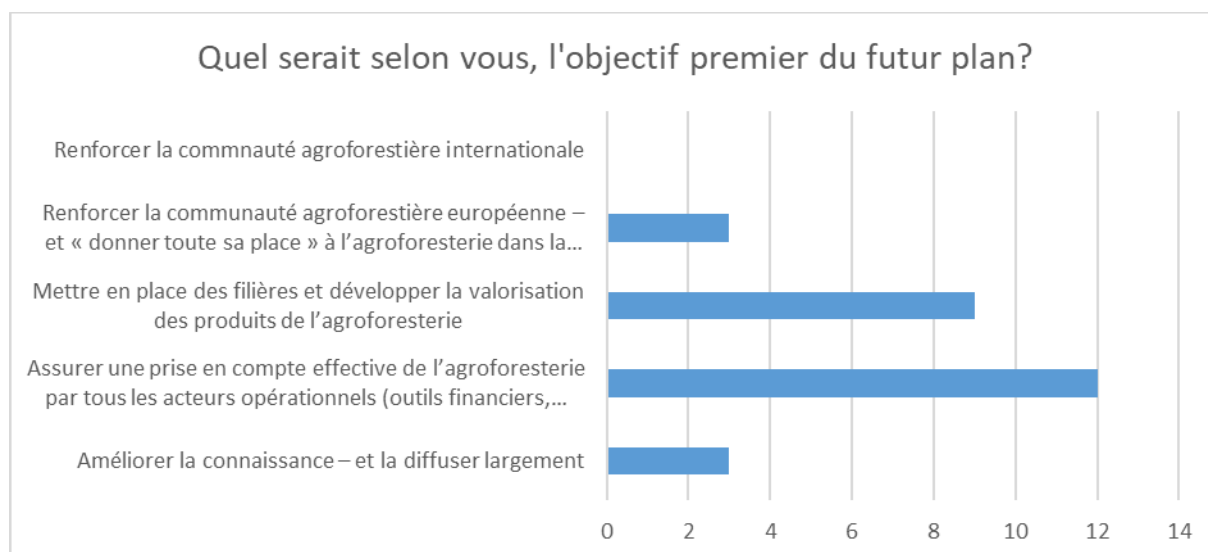
Globalement les participants souscrivent à l'objectif d'inclure dans un futur plan les systèmes agroforestiers dans leur diversité ainsi que d'avoir des objectifs clairs et chiffrés pour le développement de l'agroforesterie (surface et autres ?). Selon la Fondation Yves Rocher, il faudrait à minima avoir pour objectif de stopper l'érosion du bocage et d'inverser la tendance.

Concernant la déclinaison régionale de plans de développement de l'agroforesterie, l'OFB précise que des groupes régionaux arbres/haies/bocage commencent à apparaître sur les territoires en Pays de la Loire, Bourgogne-Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes co-animés par l'Etat et l'OFB (variable). L'AFAC-Agroforesterie appuie la fédération régionale des acteurs de l'agroforesterie (Afahc-Occitanie, A2RC, Association d'Agroforesterie en région Centre. Afac Pays-de-la-Loire, ATBVB, Association des techniciens des bassins versants bretons, AFAC Normandie).

RETOURS SUR LES SUITES A DONNER AU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

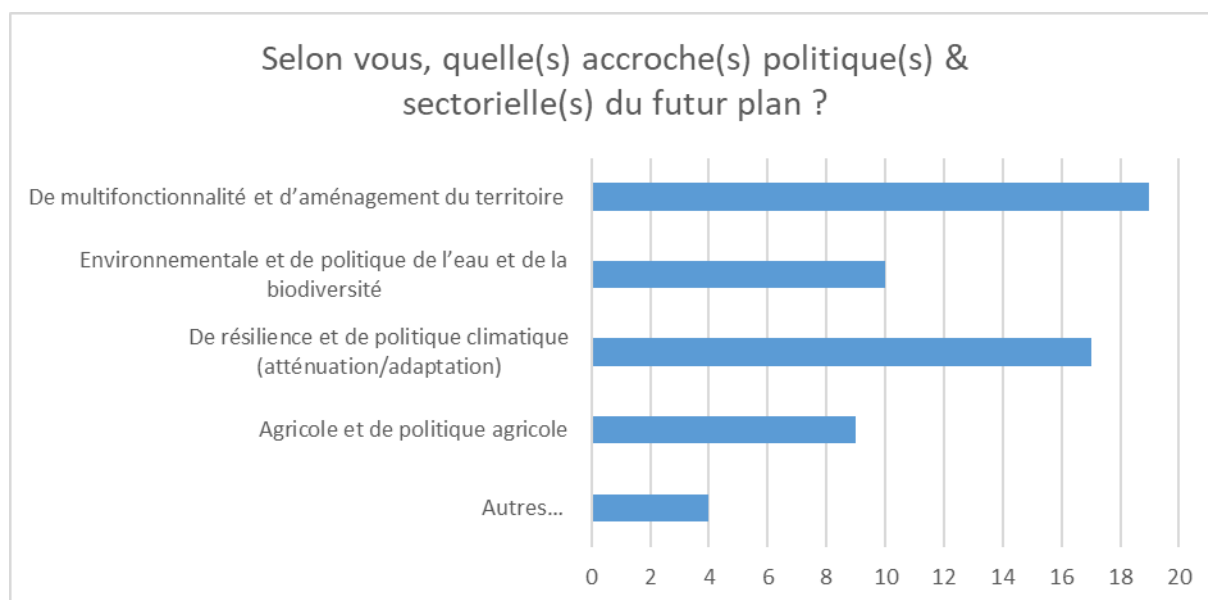
Il est proposé aux participants du séminaire de répondre à un questionnaire de 4 questions sur des dimensions stratégiques d'un futur plan.





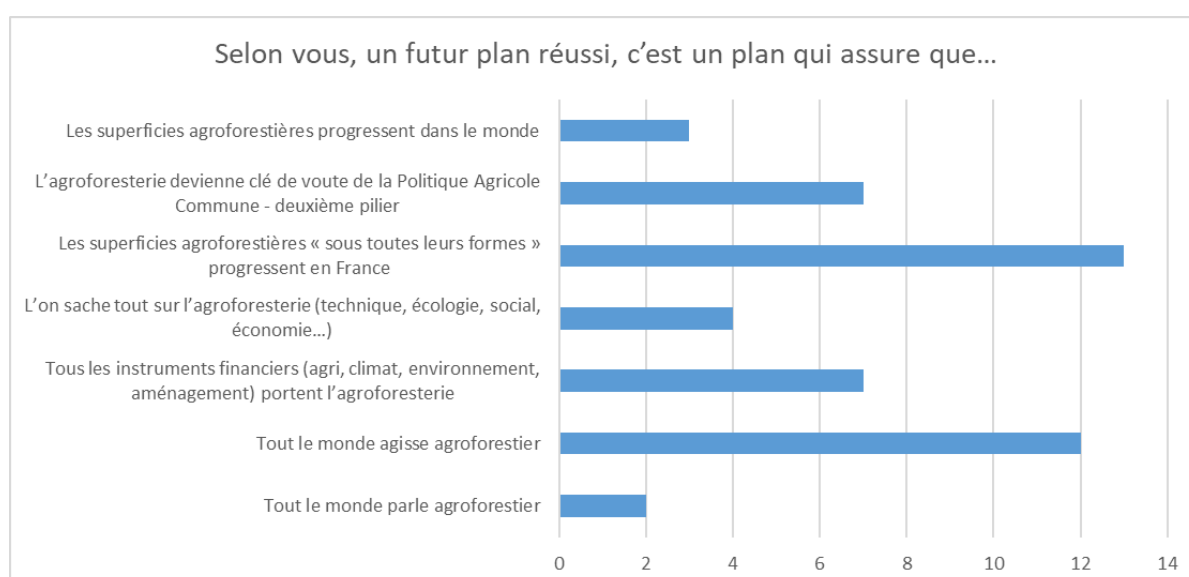
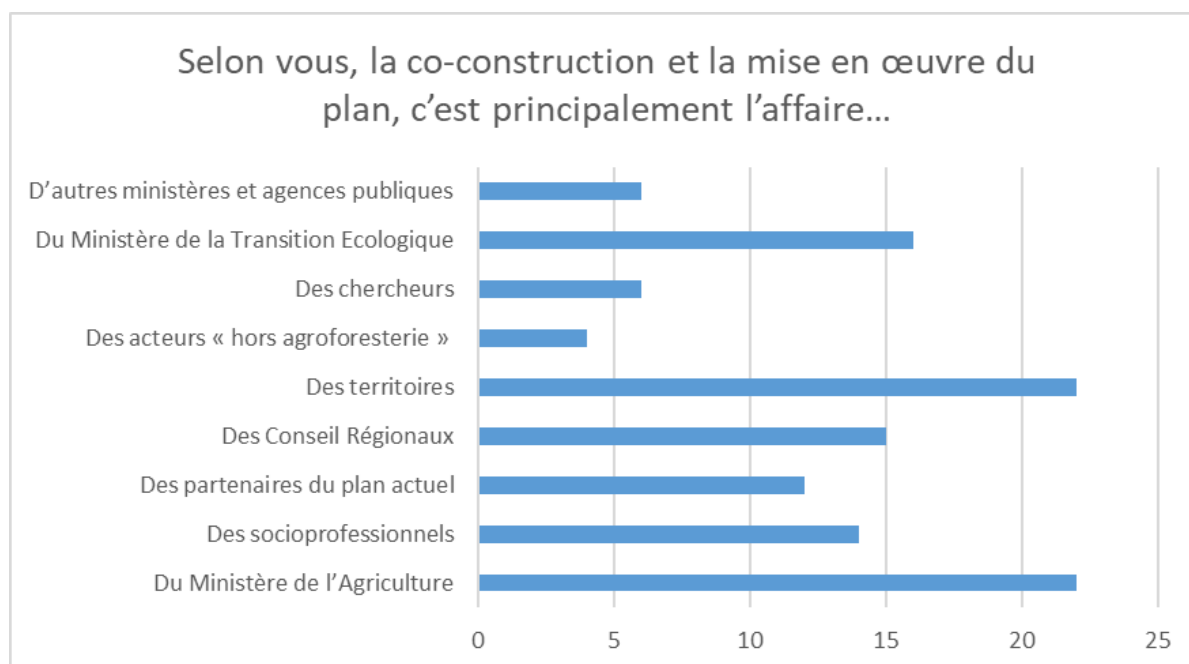
Autres propositions :

Renforcer la place de l'arbre dans nos process de décision, de manière systémique et non pas sectorisé
Renforcer la communauté agroforestière française, être une sorte de "parlement " (instance de dialogue) de toutes les parties prenantes concernées
Accroître les surfaces agroforestières, de toutes natures et sur tout le territoire national
Structurer une réflexion territoriale sur la place de l'arbre dans les process de gestion du paysage, le tout de manière non sectorisée
Attention, ces 5 propositions ne permettent pas d'améliorer la situation actuelle concrète. L'objectif premier doit être de stopper la destruction nette des linéaires et surfaces existants de haies, pré-vergers, surfaces de sylvo-pastoralisme. Livrable : linéaires nets en augmentation à l'issue du plan.



Autres propositions :

De compréhension du concept ;
Paysage, patrimoine naturel, lien agriculture-forêt



Autres propositions :

Le développement de l'agroforesterie se fait dans un paradigme de "durabilité forte" (pas de greenwashing), avec une approche autant quantitative que qualitative. Ce qu'il faut c'est beaucoup d'arbres, en bon état écologique car bien gérés, et des arbres bien placés pour remplir toutes leurs fonction

Les haies et le bocage reprogressent en linéaires net, les pré-vergers et le sylvo-pastoralisme cesse de régresser (l'AF intraparcellaire ne me semble vraiment pas prioritaire)

Une structure mixte et indépendante qui regroupe les différents acteurs ;

8.8.4. Retours des ateliers

SYNTHESE DES RETOURS DE L'ATELIER 1 : CONNAISSANCE DES SYSTEMES AGROFORESTIERS

- > NB : la dernière question n'a pas pu être abordée dans cet atelier par manque de temps : Comment favoriser la production de référentiels agronomiques et économiques pour les agriculteurs ? Le tableau de synthèse propose les principales pistes pour le futur plan au regard des échanges sur les 3 premières questions :

- > D'après vous, quelles sont les lacunes de connaissance qui bloquent le développement de l'agroforesterie en France ?
- > Quelle(s) action(s) le plan peut-il mettre en place pour mieux connaître les systèmes AF plus méconnus (AF et viticulture, sylvopastoralisme, prés-vergers, DROM-COM, maraîchage...) ?
- > Comment développer la connaissance et la recherche en faveur de l'agroforesterie ?

Action	Description	Mise en œuvre opérationnelle (échelle d'application, qui, comment...)	Conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie
Développer les projets de R&D autour des systèmes agroforestiers méconnus.	Le fléchage de financements pour des projets de R&D visant explicitement à mieux connaître les systèmes agroforestiers méconnus devraient se mettre en place.	Des travaux sur le sylvopastoralisme sont à développer (impact de l'arbre sur la pousse de l'herbe, guides équivalents à des guides de « sylviculture »). Des travaux sur les systèmes agroforestiers d'outre-mer sont à développer. Il pourrait être envisagé d'étendre le dispositif national de suivi bocager à l'outre-mer.	Non abordé pendant les échanges
Arriver à mettre en synergie besoins du terrains et travaux de laboratoire	Le RMT agroforesterieS a réalisé un recensement des besoins de R&D du terrain. Il s'agit de s'assurer que ces travaux influenceront bien la direction des travaux de recherche dans les années à venir. D'autre part, il s'agit de mettre régulièrement à jour ces besoins qui sont susceptibles d'évoluer	Des échanges multi-acteurs sont à organiser de façon régulière assurant une transmission des besoins et une sensibilisation des chercheurs. Des processus plus participatif, impliquant davantage les agriculteurs pourraient être mis en place pour axer les sujets de recherche au sein des laboratoires ou instituts.	Non abordé pendant les échanges
Accélérer les travaux de recherche et sur l'aspect production et sur la multiperformance de ces systèmes	Il s'agirait d'être en veille sur des financements qui permettraient de développer des sujets de recherche aussi bien sur l'aspect production/économie des systèmes agroforestier que sur la multi-performance environnementale apportée par ces systèmes	Mettre en place une veille sur les crédits européens qui permettraient un développement de ces projets Mettre en place une veille sur les dispositifs qui permettraient de développer la connaissance comme par exemple les paiements pour services environnementaux. Il existe actuellement une volonté de différents instituts de développer la recherche sur l'agroforesterie en développant les	Non abordé pendant les échanges

		liens -environnement-société. Le moment est favorable pour rapprocher une diversité de chercheurs dans les projets agroforestiers (sciences techniques, sciences humaines, sciences économiques, etc.).
Organiser à l'échelle une semaine « agroforestière » ou « Arbre agricole » ou « arbre en campagne » visant à sensibiliser et diffuser de la connaissance	A l'échelle nationale, une semaine labellisée « semaine de l'agroforesterie ». Des événements organisés à l'échelle régionale ou départementales viseraient à favoriser les échanges d'information entre agriculteurs, entre conseillers et agriculteurs, entre agriculteurs et grands publics, etc.	Une mobilisation de structures comme Chambres d'agriculture paraît indispensable. Une labellisation nationale permettrait une bonne visibilité et communication autour de l'événement.

SYNTHESE DES RETOURS DE L'ATELIER 2 : CADRE REGLEMENTAIRE, JURIDIQUE ET FINANCIER

NB : le cadre juridique n'a pas été abordé dans l'atelier, faute de temps. Les échanges se sont concentrés sur le cadre financier et sur le cadre réglementaire (en ciblant quasiment uniquement sur la PAC, alors que les leviers réglementaires ne se limitent bien sûr pas à la PAC, cf. par exemple les travaux en cours sur la viticulture au sein de Réunir-AF).

Les questions ayant permis de constituer le tableau de synthèse ci-dessous sont les suivantes :

- > Comment le plan peut-il mieux définir et rendre plus accessibles les outils de la PAC ? Pour la programmation actuelle ? Pour celle à venir ?
- > Dans quels dispositifs réglementaires et/ou financiers le développement de projets agroforestiers peuvent-ils s'inscrire (autre que la PAC) ?
- > Comment poursuivre la mobilisation des outils financiers des Conseils Régionaux pour le développement de l'AF ?

Action	Description	Mise en œuvre opérationnelle (échelle d'application, qui, comment...)	Conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie
Inciter à ce que les dispositifs financiers puissent financer	Il n'y aura pas de plantations réussies si on ne peut pas s'appuyer sur des conseillers agroforestiers compétents, formés, expérimentés. Il faut		

<p>l'animation territoriale en complément des investissements matériels</p>	<p>donc mieux flécher les financements à la fois vers des postes de conseillers agroforestiers et prévoir en complément des moyens d'animation et d'appui technique, juridique, réglementaire pour ces conseillers, (cf. par exemple le travail fait par l'ATBVB, par l'Afahc Occitanie, ou la mutualisation au sein de Réunir-AF entre conseillers de différents réseaux).</p>	
<p>Définir un cadre permettant de s'assurer des garanties de qualité et du suivi des plantations</p>	<p>→ Vers une charte qualité de plantation France, qu'il faudrait suivre pour tous projets bénéficiant de soutiens publics</p>	
<p>Inciter à l'harmonisation et à la mise en cohérence les dispositifs financiers avec la mise en place de guichets uniques régionaux</p>	<p>La mise en place de guichets uniques régionaux (= un programme financier régional qu'abondent différents financeurs), permettait d'avoir des dispositifs adaptés aux priorités de chaque région tout en simplifiant le montage des dossiers par les conseillers (éviter qu'il y ait autant de règles que de dispositifs).</p>	<p>Ces guichets uniques régionaux ont besoin de s'appuyer sur des instances de dialogue régionale pour définir un cadre d'action partagé (= des pôles régionaux arbres et haies). De même il faut prévoir du dialogue en inter-région (une instance de dialogue entre les régions les plus engagées - c'est un niveau d'échange indispensable pour pouvoir bénéficier du retour d'expérience de ce qui est mis en œuvre dans chaque région</p>
<p>Suivre au niveau national ces plantations avec un observatoire national de la plantation (cf. GeoHaie).</p>		<p>Cette proposition est à articuler avec la proposition 3, tant qu'il n'y a pas une meilleure harmonisation des dispositifs, avec des règles communes de reporting, on est incapable de suivre ce qui se plante en France de façon exhaustive.</p>

SYNTHESE DES RETOURS DE L'ATELIER 3 : CONSEIL, FORMATION ET PROMOTION

Le tableau de synthèse de l'atelier 3 reflète les propositions issues des discussions réalisées autour des questions suivantes :

- > Comment développer et pérenniser un portage régional de l'agroforesterie ? (Conseil, diffusion, accès outils, actions conjointes avec la société civile – ex. association de protection de l'environnement et/ou fédération des chasseurs sur la faune sauvage)
- > Comment développer dans le cadre du plan la valorisation des pratiques agroforestières des agriculteurs ? Dans le CGA ? En dehors du CGA ?
- > Dans le cadre du plan, comment poursuivre la promotion de l'agroforesterie dans l'enseignement agricole et dans l'enseignement supérieur ?

Quelles sont les 3 actions prioritaires que le plan devrait absolument porter pour promouvoir effectivement le développement de l'AF aux niveaux européen et international

Action	Description	Mise en œuvre opérationnelle	Conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie
Favoriser l'établissement de communautés de pratique agroforestières à l'échelle régionale	Elaboration d'un cahier des charges précisant les objectifs et fonctionnement, élaboration de la communauté, animation	Région, portage partagé DRAAF & DREAL	Ressources financières pour animation
Mettre en place un concours jeunes jurés de pratiques agroforestières	Concours récompensant les jeunes professionnels dans l'élaboration de pratiques innovantes dans le domaine de l'agroforesterie	Dans le cadre du Concours général des pratiques agricoles du Salon de l'agriculture	Développer une « valorisation supplémentaire » pour les produits liés à la pratique récompensée contribuant à sa diffusion
Renforcer l'intégration de pratiques agroforestières dans les exploitations des lycées agricoles	Intégrer des pratiques agroforestières dans les exploitations agricoles – appui à la formation, à l'expérimentation, à la valorisation	Exploitations des lycées agricoles	Etablir des partenariats avec la recherche, les acteurs et les professionnels pour assurer pérennité (via financement recherche par exemple) et robustesse de l'expérimentation
Renforcer les modules de formation en agroforesterie des lycées agricoles/de la formation agricole	Formation de formateurs (contenu et pédagogie), partage des contenus de formation, intégration d'acteurs et professionnels dans les modules de formation	Ministère de l'agriculture/formation agricole ?	Ressources financières, animation d'une communauté de formateurs agroforestier
Favoriser e développement de modules de formation en agroforesterie dans l'enseignement supérieur	Développer et mettre en œuvre des modules de formation en agroforesterie, ou abordant certaines dimensions de l'agroforesterie dans l'enseignement supérieur, en particulier général/non agricole (par exemple : écologie et environnement, aménagement...)	Non abordé pendant les échanges	Non abordé pendant les échanges

Structurer les acteurs agroforestiers français pour jouer un rôle moteur à l'échelle européenne	Veille collective et anticipation aux appels à projets européens, contributions à l'animation de la communauté agroforestière européenne	Non abordé pendant les échanges	Ressources financières pour l'animation, organisation pour veille collective à mettre en place
Accompagner le développement de partenariats à l'échelle internationale	Etablir des liens et partenariats à des échelles régionales avec des pays tiers (régions ultramarines en particulier) autour de la question agroforestière, renforcer la diffusion et la valorisation des pratiques agroforestières en systèmes tropicaux français	Opportunités régionales Caraïbes et autres, portage ?	Donner une place plus importante à l'agroforesterie tropicale française dans les activités et ressources allouées

SYNTHESE DES RETOURS DE L'ATELIER 4 : VALORISATION ECONOMIQUE

Le tableau de synthèse se base sur les retours issus des questions suivantes :

- > Comment le plan peut-il mettre en avant l'intérêt économique de l'arbre agroforestier, notamment auprès des agriculteurs ?
- > Dans le cadre du plan, comment mieux intégrer l'AF dans les labels existants ? (Orienter signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO, par ex : AOP, IGP et label bas carbone)
- > Quelle action le plan pourrait-il mettre en œuvre pour renforcer les liens entre agriculture biologique et AF ? De même, quelle action pourrait permettre de rapprocher l'AF de la certification HVE ?

Action	Description	Mise en œuvre opérationnelle (échelle d'application, qui, comment...)	Conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie
Développement de fiches techniques et simulateur	Capitalisation (chercheurs et économistes) dans des fiches précises + développement d'un simulateur sur entretien et valorisation, cycle de vie d'une parcelle agroforestière	Portage du développement des outils par les pôles de compétitivité Portage sur le terrain par les conseillers agricoles et centres de gestion	Pertinence de les développer à une échelle inter-région ayant une cohérence agro-économique sur le sujet
Développer la transformation	D'étude de marché sur la filière Et formation	Portage par pôles de compétitivité Développer la formation dans les lycées agricoles au niveau national – formation continue Étude de marché relocalisée (ex : dom)	Pertinence de les développer à une échelle inter-région ayant une cohérence agro-économique sur le sujet Financement MAA
Définir des voies d'Intégration	Exemple du label rouge volaille de chair qui	Groupe de travail spécifique sur le sujet	Enjeu de gouvernance du montage de ce groupe de travail

dans un/les labels	intègre agro-f dans son cahier des charges	Ministère met l'accent sur le groupe de travail sur l'agro-écologie de l'INAO → Partir état O pour indicateurs sur un nb agri en agro-f
--------------------	--	--

8.8.5. Conclusions

ACTeon et le Ministère de l'Agriculture remercient l'ensemble des participants au séminaire de restitution de l'évaluation du plan de développement de l'agroforesterie.

Les échanges montrent la dynamique des acteurs de l'agroforesterie et des actions menées. Le plan a été et doit rester un levier important pour poursuivre cette dynamique. Ce plan est d'autant plus légitime qu'aucune voix discordante ne s'élève contre le développement de l'agroforesterie.

Le séminaire a mis en lumière des accords sur des dimensions importantes qui sont attendues dans le futur plan à savoir :

- Traiter l'agroforesterie dans tous ces états.
- Développer des partenariats élargis autour de la multifonctionnalité de ces systèmes
- Entamer un processus de régionalisation avec l'importance de disposer de communautés de pratiques à ces échelles.
- L'importance de disposer d'objectifs chiffrés mais qui ne gommeraient par les enjeux de qualité liés à ces objectifs.

Les discussions en groupe de travaux, réalisées dans des temps contraints mais représentant déjà de premières idées montre qu'il reste beaucoup de travail sur les composantes opérationnelles du futur plan. Quelques éléments opérationnels commencent à émerger, mais les contraintes de mises en œuvre sont également mises en avant. Un travail reste à mener avec des groupes de travail plus larges et plus diversifiés que les participants au séminaire.

8.8.6. Annexe : Liste des participants

PLENIERE : Présentation des résultats de l'évaluation

Jeudi 09/07 matin (10h-12h)

NOM	PRENOM	ORGANISME
AUZARY	Margaux	Draaf AuRA
BARUCH	Nadia	CRPF BFC
BEAU-DOUEZY	Jean-Philippe	
BENAHMED	Hacina	MAA-DGPE
BENEST	Fabienne	IGN (à partir de 10 h 30)
BENOIT	Magali	DGER
Billy	Claire	OFB
BONNOT	Sabine	FNAB
BOUSSOU	Véronique	
BOUSSOUF	Cédric	MAA-DGER- Réseau Biodiversité

Canet	Alain	Arbre et Paysage 32 CNA
Carlet	Florian	GR CIVAM PACA / REUNIR AF
CHAPOLARD	Gaëtan	Fédération nationale des chasseurs
CHAPRON	Catherine	Bergerie nationale
Claude	Fromageot	
CLERAN	Eddy	Chambre Agriculture Normandie
COCHARD	Patrick	Chambre d'Agriculture 10 (incertain sur la disponibilité)
Cohen	Sarah	Bergerie nationale
De BEAULIEU	Gilles	MTES/DHUP/QV2
De ROSTOLAN	Maxime	Communitrees
DEBULOIS	Claire	DDT89 SEA
DOUCEY	Angelyke	Agribio 06
DU CASTEL	Christophe	
Escurat	Jean-Michel	Campus de Mirecourt
FAUCOMPRE	Pascal	MAA-DGER
FREIDMAN	Barbara	IGN
GARNIER	Marie	MAA-DGPE
GUYOT-REEB	Seymour	Communitrees
HEBRIL	Vincent	MAA-CEP
Isis	Gonzalez	Fondation YR - Plantons
Jacquin	François-Xavier	DGER Inspection de l'enseignement agricole
Jondreville	Catherine	INRAE
LACROIX	Thomas	CDA88 - CRAGE
LARBOURET	Patricia	MAA-DGPE
LAVOYER	Severin	AFAF
Liagre	Fabien	SCOP AGROOF
MAHE	Muriel	MAA-CEP
MEZIERE	Delphine	INRAE / RMT AgroforesterieS (uniquement de 12h à 12h30)
MIDLER	Estelle	MAA-CEP
MILLET	Jérôme	OFB
Moitier	Paul	Région HDF
MONIER	Sylvie	Mission haies auvergne rhone alpes
MORIN	Sophie	OFB
NOZIERES	Emma	FNSEA
PETEL	Emmanuel	Commission Européenne AGRI
PINARD	Christophe	MAA-DGPE

PITTMAN	Maliz	Commission Européenne AGRI
PITTMAN	Maria	Commission Européenne
RUIZ	José	MAA -CGAAER
SAJ	Stephane	CIRAD (uniquement de 10h à 12h30)
SANSON	Baptiste	AFAC-AGROFORESTERIES
SEGURA	Marine	Fondation YR - Plantons
SIRVEN	Bruno	Reunir Af / Afhac-O / AP32
TETEFORT	Nathalie	DRAAF PACA
Torquebiau	Emmanuel	CIRAD Montpellier
VAN DEN BOSSCHE	Olivier	Chambres d'agriculture France / RMT Agroforesteries
VAN LERBERGHE	Philippe	CNPF - IDF
VIGOUROUX	Lionel	FDC 45
VUILLEMIN	Jérôme	Qualitropic
WARLOP	François	GRAB

PLENIERE : Discussions sur organisation et gouvernance

Jeudi 09/07 après-midi (14h-14h45)

NOM	PRENOM	ORGANISME
ANZIANI	Carole	OEC
BARDOU	GAEL	ONF Martinique
BARUCH	Nadia	CRPF BFC
Beau-Douëzy	Jean-Philippe	
BENOIT	Magali	DGER
BILLY	Claire	OFB
BONNOT	Sabine	FNAB
BOUSSOUF	Cédric	MAA-DGER- Réseau Biodiversité
CARLET	Florian	
CHAPRON	Catherine	Bergerie nationale
CLERAN	Eddy	Chambre d'Agriculture Normandie
COCHARD	Patrick	Chambre d'agriculture 10
Cohen	Sarah	Bergerie nationale
De ROSTOLAN	Maxime	Communitrees
DEBULOIS	Claire	DDT 89 SEA
DOUCEY	Angelyke	Agribio 06
Escurat	Jean-Michel	Campus de Mirecourt

FREIDMAN	Barbara	IGN
GARNIER	Marie	MAA-DGPE
GUYOT-REEB	Seymour	Communitrees
Jacquin	Francois	DGER
LACROIX	Thomas	CDA88 - CRAGE
LANOTTE	Jean	MAA-DGPE
LAVOYER	Severin	AFAF Agroforesterie
MAHE	Muriel	MAA-CEP
MILLET	Jerome	
MORIN	Sophie	OFB
PITTMAN	Maliz	Commission Européenne AGRI
RUIZ	José	MAA-CGAAER
SANSON	Baptiste	AFAC-AGROFORESTERIES
SAUBION	Clélia	Chambre d'agriculture 34
TETEFORT	Nathalie	DRAAF PACA
Torquebiau	Emmanuel	CIRAD Montpellier
TOSTAIN	Graziella	Qualitropic
VAN DEN BOSSCHE	Olivier	Chambres d'agriculture France / RMT AgroforesterieS
VUILLEMIN	Jérôme	Qualitropic
WARLOP	François	GRAB